



UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Région

PAYS de la LOIRE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



DOCUMENT D'OBJECTIF

NATURA 2000

SITE « FR5200657 »

MARAI S DE TALMONT ET ZONES LITTORALES ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER



HARDY
environnement



Emetteur HARDY ENVIRONNEMENT
 Le Bois Jauni
 37 Pierre de Coubertin
 44150 ANCENIS
 02.40.83.27.28

Dossier N° 20006

Auteur principal Brice LIVOIR
 02.40.83.27.28 / 07.66.09.38.49
 brice.livoir@hardy-environnement.fr

Nombre total de pages 141

Indice	Date	Objet de l'édition/révision	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
A	07/06/2021	Première diffusion	BL	BV	BV

Il est de la responsabilité du destinataire de ce document de détruire l'édition périmée ou de l'annoter « Edition périmée ».

SOMMAIRE

1.1.1.1	1
1	RAPPEL SUR LA DEMARCHE NATURA 2000	6
1.2	Objectifs	6
1.3	Fondements juridiques	6
1.4	Le réseau Natura 2000	6
1.4.1	A l'échelle européenne	6
1.4.2	En France	7
1.5	Les outils	7
1.5.1	Le Comité de pilotage (COPIL)	7
1.5.2	Le Document d'objectif (DOCOB)	8
1.5.3	Contrats Natura 2000	8
1.5.4	Charte Natura 2000	8
1.6	Etudes d'incidence Natura 2000	9
2	INFORMATIONS GENERALES	10
2.1	Désignation et gestion	10
2.1.1	Désignation du site	10
2.1.2	Réseau Natura 2000	12
2.1.3	Structure porteuse et opérateur Natura 2000	13
2.1.4	Comité de pilotage.....	14
2.2	Contexte territorial	15
2.2.1	Organisation administrative	15
2.2.2	Occupation humaine	16
2.2.2.1	Occupation et évolution historique	16
2.2.2.2	Tendance démographique actuelle	17
2.2.3	Habitat et logements	18
2.2.4	La singularité du contexte littoral.....	19
2.3	Zonages de protection et d'inventaire en faveur du patrimoine naturel... 20	
2.3.1	Parc Naturel Marin	20
2.3.2	Stratégies d'acquisition foncière	21
2.3.2.1	Sites acquis par le Conservatoire du littoral (CELRL)	21
2.3.2.2	Espace Naturel Sensible (ENS)	22
2.3.2.3	Synthèse.....	22
2.3.3	Site classé et site inscrit.....	22
2.3.4	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	23
2.3.5	Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)	24
2.3.6	Synthèse des zonages d'inventaire et de protection	25
2.3.7	Opération Grand Site de France	26
2.4	Données abiotiques	26
2.4.1	Climat.....	26
2.4.2	Géologie et ichnologie	27
2.4.2.1	Le contact entre massif ancien et bassin sédimentaire	27
2.4.2.2	Discordance entre cycle varisque et Jurassique inférieur (50 MA).....	29
2.4.3	Pédologie	32
2.4.4	Topographie.....	32
2.4.5	Hydrologie.....	33

2.4.5.1	Organisation administrative	33
2.4.5.1.1	SDAGE	33
2.4.5.1.2	SAGE.....	34
2.4.5.2	Bassin versant	36
2.4.5.3	Réseau hydrographique.....	36
3	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	39
3.1	Origine des données collectées.....	39
3.1.1	Investigations de terrain.....	39
3.2	Diversité biologique sur le site Natura 2000	41
3.2.1	Groupements végétaux	41
3.2.2	Flore	48
3.2.3	Avifaune	49
3.2.4	Mammofaune	49
3.2.5	Herpétofaune.....	52
3.2.5.1	Reptiles	52
3.2.5.2	Amphibiens	52
3.2.6	Ichtyofaune	53
3.2.7	Entomofaune	53
3.3	Habitats et espèces d'intérêt communautaire	55
3.3.1	Habitats d'intérêt communautaire	55
3.3.1.1	Etats de conservation des HIC à l'échelle du site.....	56
3.3.2	Espèces d'intérêt communautaire	57
3.3.2.1	Etats de conservation	58
4	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	60
4.1	Origine des données collectées.....	60
4.2	Activités économiques.....	60
4.2.1	Secteur primaire	60
4.2.1.1	Ostréiculture	60
4.2.1.2	Saliculture	62
4.2.1.3	Pisciculture extensive	63
4.2.1.4	Sylviculture.....	66
4.2.1.5	Elevage.....	67
4.2.1.6	Viticulture	68
4.3	Tourisme et activités de loisirs.....	68
4.3.1	Tourisme	68
4.3.1.1	Capacité accueil	68
4.3.1.2	Plaisance	70
4.3.1.3	Activités balnéaires et nautiques.....	72
4.3.2	Loisirs	72
4.3.2.1	Randonnée et cyclisme	72
4.3.2.2	Pêche de loisir	74
4.3.2.3	Chasse	75
4.4	Enjeux socio-économiques	75
5	ANALYSE DES IMPACTS SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	76
5.1	Effets des activités socio-économiques.....	76
5.1.1	Fréquentation touristique	76
5.1.1.1	Erosion des parties sommitales des falaises.....	76
5.1.1.2	Erosion des groupements végétaux des milieux dunaires.....	77
5.1.1.3	Gestion des plages	77

5.1.2	Exploitation des milieux naturels	78
5.1.2.1	Agriculture	78
5.1.2.2	Sylviculture.....	79
5.1.2.3	Ostréiculture	80
5.1.2.4	Pisciculture extensive et saliculture.....	80
5.1.3	Activités sportives et de loisirs de pleine nature.....	80
5.1.3.1	Dérangement de la faune	80
5.1.3.2	Dégradation des récifs d'Hermelles.....	81
5.1.4	Espèces invasives	81
5.1.5	Dégradation de la qualité de l'eau	82
5.2	Facteurs naturels	82
5.2.1	Dynamique de fermeture des milieux.....	82
5.2.2	Dynamique sédimentaire côtière	82
5.2.3	Phénomènes météorologiques et aléas climatiques	82
5.3	Autres impacts.....	83
6	ENJEUX DE CONSERVATION	84
6.1	Présentation des enjeux de conservation	84
6.2	Hierarchisation des enjeux de conservation	84
7	BIBLIOGRAPHIE	86
8	ANNEXES 1 – FICHES-HABITATS.....	92
9	ANNEXES 2 – FICHES-ESPECES	135

1 RAPPEL SUR LA DEMARCHE NATURA 2000

1.2 Objectifs

Le réseau Natura 2000 est un outil fondamental de la politique communautaire en matière d'environnement. Son but est de permettre une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle locale, mais aussi, grâce à la logique de réseau européen, à une échelle biogéographique plus large, correspondant davantage aux cycles de vie des espèces (de faune migratrice notamment), qui ne sauraient être concernées par les frontières administratives.

Ce réseau réunit donc des sites terrestres et marins à caractère naturel ou semi-naturel présentant des intérêts faunistiques ou floristiques particuliers.

Cependant, plus que la « mise sous cloche » d'un territoire, le classement en site Natura 2000 doit permettre une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans les logiques humaines et économiques préexistantes (agriculture ou exploitation des ressources notamment), et dans la gouvernance des territoires. Les projets d'aménagements ne sont donc pas incompatibles avec l'existence d'un site Natura 2000, sous réserve que leur mise en place et leur existence soient compatibles avec les objectifs et les modes de gestion prescrits.

1.3 Fondements juridiques

La désignation des sites du réseau Natura 2000 repose sur deux directives européennes, qui imposent à chaque état membre de l'Union Européenne d'identifier sur son territoire des sites d'intérêt communautaire. Une fois désignés, ces sites intègrent le réseau Natura 2000, et doivent être gérés de façon à garantir la préservation à long terme des espèces et des habitats qui justifient leur désignation.

D'une part, la directive « Oiseaux » (2009/147/CE, recodifiant 79/409/CEE) a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages. Elle définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation et s'applique aux oiseaux, leurs œufs, leurs nids et leurs habitats. La directive est assortie d'annexes, et notamment l'Annexe I, listant les espèces sensibles, nécessitant une attention particulière afin d'assurer leur survie, et faisant l'objet de mesures spéciales concernant leur habitat. Les sites Natura 2000 définis au titre de la directive Oiseaux sont appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS).

D'autre part, la directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE) vise la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. Là encore, elle est assortie d'annexes, dont les annexes I et II, listant les types d'habitats naturels et les espèces dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000, notamment les habitats ou espèces identifiés comme en danger de disparition, et considérés comme « prioritaires ». Les sites Natura 2000 définis au titre de la directive Habitats-Faune-Flore sont appelés Zones Spéciales de Conservation (ZSC). La procédure de validation des ZSC étant cependant plus complexe que celle des ZPS, il peut être désigné temporairement de façon différente : Proposition de Site d'importance communautaire (pSIC) lors de la proposition du site par l'Etat membre, Site d'importance communautaire (SIC) lors de la validation par l'Union Européenne, et enfin ZSC par arrêté ministériel de l'Etat membre, lorsque le DOCOB est terminé et approuvé.

Les espèces et habitats naturels nécessitant la désignation de ZPS ou de ZSC sont dites « d'intérêt communautaire ».

1.4 Le réseau Natura 2000

1.4.1 A l'échelle européenne

En Europe, le réseau représente 23 726 ZSC (ou SIC), et 5 572 ZPS. Il couvre 18,15 % du territoire communautaire terrestre, et 6 % de la zone économique exclusive, pour une surface moyenne comprise entre 6 km² à Malte, et 343 km² au Portugal.

La Directive Oiseaux vise 617 espèces d'oiseaux. La Directive Habitats-Faune-Flore vise 231 habitats naturels, 966 espèces végétales, et 1 563 espèces animales.

1.4.2 En France

La France compte 1 768 sites, dont 1 369 ZSC, et 399 ZPS, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

La Directive Oiseaux concerne 132 espèces d'oiseaux. La Directive Habitats-Faune-Flore vise 131 habitats naturels, 63 espèces végétales, et 94 espèces animales.

Le réseau terrestre se répartit sur des milieux de forêts (35 %), de landes et de milieux ouverts (26 %), de zones humides (22 %), de zones agricoles (15 %), et de territoires artificialisés (2 %).

Selon un rapport du Ministère de l'Environnement de 2016, le classement semble cependant protéger les habitats insuffisamment, 22 % des habitats seulement étant en état favorable. Les zones humides, (tourbières incluses), les milieux agro-pastoraux et les habitats côtiers étant les plus dégradés. En termes de régions biogéographiques, les régions terrestres continentales et atlantiques sont celles qui affichent les plus fortes proportions de résultats défavorables.

1.5 Les outils

Fondée sur les principes de concertation et de participation des acteurs locaux, conformément à la convention d'Aarhus de 1998, la gestion des sites Natura 2000 doit permettre de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes (écologiques, économiques, culturelles ou sociales). Cette approche a pour objectif d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour concourir au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site a été désigné.

1.5.1 Le Comité de pilotage (COPIL)

Constitué au moment de la création du site Natura 2000, le comité de pilotage est un organe officiel de concertation et de débat. C'est l'organe décisionnel du site. Il décide et valide les orientations proposées par la structure technique et les groupes de travail, en matière de conservation et de gestion du site. Il élabore ainsi le DOCOB (voir ci-dessous).

Devant être représentatif du territoire, le Copil regroupe différents acteurs locaux sous la forme de plusieurs collèges : élus, organismes agricoles, forestiers, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie, des représentants de la propriété privée, associations sportives et culturelles, de protection de l'environnement, experts, scientifiques, organismes d'Etat et administrations.

Sa composition est encadrée par l'article L414-2 du Code de l'Environnement :

« Ce comité comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi que, notamment, des représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif. »

Cet encadrement permet dans les faits des Copils dont la composition peut varier d'une vingtaine de personnes à plus d'une centaine, selon les sites concernés. Le Copil n'est pas figé et peut intégrer, en cours de procédure, toute personne ou organisme pouvant apporter des éléments de compréhension au fonctionnement local du site.

Enfin, le Copil désigne une ou plusieurs collectivité(s) territoriale(s), devant assurer le suivi des tâches administratives, techniques et financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du DOCOB. A défaut de désignation, cette mission est prise en charge par les services de l'Etat. Ces missions peuvent être cependant assumées en régie, mais aussi déléguées à un organisme tiers, l'«opérateur» (Syndicats mixtes, Parcs naturels régionaux, associations environnementales, fédérations locales de chasse, ...).

1.5.2 Le Document d'objectif (DOCOB)

Document directeur d'un site Natura 2000, le DOCOB doit contenir les éléments décrivant l'état initial de conservation du site, les objectifs de développement durable du site, ainsi que des propositions de mesures permettant de les atteindre, les procédures de suivi et d'évaluation de ces mesures.

Le contenu du DOCOB est défini par l'article L414-2 du Code de l'Environnement :

« Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures prévues à l'article L. 414-1, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. »

Le DOCOB peut être révisé, notamment à la suite d'une évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats menée périodiquement par le préfet, en lien avec le comité de pilotage.

1.5.3 Contrats Natura 2000

Le Contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de s'engager concrètement dans un programme d'action en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, moyennant aide financière, pour des actions non productives.

Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet, la région et toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000.

Il existe 4 types de contrats Natura 2000 :

- les contrats agricoles, ou mesures agroenvironnementales (MAE) : exclusivement destinées aux exploitants agricoles, elles ne concernent que les surfaces agricoles déclarées pour la Politique Agricole Commune (PAC), et permettent en partie de compenser les pertes de revenu liées à la mise en œuvre de pratiques jugées plus favorables pour l'environnement (ou à une espèce) que les pratiques habituelles (retard de fauche, limitation des intrants, ...)
- les contrats forestiers : permettant aux pétitionnaires de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, ils sont financés par l'Etat (Ministère de l'Environnement), ainsi que par l'Union Européenne (fonds FEADER ou FEDER), voire par des collectivités locales, Agences de l'Eau... ;
- les contrats ni agricoles ni forestiers (dits « ni-ni »), reposant sur les mêmes principes que les contrats forestiers ;
- les contrats marins, le cas échéant : concernant les professionnels de la mer (ou leurs représentants), ils sont financés par l'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (fonds FEAMP).

1.5.4 Charte Natura 2000

Constitutive du DOCOB, la Charte constitue l'autre volet de la politique contractuelle de Natura 2000. Elle concerne là encore pour une durée de cinq ans toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000, mais ne prévoit pas de contrepartie financière pour les actions menées.

Les signataires peuvent souscrire à 2 types d'engagements :

- les engagements de bonnes pratiques, de 3 sortes :
 - ✓ engagements généraux valables sur l'ensemble du site,
 - ✓ engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le signataire,
 - ✓ engagements dans le cadre d'une activité non soumise à évaluation des incidences (voir ci-dessous).

- les engagements spécifiques à une activité : destinés à dispenser les signataires d'évaluation d'incidence (voir ci-dessous), et définissent, par type d'activité, les conditions dans lesquelles l'activité ne portera pas atteinte de manière significative au site Natura 2000.

1.6 Etudes d'incidence Natura 2000

Réglémentée par le Code de l'Environnement par transposition de la Directive Habitat-Faune-Flore de 1992, l'évaluation d'incidence vise à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Cet outil a pour but de déterminer si le projet évalué peut avoir un impact significatif sur les habitats, les espèces végétales et les espèces animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

S'il est avéré que le projet peut avoir un tel impact, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet, seuls les projets n'ayant pas d'impact significatif pouvant être autorisés. Seule exception tolérée, et sous certaines conditions, les projets d'intérêt public majeur.

L'évaluation est à la charge complète du porteur de projet. Elle cible uniquement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site concerné.

Le dispositif d'évaluation repose principalement sur des listes nationales et locales d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000. En Loire-Atlantique, ces usages sont précisés dans les textes suivants :

- Liste nationale : article R414-19 du Code de l'Environnement,
- Liste locale : arrêtés préfectoraux 2011167-0005 du 16 juin 2011, et 2014098-0006 du 8 avril 2014.

Le dispositif est cependant assorti d'une clause de sauvegarde, prévue par le Code de l'Environnement à l'article L414-4 IV bis, permettant à l'autorité administrative de soumettre à évaluation tout plan ne figurant pas sur les listes, mais qui pourrait néanmoins être susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

2 INFORMATIONS GENERALES

2.1 Désignation et gestion

2.1.1 Désignation du site

Le site du marais de Talmont appartient au réseau Européen Natura 2000 au titre de la directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE.



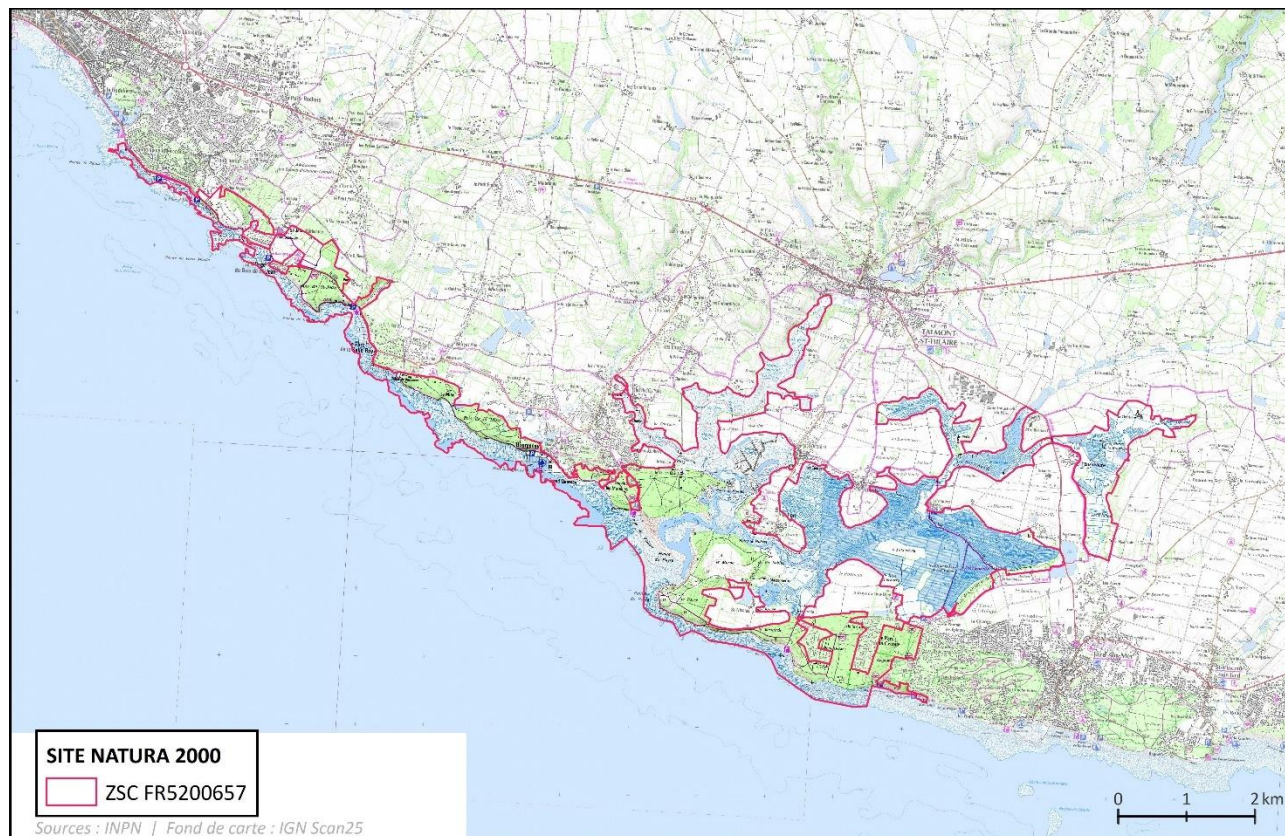
Périmètre du site Natura 2000 FR5200657 – Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer

Nom officiel	Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard
Numéro de désignation	FR5200657
Type	ZSC
Dates d'arrêtés ministériels de désignation	pSIC : première proposition : 31/08/1998 pSIC : dernière évolution : 30/09/2014 SIC : Première publication au JO UE : 07/12/2004 SIC : Dernière publication au JO UE : 26/11/2015 ZSC : premier arrêté : 01/07/2016
Date du premier DOCOB	Avril 2009
Superficie officielle (FSD)	2 010 ha
Coordonnées du centre du site (WGS84)	Longitude : -1,64500° -- Latitude : 46,43250°
Altitude	Min : 0 m -- Max : 15 m -- Moyenne : 0 m
Région biogéographique	Atlantique

Désignation et caractéristiques du site au titre de la Directive 92/43/CEE

La forme du zonage, très découpée, est due aux éléments pris en compte dans le périmètre du site. En effet, ce dernier prend en compte l'estran rocheux sur toute sa longueur, entre le sud de l'agglomération des Sables-d'Olonne, et le nord

de Jard-sur-Mer. Le périmètre est élargi au nord du port de Bourgenay sur les boisements littoraux (Saint-Jean, la Mine), ainsi que l'aval de la vallée du ruisseau de la Combe. Au sud du port de Bourgenay, le périmètre s'élargit aux marais littoraux du Payré et de ses affluents (marais Clouzy, marais Brûlé, marais Raboutel, marais du Treil, marais Neuf, marais Bourg Daillon, marais Benest, marais de la Boulinière, marais de la Vergne, marais des Côtes, marais de la Charlière, marais de la Bouriotière, marais Tiran, marais Guérin, marais du Belloit, marais Guilloteau), ainsi que les dunes bordières, et les boisements au nord de Jard-sur-Mer.

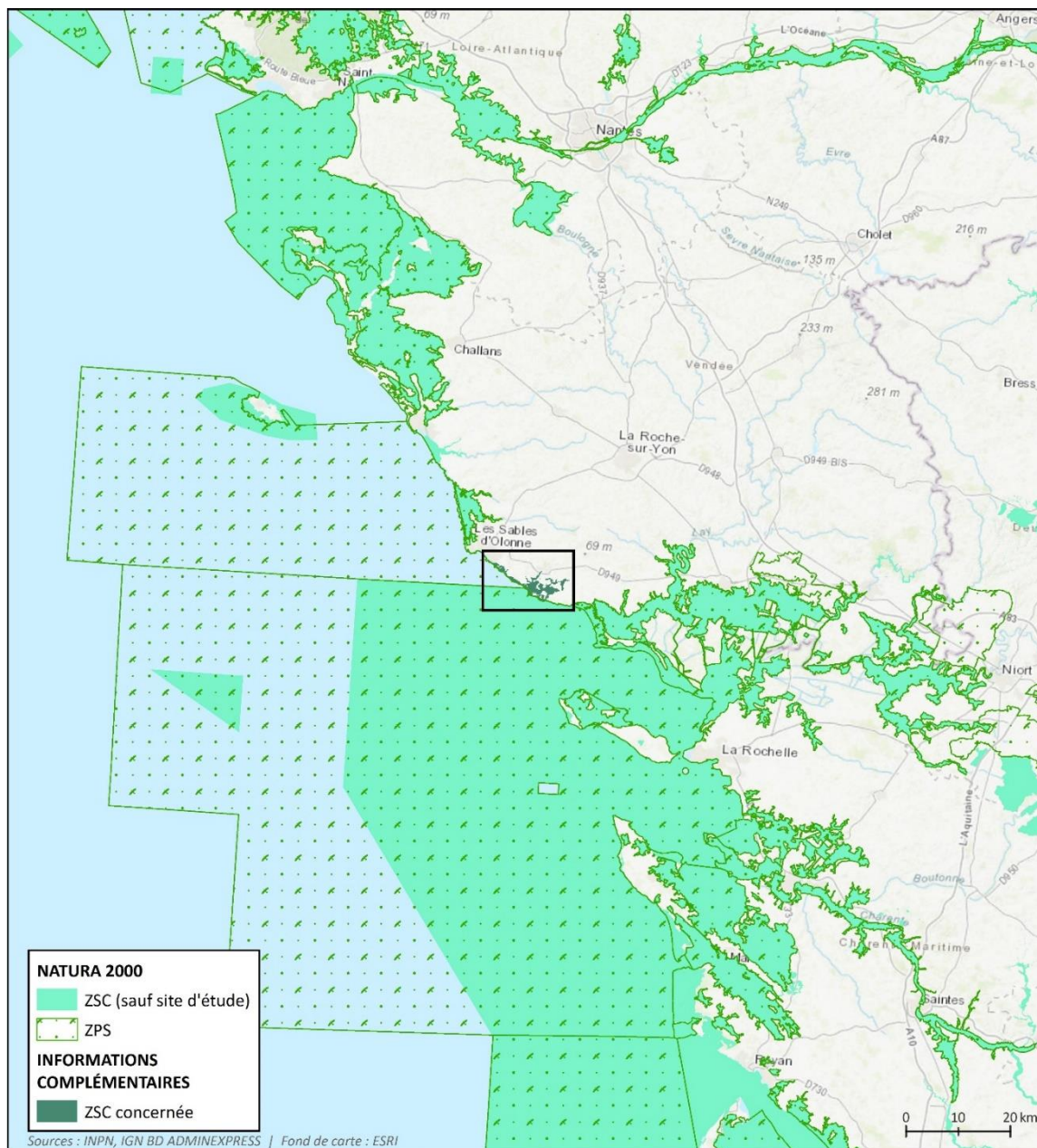


[Périmètre du site Natura 2000 FR5200657 – Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard](#)

2.1.2 Réseau Natura 2000

Comme tout site Natura 2000, la ZSC des marais de Talmont est intégrée au réseau Natura 2000.

Ce réseau est dense sur le littoral atlantique métropolitain, notamment entre l'estuaire de la Loire au nord, et l'estuaire de la Gironde au sud. De ce fait, de nombreux sites Natura 2000 (directives Oiseaux et Habitats) sont adjacents sur ce littoral, et notamment autour du site des marais de Talmont.

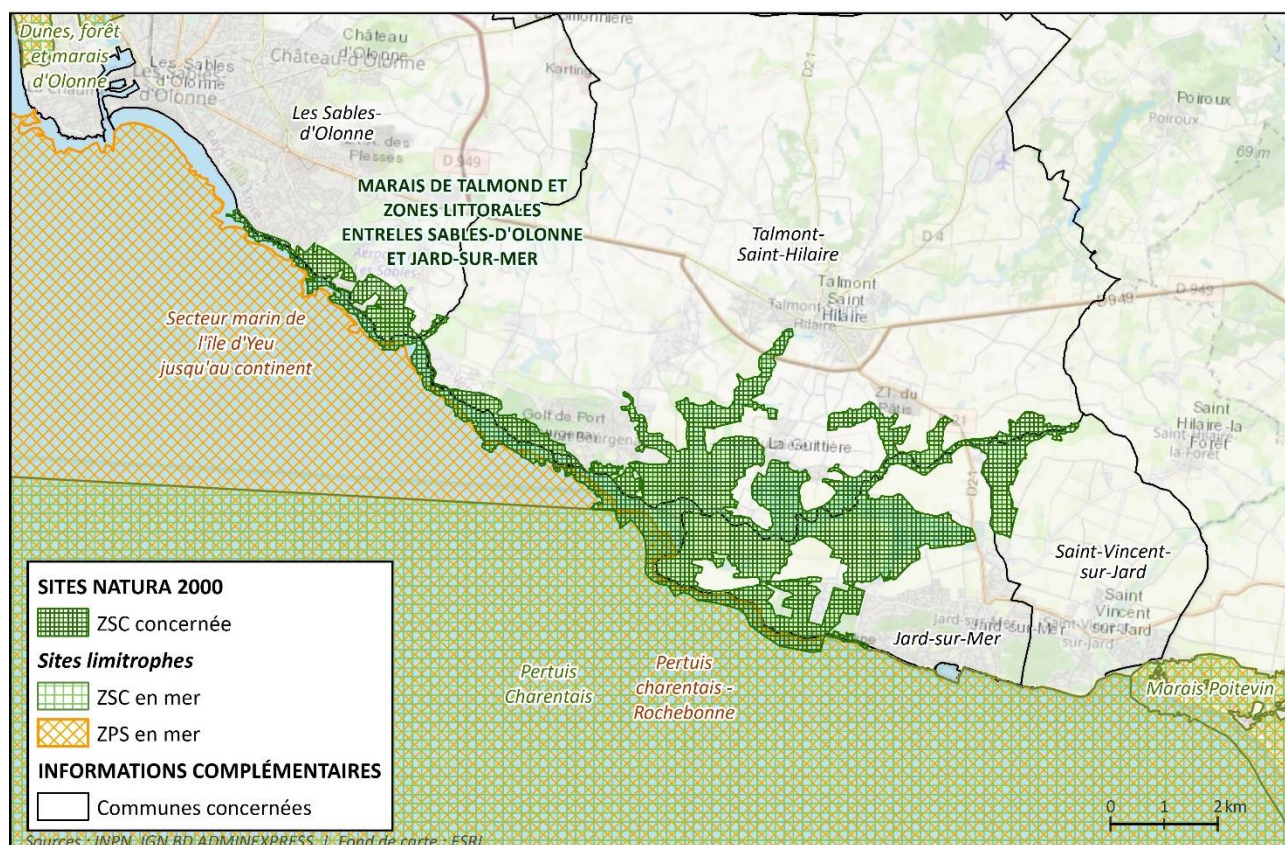


Réseau Natura 2000 de la façade atlantique de France métropolitaine

Ainsi, 3 sites Natura 2000 sont immédiatement adjacents au site des marais de Talmont :

- ZSC
- ✓ FR5400469 - Pertuis Charentais
- ZPS
- ✓ FR5212015 - Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent
- ✓ FR5412026 - Pertuis charentais – Rochebonne

Un peu plus largement, le site des marais de Talmont est entouré par les sites des Dunes, forêt et marais d'Olonne au nord-ouest, et notamment par les sites du marais Poitevin à environ 3,5 km au sud-est.



[Réseau Natura 2000 autour du site Natura 2000
des marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard](#)

2.1.3 Structure porteuse et opérateur Natura 2000

Le portage et l'animation du site Natura 2000 « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard » a été assuré par plusieurs structures depuis la création de ce dernier.

En effet, à partir de 2009, année de validation du premier DOCOB, ces fonctions étaient assurées par le SMEA des Marais du Payré, structure créée en 1982 par arrêté de la préfecture de Vendée, et dissoute en 2016, suite à l'application de la loi NOTRE. Ce syndicat, réunissant les communes de Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard, avait pour vocation l'étude et la réalisation de tous les aménagements collectifs portant sur les grands émissaires et visant la mise en valeur des marais, le développement des activités aquacoles et conchylicoles, la protection des espaces naturels et leur mise en valeur.

En 2017, ces compétences sont transférées à la Communauté de communes du Moutierrois-Talmondais, en application de la loi NOTRE. Cette intercommunalité, regroupant les anciennes Communautés de communes du Talmondais d'une part, et du Moutierrois d'autre part, est renommée en 2018 Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

NB : Le territoire Natura 2000 s'étend sur quatre communes, réparties entre deux intercommunalités. Si trois des quatre communes appartiennent à la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, la commune des Sables-d'Olonne contenant 7% du site des marais de Talmont, fait partie de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne.

2.1.4 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage (COPIL) l'organe de concertation et de débat où sont discutées les missions d'animation du site. Etabli au moment de la désignation du site Natura 2000, il est composé de représentants de différentes structures concernées par le site, que l'on peut décomposer en trois groupes : services de l'État, collectivités, activités professionnelles et de loisirs (organisations socioprofessionnelles, associations de protection de la nature, organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, titulaires de droits réels, exploitants de biens).

Depuis le changement de structure porteuse en 2017, la composition du COPIL a été reprécisée à deux reprises, dans un arrêté de 2017 (17-DDTM85-264), puis à nouveau en 2020, dans l'arrêté 20-DDTM85-532 portant désignation des membres du comité de pilotage de la ZSC. Le COPIL est depuis composé de la façon suivante :

Collège	Structure
Collectivités territoriales et leurs groupements	Conseil régional Conseil départemental (2 cantons concernés) Mairies (4 concernées) Intercommunalités (2 concernées)
Administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics	Préfecture de Vendée DREAL Pays-de-Loire Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Vendée <i>Anciennement :</i> → Direction départementale des affaires maritimes → Direction départementale de l'agriculture et de l'équipement Office français de la biodiversité (OFB) <i>Anciennement :</i> → Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) → Agence française pour la biodiversité (AFB) → Agence des aires marines protégées → Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) Office national des forêts (ONF) Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Propriétaires et usagers	Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers Syndicat des forestiers privés de Vendée Chambre d'agriculture de Vendée Fédération départementale des chasseurs (FDC) de Vendée Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Vendée Comité local des pêches maritimes des Sables-d'Olonne (COREPEM) Section régionale de la conchyliculture Pays-de-la-Loire Syndicat des conchyliculteurs du bassin du Payré (SCOBAP) Groupement conchylicole du Payré
Associations de protection de la nature	Association de défense des marais du Payré Association de défense de l'environnement de Vendée (ADEV) Groupe associatif Estuaire Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Vendée Association de protection de la nature du pays des Olonnes (APNO) Centre socioculturel du Talmondais Vendée nature environnement Association de défense du littoral jardins Association des sauniers de la Guittière Association les copains des dunes Association des marais de la Guittière

L'Institut français de recherche et d'exploitation de la mer (IFREMER), qui figurait dans le DOCOB 2009, et le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV), qui figurait encore dans l'arrêté 17-DDTM85-264, ne figurent plus dans l'arrêté 20-DDTM85-532.

[Composition du COPIL de la ZSC, d'après l'arrêté 20-DDTM85-532](#)

La présidence du COPIL est assurée depuis 2017 par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, en la personne du maire de Saint-Vincent-sur-Graon, M. Janick RABILLÉ, vice-président de la Communauté de communes en charge de l'Environnement.

2.2 Contexte territorial

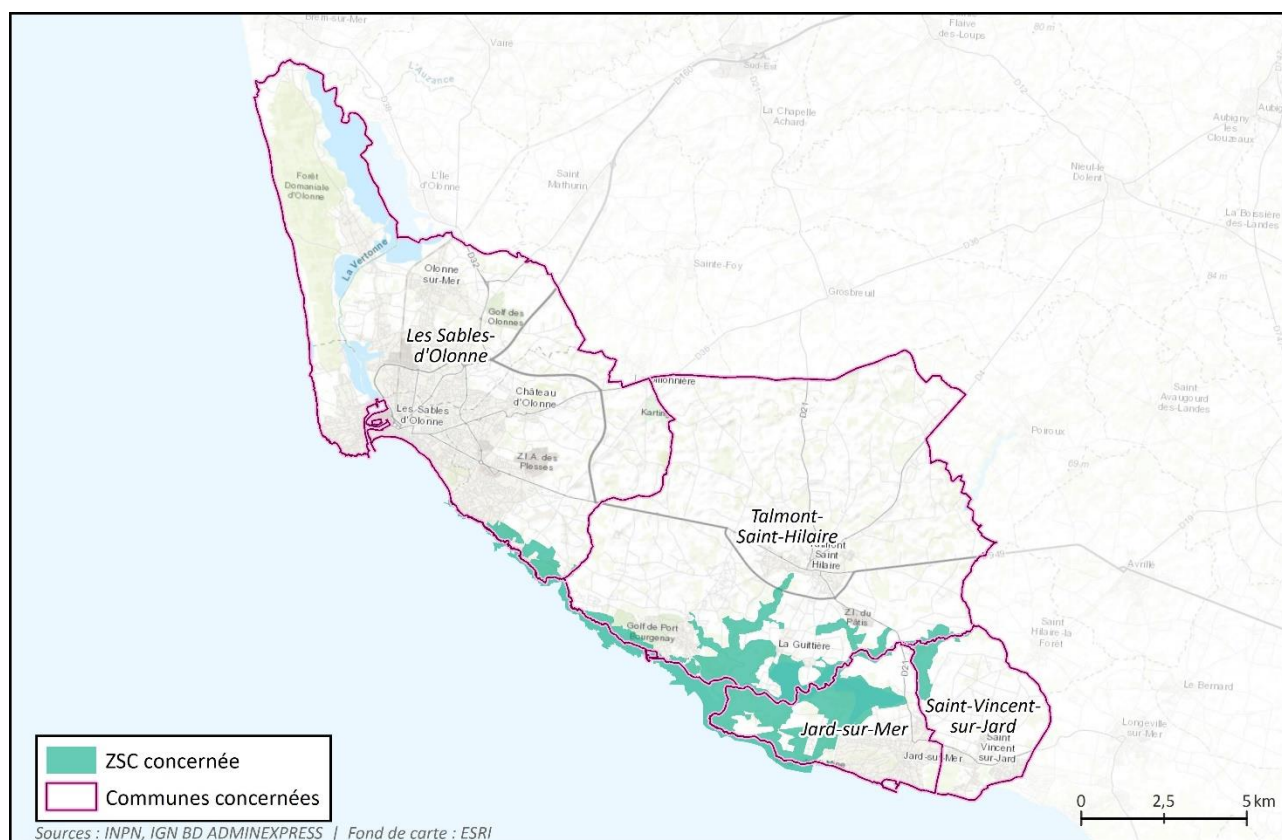
2.2.1 Organisation administrative

La ZSC du marais de Talmont est localisée au sud des Sables-d'Olonne, dans le département de Vendée (85), en région des Pays-de-la-Loire. Il concerne 4 communes, réparties en 2 EPCI. Le tableau suivant détaille l'organisation communale et intercommunale.

Intercommunalité	Commune	INSEE	Part de surface communale concernée par le site	Part de site contenue dans la commune*
Communauté de communes Vendée Grand Littoral	Jard-sur-Mer	85114	39%	33%
	Saint-Vincent-sur-Jard	85278	7%	5%
	Talmont-Saint-Hilaire	85288	8%	36%
Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne	Les Sables-d'Olonne	85194	2%	7%

*Il est à noter que les 19 % restants du site sont situés sur le Domaine public maritime (DPM).

Surfaces concernées par la ZSC par commune



Communes concernées par la ZSC

2.2.2 Occupation humaine

2.2.2.1 Occupation et évolution historique

De façon générale, et à l'exception des ports, les littoraux ont longtemps constitué des zones répulsives à l'installation humaine. Ce n'est que depuis la seconde moitié du XXème siècle, et notamment avec le développement du tourisme balnéaire de masse, que la densité de population sur les littoraux s'est notablement accrue.

Le département vendéen ne fait pas exception, et le périmètre de la ZSC en est une bonne illustration. En effet, les cartes anciennes, jusqu'aux années 1950, font état d'un littoral faiblement bâti. Les images aériennes permettent elles aussi de constater cette dynamique.



*Exemple d'occupation du sol dans les années 1950 au nord du havre du Payré :
exploitation agricole dominante*



*Exemple d'occupation du sol dans les années 2000 au nord du havre du Payré :
extension des zones artificialisées*

2.2.2.2 Tendence démographique actuelle

NB : les communes des Sables-d'Olonne, de Château-d'Olonne et des Sables-sur-Mer ont fusionné en janvier 2019. Cependant, les données pour Château-d'Olonne (ancienne commune concernée par la ZSC), ne sont plus disponibles auprès de l'INSEE, c'est pourquoi les données présentées sont celles de la commune de fusion, Les Sables-d'Olonne, bien qu'elles soient datées d'avant la fusion (2017 au plus tard).

La population dans les communes concernées par le site des marais de Talmont se répartit de la façon suivante.

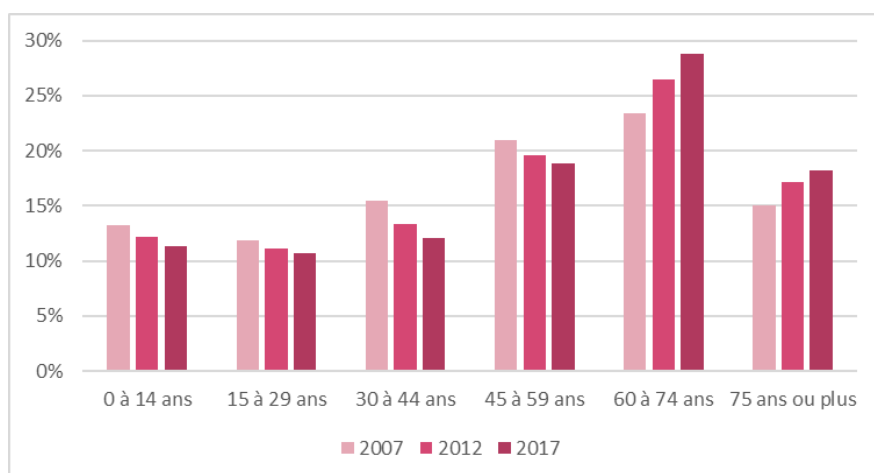
Commune	Population 2007	Population 2017	Evolution 2007-2017	Densité 2017 (hab/km ²)
Jard-sur-Mer	2 480	2 653	+7%	159
Les Sables d'Olonne	41 262	44 017	+7%	513
Saint-Vincent-sur-Jard	1 184	1 298	+10%	89
Talmont-Saint-Hilaire	6 693	7 657	+14%	85
Total	51 619	55 625	+8%	268

Population et évolution 2007-2017 sur les communes concernées

La population totale des communes concernées par le site s'élève en 2017 à 51 619 habitants, avec une dynamique d'accroissement relativement élevée : entre +7 % et +14 % d'augmentation selon les communes, pour un total de +8 % sur l'ensemble des communes.

La dynamique générale est cependant au vieillissement de la population. Sur le graphique suivant, la catégorie des personnes de 60 à 74 ans représente la principale part de population depuis au moins 2007, et cette part s'accroît

jusqu'en 2017, comme s'accroît celle des personnes de plus de 75 ans. A l'inverse, la part des populations de moins de 60 ans ne cesse de décroître entre 2007 et 2017.



Evolution de la population par classe d'âge entre 2007 et 2017 dans les quatre communes concernées par la ZSC des marais de Talmont

Si les foyers communaux de population ne sont pas situés au sein du site lui-même (composé notamment de boisements, d'estran et de marais arrière-littoraux), ils constituent une pression sur le site. Cette pression s'accroît à mesure que la population augmente (fréquentation, qualité de l'eau...).

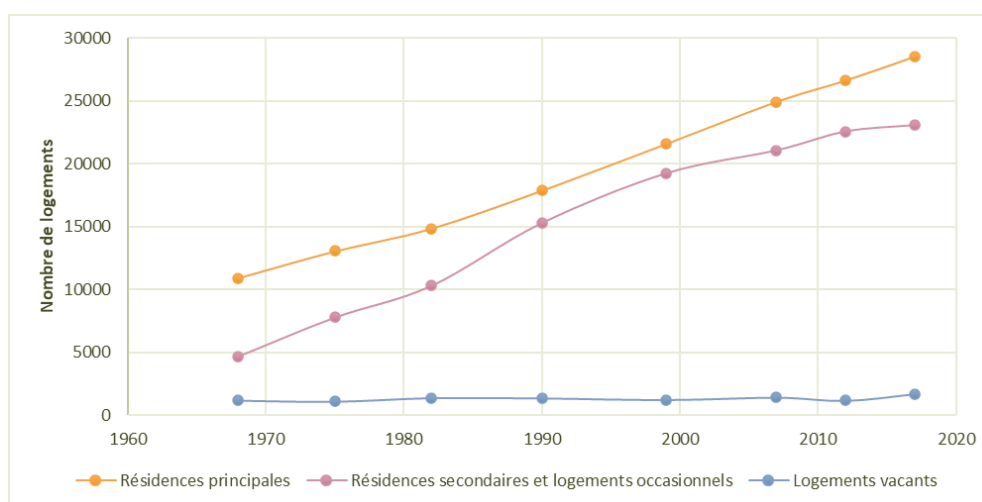
2.2.3 Habitat et logements

NB : les communes des Sables-d'Olonne, de Château-d'Olonne et des Sables-sur-Mer ont fusionné en janvier 2019. Cependant, les données pour Château-d'Olonne (ancienne commune concernée par la ZSC), ne sont plus disponibles auprès de l'INSEE, c'est pourquoi les données présentées sont celles de la commune de fusion, Les Sables-d'Olonne, bien qu'elles soient datées d'avant la fusion (2017 au plus tard).

Comme dans de nombreuses communes littorales en France métropolitaine, la part des résidences secondaires est importante parmi les logements communaux. Le détail est précisé dans le tableau et la figure suivants.

Synthèse	1968	Part	2017	Part	Evolution
Résidences principales	10 921	65%	28 486	54%	161%
Résidences secondaires et logements occasionnels	4 683	28%	23 060	43%	392%
Logements vacants	1 184	7%	1 666	3%	41%
Total	16 788	100%	53 211	100%	217%

Population et évolution 2007-2017 sur les communes concernées



Evolution du logement entre 1968 et 2017 dans les quatre communes de la ZSC

Il est à noter que cette tendance moyenne sur quatre communes peut présenter des cas sensiblement différents selon les communes. En effet, les communes représentant un bassin d'emploi sont moins sensibles au phénomène que les communes adjacentes, dans lesquelles, en 2017, le logement secondaire représente la majorité des logements communaux. Pour ces communes, cette dominance s'observe depuis plusieurs décennies : 1975 pour Jard-sur-Mer, et dès 1968 pour Saint-Vincent-sur-Jard.

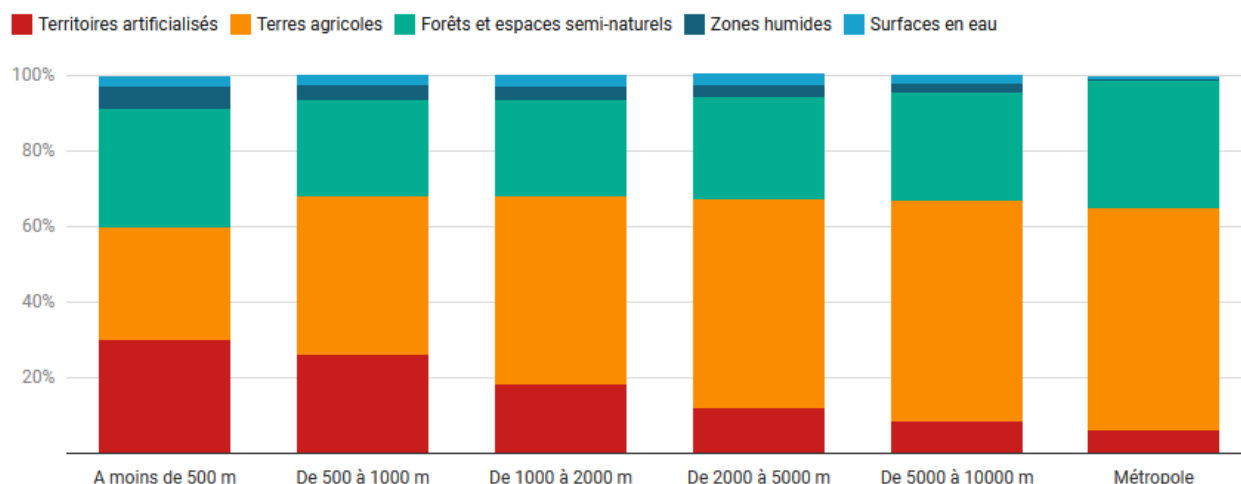
Cependant, dans les deux autres communes, la proportion de logements secondaires reste importante, représentant environ 40 % des logements en 2017. A l'échelle de la Vendée, cette part est seulement de 24 % (2015), et à l'échelle régionale, cette part tombe à 11 % (2015).

2.2.4 La singularité du contexte littoral

Les communes littorales présentent des enjeux particuliers :

- conflits d'usages
 - ✓ possibilité accrue de conflits d'usages, compte tenu des multiples usages concentrés sur cet espace restreint (production primaire, loisirs, production énergétique, activité industrielle dans les zones portuaires...),
- législation
 - ✓ zones soumises à une législation spécifique, notamment la loi Littoral de 1986,
- économie
 - ✓ économie largement liée à la production primaire marine, mais surtout à l'activité tertiaire touristique (hors zones industrialo portuaires),
- foncier
 - ✓ spéculation foncière accrue et augmentation du prix du foncier, forte densité de logements secondaires (non occupés une partie de l'année),
 - ✓ déprise agricole plus rapide que la moyenne nationale,
 - ✓ rythme d'urbanisation ayant diminué sur le littoral depuis les années 1970, grâce à la loi Littoral, mais tendant à légèrement augmenter dans les communes arrière-littorales,
- risques
 - ✓ présence de risques particuliers liés à la mer : recul du trait de côte, tempêtes, inondations, pouvant prendre une importance de plus en plus grande dans un contexte de réchauffement climatique, mais aussi des risques industriels impactant l'activité comme l'environnement, comme les marées noires ou chimiques,
 - ✓ en zones industrialo-portuaires : risques industriels, pollutions et nuisances.

Occupation du sol en bord de mer et en France métropolitaine en 2018



*Occupation du sol littorale en France métropolitaine en 2018 –
Source : UE-SDES, CORINE Land Cover, 2018 – Graphique : CGDD/SDES*

2.3 Zonages de protection et d'inventaire en faveur du patrimoine naturel

En dehors du périmètre des sites Natura 2000, le site des marais de Talmont est couvert par plusieurs zonages d'inventaire ou de protection, soulignant ainsi son importance dans la conservation d'espèces de faune, de flore, et de patrimoine paysager.

2.3.1 Parc Naturel Marin

Rappel

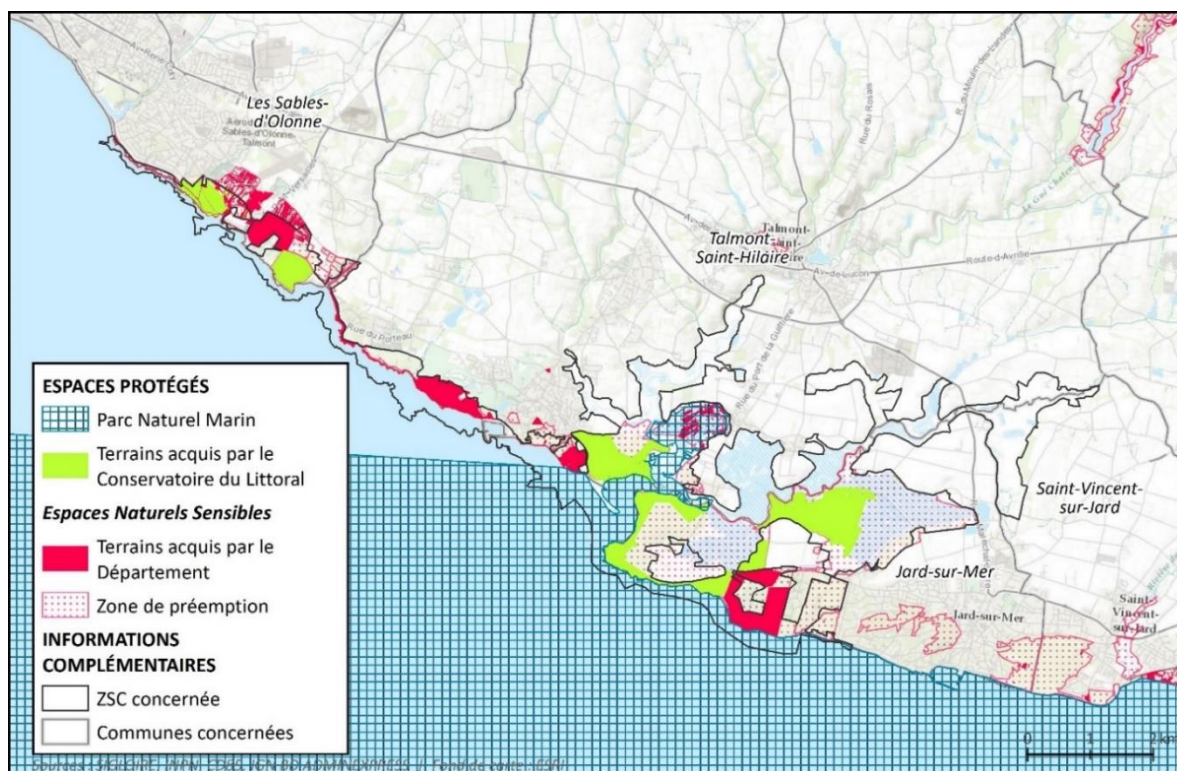
Nés de la loi du 14 avril 2006, les parcs naturels marins sont des outils de protection spécifiquement créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Il existe 6 parcs en métropole et 3 en Outre-mer, créés par décret entre 2007 et 2017.

Leur gouvernance repose sur un conseil de gestion composé d'acteurs locaux, favorisant ainsi largement la concertation. Ils restent cependant un outil de l'Etat pour protéger le milieu marin.

Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux, mais tous poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection, le développement durable des activités maritimes. Pour tenter de répondre à ces enjeux, dans un contexte de forte pression humaine, les parcs naturels marins mènent des actions dans tous les domaines : protéger la biodiversité marine, favoriser le développement durable des activités économiques (pêche, extraction, énergies marines renouvelables) et de loisir (plaisance, pêche de loisir, plongée, sports de glisse...), évaluer la qualité de l'eau, sensibiliser et éduquer à l'environnement, valoriser le patrimoine culturel maritime.

Le site des marais de Talmont est concerné au sud par le Parc naturel marin (PNM) Estuaire de la Gironde et de la mer des Perthus (FR9100007). Ce PNM se concentre sur la partie marine de l'estuaire du Payré, ainsi que sur l'estran rocheux au sud (plage de la Mine notamment).

Au total, 20 km² de la ZSC sont concernés par ce PNM, soit 16 % de la surface totale du site.



Parc Naturel Marin et terrains du Département et du Conservatoire du Littoral autour du site de Talmont

2.3.2 Stratégies d'acquisition foncière

2.3.2.1 Sites acquis par le Conservatoire du littoral (CELRL)

Rappel

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, ou Conservatoire du Littoral, est un établissement public qui a pour but, depuis 1995, la protection des milieux littoraux au moyen de l'acquisition foncière. Initialement limité au littoral, son domaine d'intervention a été étendu au Domaine Public Maritime (DPM) en 2002, aux zones humides des départements côtiers en 2005, aux estuaires, domaine public fluvial et aux lacs depuis 2009.

Ses possibilités en matière d'acquisition sont assez étendues, puisqu'il peut acquérir les terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, voire dans certains cas par expropriation. Il peut aussi recevoir de nouvelles parcelles par donation, legs, ou par une procédure adaptée de dation en paiement des droits de succession. Il remet en état les parcelles ainsi acquises, en détermine les plans de gestion adaptés à l'aide de comités scientifiques, puis en confie la gestion aux collectivités locales.

Plusieurs secteurs de la ZSC des marais de Talmont sont propriété du CELRL, couvrant une surface totale de 275,6 ha, soit 14 % du site. Ces sites sont précisés dans le tableau suivant.

Code	Nom	Date de création	Dernière modification
FR1100119	Le Bois Saint-Jean	26/07/1979	26/07/1979
FR1100121	Le Veillon	07/08/1980	21/02/2014
FR1100120	Pointe du Payré	01/06/1982	01/01/2019
FR1100989	Puits d'Enfer	21/09/2015	01/01/2019

Sites acquis par le CELRL dans le périmètre Natura 2000

Les secteurs concernés sont représentés sur la carte ci-dessus.

2.3.2.2 Espace Naturel Sensible (ENS)

Rappel

Le classement en Espace Naturel Sensible est un outil de conservation et de gestion des milieux naturels, mobilisable par le Conseil Départemental. Le but de cette classification est de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, ainsi que de mettre en place une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

Le classement d'un site en ENS permet au Conseil Départemental de faire valoir son droit de préemption sur toute vente ayant lieu dans ce périmètre. Ces zones de préemption font l'objet d'une décision par le Conseil départemental, après accord des communes.

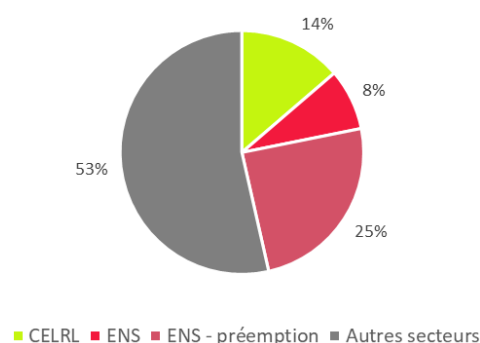
En 2020, de nombreuses parcelles de la ZSC des marais de Talmont sont propriété du Département de Vendée, 132 parcelles au total, pour une surface totale de 163,3 ha, soit 8 % du site.

De plus, de nombreuses parcelles sont situées en zone de préemption, pour un total de 770,4 ha. Sans les parcelles déjà acquises par le CELRL, ce total est ramené à 494,8 ha, soit 25 % de la surface du site.

Les parcelles concernées sont représentées sur la carte page 21.

2.3.2.3 Synthèse

Au total, 933,7 ha font donc l'objet d'une stratégie d'acquisition foncière sur le site (acquisition effective ou droit de préemption), soit 47 % de la surface totale du site, ce qui est une proportion assez importante.



2.3.3 Site classé et site inscrit

Rappel

La loi du 2 mai 1930 prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés.

Deux niveaux de protection peuvent être appliqués. D'une part, l'inscription, qui est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. D'autre part, le classement, qui est une protection très forte, destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Cette loi est inscrite au Code de l'Environnement dans les articles L.341-1 à 342-22.

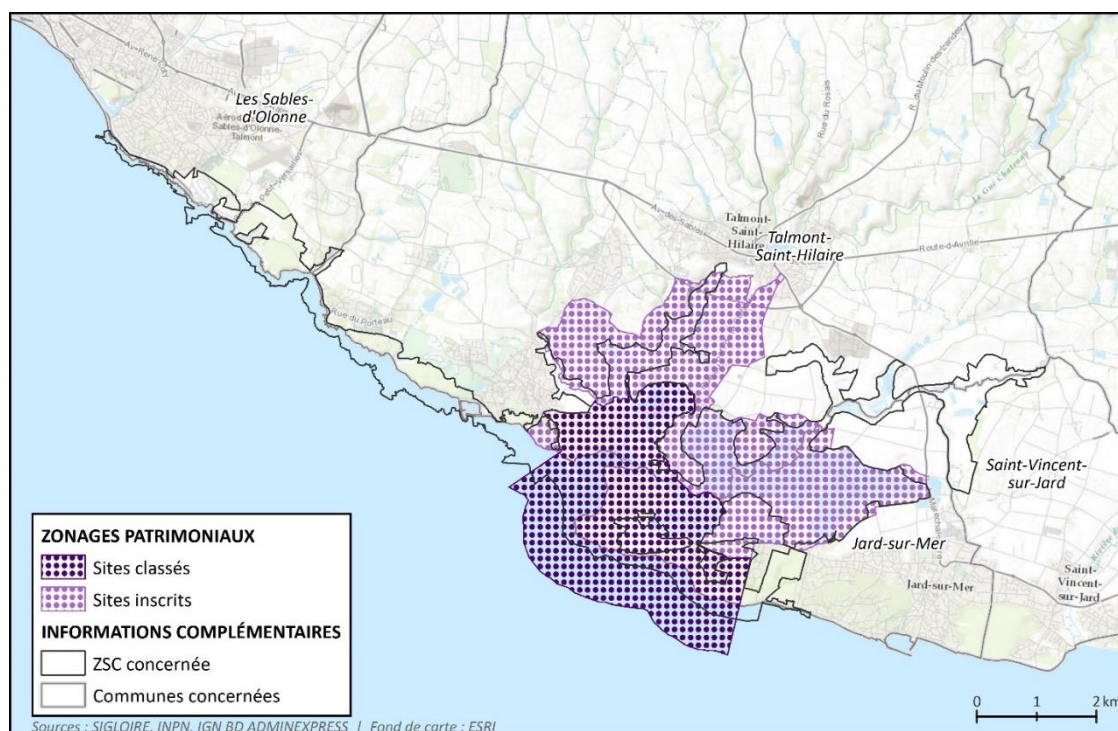
Le site des marais de Talmont et des dunes du Payré est concerné dans sa partie sud par la présence de 2 sites classés et d'un site inscrit, détaillés dans le tableau suivant.

Type	Code	Nom
Site classé	85 SC 05 a	Le chêne vert du Veillon dit l'Ancêtre
	85 SC 05 c	Le site de la pointe du Payré, des marais et du bois du Veillon
Site inscrit	85 SI 05	L'ensemble formé par les marais du Veillon, de la Guittière, de la Vinière et les villages des hautes mers, des eaux, de la Guittière d'Ilaude, de la Vinière

Sites classé et inscrit du site des marais de Talmont

Le site classé du « chêne vert du Veillon dit l'Ancêtre », d'une surface de 10 m², est compris dans le périmètre du second site classé.

Le site classé représente 640 ha de la ZSC, soit 32 %, et le site inscrit 608 ha, soit 30 %. Au total, 62 % de la ZSC sont donc concernés par un zonage en site classé ou inscrit. Ce zonage concerne le sud du site, sur la pointe du Payré, et les marais du Payré et ses affluents.



Sites classés et inscrits autour du site de Talmont

Ce vaste site est classé au titre de « Monument naturel » pour ses qualités environnementales, et notamment pour son intérêt géologique. Ce site contient en effet l'escarpement rocheux de la pointe du Payré, ainsi que des dunes perchées, formations morphologiques plutôt rares. La présence de landes et de boisements (Chêne vert et Pin maritime), ainsi que de marais rétro-littoraux renforcent l'intérêt environnemental du site.

Sur ce site classé, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) note que la fragilité de l'endroit et le piétinement (entraîné par l'attractivité touristique du site) ont nécessité différentes actions pour le préserver, dont l'achat d'une partie des terrains par le Conservatoire du littoral (CELRL).

2.3.4 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Rappel

Les ZNIEFF sont des périmètres d'inventaire du patrimoine floristique et faunistique. Ces zonages n'ont pas de valeur juridique directe, mais indiquent la présence d'un enjeu important. Ils constituent un outil de connaissance de la richesse et la sensibilité des sites remarquables répertoriés qui n'interdit pas tout aménagement, mais informe des conséquences possibles sur le milieu naturel.

Les ZNIEFF sont de 2 types :

- ZNIEFF de type 1 : délimitée et caractérisée par un intérêt biologique remarquable (exemples : pelouse calcicole, tourbière, ...), recensant des espèces protégées par la loi de 1976 relative à la protection de l'environnement,
- ZNIEFF de type 2 : grand ensemble naturel riche et peu modifié qui offre des potentialités biologiques importantes (exemples : forêt, marais ...).

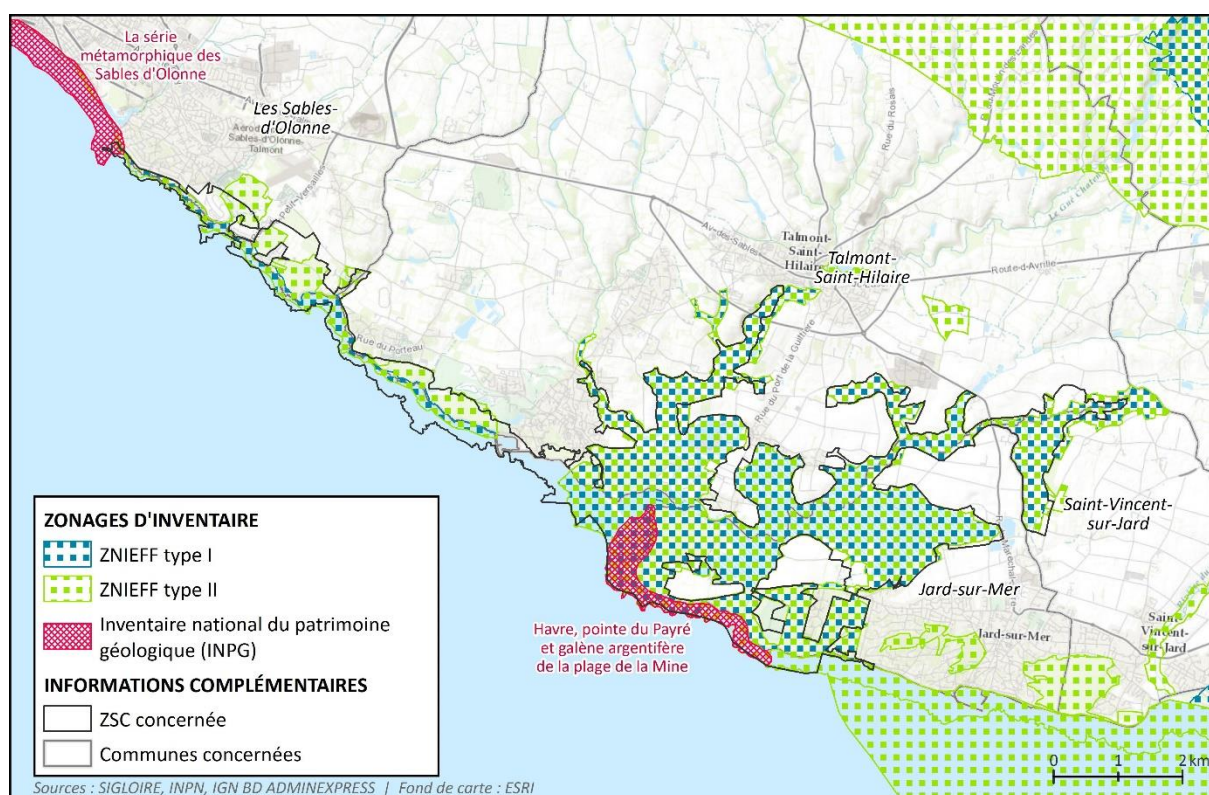
Dans ce contexte, les ZNIEFF permettent de définir une démarche rationnelle de protection, de planification, d'aménagement et de gestion de l'espace.

Le site du marais de Talmont est couvert par 6 zonages ZNIEFF, de chacun des 2 types.

Type	Code	Nom
ZNIEFF type I	520005782	Bois et dune du Veillon, marais de la Guittière et zones voisines
	520016280	Falaises maritimes à Rumex rupestris entre Port Bourgenay et les Sables-d'Olonne
	520005781	Pointe du Payré, marais salés et zones voisines à Jard-sur-Mer
ZNIEFF type II	520016279	Bordure littorale au nord de Bourgenay
	520014623	Côte rocheuse entre Jard-sur-Mer et Longeville
	520005780	Zone de Talmont-Pointe du Payré

ZNIEFF du site des marais de Talmont

Au total, les ZNIEFF de type I sur la ZSC représentent une surface de 1 536,4 ha, soit 76 % de la surface. Les ZNIEFF de type II elles représentent 1707,4 ha, soit 84 % de la surface. Les zonages des ZNIEFF de type I et II se superposent dans leur majeure partie.



Zonages d'inventaire autour du site de Talmont

2.3.5 Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)

Le site du marais de Talmont est couvert par 2 sites de l'INPG, détaillés dans le tableau suivant.

Code	Nom
PAL0011	Havre, pointe du Payré et galène argentifère de la plage de la Mine
PAL0013	La série métamorphique des Sables d'Olonne

Sites de l'INPG du site des marais de Talmont

Le premier site, « Havre, pointe du Payré et galène argentifère de la plage de la Mine » est quasi-intégralement compris dans le périmètre de la ZSC, et représente 5 % de sa surface, soit 109,2 ha. L'intérêt géologique principal de ce site est la stratigraphie visible à l'affleurement, montrant des terrains jurassiques en discordance sur le socle hercynien. Cependant, l'intérêt du site est aussi morphologique, puisqu'il présente falaises rocheuses, platier rocheux, plage de sable et dunes, ainsi que des flèches sédimentaires dans l'estuaire du Payré.

Le second site est concerné de façon secondaire. En effet, seule sa pointe sud est présente au nord de la ZSC, concernant une surface de 2,9 ha, soit 0,1 % de la surface de la ZSC. L'intérêt de ce site est l'observation des déformations métamorphiques liées à la surrection hercynienne, très visibles.

La localisation des sites INPG est précisée dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus.

2.3.6 Synthèse des zonages d'inventaire et de protection

Les périmètres de protection et d'inventaire sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Type	Nombre	Code	Nom	Surface totale du site (ha)	Part de la ZSC concernée (%)	Origine des données
Zonage contraignant ou d'acquisition foncière	Parc naturel marin (PNM)	1	FR9100007	Estuaire de la Gironde et de la mer des Perthuis	651 561 ha	16 %	INPN
	Conservatoire du Littoral (CELRL)	4	FR1100119	Le Bois Saint-Jean	25 ha	14 %	INPN
			FR1100121	Le Veillon	63 ha		
			FR1100120	Pointe du Payré	164 ha		
			FR1100989	Puits d'Enfer	23 ha		
	ENS	132	-	-	163 ha	8 %	CD 85
Site classé	2	85 SC 05 a	Le chêne vert du Veillon dit l'Ancêtre	0,001 ha	32 %	DREAL Pays de la Loire	
		85 SC 05 c	Le site de la pointe du Payré, des marais et du bois du Veillon	1 032 ha			
Site Inscrit	1	85 SI 05	L'ensemble formé par les marais du Veillon, de la Guittière, de la Vinière et les villages des hautes mers, des eaux, de la Guittière d'Ilaude, de la Vinière	1 226 ha	30 %	DREAL Pays de la Loire	
Zonage d'inventaire ou de suivi scientifique	ZNIEFF I	3	520005782	Bois et dune du Veillon, marais de la Guittière et zones voisines	512 ha	76 %	INPN
			520016280	Falaises maritimes à Rumex rupestris entre Port Bourgenay et les Sables-d'Olonne	111 ha		
			520005781	Pointe du Payré, marais salés et zones voisines à Jard-sur-Mer	1 095 ha		
	ZNIEFF II	3	520016279	Bordure littorale au nord de Bourgenay	271 ha	84 %	INPN
			520014623	Côte rocheuse entre Jard-sur-Mer et Longeville	334 ha		
			520005780	Zone de Talmont-Pointe du Payré	1 648 ha		
	Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)	2	PAL0011	Havre, pointe du Payré et galène argentifère de la plage de la Mine	117 ha	5 %	DREAL Pays de la Loire
PAL0013			La série métamorphique des Sables d'Olonne	562 ha			

Synthèse des zonages de protection et d'inventaire du patrimoine naturel

Deux sites sont notablement visés : l'estuaire du Payré, ainsi que le site géologique de la pointe du Payré.

Au titre des richesses biologiques (habitats, faune, flore) recensées par l'ensemble de ces zonages de protection, du zonage Natura 2000, les marais rétro-littoraux de l'estuaire du Payré sont intégrés au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Pays-de-la-Loire, en tant que réservoir de biodiversité pour la trame verte et bleue. Le boisement de Saint-Jean est classé comme réservoir pour la trame verte.

2.3.7 Opération Grand Site de France

Il est à noter également qu'une démarche de labellisation Grand Site de France est en cours pour le « Havre du Payré ».

Rappel

L'Opération Grand Site de France relève d'une politique nationale au service des sites classés très fréquentés. Elle est inscrite au code de l'Environnement par la loi du 12 juillet 2010 (Art. L 341-15-1), et précisée par la circulaire du 21 janvier 2011 (modalités de mise en œuvre). Cette politique nationale se réfère à la Convention du patrimoine mondial de 1972 (Unesco), ainsi qu'aux recommandations n° R(94) 7 et R (95) 10 du Conseil de l'Europe relatives à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement.

Il s'agit d'un cadre à la conduite de projets de réhabilitation et de gestion des sites. Cette démarche partenariale associe l'Etat, les Collectivités locales et les acteurs des sites. Avec le Label Grand Site, l'Opération Grand Site de France est pilier de la politique Grand Site de France.

Une Opération Grand Site se traduit par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil...

Elle repose sur des principes qui doivent être admis par tous les partenaires qui s'engagent dans une telle démarche : respect de "l'esprit des lieux", accueil du public et de pédagogie, fréquentation compatible avec sa conservation (maîtrise et gestion de la fréquentation), association des habitants aux projets et à la vie du site, retombées économiques du projet au bénéfice de l'ensemble du territoire et à sa région.

L'Opération Grand Site de la ZSC concerne les 2800 ha du Havre du Payré, ainsi que ses patrimoines naturel et humain.

Le site est éligible au programme Grand Site depuis 2017. Son classement est soutenu par Vendée Grand Littoral, les communes de Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer, ainsi que le Département de Vendée, et actuellement en cours d'instruction par le Ministère de l'Ecologie.

Pour obtenir le label, des aménagements seront réalisés pour protéger ce paysage tout en assurant un accueil optimal des touristes. Le but de ce classement est de renforcer la notoriété du site et de gagner en attractivité.

2.4 Données abiotiques

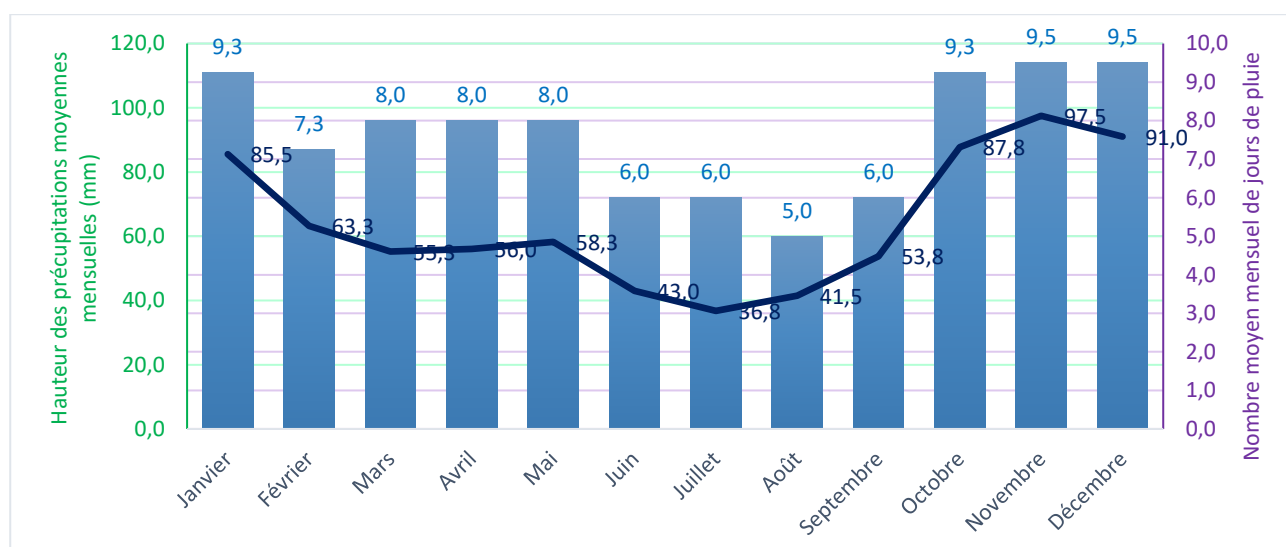
2.4.1 Climat

Les températures et précipitations moyennes annuelles sont présentées dans le tableau suivant, pour la période allant de 1999 à 2019.

Commune	Surface du site concernée	Température moyenne annuelle	Température moyenne maximale	Température moyenne minimale	Précipitations moyennes annuelles
Jard-sur-Mer	658 ha	13,2 °C	15,8 °C	10,5 °C	745 mm
Les Sables d'Olonne	135 ha	13,3 °C	15,7 °C	10,8 °C	843 mm
Saint-Vincent-sur-Jard	104 ha	13,2 °C	16,1 °C	10,4 °C	745 mm
Talmont-Saint-Hilaire	728 ha	13,1 °C	15,9 °C	10,4 °C	745 mm

Températures et précipitations sur les communes du site entre 1999 et 2019 –

Source : climate-data.org



[Hauteur des précipitations et nombre de jours de pluie moyens mensuels – Source : climate-data.org](https://climate-data.org)

Le climat sur ce secteur est de type tempéré océanique. Il est classé Cfb selon la classification de Köppen, c'est-à-dire un climat tempéré chaud sans saison sèche, à été tempéré. Il est marqué par des précipitations se répartissant sur l'ensemble de l'année, mais cependant plus importantes en hiver et au printemps. L'amplitude thermique y est relativement faible, autour de 14 °C. Les hivers y sont donc doux, et les étés moyennement chauds.

2.4.2 Géologie et ichnologie

NB : l'ichnologie est la partie de la paléontologie qui étudie les traces laissées par les animaux fossiles (empreintes, pistes, coprolithes, débris de repas...).

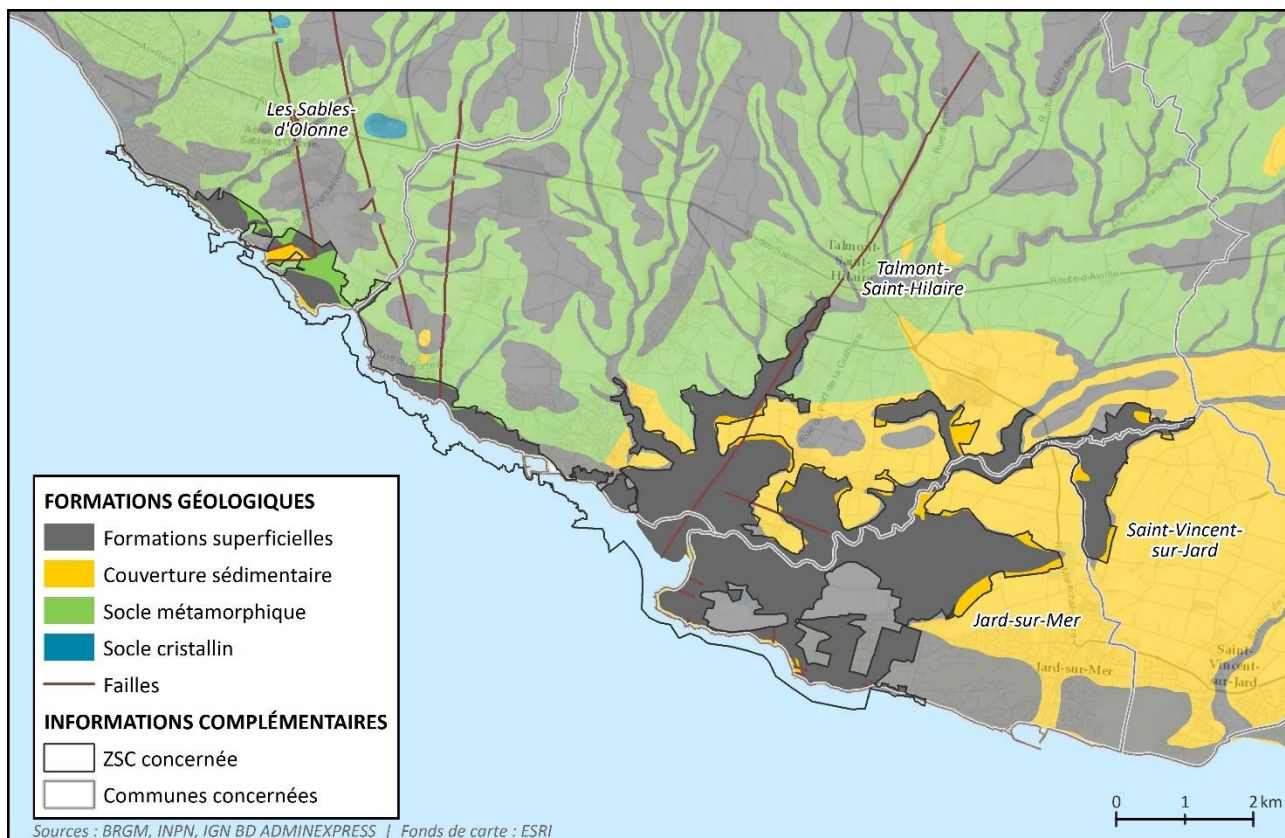
La pointe du Payré constitue un site géologique et paléontologique particulièrement remarquable sur plusieurs points, notamment stratigraphique et ichnologie.

2.4.2.1 Le contact entre massif ancien et bassin sédimentaire

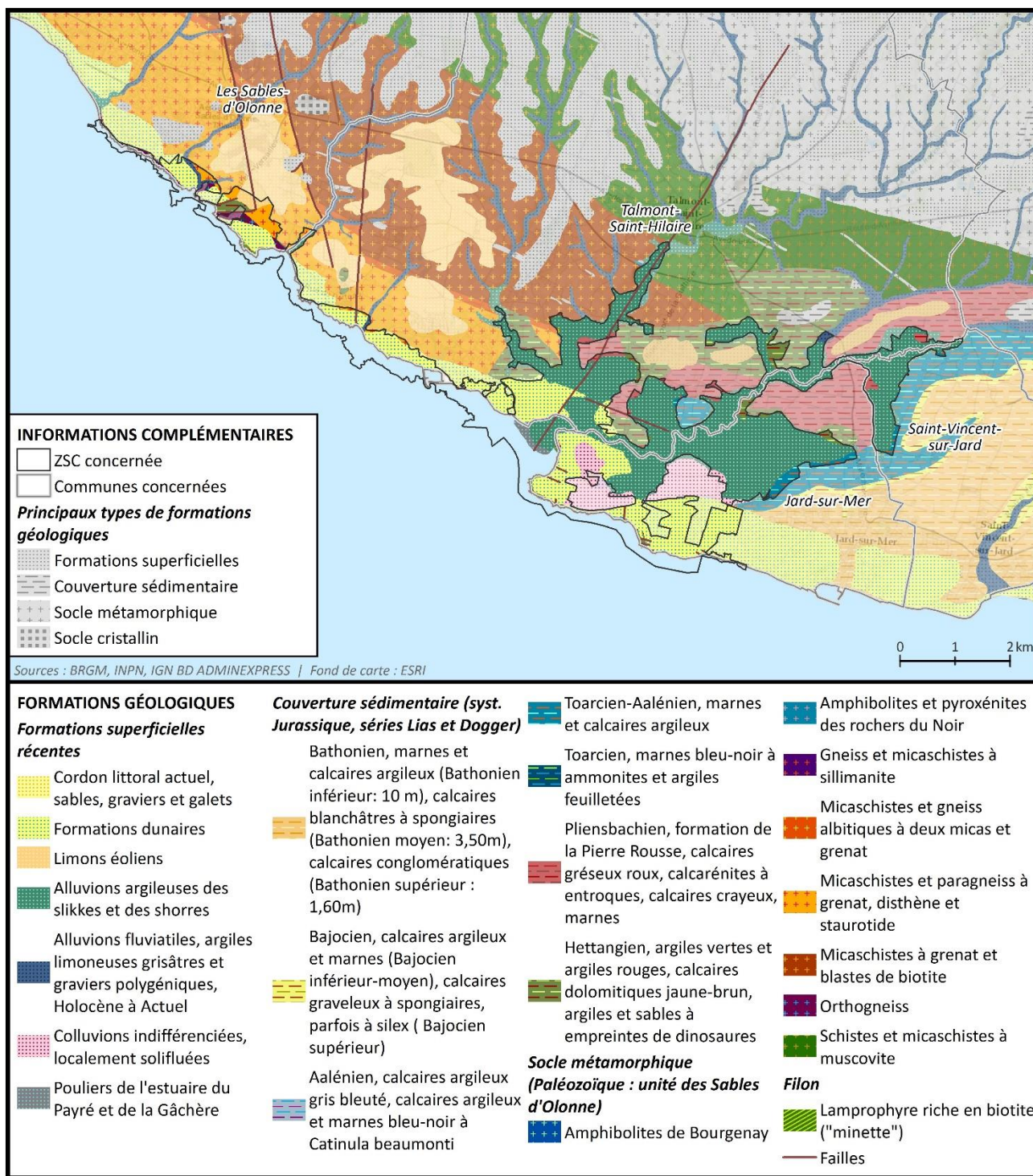
Les deux cartes géologiques ci-dessous (simplifiée et complète) présentent les formations à l'affleurement, c'est-à-dire sur lesquelles reposent les sols. La ZSC y apparaît très majoritairement située à l'affleurement de formations superficielles récentes (moins d'un million d'années). Il s'agit notamment de sables dans les secteurs dunaires, et d'alluvions et de colluvions dans les secteurs de marais.

Les exceptions les plus notables sont, au nord de la ZSC, un affleurement de roches métamorphiques, ainsi que deux « poches » sédimentaires, situées à hauteur du village du Bois Saint-Jean, juste au sud de l'ancienne abbaye, ainsi qu'au niveau de la pointe de Cayola. Au sud de la ZSC, les exceptions sont toutes sédimentaires.

Cette première carte simplifiée permet donc de saisir l'un des intérêts de ce site : sa localisation au contact du Massif armoricain (formations métamorphiques) et du Bassin aquitain (formations sédimentaires), sur lesquels reposent, en surface, les formations superficielles récentes. Cette situation fait de ce site un exemple édifiant d'une partie de l'histoire géologique ayant façonné la région.



Géologie simplifiée du site de Talmont



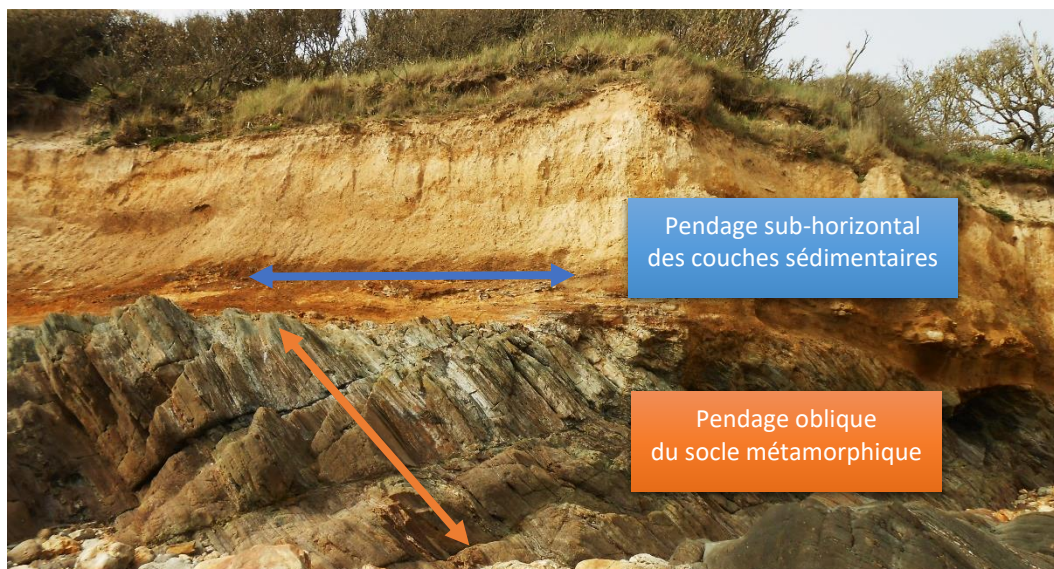
Géologie du site Natura 2000

2.4.2.2 Discordance entre cycle varisque et Jurassique inférieur (50 MA)

Les affleurements de formations superficielles ne doivent cependant pas occulter les aspects les plus intéressants de ce site.

En effet, sa localisation littorale, sous l'influence de l'érosion marine (et non uniquement de la météorisation surfacique), a permis la formation de falaises. Ces falaises laissent apparaître un élément particulièrement intéressant : la discordance stratigraphique entre le socle (au-dessous) et les couches sédimentaires déposées lors de la transgression début Jurassique (au-dessus), qui peut être observée sur plusieurs kilomètres, notamment autour de la pointe du Payré.

Cette discordance s'explique par la transgression hettangienne, c'est-à-dire un épisode de remontée du niveau marin, advenu il y a environ 200 millions d'années. Les anciennes terres émergées se trouvant alors sous le niveau de la mer, ont été peu à peu recouvertes de couches de sédiments issus de l'érosion des terres restées émergées, créant les couches de roches sédimentaires. La discordance, c'est-à-dire la lacune temporelle entre deux roches d'âge différent (entre 25 et 80 millions d'années de différence), se manifeste donc par la différence de sens (le pendage) entre les couches métamorphiques et granitiques de socle, plissées et donc penchées, dont le relief a été raboté et aplani par des millions d'années d'érosion, et les couches sédimentaires, déposées en couches subhorizontales par-dessus.



Discordance de la pointe du Veillon (plage de la Mine)

Si cette discordance ne s'observe pas sur l'ensemble de la ZSC, d'autres secteurs conservent cependant un intérêt stratigraphique, par l'observation de l'empilement des couches sédimentaires déposées au cours de la période s'étendant du Rhétien, dernier âge du Trias supérieur, pour les plus basses, à l'Hettangien, première époque du Jurassique inférieur (anciennement appelé « Lias »), pour les plus hautes. Cette période s'étend sur une période comprise entre 195 et 204 millions d'années. Cet empilement s'observe notamment au nord du havre du Payré. Certains niveaux des couches supérieures sont abondamment chargés de lumachelles, c'est-à-dire des roches sédimentaires contenant un grand nombre d'organismes fossiles, en général des coquillages.



Empilement de couches sédimentaires au nord de la plage du Veillon – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

Ainsi situé au croisement de roches métamorphiques et de roches sédimentaires, le secteur manifeste une grande diversité lithologique, tant en roches sédimentaires (calcaires dolomitiques bruns, calcaires jaunes, argiles) que métamorphiques (grès, gneiss, micaschistes). Quelques filons de minéraux sont aussi observables : quartz, fluorine, barytine, pyrite, calcite.



[Affleurement de roches granitiques et métamorphiques – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

ICHOFAUNE

La ZSC comporte aussi un site d'intérêt plus large. En effet, l'estran situé entre la plage du Veillon et l'anse de Bourgenay, dans le prolongement de la dune, est réputé pour son ichnofaune, c'est-à-dire les traces fossilisées identifiables de dinosaures qui s'y trouvent.

Ce gisement fut découvert en 1930, puis redécouvert en 1963, et popularisé à partir de 1967. Il s'agit d'un des plus importants gisements d'empreintes fossilisées d'Europe. En effet, les empreintes témoignent du passage de nombreuses espèces, et se rencontrent en grand nombre, sur plusieurs niveaux stratigraphiques : dans une série argilo-gréseuse puis carbonatée, intercalée entre le substratum cristallophyllien et le Pliensbachien transgressif. Au total, avant les prélèvements scientifiques et sauvages, un millier d'empreintes ont pu être relevées sur le site. Ces empreintes, situées sur ce qui constitue aujourd'hui le platier, sont notamment observables à basse mer, lors de coefficients de marée moyens à forts. Il s'agit notamment de traces tridactyles de dinosauriens bipèdes.

Le milieu fossile ainsi visible était celui d'une lagune à faible profondeur d'eau (bordure d'estuaire par exemple), confirmé par la présence de méso-formes témoignant de l'alternance de périodes tidales et de phases d'émersion (ripple marks, flaser structures, ou encore fentes de dessiccation, empreintes de cristaux de sel ou de gouttes de pluie).

Les empreintes de dinosaures sont de tailles centimétriques à décimétriques (jusqu'à 50cm de longueur). Au total, une dizaine de formes distinctes ont été identifiées, avec des variations selon la position, la vitesse de déplacement de l'animal et la nature du sol. Des pistes de plusieurs mètres ont été relevées.

Cependant, missions scientifiques et prélèvements sauvages ont largement contribué à diminuer la quantité d'empreintes toujours visibles actuellement sur la plage du Veillon.



[Empreintes de dinosaures sur le platier rocheux : vue générale \(1\) et détails \(2, 3\) – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

2.4.3 Pédologie

Selon les données d'Agrocampus, les sols de la ZSC sont majoritairement de deux natures différentes :

- Les espaces dunaires sont dominés par les régosols (à 70 %). Il s'agit des sols des dunes littorales atlantiques et arrières plages, à forêt de pins maritimes, de lande ou végétation pionnière. Ce sont des sols sableux et calcaires.
- Les marais rétro-littoraux quant à eux sont dominés par des thalassosols (à 100 %). Il s'agit des *sols des slikkes et schorres de la plaine maritime de l'Anse de l'aiguillon issus d'argiles marines du Bri récent, en prairie*. Ce sont des sols superficiels, très argileux, calcaires, à nappe salée submergeante.

Les autres sols présents dans le périmètre de la ZSC, bien plus minoritaires, sont les suivants :

- Moitié nord, à lithologie métamorphique où les sols sont dominés par les néoluvisols-rédoxisols :
 - Sols des plateaux ondulés sur micaschiste et limons résiduels, occupés par le bocage : sols moyennement épais, limoneux à argilo-limoneux, naturellement acides et principalement lessivés et hydromorphes,
- Moitié sud, à lithologie sédimentaire, où les sols sont dominés par les calcisols :
 - Sols des positions planes ou légèrement dépressives de la partie occidentale de l'Entre-plaine et Gâtine, issus de calcaires marneux du Lias, en paysage ouvert cultivé : sols peu épais, principalement décarbonatés et hydromorphes, vertiques en profondeur.

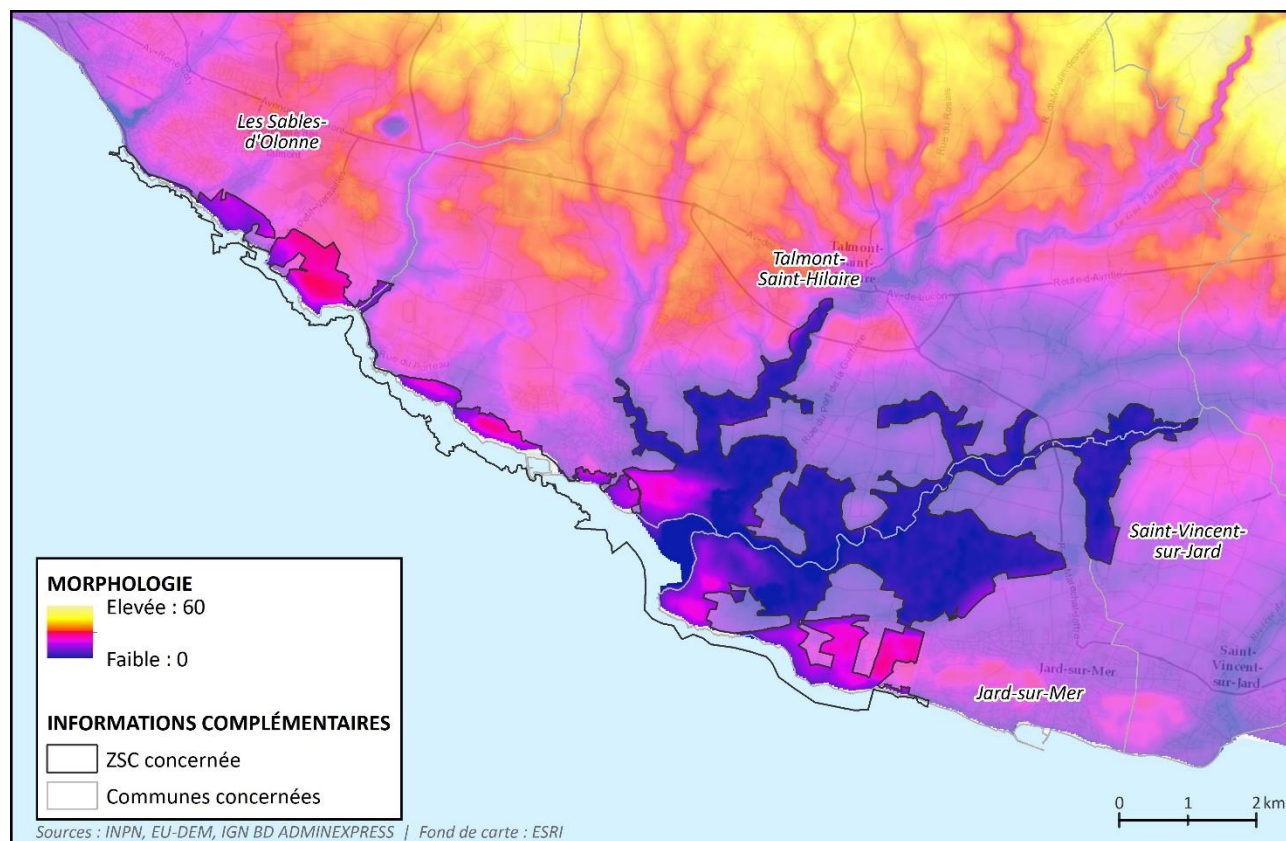
2.4.4 Topographie

Le site de Talmont possède un profil général plutôt bas, compris entre le niveau de la mer et 30 m d'altitude, atteint au niveau du bois Saint-Jean.

Il s'agit de façon générale d'une ancienne surface d'aplanissement, largement marquée par le bassin du Payré, dont les affluents s'encaissent de manière assez marquée en amont de la ZSC. Lors de la dernière transgression marine

(transgression holocène, il y a environ 12 000 ans), cette vallée s'est retrouvée progressivement comblée par les dépôts marins, ce qui explique que les marais rétro-littoraux émergent de quelques mètres par rapport au niveau marin.

Cependant, ce comblement progressif s'est accompagné de la formation de dunes littorales, qui dominent de quelques dizaines de mètres les marais rétro-littoraux, à l'image de l'ensemble de la façade atlantique de France métropolitaine.



Relief du site de Talmont

2.4.5 Hydrologie

2.4.5.1 Organisation administrative

2.4.5.1.1 SDAGE

Rappel

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un outil de planification concertée de la politique de l'eau. Institué par la Loi sur l'eau de 1992, ce document a évolué à partir de 2000, pour mieux traduire les exigences de la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE).

Le SDAGE fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état » des masses d'eaux, et est élaboré par grands bassins hydrographiques. Un programme de mesures et des documents d'accompagnement lui sont associés. Véritable programme de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins hydrographiques, le SDAGE fixe des objectifs, des échéances, des orientations et des dispositions à caractère juridique pour y parvenir.

Le site des marais de Talmont est compris dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, piloté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce document a été adopté par le Comité de Bassin le 4 novembre 2015. Il couvre la période 2016-2021.

Le SDAGE répond à quatre questions importantes :

- Qualité des eaux : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- Milieux aquatiques : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Quantité disponible : Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- Organisation et gestion : Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

Les réponses à ces questions sont organisées au sein de 14 chapitres qui définissent les grandes orientations et des dispositions à caractère juridique pour la gestion de l'eau :

- repenser les aménagements de cours d'eau,
- réduire la pollution par les nitrates,
- réduire la pollution organique et bactériologique,
- maîtriser et réduire la pollution par les pesticides,
- maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses,
- protéger la santé en protégeant la ressource en eau,
- maîtriser les prélèvements d'eau,
- préserver les zones humides,
- préserver la biodiversité aquatique,
- préserver le littoral,
- préserver les têtes de bassin versant,
- faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Les documents du prochain SDAGE (2022-2027) sont en cours d'élaboration en 2021.

2.4.5.1.2 SAGE

Rappel

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective et concertée, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le marais de Talmont est situé sur le périmètre du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers. Ce dernier est porté par le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne, et approuvé par arrêté préfectoral depuis 2015.

Le territoire du SAGE couvre 620 km², et concerne 29 communes, pour une population de près de 80 000 habitants. Littoral, ce SAGE concentre des zones naturelles riches et sensibles (plages, marais des Olonnes et du Payré, zones humides, forêt des Olonnes), et la deuxième agglomération du département de la Vendée (agglomération des Sables-d'Olonne).

Les enjeux et objectif du SAGE sont précisés dans le tableau suivant.

Thèmes	Enjeux	Objectifs
Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource	Besoins saisonniers en forte augmentation dus au développement du tourisme sur le littoral	Reduction des prélèvements, hors alimentation en eau potable, entre le 1er avril et le 30 octobre
	Débits d'étiage faibles et assècs importants des cours d'eau	Diminution de la pression de prélèvement pour l'irrigation sur le milieu hydrographique
	Territoire fortement déficitaire en eau potable ; à ce sujet, le territoire du SAGE Auzance Vertonne est un bassin nécessitant une protection renforcée à l'étiage (ZPRE)	Pérennisation de la ressource, que constitue la retenue de Sorin-Finfarine exclusivement pour l'alimentation en eau potable
		Réduction de 10% de la consommation moyenne par abonné par rapport à 2010
		Protection des personnes et des biens
Amélioration de la qualité des eaux de surface	Une qualité d'eau moyenne à médiocre voire mauvaise pour la plupart des cours d'eau (élevage bovin important, assainissement individuel abondant, rejets industriels, etc)	Pour les eaux superficielles, objectifs chiffrés et datés des paramètres suivants : Nitrates Phosphores Pesticides Qualité bactériologique des eaux littorales
	Contamination bactériologique des zones de production conchylicole	
	Quelques problèmes microbiologiques ou d'éléments-traces dans les eaux littorales (pressions touristique et portuaire)	Pour les eaux souterraines, objectifs chiffrés et datés des paramètres suivants : Nitrates Pesticides
Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides	Cours d'eau altérés (hydromorphologie déclassante pour toutes les masses d'eau cours d'eau)	Protection et/ou restauration adaptée : rendre aux cours d'eau et aux zones humides leurs rôles hydrographique, épuratoire et écologique
	Développement urbain important sur le littoral	Restauration morphologique des cours d'eau
	Objectifs DCE non atteints pour ce qui concerne la morphologie	Non-dégradation ou réduction du taux d'étagement des masses d'eau

Enjeux et objectifs du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Ce SAGE prend en charge les 7 masses d'eau (cours d'eau) précisées dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Surface (km ²)
FRGR0567	L'Auzance et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	118,50
FRGR0568	La Ciboule et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	107,76
FRGR0569	La Vertonne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	96,72
FRGR1864	Le Goulet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	45,71
FRGR1882	Le Tanchet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	11,83
FRGR1896	Le Gai Chatenay et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	100,80
FRGR2236	L'île Bernard et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	38,86

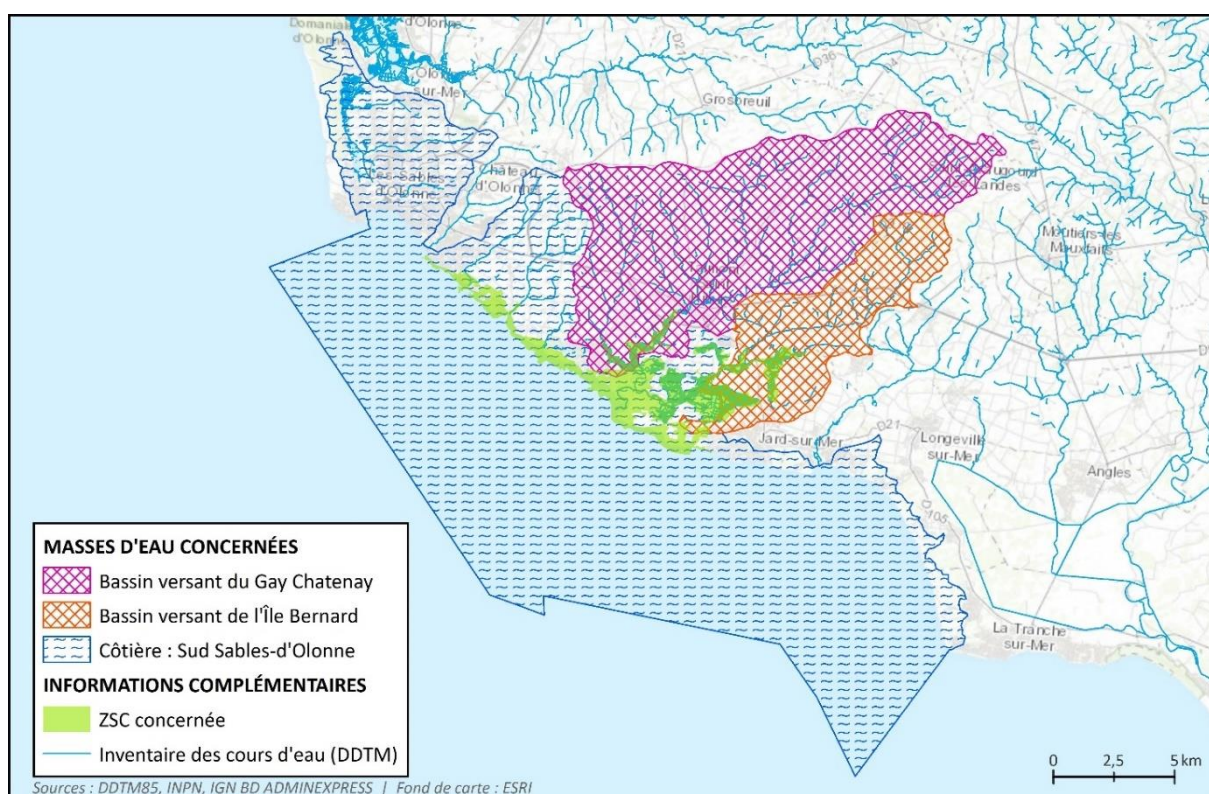
Masses d'eau concernées par le SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

2.4.5.2 Bassin versant

Parmi les masses d'eau concernées par le SAGE, seules 3 sont concernées par la ZSC des marais de Talmont. Il s'agit des masses d'eau suivantes : deux masses d'eau « cours d'eau », ainsi qu'une masse d'eau « côtière », précisées dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Surface (km ²)
FRGR1896	Le Gai Chatenay et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	100,80
FRGR2236	L'île Bernard et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	38,86
FRGC51	Sud Sables-d'Olonne	315,16

Masses d'eau « cours d'eau » concernées par la ZSC des marais de Talmont

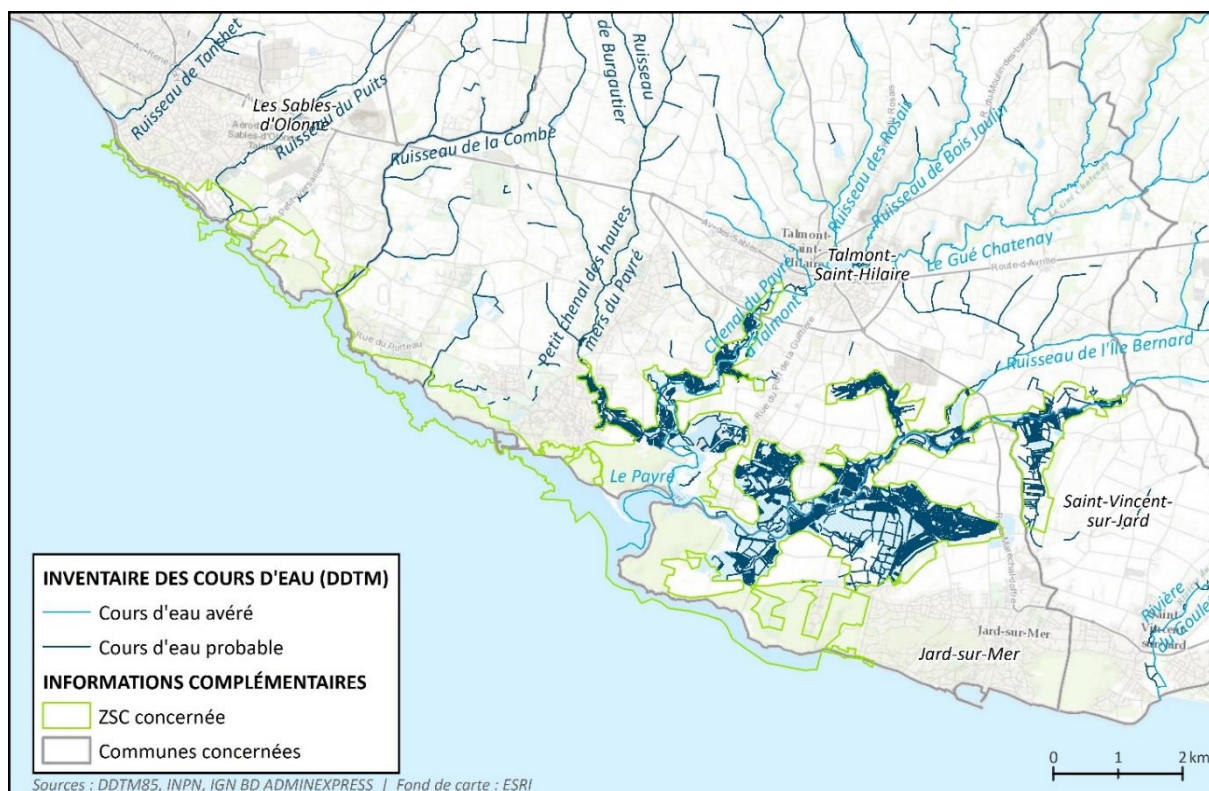


Masses d'eau du site de Talmont

2.4.5.3 Réseau hydrographique

Un inventaire des cours d'eau du territoire de Vendée Grand Littoral est actuellement en cours de réalisation. Mené par la DDTM85, il a pour vocation de dresser un état des lieux précis et d'établir une cartographie de l'ensemble du réseau hydrographique.

Le réseau hydrographique est composé de deux ensembles de morphologie différente.



Réseau hydrographique du site de Talmont

PARTIE NORD

Au nord du port de Bourgenay, le site est traversé de façon assez linéaire par l'exutoire de plusieurs petits fleuves côtiers, successivement, du nord au sud :

- le ruisseau du Puits qui, sur le périmètre d'étude, présente une physionomie encaissée et une ripisylve boisée ;
- le ruisseau de la Combe qui présente un faciès plus stagnant où s'est développée une vaste roselière ;
- et, de moindre importance, le ruisseau du bois de la Mine.



Ruisseau du Puits – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

PARTIE SUD

Au sud du port de Bourgenay, le site couvre l'aval et l'estuaire du Payré, ainsi que l'aval de ses affluents, qui, tous, par l'intermédiaire de nombreux chenaux, alimentent des marais rétro-littoraux, historiquement et encore partiellement exploités en marais salants. Ainsi le réseau hydrographique de ce secteur est davantage surfacique que linéaire.

Plus précisément, le réseau linéaire de cette partie sud se compose de plusieurs petits cours d'eau :

- Le Payré, qui prend sa source à une vingtaine de kilomètres de la côte, sur la commune de Saint-Hilaire-la-Forêt, au sud du lieu-dit Les Rablais, et parcourt environ 12 km jusqu'à son estuaire ;
- Le ruisseau de l'Île Bernard, son premier affluent de rive droite, qui prend sa source sous le nom de ruisseau de la Guignardière dans le bois de la Garde, au nord du bourg d'Avrillé. Il change de nom en aval de la retenue du moulin de la Guignardière, située à environ 4 km de la source. En aval de cette retenue, il parcourt environ 8 km, avant sa confluence avec le Payré, au sud-ouest du lieu-dit L'Île Bernard, dans le périmètre de la ZSC ;
- Le chenal du Payré à Talmont, exutoire des plans d'eau de Talmont-Saint-Hilaire, qui draine les eaux de trois petits cours d'eau en amont de Talmont-Saint-Hilaire : les ruisseaux des Rosais, de Bois Jaulin et du Gué Chatenay.

Ces trois principaux cours d'eau sont complétés par un maillage de petits canaux, drainant les marais.



[Le Payré – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

3 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1 Origine des données collectées

Les données naturalistes figurant dans le diagnostic écologique proviennent de diverses sources :

- Bibliographie dont données figurant dans le précédent DOCOB et le FSD du site Natura 2000 et donc collectées par les partenaires associatifs locaux (Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe Associatif Estuaire) ;
- Echanges avec les naturalistes locaux ayant une bonne connaissance du site (Philippe LEVÉ, François VARENNE, Didier DESMOTS, GAE, APNO) et l'animateur Natura 2000 du site Guillaume DA SILVA, qu'ils soient ici vivement remerciés pour leurs contributions et leur partage ;
- Investigations de terrain par le bureau HARDY-ENVIRONNEMENT entre 2020 et 2021.

3.1.1 Investigations de terrain

Les investigations de terrain ont eu pour objectif d'actualiser des données relatives à des espèces cibles constituant un enjeu de conservation particulièrement important pour le site Natura 2000 (espèces d'intérêt communautaire, espèces rares), plutôt que prétendre à avoir une portée exhaustive. Concernant les habitats, l'ensemble des milieux ont fait l'objet de relevés phytosociologiques en vue de dresser une cartographie complète des habitats naturels et habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du périmètre du site.

HABITATS NATURELS

Les habitats naturels et les habitats d'intérêt communautaire ont été caractérisés par relevés phytosociologiques et cartographiés sur l'ensemble de la zone Natura 2000. Les relevés de terrain ont été effectués durant les années 2020 et 2021.

CYNOGLOSSE DES DUNES *OMPHALODES LITTORALIS*

Les stations de Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis* ont été recherchées sur les milieux dunaires du site, dunes mobiles et dunes fixées subissant des perturbations (zones piétinées), ainsi que sur les lisières de forêt dunaire au contact de la dune. Une évaluation du nombre de pieds par station a été réalisée. Ces relevés ont été réalisés durant la période de floraison de la Cynoglosse des dunes, en mai 2020.

OSEILLE DES ROCHERS *RUMEX RUPESTRIS*

L'Oseille des rochers *Rumex rupestris* a été recherchée sur les secteurs de suintement des falaises littorales présentes entre la baie de Cayola et les Sables d'Olonne, secteur où l'espèce aurait été historiquement observée. Les prospections ont eu lieu les 25 et 26 août 2020, après fructification, afin de procéder à une détermination précise de l'espèce pouvant être confondue avec d'autres espèces de rumex.

LOUTRE D'EUROPE *LUTRA LUTRA*

La recherche de traces et indices de présence de Loutre d'Europe *Lutra lutra* (sites de marquage et empreintes) a été réalisée sur le réseau hydrographique du site Natura 2000. Les efforts de prospection se sont concentrés sur les petits cours d'eau côtiers, la présence de l'espèce étant déjà bien documentée sur le bassin versant du Payré et ses marais annexes. Ainsi, les ruisseaux du Puits, de la Combe, et du bois de la Mine ont été prospectés afin d'attester ou non de leur fréquentation par l'espèce.

CAMPAGNOL AMPHIBIE *ARVICOLA SAPIDUS*

La présence du Campagnol amphibie *Arvicola sapidus* a été vérifiée sur les habitats les plus propices à l'espèce (roselières saumâtres, phragmitaies, canaux des marais, marges des prés salés). Ces recherches se sont appuyées sur la détection de crotties et réfectoires typiques de l'espèce que l'on peut observer sur les berges vaseuses des milieux qu'elle fréquente.

PELOBATE CULTRIPÈDE *PELOBATES CULTRIPES*

Le Pélobate cultripède *Pelobates cultripes* a été recherché sur les plans d'eau de la dune du Maroc où il avait été historiquement contacté et sur les plans d'eau situés en périphérie de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier. Une recherche d'ADN de l'espèce a été effectuée en mai 2021 par prélèvements d'eau suivant le protocole Spygen (7 plans d'eau échantillonnés). En complément, les herbiers aquatiques ont été fouillés à l'épuisette et des Amphicaptys (nasses en plastique) ont été mis en place afin de détecter l'éventuelle présence de têtards durant les mois de juin 2020 et 2021.



[Capsule de prélèvement ADN – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

LESTE A GRANDS STIGMAS *LESTES MACROSTIGMA*

Le Leste à grands stigmas *Lestes macrostigma* a été recherché sur les scirpaies maritimes colonisant les salines abandonnées sur le marais de la Guittière où l'espèce avait historiquement été contactée. La recherche des imagos a été réalisée les 02 juin et 10 juin, dates correspondant au début et au pic d'émergence de l'espèce connus sur les sites suivis en Vendée.

ŒDIPODE DES SALINES *EPACROMIUS TERGESTINUS*

Cette espèce très rare et localisée en Vendée a été recherchée sur les secteurs de prés salés du site Natura 2000 (Estuaire du Payré et marais du Plumet à Jard-sur-Mer). Les prospections ont eu lieu les 27 et 28 août 2020, période du pic d'abondance de l'espèce. La majeure partie des prés salés du site Natura 2000 a été parcourue par temps sec et sans vent entre 10h et 17h (créneau horaire où l'activité des œdipodes est optimale) à marche lente en comptabilisant les individus contactés à vue. Les prés salés en mosaïque avec abondance de *Limonium* et *Aster*, plantes préférentiellement consommées par l'espèce, et *Suaeda* (permettant de s'abriter lors des marées à fort coefficient) ont été minutieusement parcourus. Les prés salés monospécifiques ou plus densément fournis en végétation (peu attractifs pour l'espèce) ont été parcourus plus sporadiquement.

3.2 Diversité biologique sur le site Natura 2000

3.2.1 Groupements végétaux

Les groupements végétaux sont très diversifiés et sont à l'origine de la présence d'une biodiversité exceptionnelle sur le site d'étude.

L'estran est constitué de récifs, massifs d'Hermelles notamment, de replats boueux, prés salés et végétations des laisses de mer qui constituent de riches zones de gagnage pour différentes espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale telles que le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* et autres limicoles. Les prés salés du haut schorre abritent quant à eux une espèce très rare sur l'ensemble de la façade atlantique, le Criquet des salines.

En retrait des plages, plage de la Mine et du Veillon principalement, se forment d'importants ensembles de dune mobile qui recèlent une végétation fragile et à forte valeur patrimoniale de par son rôle de fixation des sables et du fait de la présence d'une espèce rare et endémique de la façade atlantique française : la Cynoglosse des dunes. Des secteurs relictuels de dune fixée persiste à proximité de ces milieux, mais c'est sur la dune du Maroc que l'habitat présente la surface la plus importante. On y observe plusieurs espèces rares et protégées telles que l'Œillet des dunes ou la Linaire des sables. Cet habitat est menacé de fermeture par les boisements de Chêne vert et doit son maintien à la mise en place d'un pâturage extensif sur la zone. Des mares et pannes dunaires sont également présentes et constituent, avec les végétations de dune grise qui les entoure, un biotope propice au très rare Pélobate cultripède. A noter également l'importance du petit îlot de dune grise au niveau de la dune du Veillon qui abrite la seule station de Lys maritime *Pancratium maritimum* contactée sur le territoire et où la nidification du Gravelot à collier interrompu a été constatée.

Les forêts dunaires du Talmondais présentent un faciès relativement proche de la forêt qui constituait originellement la grande partie du littoral de la façade atlantique. Ces ensembles boisés dominés par le Chêne vert *Quercus ilex*, implantés en arrière des dunes et des falaises, constituent un rempart efficace pour lutter contre les aléas climatiques induits par les phénomènes marins. On retrouve les plus grands ensembles de forêt dunaire sur le bois Saint-Jean, bois de la Mine, Bourgenay, en arrière des dunes du Veillon et de la plage de la Mine, ainsi que sur Ragounite.

Les falaises (Puits d'Enfer, bois Saint-Jean, Bourgenay, nord de la baie de Cayola et Pointe du Payré) abritent plusieurs habitats très intéressants. Sur les parties sommitales des falaises sont implantés des dunes perchées, milieux dunaires décalcifiés notamment, et des pelouses aérohalines, mais qui présentent des faciès très dégradés du fait du piétinement et du ravinement. En contrebas, signalons la présence d'une grotte à chauves-souris, ancienne mine, qui abrite des chiroptères en hibernation. Les zones de suintement sur ses falaises sont également propices à la présence de deux plantes à très forte valeur patrimoniale : l'Oseille des rochers et la Doradille marine.

Sur les marais rétro-littoraux du site, sont présentes de nombreuses lagunes côtières où se pratiquent des usages de pêche extensive et, de façon plus anecdotique, la saliculture. Les anciennes salines sont particulièrement intéressantes pour la biodiversité puisqu'elles accueillent des laro-limicoles en nidification et constituent des zones de gagnage très intéressantes. Des roselières saumâtres à Scirpe maritime *Bolboschoenus maritimus* colonisent certains des bassins à l'abandon et constituent ainsi des habitats privilégiés pour la biodiversité comme en atteste la présence de nombreuses libellules, dont le très rare Leste à grands stigmas, ou celle du Campagnol amphibie. Sur les marais à poissons, les lagunes riches en herbiers aquatiques constituent des nourriceries pour diverses espèces de poissons que convoite également la Loutre d'Europe dont les effectifs semblent importants sur le secteur. La végétation des bossis, tantôt constituée de prés salés, prairies subhalophiles ou fourrés à Prunellier, apportent eux aussi leur contribution à cette mosaïque d'habitats propices à la diversité faunistique et floristique.

A noter également la présence de boisements non littoraux le long des petits ruisseaux côtiers ainsi qu'une vaste Roselière à Roseau commun *Phragmites australis* présente de part et d'autre du ruisseau de la Combe.

N.B : Se référer au rapport relatif à la caractérisation et à la cartographie des habitats naturels et d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.



Planche photographique de quelques groupements végétaux du site :

1 – Groupement des dunes mobiles à Oyat. 2 – Dune fixée décalcifiée à Bruyère cendrée. 3 – Dune grise à Rosier pimprenelle. 4 – Forêt dunaire à Chêne vert. 5 – Roselière à Roseau commun. 6 – Lagune. 7 – Dépression humide intra-dunaire à Roseau commun et Saule rampant. 8 – Pré salé du haut schorre. 9 – Grotte à chauves-souris, entrée. 10 – Prairie maigre de fauche. 11 – Roselière saumâtre à Scirpe maritime. 12 – Massif d'Hermelles. Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement



VENDEE GRAND LITTORAL
 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
 SITE NATURA 2000 FR5200657
 MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES
 ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER

VÉGÉTATION DU SITE NATURA 2000

-- LÉGENDE --



Sources : Hardy Environnement, INPN
 Fond de carte : IGN Scan25

HABITATS	
Habitats marins et littoraux	
	Massifs d'Hermelles - HIC 1170
	Récif - HIC 1170
	Lagune - HIC 1150-1
	Lagune à végétation de characées - HIC 1150
	Bancs de sable à faible couverture d'eau - HIC 1110
	Replats boueux ou sableux recouverts à marée basse - HIC 1140
Milieux aquatiques	
	Estuaire - HIC 1130
	Cours d'eau
	Mares et plans d'eau douce
	Végétation aquatique à petite Lentille d'eau (Lemnetum minoris) HIC 3150
	Végétation aquatique à Lentille d'eau gibbeuse (Lemnetum gibbae) HIC 3150
	Végétation aquatique à Lentille d'eau minuscule et Azolle (Lemno minusculae - Azolletum filiculoidis) HIC 3150
	Herbier aquatique à Potamot pectiné (Potametum pectinati) - HIC 3150-4
	Herbier aquatique des eaux subsaumâtres à Renoncule de Baudot (Ranunculetum baudotii) - HIC 3150-4
	Lagune à Ruppies (Ruppion maritimae) - HIC 1150-1
	Herbier aquatique à Zannichélie à feuilles obtuses (Zannichellion pedicellatae) - HIC 1150-1
	Herbier aquatique des lagunes à Zannichélie des marais (Parvopotamo - Zannichellietum palustris) - HIC 3150
Habitats des falaises	
	Falaise soumise aux embruns - HIC 1230
	Pelouse aérohaline à Sagine maritime (Saginion maritimae) - HIC 1230
	Pelouse aérohaline à Armérie et Plantain corne de Cerf (Armerio maritimae - Plantaginatum coronopodis) - HIC 1230-1
	Bas marais des falaises maritimes à Schoin noirâtre (Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis) - HIC 1230-5
	Pelouse aérohaline à Sagine maritime et Catapode marin (Sagino maritimae - Catapodietum marini) - HIC 1230
	Pelouse de bas-marais littoral à Laiteron maritime et Schoin noirâtre (Soncho maritimi - Schoenetum nigricantis) - HIC 2190
	Pelouses pionnières des falaises à Statice (Spergulario rupicolae - Limonietum dodartii) - HIC 1230-2
Habitats dunaires	
	Groupement annuel des laisses de mer des plages de galets (Atriplicion littoralis) - HIC 1210-2
	Groupement des dunes mobiles à Oyat (Ammophilion arenariae) - HIC 1210-1
	Groupement des dunes semi-fixées à Oyat et Euphorbe maritime (Euphorbio paraliae - Festucion arenariae) - HIC 2120-1
	Dune grise à Immortelle des sables (Euphorbio portlandicae - Helichryson stoechadis) - HIC 2130-2
	Dune grise à Raisin de mer (Artemisio lloydii - Ephedretum distachyae) - HIC 2130-2
	Dune grise à Rosier pimprenelle (Roso spinosissima - Ephedretum distachyae) - HIC 2130-2
	Dune grise à Silène et Vulpie (Sileno conicae - Vulpion membranaceae) - HIC 2130
	Pelouse annuelle des dunes à Cynoglosse des dunes (Linario arenariae-Omphalodetum littoralis) - HIC 2130
	Ourllet dunaire à Garou (Daphno gnidii - Ligustretum vulgaris)
	Forêt dunaire à Chêne vert (Pino pinastri - Quercetum ilicis) - HIC 2180-2
	Pelouse annuelle dunaire (Tuberario guttatae - Corynephorum canescentis) - HIC 2130
	Dépression dunaire humide - HIC 2190
Prés salés	
	Fourré des pras salés à Soude vraie (Agropyro pungentis - Suaedetum verae) - HIC 1420-1
	Prés salé des pieds de falaises à Jonc de Gérard (Armerio maritimae - Juncetum gerardii) - HIC 1230-3
	Prés salé du haut schorre à Armoise maritime (Artemisietum maritimae) - HIC 1330-3
	Prés salé saumâtre avec infiltration d'eau douce à Lysimaque maritime (Glaucio maritimae - Juncion maritimi) - HIC 1330-3
	Prés salé du schorre à Obionne (Halimionion portulacoidis) - HIC 1330-2
	Pelouse rase à annuelles subhalophiles à Crypsis (Heleochoilion schoenoidis) - HIC 1310-4
	Prés du bas schorre à Puccinelle (Puccinellietum maritimae) - HIC 1330-1
	Prés salé du haut schorre à Puccinelle et Salicorne (Puccinellio maritimae - Salicornietum fruticosae) - HIC 1420-1
	Pré salé du bas schorre à Puccinelle et Salicorne (Puccinellio maritimae - Salicornietum perennis) - HIC 1330-1
	Groupement annuel de Salicorne (Thero - Salicornietalia dolichostachyae) - HIC 1310
Prairies	
	Prairie de fauche arrière dunaire (Carici arenariae - Arrhenatherion elatioris) - HIC 2130
	Prairie mésophile pâturée (Cynosurion cristati)
	Prairie littorale inondable à Jonc de Gérard (Ranunculo ophioglossifolii - Oenanthon fistulosae) - HIC 1410-3
	Prairie surpiétinée à Raygrass et Plantain corne de Cerf (Lolio perennis - Plantaginatum coronopodis)
	Prairie humide dégradée (Agrostietea stoloniferae)
	Prairie de fauche mésophile (Arrhenatherion elatioris) - HIC 6510
	Prairie mésophile dégradée (Arrhenatheretea elatioris)
	Pelouse sèche à Orchidées (Mesobromion erecti) - HIC 6210
	Prairie pâturée subhalophile à Laiche divisée (Carici divisae - Lolietum perennis) - HIC 1410-3
	Prairie de fauche subhalophile (Trifolio maritimi - Oenanthetum silaifoliae) - HIC 1410-3
Roselières	
	Roselière subhalophile à Scirpe maritime, hors contexte de dune (Scirpetum maritimi)
	Roselière à Rubanier (Sparganietum erecti)
	Roselière à Roseau commun (Phragmitetum australis)
	Roselière à Massette (Typhetum latifoliae)
Mégaphorbiaie	
	Mégaphorbiaie des milieux eutrophes à Ortie et Liseron des haies (Urtico dioicae - Convolvuletum sepium) - HIC 6430-4
	Mégaphorbiaie des milieux eutrophes à Ortie et Baldingère (Urtico dioicae - Phalaridetum arundinaceae) - HIC 6430-4
Friches	
	Friche des sols sableux ou vaseux à Arroche (Chenopodienion rubri)
	Friche (Daucu carotae - Melilotion albi)
	Pelouse ouverte à Crypside (Oxybasio chenopodioidis - Crypsietum aculeatae) - HIC 1310-4
	Ourllet / mégaphorbiaie à Sureau yèble (Sambucetum ebuli) - HIC 6430-6
Fourrés, fruticées et forêts	
	Ormaie littorale des falaises (Aro neglecti - Ulmetum minoris) - HIC 9180-1
	Fourré dunaire à ajonc (Carici arenariae - Ulicetum maritimae) - HIC 2150
	Fourré bas des déperssions arrières dunaires (Rubio peregrinae - Salicetum arenariae) - HIC 2170-1
	Lande à Ciste à feuille de sauge (Cisto salviifolii - Ericetum cinereae) - HIC 4030-4
	Chênaie littorale (Rubio peregrinae - Quercetum roboris)
	Haie de Tamaris (Solano dulcamarae - Tamaricetum gallicae)
	Fruticée (Rhamno catharticae - Prunetea spinosae)
Milieux artificialisés	
	Fossé
	Bassins ostréicoles, viviers - HIC 1150
	Saline - HIC 1150
	Bancs de galets - HIC 1140
	Alignement d'arbres
	Peupleraies
	Plantation de feuillus
	Plantation de Robinier aux-acacia
	Plantation de pins
	Plantation de résineux
	Prairie artificielle
	Culture
	Maraichage
	Verger
	Vigne
	Jardin
	Friche de bord de route
	Friche sur digue
	Enrochements
	Port maritime
	Golf
	Chemin
	Route
	Bâti
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
	Site Natura 2000



VENDEE GRAND LITTORAL
 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
 SITE NATURA 2000 FR5200657
 MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES
 ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER

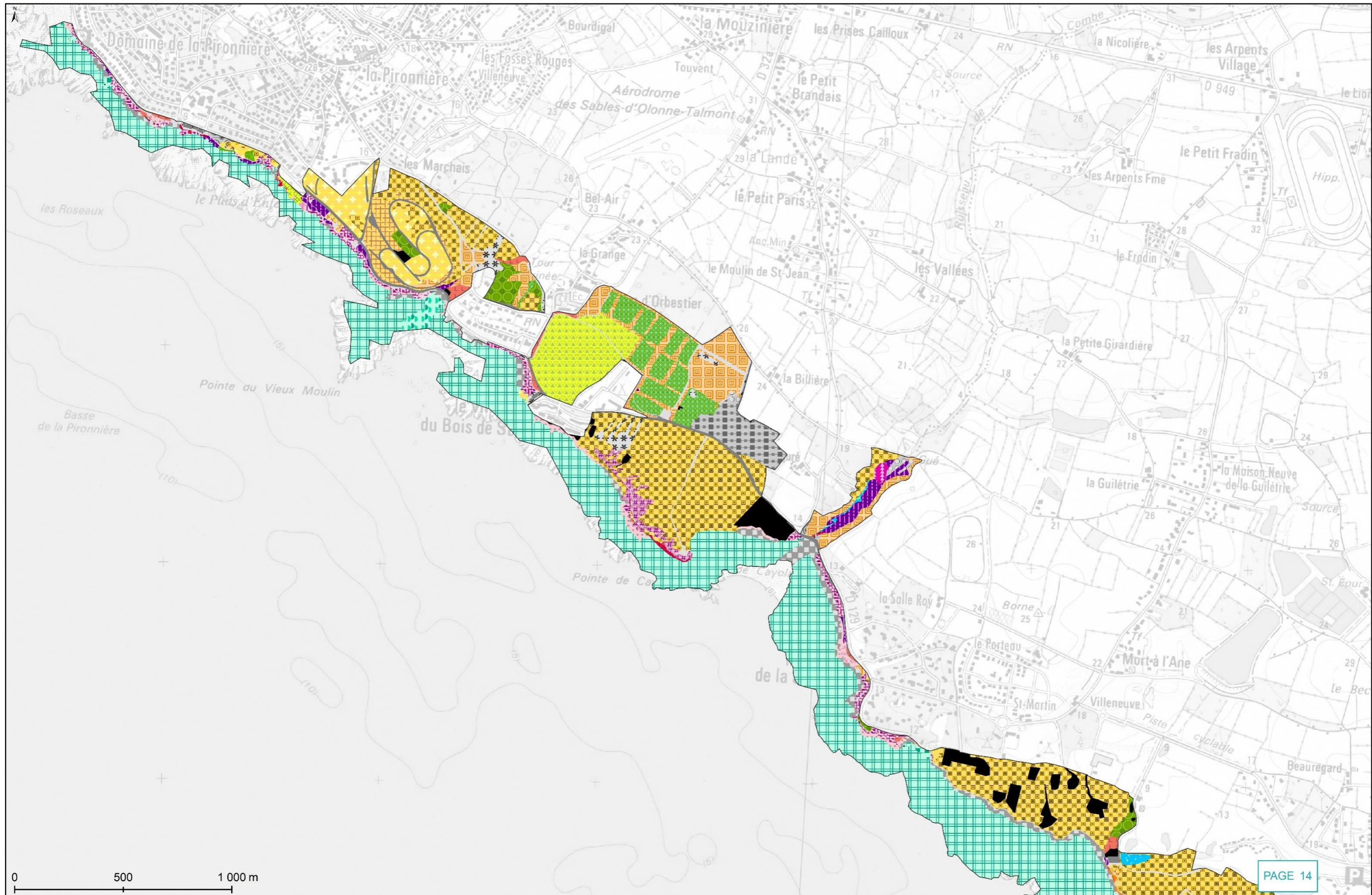
VÉGÉTATION DU SITE NATURA 2000



1



Sources : Hardy Environnement, INPN
 Fond de carte : IGN Scan25





VENDEE GRAND LITTORAL
 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
 SITE NATURA 2000 FR5200657
 MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES
 ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER

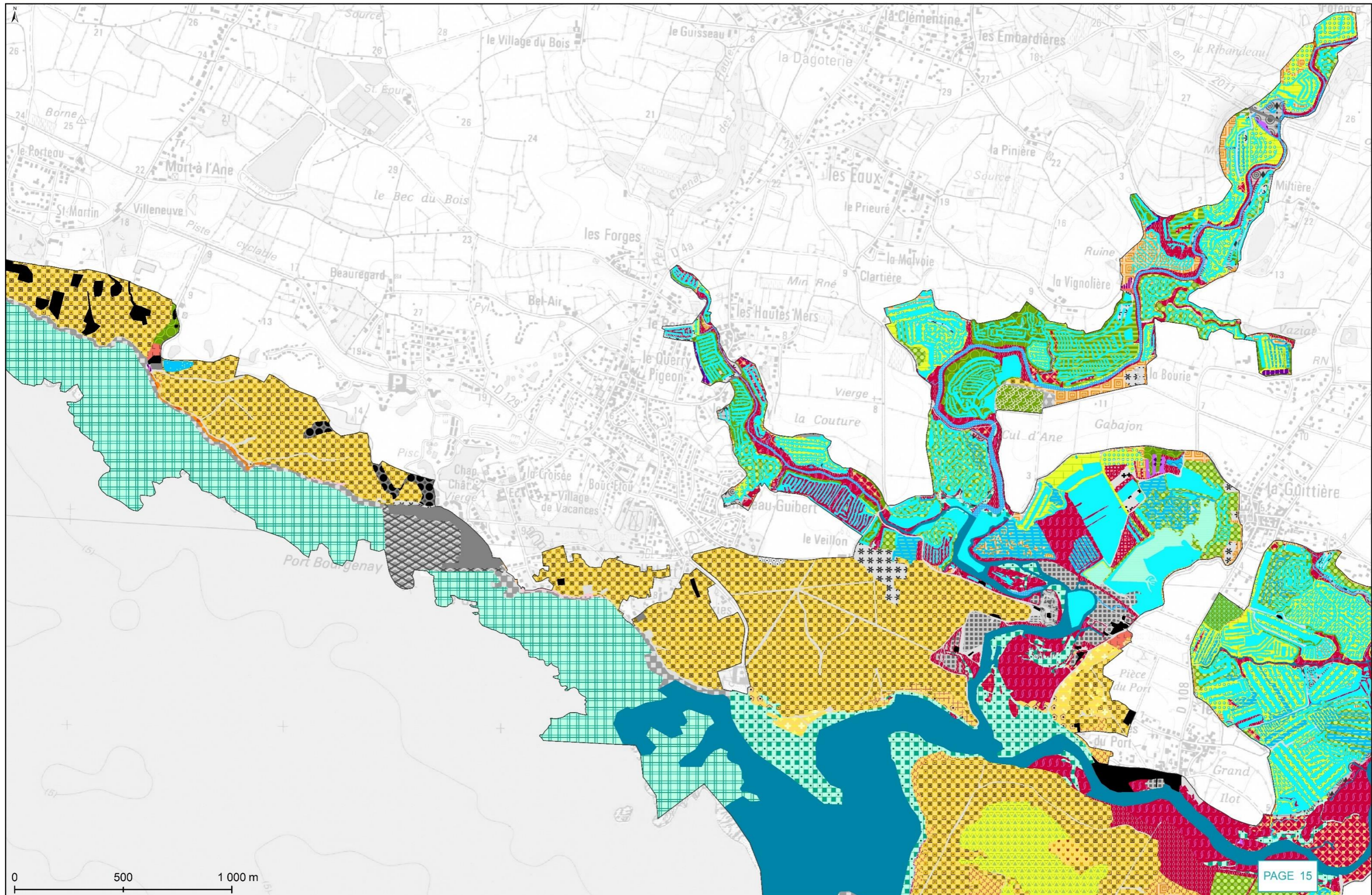
VÉGÉTATION DU SITE NATURA 2000



2



Sources : Hardy Environnement, INPN
 Fond de carte : IGN Scan25



PAGE 15



VENDEE GRAND LITTORAL
 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
 SITE NATURA 2000 FR5200657
 MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES
 ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER

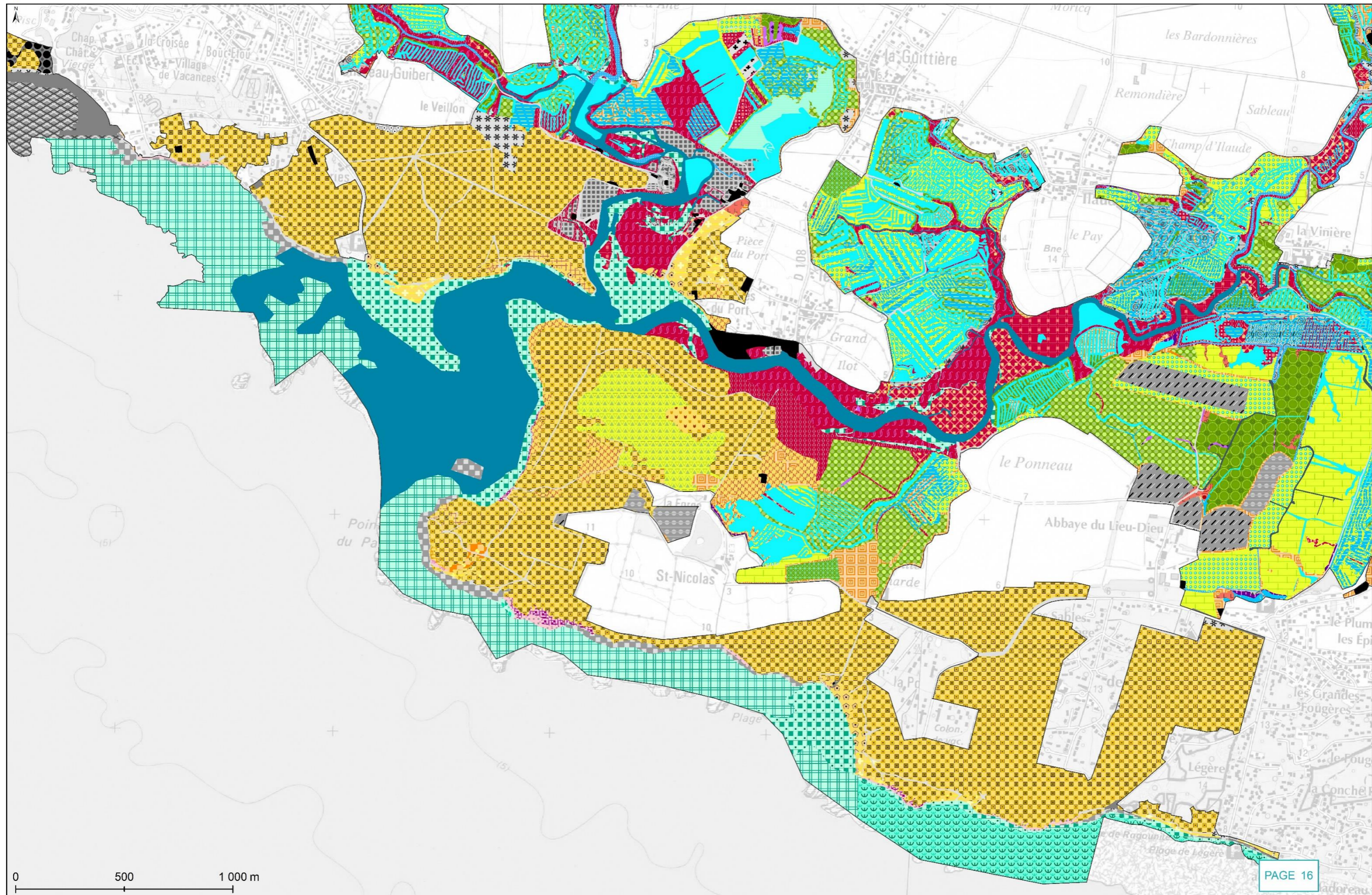
VÉGÉTATION DU SITE NATURA 2000



3



MARS 2021
Sources : Hardy Environnement, INPN
Fond de carte : IGN Scan25





VENDEE GRAND LITTORAL
CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
SITE NATURA 2000 FR5200657
MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES
ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-MER

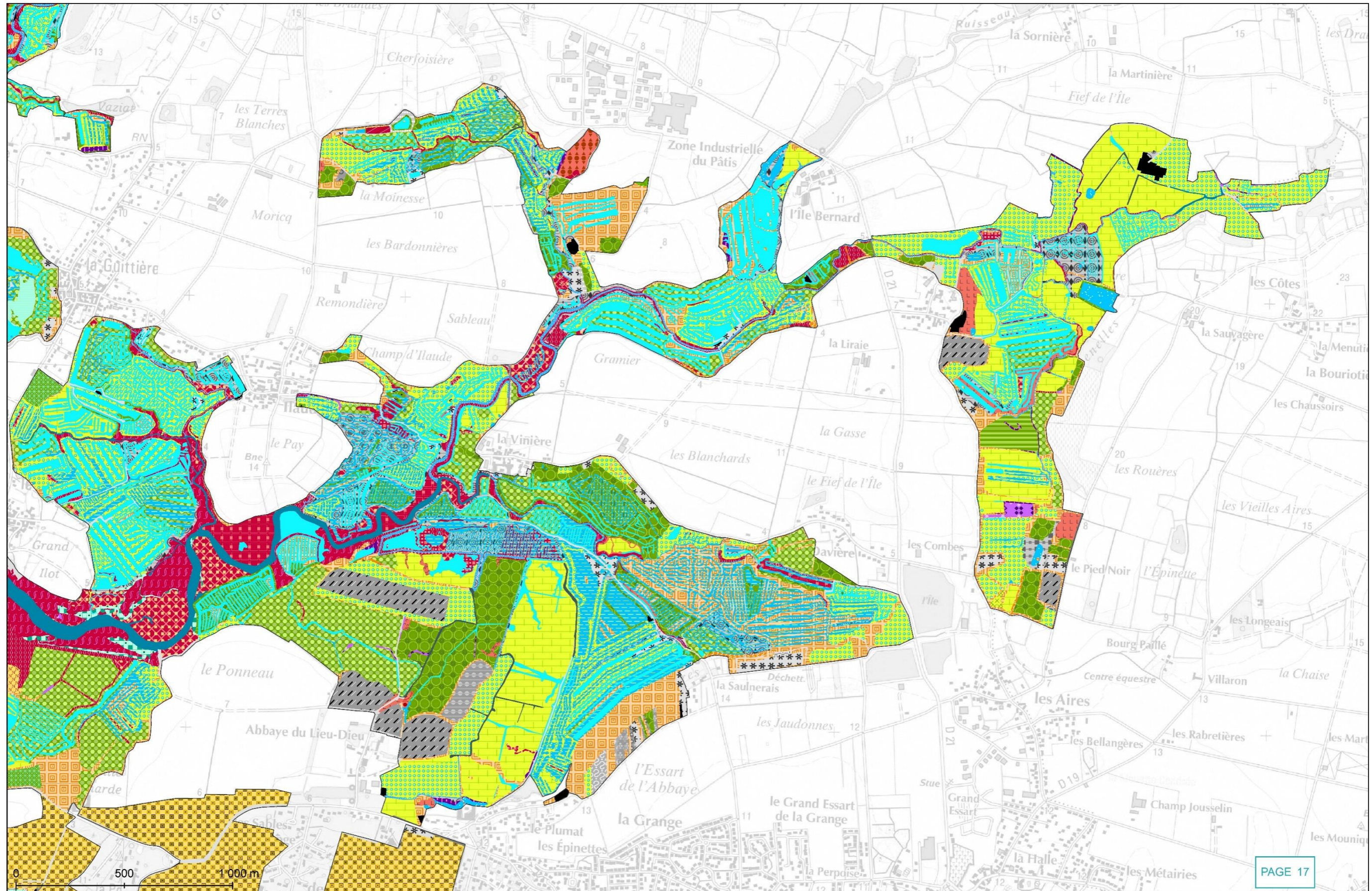
VÉGÉTATION DU SITE NATURA 2000



4



Sources : Hardy Environnement, INPN
Fond de carte : IGN Scan25



3.2.2 Flore

La diversité des groupements végétaux implantés sur le site Natura 2000 permet l'expression d'une diversité floristique remarquable. Les enjeux botaniques du site revêtent une importance à l'échelle régionale, notamment de par la présence de plusieurs taxons d'influence méditerranéenne que l'on ne retrouve nulle part ailleurs sur les autres départements de la région. Quelques-unes de ces espèces végétales bénéficient, de par leur rareté et leur localisation en limite septentrionale de leur aire de répartition, d'une protection régionale en Pays-de-la-Loire : Ciste à feuilles de sauge *Cistus salviifolius*, Daphné garou *Daphne gnidium*, Iris maritime *Iris reichenbachiana*... Près de 25 plantes détectées sur site bénéficient ainsi d'un statut de protection régional, dont le très rare Sérapias en cœur *Serapia cordigera* représenté ici par l'unique station du Massif armoricain sur une pelouse située en périphérie du marais de la Guittière.



[Daphné garou, Sérapias en cœur, Ciste à feuilles de sauge, 3 espèces d'influence méditerranéenne présentes sur site et protégées en région Pays-de-la-Loire – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Cette richesse botanique résulte également de la particularité géologique du site où s'imbriquent des milieux au substrat basique et acide dans des conditions édaphiques très différentes. Les milieux dunaires constituent les biotopes abritant le plus grand nombre d'espèces patrimoniales telles que la très rare Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis*, l'Œillet des dunes *Dianthus hyssopifolius subsp. gallicus*, le Lys de mer *Pancratium maritimum* ou l'Asperge prostrée *Asparagus officinalis subsp. prostratus*, taxons que l'on retrouve préférentiellement sur les substrats sableux et secs semi-fixés. Sur sable reposant sur un horizon argileux, des conditions édaphiques plus hydromorphes permettent l'implantation d'une espèce patrimoniale : le Saule rampant *Salix repens* qui peut s'avérer problématique lorsqu'il envahit les dépressions humides intra-dunaires et contribue à la fermeture du milieu.



[Œillet des dunes, Asperge prostrée, Saule rampant, 3 espèces patrimoniales des milieux dunaires – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Les autres biotopes ne sont pas en reste et contribuent également à l'exceptionnelle richesse botanique du site Natura 2000. On retrouve notamment deux espèces très intéressantes sur les zones de suintements et grottes des falaises : la Doradille marine *Asplenium marinum* et l'Oseille des rochers *Rumex rupestris*. Sur les prés salés de l'Estuaire et les lagunes, on observe également des espèces très intéressantes telles que la Cochléaire du Danemark *Cochlearia danica* ou la Tolypelle saline *Tolypella salina*.

3.2.3 Avifaune

L'estran et les marais arrière-littoraux constituent des habitats privilégiés pour le gagnage et la reproduction de l'avifaune. Sur les marais, la création de petits îlots constitués de sédiments et renforcés par des pierres permet la nidification de plusieurs oiseaux à forte valeur patrimoniale tels que l'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*, l'Echasse blanche *Himantopus himantopus* ou la Sterne pierregarin *Sterna hirundo*.



[Sternes pierregarin et Avocette élégante sur un îlot de nidification créé sur une ancienne saline du marais de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Parmi les limicoles à très forte valeur patrimoniale qui sont présents sur la zone, le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* est une espèce sensible qui exploite notamment les laisses de mer pour son alimentation et niche à même le sol sur le littoral. La nidification de cette espèce d'intérêt communautaire a notamment été attestée au pied de la dune du Veillon.

Plusieurs autres espèces à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site, notamment le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* ou la Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica*. A signaler également la présence dans le bois Saint-Nicolas d'une héronnière multi-spécifique accueillant Héron cendré, Aigrette garzette et Héron garde-bœuf.

3.2.4 Mammofaune

La présence de plusieurs mammifères terrestres et semi-aquatiques est avérée sur le site Natura 2000 : Sanglier *Sus scrofa*, Renard roux *Vulpes vulpes*, Blaireau européen *Meles meles*, Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus* ...

Les populations de Martre des pins *Martes martes* semblent particulièrement abondantes sur les boisements dunaires ainsi que les populations de Chevreuil *Capreolus capreolus* qui trouvent un havre de tranquillité sur les milieux ouverts de la dune du Maroc.



[Brocard sur la dune du Maroc – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Parmi les espèces à forte valeur patrimoniales, la Loutre d'Europe *Lutra lutra* est particulièrement bien active sur le territoire où des marquages territoriaux sont régulièrement découverts sur les secteurs de marais à poissons et sur les ouvrages permettant le franchissement du Payré et de ses affluents. Les pratiques de pisciculture doivent vraisemblablement favoriser l'espèce qui trouve dans les lagunes des marais à poissons des ressources trophiques abondantes. Des épreintes et empreintes ont également été détectées sur le ruisseau de la Combe, attestant de la présence de l'espèce sur les petits ruisseaux côtiers qui a dû y transiter depuis les têtes de bassin versant du Payré et de ses affluents.



[Epreinte de Loutre d'Europe sur un tronc d'arbre surplombant le ruisseau de la Combe – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Des cas de collision routière avec l'espèce auraient été constatés sur un secteur de marais à proximité d'un ouvrage de franchissement. En cas de nouveau constat de collision, une réflexion de mise en place d'un passage à faune pourrait être entamée.

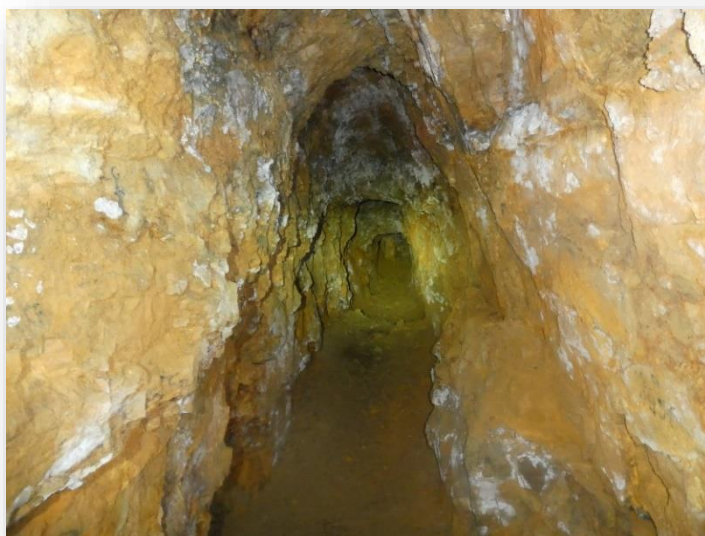
Autres espèces à forte valeur patrimoniale, le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus* est présent sur le site, sur les marais de la Guittière, où il fréquente les marges des prés salés et surtout les salines à l'abandon recolonisées par le Scirpe maritime.



[Crottier de Campagnol amphibie au sein d'une scirpaie maritime du marais de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Le Rat des moissons *Mycromis minutus* aurait également été contacté sur le ruisseau de la Combe.

Concernant les chauves-souris, des contacts ont été établis avec des espèces fréquentant les couverts forestiers de la bande littorale telles que les noctules. Un site de swarming a également été identifié au niveau du château de Talmont-Saint-Hilaire où des individus de plusieurs espèces viennent se reproduire, le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* notamment. Quelques individus de cette espèce d'intérêt communautaire inscrite au FSD du site hibernent dans les boyaux d'une ancienne mine située en pied de falaise au nord de Bourgenay. Très difficile d'accès et offrant une hygrométrie optimale à l'hibernation des chiroptères, cette mine abrite également une autre espèce d'intérêt communautaire non inscrite au FSD : le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*, représenté ici par seulement quelques individus chaque hiver. D'autres galerie ou microcavités sont probablement présentes le long des falaises du site et pourraient également abriter d'autres individus.



[Boyaux de la mine abritant le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe en hibernation – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Plus anecdotique mais assez exceptionnelle pour être mentionnée, la réapparition du Loup gris *Lupus caninus* plus d'un siècle après sa disparition de la Vendée et des Pays-de-la Loire, attestée par sa présence sur le site Natura 2000 en mai 2021. Il s'agit vraisemblablement d'un individu en dispersion et donc en transit sur le territoire de Vendée Grand Littoral. La présence de ce grand carnivore durant le printemps et l'été 2021 a entraîné la mort et la prédation de plusieurs caprins et ovins pâturant sur les bossis des marais à poissons.

3.2.5 Herpétofaune

3.2.5.1 Reptiles

Les habitats secs et sableux de l'aire d'étude sont particulièrement attractifs pour plusieurs espèces de reptiles thermophiles observés à plusieurs reprises durant l'étude en thermorégulation sur les lisières des boisements dunaires : Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*, Vipère aspic *Vipera aspis*, Lézard vert *Lacerta bilineata*. La Coronelle lisse *Coronella austriaca* et la Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* sont également présentes bien que non observées lors de nos prospections de terrain.

3.2.5.2 Amphibiens

Une espèce à très forte valeur patrimoniale est présente sur le site d'étude : le Pélobate cultripède *Pelobates cultripes*. Une petite population isolée a été découverte sur la dune du Maroc en 1999. La dernière observation avait été faite en 2010 jusqu'à la confirmation du maintien de l'espèce sur site en mai 2021. La présence d'ADN de l'espèce a en effet été relevée sur une mare intradunale de la dune du Maroc durant une période qui pourrait correspondre à la période de reproduction de l'espèce. Les résultats montrent que cet amphibien est majoritaire sur cette mare qui abrite également le Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus*, la Rainette verte *Hyla arborea*, la Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus*, et le Triton palmé *Lissotriton helveticus*.



[Mare abritant le Pélobate cultripède sur la dune du Maroc – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Le Crapaud épineux *Bufo spinosa* a également été contacté sur le domaine Saint-Nicolas.

La présence de la Grenouille agile *Rana dalmatina*, de la Rainette verte, du Triton palmé et de la Grenouille rieuse, a été attestée à Saint-Jean-d'Orbestier aux Sables-d'Olonne.

La Rainette méridionale *Hyla meridionalis* et le Triton marbré *Triturus marmoratus* seraient également présents sur le site Natura 2000.

3.2.6 Ichtyofaune

Les données relatives à l'ichtyofaune sont peu documentées sur le site. On peut toutefois mentionner la présence des Mulets et dans une moindre mesure de l'Anguille, du Bar, et de la Dorade, parmi les prises effectuées dans les marais à poissons.

3.2.7 Entomofaune

Plusieurs espèces caractéristiques des milieux littoraux ont été contactées telles que le Flambé *Iphiclides podalirius*.

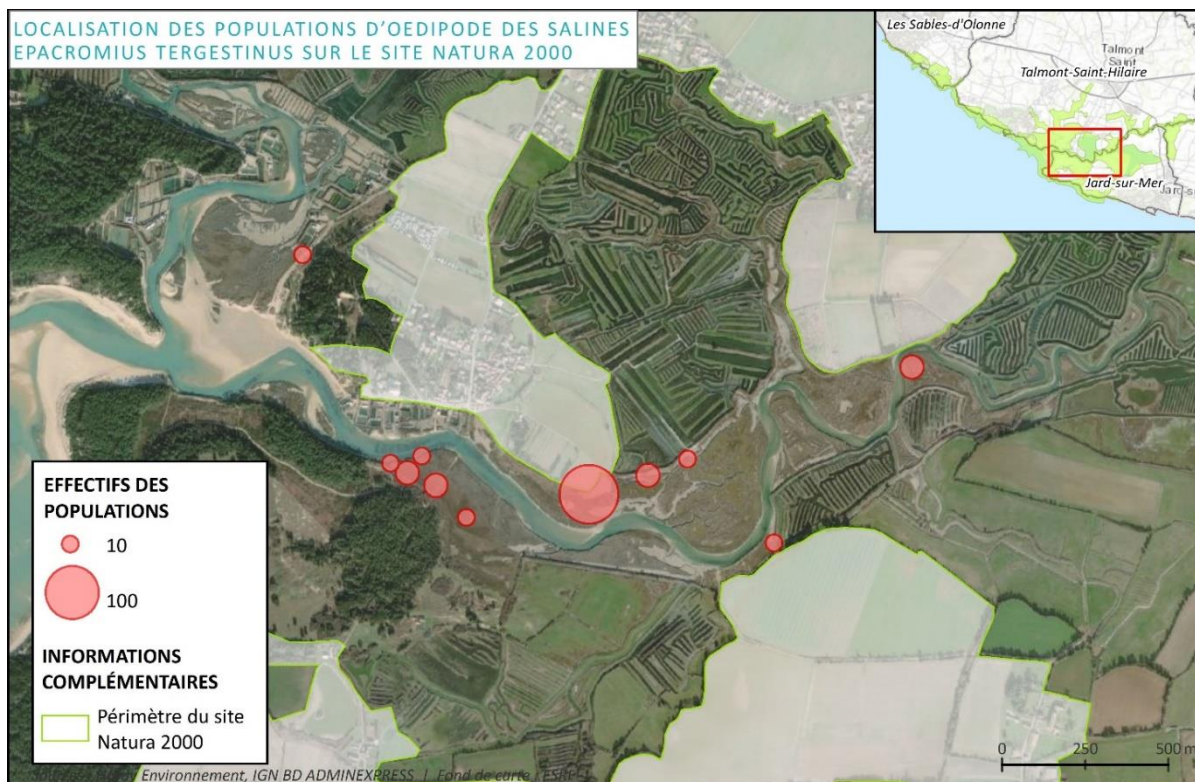
La diversité de milieux aquatiques, dulçaquicoles et saumâtres, permet l'expression de cortèges odonatologiques variés. On peut notamment souligner la présence de deux espèces à forte valeur patrimoniale : l'Anax napolitain *Anax parthenope* et le Leste à grands stigmas *Lestes macrostigma*. Historiquement attestée sur une scirpaie maritime du marais de la Guittière, la présence du Leste à grands stigmas n'a toutefois pas pu être constatée dans le cadre des investigations complémentaires de terrain. Ce site historique de développement larvaire présente dorénavant un niveau de salinité faible (inférieur à 4g/l) davantage propice au développement d'un cortège odonatologique dulçaquicole. Une autre espèce intéressante de *Lestidae*, le Leste des bois *Lestes dryas*, peu commun en contexte littoral, y a toutefois été observée.



[Leste des bois sur le marais de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Le site d'étude abrite de plus un cortège d'orthoptères typique du littoral très intéressant. Outre le Criquet des dunes *Calephorus compressicornis* et l'Ædipode émeraude *Aiolopus thalassinus*, plusieurs petites populations d'Ædipode des salines *Epacromius tergestinus* ont été détectées sur les prés salés de l'estuaire du Payré et sur le marais du Plumat.

Plus de 120 individus (mâles et femelles) ont été comptabilisés sur la plus grosse population du site. Les autres populations comptabilisent 10 à 20 individus chacune. Plusieurs individus en erratisme ont également été observés entre les différentes populations. La population globale du site Natura 2000 (sur la base du décompte des populations identifiées) est donc estimée à environ 300 individus.



Localisation des populations d'Oedipode des salines sur le site Natura 2000

La station de la plus grosse population observée présente une végétation très diversifiée (végétation privilégiée pour l'alimentation en association avec des supports de végétation haute pour résister aux grandes marées) ponctuée de zones de vases nues pour la reproduction. La végétation est moins dense que sur les prés salés avoisinants et, d'après les orthophotographies des années précédentes, résulte d'une recolonisation relativement récente d'un secteur de vases mises à nue. La reproduction de l'espèce y a été attestée.



Accouplement d'Oedipode des salines et station de l'espèce présentant le plus gros effectif sur le site Natura 2000 – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

Les autres stations de population présentent pour la plupart un cortège floristique moins diversifié mais toutes sont présentes sur des prés salés au sein desquels s'intercalent des zones de vases nues résultant soit d'une inondation périodique (proximité directe avec le chevelu des étiers, berges des étiers, dépressions asséchées au sein des prés salés) soit d'origine anthropique (chemin formé par le passage d'engins, zones sur-piétinées par le bétail).

A souligner également la présence d'une espèce de coléoptère très intéressante sur la forêt dunaire située en arrière de la dune du Veillon : le Grand Calosome *Calosoma sycophanta*. Cette magnifique espèce caractéristique des forêts anciennes et matures régle les chenilles qui parasitent les chênes et les résineux.

3.3 Habitats et espèces d'intérêt communautaire

3.3.1 Habitats d'intérêt communautaire

25 HIC ont été identifiés sur le site Natura 2000 et s'y étendent sur 1189 ha soit sur 57 % de la surface totale du site. Les lagunes côtières, dunes grises, dunes décalcifiées, forêts de pente, les quatre habitats d'intérêt communautaire prioritaires inventoriés, occupent 16,5% de la surface totale du site.

Statut	Surface (ha)	Part relative
Habitats d'intérêt communautaire prioritaire (HIP)	344.5	16.5%
Habitats d'intérêt communautaire (HIC)	1188.9	57.0%
Autres habitats (NC)	550.7	26.4%
Total général	2084.1	100.0%

Les 21 HIC inventoriés se répartissent comme suit par ordre décroissant suivant leur importance surfacique:

Code	Intitulé	Surface (ha)
	Habitat d'intérêt communautaire	1188.9
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	393.2
1170	Récifs	261.0
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	190.4
1130	Estuaires	119.9
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	64.6
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	64.4
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	44.1
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	20.2
6510	Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	15.1
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	7.3
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> ("dunes blanches")	3.0
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	2.0
2190	Dépressions humides intradunales	1.6
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	0.8

Code	Intitulé	Surface (ha)
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0.8
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	0.5
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0.06
2170	Dunes à <i>Salix repens ssp. argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	0.03
1210	Végétation annuelle des laisses de mer	0.009
1220	Végétation vivace des rivages de galets	0.009
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0.004
	Habitat d'intérêt communautaire, prioritaire	344.5
1150	Lagunes côtières	281.3
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée ("dunes grises")	62.4
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)	0.6
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0.1

N.B. : Se référer aux fiches-habitats en annexe.

Le précédent DOCOB a été finalisé en 2009, l'inventaire de la cartographie des habitats naturels a débuté en 2006.

Plusieurs différences liées à l'évolution des méthodes peuvent être constatées, la principale différence concerne la cartographie des milieux agricoles (prairies). Notamment, depuis la première cartographie, l'interprétation de l'habitat 1410 a été précisée ce qui explique l'extension de ce groupement (prise en compte des prairies subhalophiles). De même la surface de l'habitat estuaire a été étendue, en 2020, l'interprétation de l'habitat estuaire est basée sur la limite de salure des eaux, ainsi l'interprétation de cet habitat s'est basée à la fois sur les observations de terrain et sur les relevés de ce paramètre par les services de l'Etat.

L'augmentation de 40 ha de la surface des lagunes côtières est davantage à attribuer à une différence de délimitation des polygones qu'à une réelle augmentation de leur surface sur le terrain.

Les habitats dunaires herbacés sont en baisse faible (- 11 ha entre les habitats 2120 et 2130) cette tendance est à prendre en compte et doit alerter. Il serait intéressant de mener une étude diachronique basée sur l'interprétation de photos aériennes sur un pas de temps long (depuis les années 1950), cela permettrait d'affiner les tendances réelles.

Enfin, plusieurs nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été cartographiés, il s'agit d'habitats de faible étendue : les pelouses, mégaphorbiaies, prairies de fauche, grottes et forêts de pente (codes 6210, 6430, 6510, 8310 et 9180).

3.3.1.1 Etats de conservation des HIC à l'échelle du site

Un état de conservation à l'échelle du site a été attribué pour chaque HIC présent sur la zone suivant 3 gradients : favorable, altéré, dégradé. Ces états de conservation traduisent un niveau de conservation global pour chaque HIC sans un détail au cas par cas. Un travail d'évaluation de l'état de conservation plus précis pour chaque entité a été réalisé en parallèle dans le cadre du travail de cartographie des habitats (se référer à l'étude de cartographie des habitats du site).

Les HIC présentant un état de conservation dégradé sont les falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques et les dunes fixées décalcifiées atlantiques. Sans intervention, leur pérennité sur le site est en effet compromise. Plusieurs autres HIC présentent un état de conservation altéré, notamment du fait de la dynamique de fermeture sur ces milieux mais également du piétinement lié à la fréquentation touristique (dunes blanches, dunes grises, pelouses sèches sur calcaire...).

3.3.2 Espèces d'intérêt communautaire

Cinq espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la Directive « Habitats » sont présentes sur site, soit une de plus que celles figurant sur la liste du FSD (le Petit Rhinolophe).

Deux espèces végétales d'intérêt communautaire figurant en annexe II de la Directive « Habitats » ont été inventoriées :

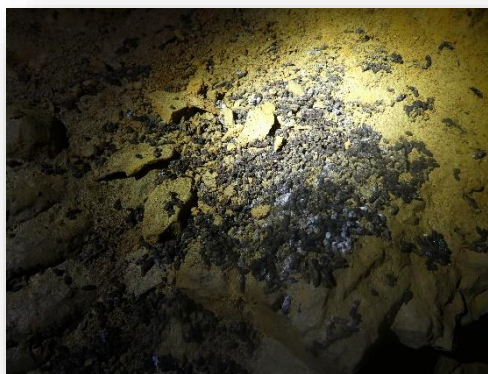
- La Cynoglosse des dunes *Omphalodes littoralis*, espèce prioritaire, présente sur la pointe du Payré et la dune de la plage de la Mine (~1300 pieds estimés en 2020) ;
- L'Oseille des rochers historiquement présente sur les falaises au nord de la baie de Cayola mais non retrouvée dans le cadre de l'étude.



[Cynoglosse des dunes sur la dune de la plage de la mine – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Trois espèces animales d'intérêt communautaire figurant en annexe II de la Directive « Habitats » ont été inventoriées :

- La Loutre d'Europe bien présente sur le bassin versant et ses marais annexes ;
- Le Grand Rhinolophe présent en hibernation dans une mine des falaises de Bourgenay et contactée sur le site de swarming du château de Talmont-Saint-Hilaire ;
- Le Petit Rhinolophe également présent en hibernation sur la mine de Bourgenay.



Guano de Grand Rhinolophe dans la mine de Bourgenay – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

Espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » présentes sur le site Natura 2000	Effectif de population estimé en 2020
Cynoglosse des dunes <i>Omphalodes littoralis</i>	1300 pieds
Oseille des rochers <i>Rumex rupestris</i>	Non observé
Loutre D'Europe <i>Lutra lutra</i>	1 à 10 mâles et femelles territoriaux
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1 à 10 individus hibernants
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1 à 10 individus hibernants

N.B. : Se référer aux fiches-espèces en annexe.

3.3.2.1 Etats de conservation

L'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de la ZSC a été évalué suivant l'analyse de différents critères :

- L'état de conservation des stations d'espèces végétales et des habitats d'espèces identifiées sur le site ;
- La dynamique populationnelle et l'isolement vis-à-vis d'autres noyaux de population ;
- La disponibilité en habitats colonisables par l'espèce situés à proximité des populations d'espèces identifiées.

Concernant les espèces prises en compte dès l'élaboration du précédent DOCOB, l'analyse a également tenu compte de l'évolution des effectifs sur le site. Dans le cas où une espèce présentait un net déclin des effectifs comparativement à ceux notés dans le précédent DOCOB, l'état de conservation de l'espèce a automatiquement été jugé dégradé. Il a également été jugé dégradé dans le cas où des facteurs menaçaient la pérennité d'une espèce à court terme (espèce non recontactée sur les secteurs connus) et altéré dans le cas où des facteurs menaçaient la pérennité d'une espèce à moyen terme (dégradation des conditions d'accueil de l'habitat).

Ainsi, les états de conservation suivants ont été attribués aux espèces de la ZSC :

Cynoglosse des dunes : favorable / Même si certaines stations sont menacées par le piétinement et le dépôt de tas de sable, la plupart des stations de la plage de la Mine sont implantées sur des milieux présentant une dynamique favorable.

Oseille des rochers : dégradé / Les stations historiquement identifiées n'ont pas été recontactées.

Loutre d'Europe : favorable / Les populations qui fréquentent les marais semblent importantes au regard des nombreux sites de marquage identifiés. Les habitats fréquentés par l'espèce sont de plus de bonne qualité et riches en ressources trophiques.

Petit et Grand Rhinolophe : favorable / Attention toutefois à veiller au maintien de l'accès à la mine.

4 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

4.1 Origine des données collectées

Les données ont été collectées à partir d'une recherche bibliographique et d'informations fournies par l'opérateur Natura 2000. Des rencontres informelles avec différents usagers (ostréiculteurs, sauniers...) ont également permis de mieux appréhender la nature et les problématiques des différents usages.

Les sources de données proviennent essentiellement des organismes suivants :

- SM SAGE Auzance Vertonne
- IFREMER
- RPG pour la partie hors marais (hors activité de production primaire marine, sel, poissons, huitres)
- Groupement associatif Estuaire
- CC Vendée Grand Littoral (site)
- Commissariat général au développement durable

4.2 Activités économiques

4.2.1 Secteur primaire

4.2.1.1 Ostréiculture

En matière de production conchylicole, le bassin du Payré est exclusivement consacré à l'élevage de l'huître creuse. La production se divise entre la production professionnelle, et la production non-professionnelle.



Rinçage des huîtres après récolte sur le port de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION

Les premières concessions ostréicoles dans le secteur du havre du Payré datent de 1915, probablement issues des gisements de *Magallana angulata*, appelée « huître portugaise », huître creuse supplantant l'huître plate, alors en déclin du fait de parasitoses.

TECHNIQUE DE PRODUCTION

L'ostréiculture talmondaise, développée dans un estuaire relativement dynamique, doit composer avec un ensablement particulièrement rapide, et a donc développé des techniques adaptées, et notamment l'élevage en casier qui a longtemps été le mode d'exploitation typique du Payré permettant de s'affranchir des apports de sable.

Les huîtres issues de casiers développent des qualités organoleptiques particulières. Les produits sont de catégories supérieures (norme AFNOR « fines » ou « spéciales »), avec des formes rondes et des coquilles pleines. Elles ont fait l'objet du dépôt d'une marque « Brune de casier », du fait de leurs écailles brunes. L'estuaire du Payré est d'ailleurs le seul bassin en France où cette technique est encore employée. Cependant, les contraintes que représentent l'élevage en casier, plus coûteux, moins résistant et moins productif, ont rendu ce mode de production minoritaire.

La production en poches a donc progressivement supplanté la production en casier. Cette seconde technique repose sur l'usage de poches grillagées en plastique, sanglées sur des tables en ferraille. Ces poches sont remplies de coquillages juvéniles, et retournées périodiquement pour exposer à la lumière du jour une face débarrassée de la vase et des algues qui tendent inexorablement à proliférer. Cette forme d'élevage produit des huîtres plus longues, car ayant grandi serrées les unes contre les autres. Plus pratique, moins couteuse et plus productive, cette technique s'est donc imposée chez la plupart des producteurs, qui vendent leur production sous le label « huître de Vendée atlantique ».

La production reste cependant surélevée dans tous les cas. Sur les quelques fonds assez durs et stables, les parcs sont faits de tables. Dans les autres secteurs, les parcs sont implantés sur des chantiers fixes, faits de plateaux métalliques, supportés par des piquets de châtaigniers enfoncés dans le sol à l'aide d'une motopompe.

Les exploitations procèdent peu au captage. L'essentiel de l'activité repose sur l'élevage, après achat des naissains (en Charente-Maritime notamment).

SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION

La production ostréicole du Payré concerne 14 entreprises, et représente environ 50 emplois à l'année (davantage en saison touristique). Les bâtiments d'exploitation et bassins ostréicoles sont localisés soit sur le port de La Guittière, soit sur la zone du Veillon.

La production d'huîtres est estimée à 370 tonnes/an. Il faut cependant différencier les chiffres de production et de vente, car si nombreux sont les exploitants qui pratiquent la vente directe, certains complètent aussi leur production par l'achat et la revente d'huîtres adultes, moules, et autres fruits de mer.

Les ostréiculteurs travaillent sur le Domaine public maritime (DPM), propriété de l'Etat, où l'espace leur est concédé pour y capter, élever ou affiner les huîtres. Au total, les concessions ostréicoles occupent 27 ha, dans de petites parcelles (généralement de moins de 10 ha).

Si, à travers la concession, l'ostréiculteur dispose de garanties dans la pérennité de son exploitation, il doit en contrepartie baliser, entretenir et exploiter ses parcelles, conformément à un cahier des charges. De plus, une réglementation stricte impose des règles de production ostréicole, concernant par exemple la densité des chantiers, l'espacement des rangs, les types de conteneurs, le nombre de collecteurs.

PRODUCTION NON PROFESSIONNELLE

En plus des professionnels ostréicoles, l'estuaire du Payré abrite une production non professionnelle, dont les acteurs sont regroupés au sein d'une structure de nature professionnelle, le Groupement conchylicole du Payré (GCP), depuis 1991. Au total, ce groupement exploite une surface plus grande que la plus importante exploitation professionnelle.

Les métiers sont plus archaïques que la production professionnelle : captage d'huîtres sauvages, élevage en casiers, cycle de production complet sur le site.

MENACES POTENTIELLES

Le tourisme balnéaire représente un intérêt pour la vente directe des productions ostréicoles, qui bénéficient de l'augmentation locale et saisonnière de la demande. Cependant, l'augmentation de la fréquentation a aussi des incidences indirectes, notamment en matière de pression accrue sur la qualité de l'eau. L'assainissement collectif de l'eau doit être justement dimensionné pour absorber cette augmentation saisonnière. Cependant la question des assainissements non collectifs doit aussi être posée, notamment au sein des résidences secondaires rejetant vers l'estuaire.

Une autre menace potentielle est celle de l'augmentation de l'ensablement. Avec la régression de la dune du Veillon, notamment entre les années 2014 et 2017, l'eau monte plus rapidement avec un courant plus fort à marée montante, et les volumes de sable déplacés sont plus importants. Certains parcs se déchaussent (les piquets supportant les casiers ne tiennent plus) alors que d'autres parcs s'ensablent. Le chenal, en entrée d'estuaire, est rétréci.

QUALITE SANITAIRE DES PRODUCTIONS

Selon les données de l'IFREMER, le secteur de production conchylicole de l'estuaire du Payré est classé en zone B, c'est-à-dire comme une « zone dans laquelle les coquillages peuvent être récoltés, mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification agréé, ou après reparcage dans une zone spécifiquement agréée pour cette opération ».

La dernière mise à jour de ce classement date de 2015, et reste confirmée par les données des réseaux de surveillance de l'IFREMER (surveillance bimestrielle).

Ce classement s'explique par la situation géographique de cette zone ostréicole, qui lui confère une certaine fragilité sanitaire. Ce site se trouve en effet exposé aux apports du bassin versant, et potentiellement aux contaminants qu'ils drainent. De fait, les résultats du réseau de surveillance microbiologique géré par l'IFREMER (REMI) montrent que ce secteur est soumis à des épisodes récurrents de contamination fécale, parfois importants.

Les études de l'IFREMER soulignent la corrélation entre les cumuls de pluie sur le bassin versant du Payré et les niveaux de contamination de l'eau (en amont des chenaux comme dans la zone ostréicole). Ainsi le lessivage des sols lors de périodes particulièrement pluvieuses peut expliquer l'apparition de flux bactériens, plus ou moins importants selon le débit des cours d'eau (lui-même fonction de la saison). Néanmoins, certaines contaminations, plus ponctuelles, ne sont pas corrélées aux eaux de pluies. Elles sont par exemple à rapprocher de rejets en milieu urbain, voire dans l'estuaire lui-même.

Malgré les efforts des communes pour améliorer la qualité de leurs rejets d'assainissement (collectif et non collectif), l'IFREMER ne note pas d'évolution sensible de la situation.

4.2.1.2 Saliculture

La saliculture des marais du Payré a connu une importante décroissance au cours du siècle dernier. Aujourd'hui, le sel n'est plus exploité que par 3 sauniers semi-professionnels (complément de revenu), regroupés dans l'association des *Sauniers de la Guittière*. La production annuelle est très variable suivant les conditions climatiques mais pourrait avoisiner les 30 tonnes sur la base d'une trentaine d'œillets actuellement exploités et répartis sur les trois exploitations.



Exploitation salicole sur le marais de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement



Entretien des salines sur le marais de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

L'emprise au sol a elle-même été drastiquement réduite : l'activité salicole des marais du Payré est aujourd'hui concentrée dans les marais de la Guittière, qui appartiennent au Département au titre des ENS, et exploite environ 20 aires salantes, pour un potentiel exploitable d'environ 150 aires salantes. Au total, selon le Registre parcellaire graphique (RPG) de 2017, 3,3 ha sont encore déclarés en marais salants dans le périmètre de la ZSC.

Les exploitants sont contraints de puiser l'eau nécessaire à leur activité depuis les marais à poissons avoisinants. En période de sécheresse et de restriction des usages de l'eau, les sauniers ne peuvent donc plus exercer leur activité. Des problématiques relatives à l'apport des eaux pluviales en provenance du village de la Guittière ont également été signalées mais semblent avoir été maîtrisées par la mise en place d'une buse à clapet en amont du réseau de fossés d'évacuation des eaux pluviales.

4.2.1.3 Pisciculture extensive

Une pisciculture traditionnelle est encore en usage dans les marais du Payré. Cette pratique historique existe dans le marais depuis le XII^{ème} siècle. Ainsi, les marais piscicoles ont été aménagés à cette fin depuis leur mise en place. Ils ne sont pas une reconversion des anciens marais salants, contrairement à d'autres secteurs de la façade atlantique. La pratique a cependant décru au fil du XX^{ème} siècle.

Cette pisciculture n'est aujourd'hui plus pratiquée que par un aquaculteur professionnel, ainsi que quelques pisciculteurs amateurs. Il s'agit d'une pisciculture extensive. Plusieurs essais de pisciculture intensive ont été entrepris, notamment dans les années 1970 et 1980, tous ont échoué.

Le marais à poissons type se compose des éléments suivants :

- l'essaille : ouvrage hydraulique permettant la gestion des entrées et sorties d'eau ;
- la corde principale : chenal d'une profondeur moyenne de 1,50 m permettant la circulation de l'eau entre la prise et les différentes parties du marais ;
- la corde secondaire : bassin de production piscicole (profondeur d'environ 60 cm) perpendiculaire à la corde principale ;
- le bossis : levée de terre interne au marais, située entre deux bassins de production piscicole ;
- la structure en peigne : nom donné à la structuration du marais en alternance des cordes secondaires et des bossis, qui permet d'augmenter l'interface terre/eau ainsi que les herbiers aquatiques, servant d'abri aux populations piscicoles ;
- la fosse : bassin plus profond (environ 3 à 4 mètres) permettant la protection des poissons pendant l'hiver.

Les marais se remplissent à partir de coefficients de marée compris entre 60 et 75. L'essaille délimite le domaine privé (en amont de l'ouvrage) et le domaine collectif pour la gestion de l'eau (en aval de l'ouvrage). Lors de ces entrées d'eau, les poissons juvéniles (notamment bars, mulets, dorades et anguilles) sont capturés dans le marais. Une fois piégés dans le marais, les poissons sont laissés à grossir. Ils seront ensuite pêchés directement dans le marais, à partir du deuxième hiver.

Les anciennes essailles en pierre constituent un patrimoine local qui doit être préservé. Malheureusement certaines essailles sont remplacées par des ouvrages en béton faute de budget et de savoir-faire pour restaurer ce petit patrimoine bâti.



Essaille ancienne sur le marais Neuf – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement



Illustration de l'organisation « en peigne » de l'exploitation piscicole – Source : GoogleEarth, 2019

L'exploitation des marais est effectuée selon le calendrier indicatif présenté dans le tableau ci-dessous.

Mois	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
Décade	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Gestion du marais							Entrée des poissons												Entrée des poissons																	
Pêche	Filets, sennes, verveux																		Filets, sennes, verveux																	
	Pêche par appel d'eau et piégeage aux essailles																					Pêche par appel d'eau et piégeage aux essailles														
	Salésage																					Salésage														
Fonctionnement hydraulique	Mouvement d'eau en fonction des coefficients de marée																																			
	Surverse + évacuation des eaux douces																								Surverse + évacuation des eaux douces											
Entretien des cordes	Curage partiel (10 à 15 ans)																								Curage partiel (10 à 15 ans)											
Entretien des bossis							Mise à l'herbe des bovins						Retour progressif des animaux près des bâtiments - Fin de mise à l'herbe																							
	Pâturage ovins + équins + caprins																																			
																Fauche																				
Chasse (pratique liée à la pisciculture)	Tirs sélectifs des cormorans																		Tirs sélectifs des cormorans																	

Calendrier indicatif de l'exploitation piscicole du marais – Source : DOCOB 2009

L'une des principales menaces sur le marais est l'envasement, réglé par des opérations de curage des cordes, qui engendrent le dépôt des sédiments sur les bossis. L'envasement est précipité en cas d'abandon des marais. En effet, si le marais est laissé « vaquer à la mer », la prise d'eau régulière n'est plus assurée, et le balancement des marais accélère la sédimentation habituelle. A l'échelle du marais, peu de marais sont abandonnés. Cependant, dans les marais actifs, le rythme de curage est lent.



Dépôt des boues de curage sur les bossis – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

4.2.1.4 Sylviculture

TYPES DE BOISEMENTS

Ces boisements sont souvent issus des campagnes de boisement par les Pins maritimes organisés à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. Les pins actuels, de deuxième génération, sont souvent âgés. Ils sont progressivement remplacés par le Chêne vert, espèce climacique, qui progresse naturellement parmi ces boisements, et devient majoritaire dans le couvert végétal.

GESTION ET EXPLOITATION

Malgré la présence importante de boisements au sein de la ZSC, l'exploitation forestière est insignifiante. La commercialisation difficile pousse à l'exploitation des bois en petites cessions par des résidents, et exceptionnellement par des exploitants forestiers ayant mécanisé leurs chantiers.

L'extrémité de la forêt domaniale de Longeville, gérée par l'Office National des Forêts (ONF), est concernée par le sud de la ZSC. Les autres boisements font l'objet de stratégies d'acquisitions foncières (acquisition effective ou préemption départementale) :

- forêts départementales : boisements de Bourgenay (bois de la Mine), des Bouries et des Sables de la Grange. L'ensemble des autres boisements (y compris les boisements propriété du Conservatoire du Littoral) sont en zone de préemption, à l'exception du bois du Roy et du boisement compris entre ce dernier et le bois de la Mine ;
- forêts du Conservatoire du Littoral : Bois Saint-Jean, boisements du Veillon (sauf le pourtour du château), du Payré, du Maroc et de la Bernarde.

Ces boisements sont cependant eux aussi sous gestion de l'ONF. Les boisements du Département sont gérés conformément au Code forestier, chaque massif dispose d'un Plan d'Aménagement Forestier pour une durée de 15 ans. L'objectif y est d'atteindre ou conserver un ratio de 30% de pins maritimes et 70% de chênes verts. Dans les boisements du Conservatoire du Littoral, l'objectif est de laisser évoluer le chêne vert sans régénération volontaire du pin.

Le grand domaine de Saint-Nicolas (boisement non public autour de la dune du Maroc), fait lui aussi l'objet d'une convention de gestion avec l'ONF, sur environ 50 ha. De ce fait, l'ONF y a établi un plan simple de gestion, validé par le Centre régional de la propriété foncière (CRPF) et la Commission des sites.

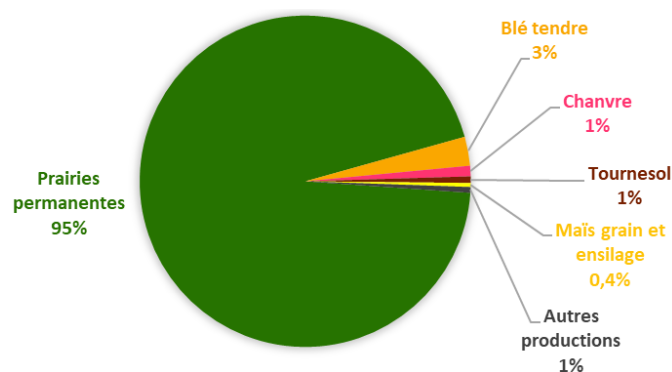


[Grumes de résineux collectées sur le grand domaine de Saint-Nicolas – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Les objectifs de gestion restent donc ceux d'une protection des milieux forestiers, en association avec la préservation des paysages, et l'accueil du public. Les boisements sont parcourus de réseaux de sentiers plus ou moins terrassés et de chemins assez denses, pour l'accès des promeneurs, mais aussi des secours.

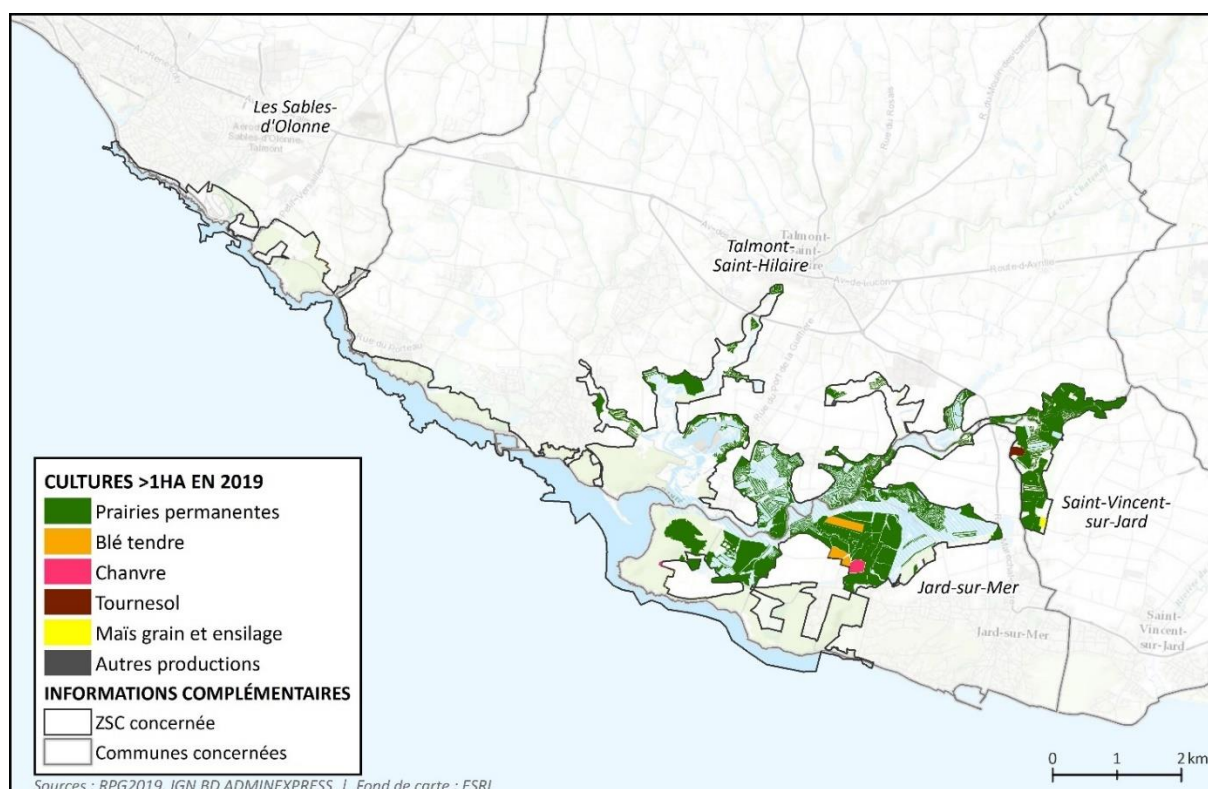
4.2.1.5 Elevage

Au sein de la ZSC, la production primaire terrestre (non marine) est largement dominée par les pratiques liées à l'élevage. En effet, les prairies permanentes représentent 95 % des surfaces concernées, complété par le maïs grain et ensilage. La production céréalière, deuxième production de la ZSC, ne représente que 3 % des surfaces, suivie par la production de chanvre, de tournesol et de maïs.



Répartition des cultures terrestres au sein de la ZSC (cultures supérieures à un hectare et « autres productions ») –

Source : RPG 2019



Types de culture déclarés en 2019 au sein de la ZSC

Cette prédominance des prairies permanentes s'explique en partie par la prise en compte dans les déclarations des bossis (levées de terre des marais), déclarés en prairies permanentes car incultivables du fait de leur exiguïté. Cependant, ce total comprend aussi et notamment les plus vastes prairies humides halophiles de la Boulinière et du Petit Isleau, ainsi que, plus au nord, celles de la Charlière.

Le Syndicat mixte Auzance Vertonne souligne que dans ces prairies, le manque d'eau douce limite l'élevage, bien qu'il existe malgré tout un élevage extensif, principalement équin et ovin.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Les prairies de la ZSC font l'objet de plusieurs Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) au titre de leur appartenance au site Natura 2000.

Au total, 12 exploitations ont engagé 350 ha de prairies dans cette procédure, soit 68 % des prairies permanentes. Les subventions annuelles représentent 75 000 € par an.

Depuis 2018, l'animation des MAEC est assurée par la Chambre d'Agriculture, encadrée par une convention de partenariat avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.



[Pâturage bovin sur les bossis du marais Saint-Nicolas – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

Le pâturage caprin, ovin et équin a également cours pour maintenir les milieux ouverts sur les bossis du marais.

4.2.1.6 Viticulture

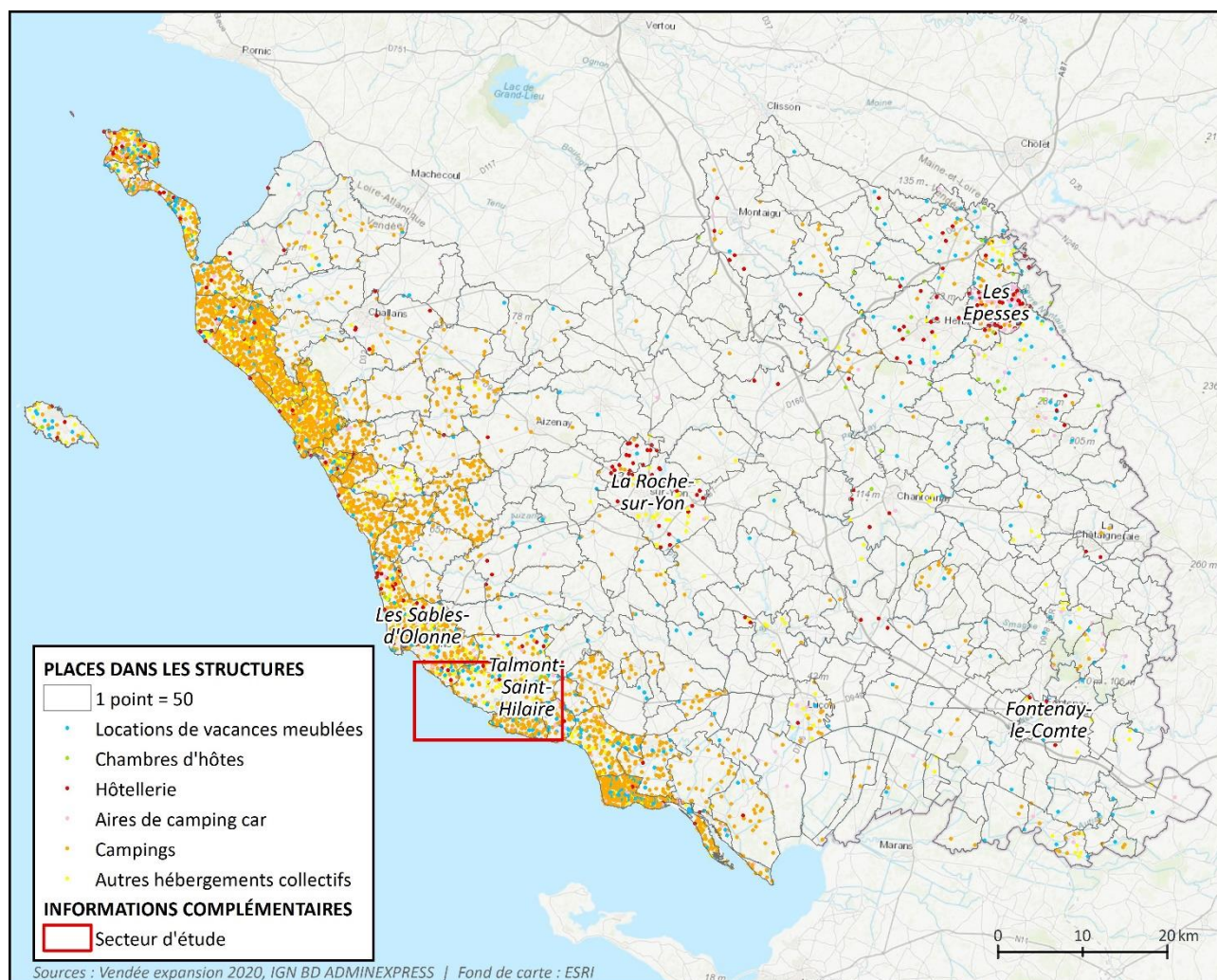
A signaler la présence de vignes sur le pourtour du site Natura 2000 et notamment des marais. Les intrants liés aux pratiques viticoles pourraient avoir une incidence sur la qualité des eaux du marais.

4.3 Tourisme et activités de loisirs

4.3.1 Tourisme

4.3.1.1 Capacité accueil

L'importance de l'affluence touristique peut se mesurer à la capacité d'accueil des communes concernées. Deux grands types d'hébergements peuvent être distingués dans la capacité d'accueil touristique : d'une part, l'hébergement commercial (hébergements collectifs et individuels), et d'autre part, l'hébergement privé, notamment incarné par l'habitat secondaire.



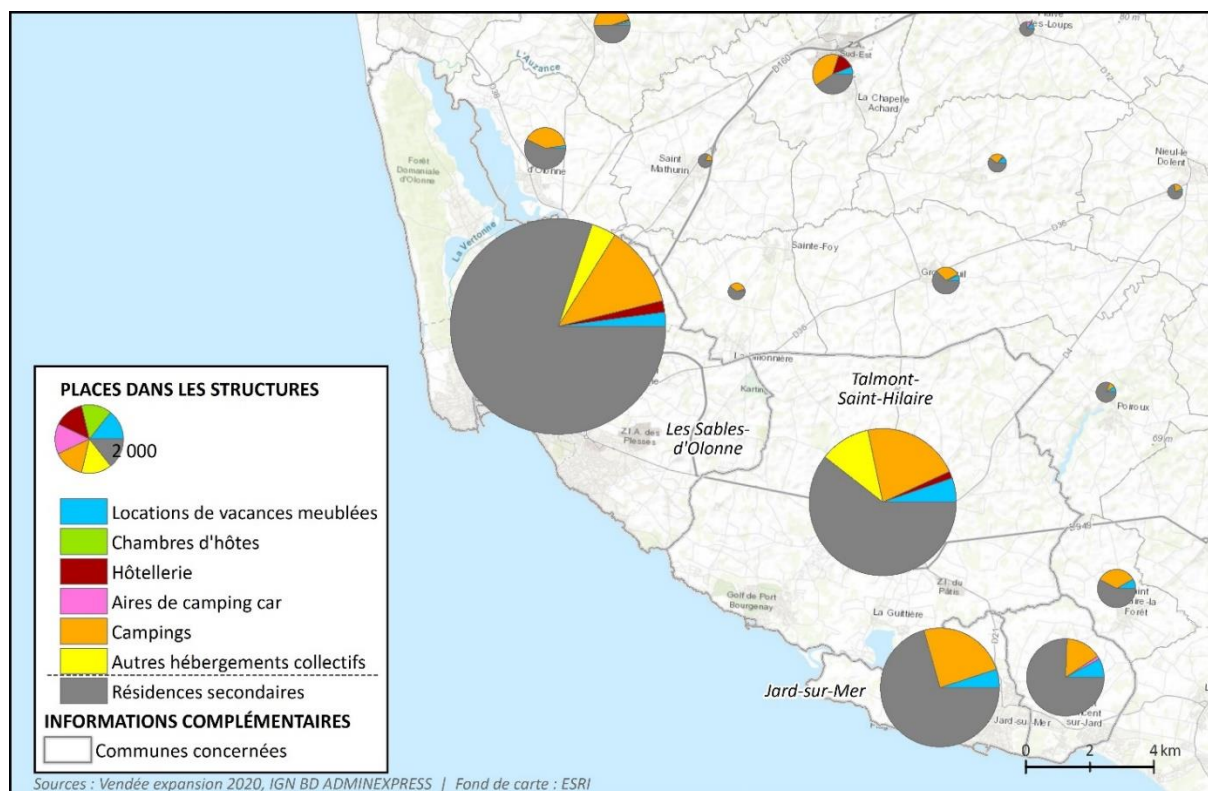
Attention : chaque point représente 50 places dans chaque catégorie. Ainsi, les communes présentant moins de 50 places dans une catégorie d'hébergement ne voient pas cette catégorie d'hébergement représentée sur la carte.

Nombre de places commerciales disponibles en 2020 par commune de Vendée, toutes catégories confondues

Le tropisme de la façade maritime est largement sensible sur la carte ci-dessus, à l'exception de la façade de la baie de Bourgneuf. Elle dépasse largement la capacité d'accueil des communes urbaines (La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte), ainsi que de la commune des Epesses (qui accueille le parc du Puy du Fou).

Cette capacité d'accueil littorale repose largement sur le camping, qui représente à lui seul 73 % des places disponibles dans l'ensemble des communes littorales, et 62 % dans les communes rétro-littorales.

Dans la zone d'étude, bien que la commune de Talmont-Saint-Hilaire soit l'une des moins dotées en hébergement du littoral vendéen, les communes voisines des Sables-d'Olonne et de Jard-sur-Mer en présentent une importante densité. Cette densité reste cependant à rapporter à la densité de places estimées dans les résidences secondaires, représentée dans la carte suivante.



Nombre de places disponibles en 2020 par commune de Vendée, toutes catégories rapportées aux capacités d'accueil estimées par Vendée Expansion en résidences secondaires (environ 5 personnes par résidence)

Commune	Densité (hab/km ²)		
	Population communale	Capacité accueil commerciale	Habitants secondaires
Jard-sur-Mer	159	370	863
Les Sables-d'Olonne	513	237	928
Saint-Vincent-sur-Jard	89	179	528
Talmont-Saint-Hilaire	85	105	157

*Comparaison des densités de population communale et de population saisonnière –
Sources : INSEE 2017, Vendée Expansion 2020*

Ainsi, aux saisons touristiques, la densité de population peut doubler à tripler pour les communes les plus dynamiques (Les Sables-d'Olonne et Talmont-Saint-Hilaire), mais elle peut être multipliée jusqu'à 8 pour les deux communes périphériques (Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard).

Cette augmentation saisonnière de population a de multiples impacts. Ainsi, si cet afflux de population permet de dynamiser l'économie, il augmente sensiblement la pression sur les milieux (piétinement, gestion des déchets, assainissement et qualité de l'eau), qui peuvent entrer en conflit avec d'autres usages du marais (ostréiculture par exemple), et avec la conservation des milieux.

4.3.1.2 Plaisance

La navigation de plaisance constitue une activité en soi, mais elle doit être aussi considérée comme une augmentation de la capacité d'accueil, notamment en matière de pressions environnementales qu'elle peut occasionner.

PORT BOURGENAY

Port Bourgenay est un port de plaisance en eaux profondes, construit sur le littoral talmondais en 1985. Il comporte 650 anneaux, et propose de nombreux services et équipements aux plaisanciers (karchers, chariots, pompe à eaux noires et grises notamment). Il accueille plus de 2000 escales chaque année. Depuis 2014, le port est adhérent au réseau « Passeports escales », réseau international de ports de plaisance sur la façade atlantique.

Le port bénéficie d'une certification environnementale : il est lauréat du « Pavillon Bleu » depuis 20 ans. Cette certification permet, pour les ports de plaisance, d'identifier ceux attentifs à la préservation de l'environnement. Ils sont notamment équipés d'aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, de systèmes de récupération des eaux usées des bateaux, mais aussi de zones de récupération des déchets spéciaux. Des actions de sensibilisation et de préservation de l'environnement à destination des plaisanciers sont aussi organisées.



[Port de Bourgenay – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

RENOVATION DE PORT BOURGENAY

Géré par la Communauté de communes depuis janvier 2018, le port est aujourd'hui concerné par un projet de rénovation. Ce projet est mené en concertation avec les acteurs concernés : associations nautiques, professionnels du nautisme, commerçants, restaurateurs, habitants.

Quatre axes de réflexion ont été identifiés pour ce projet de rénovation :

- Renforcement de l'attractivité du port à l'échelle du territoire,
- Développement des services aux plaisanciers et des activités nautiques,
- Diversification de l'offre économique, notamment commerciale estivale,
- Maintien d'une activité en période hivernale.

Ces axes ont été déclinés en plusieurs pistes de travail :

- Affirmer l'identité du port au sein d'un « pôle nautique » : regroupement de la capitainerie, la SNSM, des associations nautiques, ainsi que des commerces et des services,
- Favoriser l'attractivité du port : diversifier l'offre économique, maintenir une activité l'hiver, développer les activités nautiques, réaliser des espaces récréatifs...
- Désenclaver le port, par la création de circuits et d'un carrefour stratégique,
- Intégrer le port au sein de la frange côtière : continuité avec le sentier des douaniers,
- Valoriser le paysage du port : mettre en valeur les points de vue remarquables au sein de parcours piétons, aménagement d'une frange végétale entre la falaise et le terre-plein...

Vendée Grand Littoral, qui gère aussi le port de Jard-sur-Mer, situé au sud de la ZSC, vise la complémentarité entre ces deux ports.

IMPACT DU PORT SUR LES MILIEUX NATURELS

Cependant, les impacts des activités portuaires relevées dans le précédent Docob restent toujours d'actualité :

- Présence du port :
 - ✓ Fragilisation de l'écosystème,
 - ✓ Modification de la courantologie pouvant affecter la dynamique littorale des sables,
 - ✓ Modification des apports sédimentaires,
- Circulation dans le port :
 - ✓ Hydrocarbures provenant de l'activité portuaire, ou des pollutions accidentelles,
 - ✓ Usage d'antifouling, contenant de puissants biocides (chlorothalonil, seanine 211, dichlofluanide, irgarol), qui inhibent temporairement certaines phases du développement de zooplancton,
 - ✓ Rejet périodique en mer de boues de nettoyage.

4.3.1.3 Activités balnéaires et nautiques

De nombreuses activités balnéaires existent sur les plages de la ZSC, et notamment sur la plage du Veillon.

BAIGNADE

La baignade est largement pratiquée. Les eaux de baignade sont classées comme excellentes par l'Agence régionale de santé (ARS) entre 2017 et 2020, pour les deux seules plages contrôlées : la plage du Veillon au nord de l'estuaire, et la plage de la Mine au sud.

ACTIVITES NAUTIQUES

De nombreux sports nautiques sont aussi pratiqués, principalement sur les plages : kitesurf, jet-ski, planche à voile, scooter des mers... Cependant le marais est aussi concerné, notamment par la pratique du canoë et paddle, proposé en évolution libre par plusieurs clubs.

Si quelques-unes de ces activités peuvent avoir un impact sur l'environnement, elles engendrent plutôt des conflits d'usage.

4.3.2 Loisirs

4.3.2.1 Randonnée et cyclisme

Plusieurs chemins de randonnée desservent la ZSC ou ses alentours immédiats. Il s'agit notamment des chemins de grande randonnée (GR) suivants :

- n°8 du littoral atlantique, qui s'étend de Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) au nord, jusqu'à Sare (Pyrénées-Atlantiques) au sud,
 - comprend le sentier douanier entre Les Sables-d'Olonne et la plage du Veillon, contourne les marais par la Guittière puis les traverse, avant de retrouver le sentier douanier à hauteur de la plage de Ragounite, à Jard-sur-Mer,
- n°364 dit de la traversée du Poitou, qui s'étend de La roche-Posay (Vienne) à Jard-sur-Mer.

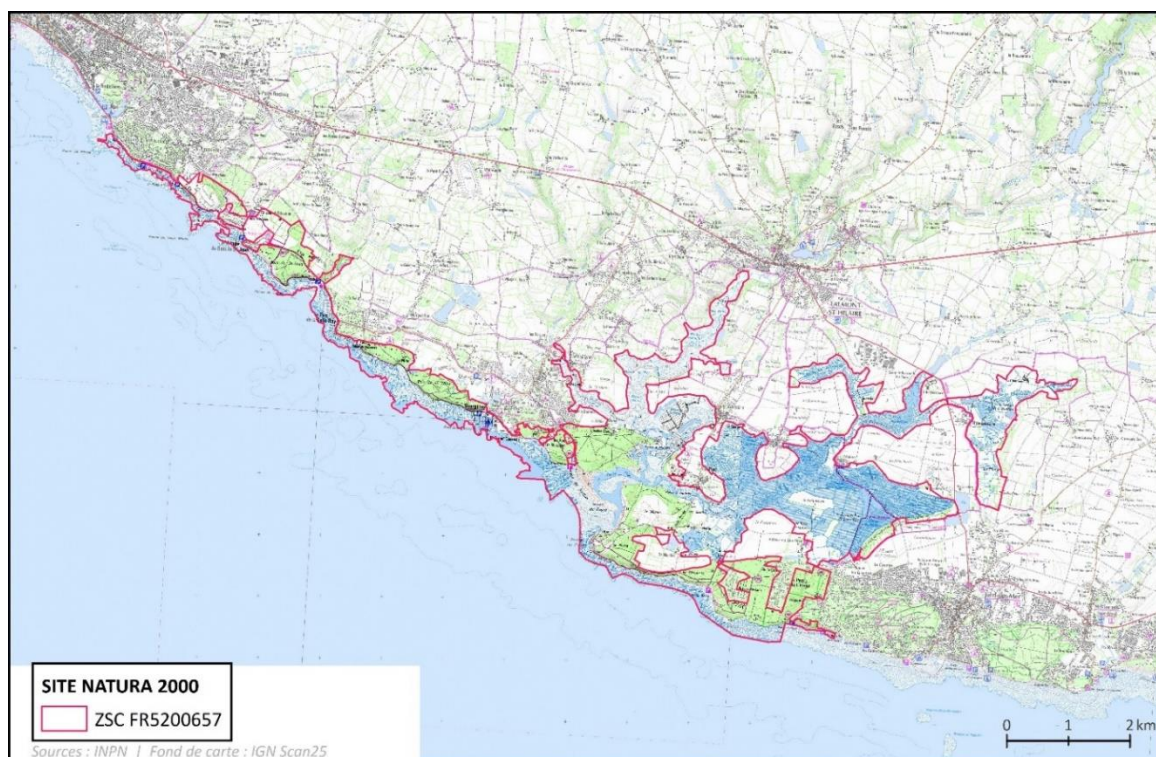
→ rejoint le marais à hauteur de l'île Bernard, en venant du bourg de Saint-Hilaire-la-Forêt, puis le contourne par l'est jusqu'aux Jaudonnes à Jard-sur-Mer, où il rejoint le GR8.

En dehors de ces grands sentiers, il est à noter que les boisements sont parcourus de nombreux sentiers, dans plusieurs cas assez larges et carrossables. Le marais en revanche est plus épargné par cette fréquentation, notamment du fait de la « privatisation » des accès (clôtures).

Cette fréquentation des chemins, qu'elle soit pédestre, cycliste ou équestre, peut engendrer plusieurs conséquences sur les milieux : accélération de l'érosion des formes littorales, piétinement de la végétation, dérangement de la faune...



Cycliste sur une passerelle surplombant le Payré – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement



Répartition des chemins de randonnées autour de la ZSC

4.3.2.2 Pêche de loisir

Depuis 2009, la situation de la pêche à pied a peu évolué sur la ZSC. La zone n'est en effet toujours pas considérée comme un gisement de coquillage par les autorités sanitaires (ARS, Affaires Maritimes ou IFREMER), cependant la pêche de loisir est toujours présente (coquillages, crustacés et poissons).

Les différentes espèces pêchées sont synthétisées dans le tableau suivant.

Famille	Localisation	Espèce	Période	Statut / Menace
Bivalves	Vasières	Lavagnons	Fin d'été et automne	Illégal : absence de classement sanitaire
		Bigorneaux noirs		
	Zones sableuses	Palourdes	Toute l'année	En zones estuariennes ou amont, illégal : foncier privé hors DPM, absence de classement sanitaire
		Couteaux	Mai à septembre lors des basses mers de faible coefficient de marée	Illégal : foncier privé hors DPM, absence de classement sanitaire
	Zones rocheuses de l'estran	Gastéropodes marins (littorines et patelles)	Toute l'année	
	Différentes zones selon les espèces	Autres espèces de bivalves : huîtres, moules, coques...	Grandes marées	Capture essentiellement sous taille (surtout coques)
Crabes	Estuaire et marais salés	Crabes verts	Fin d'été et à l'automne	Population nécessitant un suivi particulier car en chute évidente due à une modification des modes d'exploitation ostréicoles (remplacement des casiers et du captage sur tuile par de l'élevage en poche), du comblement sableux de l'estuaire et de la concurrence de l'espèce invasive <i>Hemigrapsus takanoi</i> .
	Anfractuosités rocheuses de l'estran	Crabes dormeurs		Le retournement des galets présente un caractère potentiellement perturbant. Captures essentiellement sous taille.
		Étrilles et autres crabes		
Crevettes	Estran rocheux des zones infralittorales	Crevettes roses	Grandes marées de juin à octobre	
		Prises accessoires : étrilles, autres espèces de crevettes, galathées		
Poissons	Le long des chenaux du Payré	Pêche à la ligne : bars, bars mouchetés, daurades royales, mulets, anguilles...	Avril-mai à septembre-octobre	
		Pêche des civelles		Pêche commerciale illégale (braconnage) Mesure de surveillance assez inefficace car braconnage organisé et très réactif. Impact lourd et conséquent sur les populations d'anguilles à venir.
	Estuaire du Payré et zones sableuses de l'infralittoral	Pêche à la foëne : soles, turbots, flet...	Mers basses de gros coefficients (mer) ou de faibles coefficients (estuaire).	
		Pêche à la ligne de fond ou palangre : bars, congres...	Octobre à mars	

	Bancs de sable de l'estuaire et zone ostréicole	Pêche au filet : bars, mulets, soles, daurades royales, sars rayés...		Pêche illégale de type braconnage à l'aide de trémails de 15 à 50 mètres pratiquée en toute saison
	Pointe du Payré, plages de la Mine et du Veillon	Pêche au lancer (surf casting) : bars, bars mouchetés, daurades royales...	Toute l'année	2 structures associatives (+particuliers non adhérents)
Vers	Rive sableuse ou vaseuse de l'estuaire dont zone ostréicole	Pêche de vers marins – Arenicola et Nereis		Génère une nuisance pour l'ostréiculture et parfois une réelle perturbation du milieu

4.3.2.3 Chasse

La chasse est pratiquée au sein de la ZSC, principalement concentrée sur le marais.

La pression de chasse est faible puisque sur 950 ha de marais, environ 200 ha sont chassés par 35 chasseurs. Le gibier d'eau est le plus recherché, ainsi que le petit gibier (lièvres et lapins). La pression de chasse est plus importante sur le DPM et peut s'avérer problématique pour le dérangement de l'avifaune.

La régulation des ragondins par piégeage est assurée par les sociétés de chasse, par la Fédération des groupements de défense contre les ennemis des cultures (FGDEC) de Vendée, et par Vendée Grand Littoral. Un salarié à temps plein piège sur le canton avec l'aide de bénévoles. Les ragondins et rats musqués (environ 1000 individus par an) occupent 65 % de son temps de travail, mais la majorité de ces piégeages ne se font pas en marais.

Des dérogations sont données par le Préfet de Vendée pour le tir des grands Cormorans.

4.4 Enjeux socio-économiques

Les enjeux socio-économiques ont été identifiés au regard des activités ayant lieu sur le périmètre du site. Du fait de leur impact positif sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire ou des enjeux socio-économiques importants pour les populations locales, elles doivent être maintenues tout en étant compatibles avec les enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les enjeux socio-économiques résident donc dans le maintien :

- Des activités économiques locales (tourisme, ostréiculture, élevage et saliculture) ;
- Des activités séculaires constitutives de l'identité et du tissu social local (pisciculture extensive et saliculture). Ces activités contribuent de plus au maintien de la biodiversité et du patrimoine naturel d'intérêt communautaire (Lagunes, Loure d'Europe, avifaune...).

5 ANALYSE DES IMPACTS SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1 Effets des activités socio-économiques

5.1.1 Fréquentation touristique

La fréquentation touristique importante durant la saison estivale n'est pas sans conséquence quant à la préservation de la biodiversité du site. En effet, cette fréquentation se concentre sur ou à proximité de milieux fragiles dont l'état de conservation est ou pourrait être impacté sans mesures de gestion appropriées.

5.1.1.1 Erosion des parties sommitales des falaises

L'impact le plus visible de cette pression anthropique est localisé sur les parties sommitales des falaises littorales (Puy de l'Enfer, Bois Saint-Jean, Pointe du Payré) où les habitats dunaires et les pelouses aérohalines présentent un état de conservation très dégradé ou ont disparu. Sur les secteurs les plus fréquentés, on constate une mise à nu complète des sols et par endroit l'érosion complète des couches superficielles. Il ne reste alors plus qu'un sol compact et stérile dépourvu de semences et des nutriments nécessaires à leur développement. Ce phénomène d'érosion des sols est amplifié par le ruissellement des eaux pluviales qui ne sont plus retenues par la végétation et ravinent les sols toujours plus profondément.

Outre la perte de biodiversité et la disparition d'habitats d'intérêt communautaires, dont certains jugés prioritaires par l'Europe (dunes décalcifiées), l'impact de ce phénomène est considérable puisqu'il contribue au délitement des falaises confrontées d'une part aux phénomènes marins et météorologiques, et d'autre part au ruissellement des eaux pluviales qui érodent les falaises par le haut.



Parties sommitales des falaises de la pointe du Payré mises à nu par le surpiétinement et le ravinement des eaux pluviales – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

5.1.1.2 Erosion des groupements végétaux des milieux dunaires

Les milieux dunaires sont également soumis à cette problématique de piétinement de la végétation. La dune d'origine artificielle du Veillon présente un faciès très dégradé notamment sur les parties situées en limite de plage. Bien que des panneaux d'interdiction d'aller sur les dunes aient été mis en place, il semble que la règle ne soit pas respectée au regard de la quasi-absence de végétation typique de dune blanche qui devrait être présente. L'absence de végétation amplifie l'érosion de la dune où les sables ne sont plus retenus par les plantes habituellement présentes telles que l'Oyat des dunes. Pour remédier à cette dégradation importante du milieu, des clôtures ont été mises en place durant l'été 2020 et devraient permettre au couvert végétal de se reconstituer. D'autres milieux dunaires sur le site présentent également des faciès très dégradés, notamment sur le secteur des dunes du port de la Guittière où une végétation nitrophile à Queue de lièvre *Lagurus ovatus* supplante le cortège habituel de dune fixée.



Faciès dégradé de dune blanche au Veillon – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

La mise en défens plus ancienne de la dune de la plage de la Mine permet l'expression d'un cortège végétal plus typique avec notamment la présence de la très rare Cynoglosse des dunes. La dynamique de saupoudrage éolien importante nécessite toutefois une surveillance des aménagements de mise en défens et la pose d'une nouvelle clôture a été réalisée afin d'empêcher la pénétration du public sur les milieux dunaires où les ganivelles avaient été ensevelies.

5.1.1.3 Gestion des plages

La gestion des plages pour accueillir le public peut également avoir un impact négatif sur le patrimoine naturel.

Le ramassage systématique des lasses de mer durant la saison touristique peut ainsi non seulement impacter l'habitat d'intérêt communautaire des végétations des lasses de mer mais également entraîner une réaction en chaîne défavorable au Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*, oiseau d'intérêt communautaire, qui s'alimente de petits invertébrés présents sur les lasses de mer. La gestion mise en œuvre consistant à un simple ramassage manuel des matières non organiques doit donc être poursuivie.

Un impact négatif sur la Cynoglosse des dunes a également été constaté sur les bords du chemin menant à la plage de la Mine. En effet, suite au désensablement du chemin, le dépôt de tas de sable a été constaté en mai 2020 en bordure de la dune blanche où étaient implantés plusieurs pieds de Cynoglosse des dunes. Les quantités de sable déposées sont importantes et recouvrent sous plusieurs dizaines de centimètres les plantes en période de floraison interrompant ainsi le processus de fructification puis de dissémination nécessaire au maintien de l'espèce. L'entreposage des tas de sable doit donc être effectué sur un autre emplacement ou à minima à une période différée en été après dissémination des graines.



[Tas de sable recouvrant une station de Cynoglosse des dunes sur le chemin menant à la plage de la Mine – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

5.1.2 Exploitation des milieux naturels

Les espaces naturels constituent des espaces de ressources exploitables pour divers besoins. Cette exploitation peut avoir des impacts tantôt positifs tantôt négatifs sur la dynamique des milieux et la conservation de la biodiversité. Sur les espaces naturels sensibles et notamment dans le cadre de la politique de gestion des sites Natura 2000, une gestion raisonnée des ressources est à privilégier.

5.1.2.1 Agriculture

Sur le périmètre du site, l'élevage est prédominant alors que les cultures de céréales et autres plantes fourragères sont marginales. L'impact de l'élevage est plutôt positif puisqu'il permet le maintien d'une végétation rase sur des milieux sensibles et d'intérêt communautaire. C'est notamment le cas sur les secteurs de dune grise du Maroc où un pâturage extensif mis en place permet de lutter contre la dynamique naturelle de boisement et de conserver des espèces à forte valeur patrimoniale telles que l'Œillet des dunes. La présence probable du Pélobate cultripède sur ce secteur renforce l'intérêt du maintien d'une végétation rase sur le site qui constitue la physionomie de milieu propice au maintien de cet anoure dont les populations sont en très forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition. Attention toutefois à la gestion des plans d'eau favorables à l'espèce. Un curage trop sévère avec dépôt des produits de curage en bordure de mare a été constaté, de même qu'une fréquentation du bétail pour l'abreuvement déstructurant la physionomie de la mare et favorisant son ensablement.

Le pâturage mis en place sur les bossis permet également une diversification des habitats sur le marais. Sans pâturage, les bossis seraient en effet colonisés par des fourrés à Prunellier qui influeraient davantage sur la dégradation de la qualité de l'eau et le comblement des lagunes par apport de matières organiques. Le maintien de secteurs de fourrés est cependant souhaitable pour offrir des zones de quiétude et une diversité d'habitats aux différentes espèces présentes sur ces milieux.

Des impacts négatifs ont toutefois été constatés notamment sur des secteurs de prés salés où, par endroits, des incursions du bétail entraînent une déstructuration des sols et un appauvrissement du couvert végétal. De plus, toujours sur ces milieux, des ouvrages de franchissement des chenaux défectueux empêchent la libre circulation de l'eau. Sur ce type de milieu, ce constat est particulièrement dommageable puisqu'il peut entraîner une dégradation de prés salés situés plus amont qui risqueraient de ne plus être recouverts par le flux des marées.

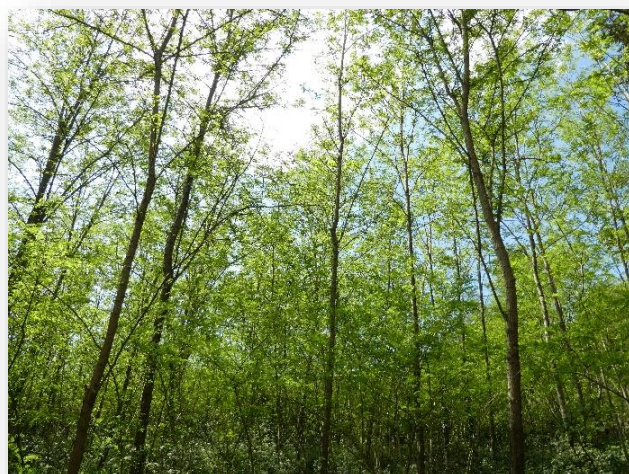


[Ouvrage de franchissement défectueux sur le marais Benest – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

5.1.2.2 Sylviculture

L'exploitation sylvicole menée sur le site Natura 2000 a un impact direct sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire et la biodiversité en général. Outre les orientations sylvicoles visant à privilégier l'exploitation des résineux au détriment de la forêt de Chêne vert originelle, les coupes trop drastiques perturbent particulièrement les équilibres physico-chimiques des sols et entraînent une perte d'habitats et de biodiversité.

Sur certaines parcelles du site, un envahissement total par le Robinier faux-acacia après coupe a été constaté. Cette essence introduite originaire d'Amérique du Nord figure sur la liste des plantes vasculaires invasives des Pays-de-la-Loire (DORTEL & GESLIN, 2016) comme plante portant atteinte à la biodiversité. En effet, elle tend à se multiplier par drageonnement et finit par étouffer la plupart des autres espèces végétales. De plus, elle modifie durablement les propriétés chimiques des sols par fixation de l'azote atmosphérique. Ce phénomène est particulièrement dommageable lorsqu'il se produit sur des milieux à l'origine pauvres en nutriments comme c'est le cas sur les milieux dunaires du site.



[Parcelle du site envahie par le Robinier faux-acacia après coupe – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

5.1.2.3 Ostréiculture

Les activités ostréicoles pratiquées dans l'estuaire du Payré contribuent au processus de colmatage de l'estuaire du fait de la rétention des sédiments par les tables ostréicoles. Ces activités peuvent également avoir un impact sur les prés salés par la création ou la reprise de claires mais également par l'entreposage de débris coquilliers qui ont été notés à proximité des exploitations.



[Dépôt coquillier sur les prés salés du port de la Guittière – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

L'activité ostréicole contribue également à l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant du Payré avant relargage dans l'océan par filtration des bivalves.

5.1.2.4 Pisciculture extensive et saliculture

Les pratiques séculaires de pisciculture ont un impact plutôt favorable sur la biodiversité.

La capture et le maintien de la faune piscicole sur les lagunes offrent en effet une disponibilité en ressources trophiques très favorable à la présence de la Loutre d'Europe dont le régime alimentaire est quasi-exclusivement piscivore. Les différentes observations (épreintes, observations directes...) démontrent que l'espèce fréquente assidûment les marais à poissons.

Les méthodes douces d'entretien sur les salines sont également propices au maintien d'espèces à fort enjeu telles que la Tolypelle saline. Sur des salines à l'abandon, une riche biodiversité s'est implantée, notamment sur le secteur de la Guittière où la colonisation d'un bassin par le Scirpe maritime permet la présence du Campagnol amphibie et aurait même abrité le très rare Leste à grands stigmas. Notons également la mise en place de petits îlots de nidification sur un autre bassin de la Guittière qui permet la nidification d'espèces patrimoniales telles que l'Avocette élégante ou la Sterne pierregarin.

5.1.3 Activités sportives et de loisirs de pleine nature

5.1.3.1 Dérangement de la faune

Certaines activités sportives et de loisirs occasionnent un dérangement de la faune. Comme sur tout autre espace naturel, la fréquentation par les promeneurs et cyclistes peut en effet induire un dérangement de la faune, notamment de l'avifaune pendant la période sensible de reproduction s'étalant sur la période d'avril à juillet. Ce dérangement est toutefois ponctuel et se cantonne principalement sur les chemins de randonnée prévus à cet effet. La divagation des chiens non tenus en laisse demeure toutefois une problématique importante.

Des activités semblent plus problématiques, notamment les activités nautiques (canoë, paddle, kite-surf), qui permettent une pénétration du public sur des espaces naturels plus reculés (prés salés notamment) et normalement plus tranquilles pour l'établissement de la faune sauvage.

A noter également le dérangement récurrent sur un secteur à proximité d'un point d'envol d'ULM qui survolent, sur le marais de l'Ensoivière, une zone de nidification de limicoles à forte valeur patrimoniale (Avocette élégante, Echasse blanche...).

5.1.3.2 Dégradation des récifs d'Hermelles

Les activités de pêche à pied lors du découvrément de l'estran à marée basse peuvent impacter les récifs d'Hermelles par destruction lors de la recherche des crabes notamment. Cet habitat fragile est en effet très friable et son intérêt méconnu du grand public.

5.1.4 Espèces invasives

Plusieurs espèces végétales invasives ont été notées sur site (Herbe de la Pampa, Baccharis, Jussie, Robinier faux-acacia). Seules les espèces suivantes revêtent un caractère invasif marqué et impactant pour la biodiversité sur le territoire :

- Les fourrés à Robinier faux-acacia se substituent à l'habitat d'intérêt communautaire de forêt dunaire et entraînent un appauvrissement de la biodiversité et une modification des propriétés physico-chimiques des sols ;
- La Jussie colonise les milieux aquatiques en formant des herbiers denses qui étouffent à terme toute autre végétation et amplifient le phénomène d'atterrissement des plans d'eau. Bien qu'elle semble relativement contenue sur le territoire, une surveillance est de mise sur les secteurs où elle est implantée (marais du Plumet, retenue d'eaux pluviales de Saint-Nicolas...) ;
- Le Baccharis est également présent sur les bossis des marais à poissons (marais Saint-Nicolas notamment) et de façon plus ponctuelle sur le ruisseau de la Combe en limite de roselière. Le Baccharis possède un fort pouvoir de dissémination et constitue des fourrés monospécifiques appauvris en biodiversité.



Fourré de Baccharis sur un bossis du marais Saint-Nicolas – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement

Concernant la faune invasive, le Ragondin est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique du site et l'Ecrevisse de Louisiane aurait été contactée sur le réseau de mares du golf de Bourgenay.

5.1.5 Dégradation de la qualité de l'eau

Des problématiques relatives à la qualité de l'eau sont existantes à l'intérieur du périmètre Natura 2000. On constate notamment, sur les lagunes, une prolifération d'algues indéterminées dès le début de la saison chaude. Cette prolifération d'algues résulte vraisemblablement d'un excès en sels nutritifs dans l'eau conjugué à l'accumulation de matière organique dans les lagunes peu entretenues. Le taux d'oxygène dissous y est faible et donc peu propice à la vie aquatique. Le phénomène s'amplifie lors de la dégradation de la biomasse de ces algues en fin d'été.

Il est difficile d'identifier précisément les sources de pollution des eaux de surface et donc d'infléchir le processus. Cette pollution est notamment liée aux activités urbaines et agricoles dont les intrants et autres résidus polluants proviennent de l'ensemble du bassin versant. On peut toutefois avancer que le comblement des lagunes non entretenues par curage est défavorable au maintien de la qualité de l'eau.

Un renouvellement des apports en eau est également nécessaire sur les lagunes afin d'y maintenir une eau bien oxygénée. Cette nécessité passe par le maintien des ouvrages d'apport en eau de mer, les essailles, dont certaines parmi les plus anciennes, témoins des techniques de construction et savoir-faire ancestraux, sont très délabrées.

5.2 Facteurs naturels

5.2.1 Dynamique de fermeture des milieux

L'apogée du cycle évolutif d'un milieu n'est pas une menace en soit mais, dans certains cas, cette évolution aboutit à une perte d'habitats ou d'espèces à très forte valeur patrimoniale. Sur le site, c'est surtout le cas pour les secteurs de dune fixée et les pelouses sèches calcicoles qui constituent des milieux ouverts d'exception abritant une riche flore patrimoniale telle que diverses orchidées. Ces habitats sont notamment menacés par l'expansion des forêts de Chêne vert, comme en atteste la dynamique actuelle sur la parcelle à Sérapias en cœur, seule station du Massif armoricain, menacée de fermeture.

Ce processus concerne également les milieux aquatiques (mares, lagunes) qui se comblent progressivement par accumulation de matières organiques et sédiments minéraux dans leurs cuvettes. Sans intervention humaine, ces milieux finissent par s'atterrir entièrement.

5.2.2 Dynamique sédimentaire côtière

Les processus impliqués dans la dynamique sédimentaire côtière sont complexes et difficiles à appréhender. Hormis l'action de la houle, la dynamique sédimentaire côtière est principalement régie par les courants de marée. Les apports en sédiments le long des côtes impactent directement le patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site puisqu'ils approvisionnent notamment en sable les plages à partir desquelles seront alimentées les dunes par saupoudrage éolien. Ce phénomène d'engraissement des dunes est également favorable au maintien des stations de Cynoglosse des dunes sur le secteur de la Mine.

Sur le secteur du Veillon, les apports sédimentaires importants contribuent au processus de colmatage de l'estuaire et renforcent le cordon dunaire qui freine les sédiments en provenance de l'amont.

A noter également l'impact négatif du charriage de galets, lors des grandes marées, au niveau de l'entrée de la grotte à chauves-souris vers Bourgenay. Au fur et à mesure des apports, le conduit d'entrée vers la grotte se fait de plus en plus étroit et risque de ne plus permettre, à terme, le passage des chauves-souris. Une surveillance de l'accessibilité de la grotte par les chauves-souris est donc de mise pour assurer la pérennité de l'habitat.

5.2.3 Phénomènes météorologiques et aléas climatiques

Le déferlement répété des vagues sur les falaises, conjugué à l'exposition aux pluies et au vent, les fragilise et les érode. Des pans entiers de falaise éboulés sont ainsi visibles le long de la côte du site Natura 2000.

Des aléas climatiques exceptionnels ont par le passé profondément impacté le site Natura 2000. Récemment, une tempête ayant eu cours durant une période de forts coefficients de marée serait à l'origine, conjuguée à une houle de sud-ouest, de la disparition survenue entre 2014 et 2016 du cordon dunaire qui fermait l'estuaire du Payré.

La tempête Xynthia survenue en fin d'hiver 2010 a également été impactante sur une grande partie du site. La conjonction de vents violents et de fortes marées avait en effet donné lieu à une onde de tempête et une submersion marine occasionnant d'importantes inondations.

5.3 Autres impacts

Des vols d'empreintes de dinosaure semblent avoir lieu sur le secteur compris entre la plage du Veillon et le port de Bourgenay. Ce site ichnologique connu des amateurs est menacé de pillage y compris par certains locaux qui d'après des témoignages détiennent chez eux des empreintes prélevées sur site. Une réflexion pour protéger ce patrimoine exceptionnel doit être entamée.



[Tentative de découpe au lapidaire portatif d'une empreinte de dinosaure – Source : Brice Livoir / Hardy-Environnement](#)

6 ENJEUX DE CONSERVATION

6.1 Présentation des enjeux de conservation

Les enjeux de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sont multiples. La configuration du site, constitué d'une mosaïque d'ensemble d'habitats variant suivant les conditions édaphiques des sols et de structure végétale, lui confère une forte potentialité d'accueil d'espèces et habitats diversifiés.

D'une part, les milieux littoraux abritent des milieux dunaires d'intérêt communautaire à très fort enjeux pour la flore et notamment pour la Cynoglosse des dunes, espèce d'intérêt communautaire. Ils constituent également des habitats favorables à la présence de nombreuses espèces animales à forte valeur patrimoniale telles que le Gravelot à collier interrompu ou le Pélobate cultripède. Toujours sur la frange littorale, les falaises abritent des HIC et des espèces à très fort enjeux dont 3 espèces d'intérêt communautaire.

Sur la frange littorale, les principaux enjeux de conservation résident donc dans la préservation :

- Des milieux dunaires qui constituent une part importante des HIC du site (dune blanche, dune grise, dépressions arrières-dunaires, forêt dunaire...), abritent une EIC (la Cynoglosse des dunes) et de nombreuses espèces à très fort enjeux (flore protégée et rare, Pélobate cultripède, Gravelot à collier interrompu...);
- Des falaises qui abritent des HIC dont un habitat d'intérêt communautaire (dune décalcifiée), des espèces d'intérêt communautaire sur les zones de suintement et dans les grottes (Oseille des rochers, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe).

D'autre part les milieux rétro-littoraux constitués majoritairement de lagunes côtières, HIC prioritaires, et prés salés, habitat d'intérêt communautaire. Les zones de marais abritent également la Loutre d'Europe, autre EIC, et des espèces faunistiques et floristiques de grande valeur patrimoniale (Criquet des salines, Leste à grands stigmas, Campagnol amphibie, Avocette élégante, Tolypelle saline...). Un autre HIC est également présent au contact des marais, les pelouses calcicoles qui abritent un cortège d'orchidées remarquable dont le très rare Sérapias en cœur.

Sur les secteurs rétro-littoraux, les enjeux résident donc dans la conservation :

- Des lagunes côtières, HIC prioritaire accueillant la Loutre d'Europe, et de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et de mammifères patrimoniaux ;
- Des prés salés abritant notamment le Criquet des salines ;
- Des pelouses calcicoles où sont implantées des stations d'orchidées rares.

6.2 Hiérarchisation des enjeux de conservation

Les enjeux de conservation ont été hiérarchisés suivant une approche qualitative. La valeur patrimoniale de l'espèce ou de l'habitat concerné, à l'échelle biogéographique dans laquelle s'intègre le site, a été mise en corrélation avec le niveau de menace pesant sur l'espèce ou l'habitat à l'échelle du site. Ainsi, les enjeux de conservation ont été hiérarchisés suivant trois gradients (fort, modéré et faible) d'après la moyenne, pour chaque enjeu, de son gradient de patrimonialité cumulé à celui de menace.

Enjeux	Valeur patrimoniale à l'échelle biogéographique	Niveau de menace sur le site	Niveau d'enjeu
Falaises	Forte : un HIC prioritaire très rare à l'échelle nationale et communautaire est présent sur les hauts de falaises (dunes décalcifiées). 3 EIC dépendent également de ces milieux (Oseille des rochers, Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe).	Fort : les végétations des hauts de falaise sont très dégradées et la pérennité d'HIC est en jeu. De plus les falaises se délitent et l'Oseille des rochers n'a pas été retrouvée.	Fort
Milieux dunaires	Forte : parmi les différents milieux dunaires du site sont présentes des espèces très rares à l'échelle nationale et communautaire : la Cynoglosse des dunes et le Pélobate cultripède.	Modéré : les habitats présentent des états de conservation relativement favorables, ou altérés. Les stations de Cynoglosse des dunes sont en relativement bon état, par contre la pérennité du Pélobate cultripède sur site est plus aléatoire.	Modéré à fort
Lagunes côtières	Forte : habitats d'intérêt communautaire prioritaires abritant la Loutre d'Europe et de nombreuses espèces dont le très rare Leste à grands stigmas.	Modéré : lagunes et ouvrages hydrauliques non entretenus sur certains endroits. Dégradation de la qualité de l'eau. Leste à grands stigmas non retrouvé.	Modéré à fort
Pelouses calcicoles	Forte : présence de la seule station de Sérapias en cœur du Massif armoricain.	Modéré : fermeture progressive du milieu mais menace facilement résoluble.	Modéré à fort
Prés salés	Modérée : présence d'une espèce à fort enjeu : le Criquet des salines.	Modéré : quelques problématiques ponctuelles identifiées mais facilement résolubles.	Modéré
Forêts dunaires	Modérée : boisements de Chêne vert peu fréquents en Pays-de-la-Loire. Zone tampon contre les aléas climatiques.	Modéré : présence du Robinier faux-acacia. Pratiques sylvicoles favorisant les résineux. Fréquentation touristique.	Modéré

7 BIBLIOGRAPHIE

- A propos, 2015. Etude de préservation et de mise en valeur du site naturel du Payré – Phase 1 : diagnostic. CG85 – Conservatoire du littoral. 82 p.
- A propos, 2015. Etude de préservation et de mise en valeur du site naturel du Payré – Phase 2 : scenarii d'intervention. CG85 – Conservatoire du littoral. 26 p.
- A propos, 2015. Etude de préservation et de mise en valeur du site naturel du Payré – Phase 3 : schéma d'aménagement. CG85 – Conservatoire du littoral. 36 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2013. Association de Gestion des Marais de la Guittière – Talmont Saint Hilaire- Bilan 2013. 17 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2014. Association de Gestion des Marais de la Guittière – Talmont Saint Hilaire- Bilan 2014. 13 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2015. Association de Gestion des Marais de la Guittière – Talmont Saint Hilaire- Bilan 2015. 20 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2016. Marais de la Guittière – Talmont Saint Hilaire- Bilan 2016. 26 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2017. Marais de la Guittière – Talmont Saint Hilaire- Bilan 2017. 11 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2015. Compte rendu du Conseil d'administration 2016. 2 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2015. Rapport sur la submersion du Marais du Mitant, fin février 2015. Association de Gestion des Marais de la Guittière – Talmont. 11 p.
- Association de Gestion des Marais de la Guittière, 2016. Dossier de demande d'aide financière – Fonds d'intervention en faveur du patrimoine naturel. 10 p.
- Atelier technique des espaces naturels, 2005. Guide méthodologique pour le bilan – évaluation de la mise en œuvre des Documents d'Objectifs. Outils du bilan-évaluation de la mise en œuvre des Docob sur les sites Natura 2000. MEDD. 61 p.
- Atelier technique des espaces naturels, 2009. Grille d'évaluation du contenu d'un Docob. 4 p.
- BARATAUD J., 2005. Orthoptères et milieux littoraux – Influence de la gestion des habitats herbacés sur les ressources trophiques et enjeux pour la biodiversité. Rapport de stage, 86 p.
- BONNETT., 2020. Arrêté n°20-DDTM85-532 – portant désignation des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard sur Mer » - ZSC n° FR5200657. DDTM 85. Septembre 2020, 4 p.
- Centre des monuments nationaux, 2011 à 2015. Bilan de la mise en œuvre du DOCOB du Site Natura 2000 – FR9101464 « Fort de Salses ». Septembre 2017. 53 p.
- Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire, 2018. L'ostréiculture en Pays de la Loire. « Carnet de bord #4 ». 6 p.
- Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire, 2018. La rentabilité des entreprises ostréicoles et mytilicoles des Pays de la Loire. « Carnet de bord #6 ». 7 p.

- Conservatoire du littoral Délégation Centre-Atlantique, 2018. Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000. 17 p.
- Conservatoire du littoral Délégation Centre-Atlantique, 2019. Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000. 22 p.
- CRAPLET M., 2016. Evaluation de la qualité des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 – Perspectives d'améliorations dans le cadre de leur actualisation et de leur révision. Rapport de stage, 42 p.
- DAVIET M., 2013. Conseil Municipal, séance du 25 février 2013 – Commune de Talmont Saint Hilaire -Délibération plan de gestion des marais de la Guittière : approbation des actions et de leurs financements pour l'exercice 2013. 2 p.
- GERVAIS H., 2020. Evaluation de la qualité des zones de production conchylicole. Ifremer. Éd. 2020 Département de la Vendée, 59 p.
- GOUJOU J.C., 1994. Notice explicative de la feuille les Sables d'Olonne Longeville à 1/50000. BRGM, 95 p.
- GRASSET B., 2005. Les marais à poissons du littoral atlantique. Forum des Marais Atlantiques, 20 p.
- Groupe Associatif Estuaire, 2019. Espèces exotiques envahissantes – Dunes du Port de la Guittière. 28 p.
- Groupe Associatif Estuaire. Les marais à poissons du Talmondais. 4 p.
- Groupe Associatif Estuaire. L'ostréiculture du Bassin du Payré. 20 p.
- GUILLOUX E., 2020. Capacité d'accueil touristique en Vendée (données au 31 décembre 2020). Vendée Expansion. Ingénierie – tourisme. 10p.
- GUILLOUX E., 2020. Les chiffres clés 2019 du tourisme en Vendée. Vendée Expansion. Ingénierie – tourisme. 8 p.
- LATASTE T., 2009. Arrêté n°09/DRCTAJ/1-569 – portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 (Site d'Importance Communautaire) « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonnes et Jard sur mer » (FR5200657)
- LAVAUX N., 2018-2019. Suivi d'une espèce floristique prioritaire : Omphalodes littoralis ou Cyoglosse des dunes – cartographie et plan d'échantillonnage. Rapport de stage 2019, 40 p.
- LESCALLIER F., 2013. Conseil Municipal, séance du 25 novembre 2013 – Commune de Talmont Saint Hilaire - Délibération plan de gestion des marais de la Guittière : approbation des actions et de leurs financements pour l'exercice 2014. 2 p.
- LEVE P., CRAIPEAU H., VARENNE F., 2012. Plan de gestion Marais de la Guittière – Talmont Saint Hilaire. LPO 107 p.
- LPO Vendée, 2020. Fiche d'évaluation de la typologie des habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 terrestres en région Pays de la Loire. 10 p.
- TERRAZ L., 2008. Document d'objectifs Natura 2000 – Guide pour une rédaction synthétique – outils de gestion et de planification – cahier technique n°81. 59 p.
- MESNAGE C., 2020. Site Natura 2000 FR5200657 – Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard sur Mer – Pré-typologie des habitats établie sur la base des groupements végétaux connus ou potentiels sur le site. Conservatoire Botanique National de Brest, 13 p.
- MESTRE-LEFORT B., 2016. Conseil Municipal, séance du 7 novembre 2016 – Commune de Talmont Saint Hilaire - Délibération gestion des espaces naturels sensibles (ENS) des Marais de la Guittière : programme de travaux 2017. 3 p.

- Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 2016. Déploiement de l'application SIN2. Plaquette, 4 p.
- Parc naturel régional des Causses du Quercy, 2016. Bilan synthétique de l'évaluation du document d'objectifs – Site Natura 2000 des Serres et pelouses du Quercy Blanc 2016. 17p.
- PASSENAUD A., Espace naturel sensible de Saint Jean d'Orbestier – Commune du Château d'Olonne. Rapport de stage, 39 p.
- PELLOQUIN R., 2016. Aménagement de la forêt départementale de Bourgenay – 2017 - 2036. ONF/CD85, 33 p.
- PELLOQUIN R., 2016. Forêt départementale des Bouries – Aménagement forestier 2017-2036. ONF/CD85, 31 p.
- PELLOQUIN R., 2017. Aménagement de la forêt départementale de Bourgenay – 2017 - 2036. ONF/CD85, 25 p.
- PIQUET J-C, 2014. Document de prescription « surveillance microbiologique » inventaire cartographique des points de prélèvement REMI et des listes de zones classées et surveillées. RBE/SG2M/LSEM. Ifremer, 2014, 40 p.
- PRIOL P., 2015. Suivi d'une espèce rare en vue de sa conservation : dynamique spatiale et temporelle de populations de Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) en Aquitaine. Traduit de l'anglais, Sciences de l'environnement, 108 p.
- QUEAU F., 2019. Les parcs naturels marins. Maquette AFB, 40 p.
- SKOPAL-PAPIN M. « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard sur Mer ». Fiche simplifiée du Document d'objectifs du site Natura 2000, 5 p.
- SMEA des Marais du Payré. Charte Natura 2000 du site FR5200657 « Marais de Talmont et zones littorales entre les sables et Jard ». 19 p.
- SMEA des Marais du Payré. Document d'objectifs – Site d'Intérêt Communautaire n° FR 5200657 « Marais de Talmont et zones littorales entre les sables d'Olonne et Jard ». 227 p.
- STAP de la Vendée, 2015. Site classé du Veillon et de la pointe du Payré. Présentation du site – plateforme cartographique – CRPF Pays de la Loire, 4 p.
- Symbo (syndicat mixte du bassin de l'Or), 2017. Rapport d'évaluation période 2009 à 2016 – Mise en œuvre du DOCOB des sites NATURA 2000 « Etang de Mauguio » - ZSC FR 9101408 – ZPS FR 9112017. Document de travail. 49 p.
- Syndicat Mixte du Marais du Payré, 2020. Fiche d'évaluation de la typologie des habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 terrestres en région Pays de la Loire. 10 p.
- TERRAZ L., 2008. Document d'objectifs Natura 2000 – Guide pour une rédaction synthétique – outils de gestion et de planification – cahier technique n°81. 59 p.
- VARENNE F., 2012. Relevés de décisions de la réunion de validation du plan de gestion de la Guittière. LPO Vendée, 4 p.
- VERFAILLIE D., 2008. Demande d'extensions du périmètre Natura 2000. Groupe associatif Estuaire. 1 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- Bessonat G., Héroult A & Wilcox Y., 2005. Le Sérapias en cœur, *Serapias cordigera* Linné 1763, en Vendée. Le naturaliste vendéen N°5 2005 : 7-13.
- Bioret F. & al., 2008. Sur quelques associations végétales nouvelles du littoral armoricain. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest (nouv. sér.) – 39 : pp. 199 à 206.

- Bioret F. & Gallet S., 2010. Caractérisation phytosociologique des chênaies littorales du Finistère. Revue Forestière Française. 3-4. 235-246.
- BIRET F., 2008. Contribution à l'étude des végétations des ourlets et des fourrés littoraux armoricains. Journal Botanique de la Société Botanique de France 42 :57-71.
- BIRET, F., 2002. Révision phytosociologique des végétations à *Rumex rupestris* sur les littoraux atlantiques européens. Journal de Botanique de la Société Botanique de France. 20. P. 45-54.
- BOUZILLE Jean-Bernard, HERAULT Alfred, ROY Christian., 1987. Compte rendu de la sortie botanique du 11 mai 1986 à la pointe du Payré, commune de Jard (Vendée). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest (nouv. sér.) – 18 : pp. 447 à 484.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B. & VALENTIN B., 2009. Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul, 632 p.
- CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C. & VALET J.-M., 2010. Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul, 525 p.
- CHALUMEAU A., 2018. Typologie, cartographie et évaluation des impacts anthropiques des séries de végétation forestière du Massif armoricain – Tome 2. Université de Bretagne Occidentale, 216 p.
- CLAIR M. (coord), 2005. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 – Guide méthodologique, version 1.2. Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux / Muséum national d'histoire naturelle, 66 p.
- CLAIR M., GAUDILLAT V., MICHEZ N., PONCET R. & PONCET L., 2017. HABREF v4.0, référentiel des typologies d'habitats et de végétation pour la France. Guide méthodologique. Rapport UMS PatriNat 2017-100. AFB/CNRS/MNHN, Paris, 64 p.
- CORILLION R., 1975. Flore des Charophytes (characées) du massif armoricain et des contrées voisines d'Europe occidentale – Flore et végétation du massif armoricain – Tome IV. CNRS / Jouve éditeurs, 214 p.
- CRAIPEAU H., LEVE P., VARENNE F., 2012. Marais de la Guittière – Talmont-Saint-Hilaire – Plan de gestion. LPO/Association de gestion des Marais de la Guittière/Centre Socioculturel du Talmonçais / Conseil Général de Vendée/DREAL Pays-de-la-Loire/Commune de Talmon-Saint-Hilaire, 107 p.
- DE FOUCAULT B. & Catteau E., 2012. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Agrostietea stoloniferae* Oberd. 1983. J. Bot. Soc. Bot. France, 59 : 5-131.
- DE FOUCAULT B., 1999. Nouvelle contribution à une synsystème des pelouses sèches à thérophytes. Documents phytosociologiques : 1999 – vol XIX, 47-105.
- DE FOUCAULT B., 2011. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Filipendulo ulmariae* – *Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987. J. Bot. Soc. Bot. France, 53 : 73-137.
- DE FOUCAULT B., 2016. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952. Prodrome des végétations de France : 2016 – vol 3, 217 p.
- DE FOUCAULT B., 2021. Contribution à la connaissance de la végétation des étangs asséchés et des canaux du Narbonnais. Société botanique d'Occitanie, Carnets botaniques : 14 février 2021 – article n°38, 15 p + tableaux.
- DE FOUCAULT B., ROYER J.-M., 2014. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Franguletea alni* Doing ex V. Westh. in V. Westh. & den Held 1969. J. Bot. Soc. Bot. France, 66 : 83-106.
- DELASSUS L. & MAGNANON S. (coord.), COLASSE V., GLEMAREC E., GUITTON H., LAURENT E., THOMASSIN G., BIRET F., CATTEAU E., CLEMENT B., DIQUELOU S., FELZINES J.-C., FOUCAULT B. (DE), GAUBERVILLE C., GAUDILLAT V.,

GUILLEVIC Y., HAURY J., ROYER J.-M., VALLET J., GESLIN J., GORET M., HARDEGEN M., LACROIX P., REIMRINGER K., SELLIN V., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., 2014. Classification phytosociologique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 260 p. (Les cahiers scientifiques et techniques du CBN de Brest; 1).

- DELASSUS L., 2015. Guide de terrain pour la réalisation des relevés phytosociologiques. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 25 p., annexes (document technique).
- DELCOIGNE A. & THEBAUD G., 2018. Contribution au prodrome des végétations de France : les Phragmito-Magnocaricetea Klika in Klika & Novak 1941 nom. conserv. Prodrome des végétations de France : Montio fontanae – Cardaminetea amarae ; Phragmito – Magnocaricetea ; Sedo albi - Scleranthetea biennis ; Vaccinio – Piceetea ; Junipero sabiniae – Pinetea ibericae ; Roso pendulinae – Pinetea mugo - 2018 - Vol. 7, P. 87-178.
- DORTEL F., 2018. Une nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSRPN du 13/06/2018. DREAL Pays de la Loire, Nantes : Conservatoire botanique national de Brest, 15 p.+ Annexes
- DORTEL F., LE BAIL J., 2019. Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire. Liste 2018. DREAL Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 37 p., 3 annexes
- DORTEL F., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015. Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015. DREAL Pays de la Loire /Région des Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53p. & annexes
- DUPONT P., 1986. Les grands traits de la végétation vendéenne. Bulletin de la Société Botanique de France. Lettres Botaniques, 133:1, 25-40, DOI: 10.1080/01811797.1986.10824687
- DUPONT Pierre, 1986. Les grands traits de la végétation vendéenne. Bulletin de la Société Botanique de France. Lettres Botaniques, 133:1, 25-40, DOI:10.1080/01811797.1986.10824687
- FELZINES J.-C. & LAMBERT E., 2012. Contribution au prodrome des végétations de France : les Charetea fragilis F. Fukarek 1961. Journal de Botanique 59 : 133 - 188.
- FELZINES J.-C. & LAMBERT E., 2012. Contribution au prodrome des végétations de France : modification de la structure syntaxinomique des Charetea et compléments. Journal de Botanique 74 : 41 - 55.
- FELZINES J.-C., 2012. Contribution au prodrome des végétations de France : les Lemnetae minoris Tüxen ex O. Bolos & Masclans 1955. J. Bot. Soc. Bot. France, 59 : 189-240.
- FERREZ Y., BAILLY G., BEAUFILS T., COLLAUD R., CAILLET M., FERNEZ T., GILLET F., GUYONNEAU J., HENNEQUIN C., ROYER J.-M., SCHMITT A., VERGON-TRIVAUDEY M.-J., VADAM J.-C. & VUILLEMENOT M., 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. Les Nouvelles Archives de la Flore jurassienne, n° spécial 1 : 1-281.
- GAUDILLAT V., ARGAGNON O., BENSETTITI, F., BIORET F., BOULLET V., CAUSSE G., CHOISNET G., COIGNON B., DE FOUCAULT B., DELASSUS L., DUHAMEL F., FERNEZ Th., HERARD K., LAFON P., LE FOULER A., PANAIOTIS C., PONCET R., PRUD'HOMME F., ROUYEYROL P. & VILLARET J.-C., 2018. Habitats d'intérêt communautaire : actualisation des interprétations des Cahiers d'habitats. Version 1, mars 2018. Rapport UMS PatriNat 2017-104. UMS PatriNat, FCBN, MTES, Paris, 62 p.
- GOUEL, S., BISSOT, B., 2016. Premiers éléments de typologie des végétations forestières de Poitou-Charentes. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique : 59 p. + annexes.
- GUITTON H., THOMASSIN G., 2016. Guide de reconnaissance des groupements végétaux des zones humides et aquatiques en Pays de la Loire. Clé de détermination des alliances de zones humides et aquatiques en Pays de la Loire. Agence de l'eau Loire Bretagne / Conseil Régional des Pays de la Loire. Nantes : Conservatoire botanique national de Brest. 48 p.

- HARDEGEN M., 2014. Inventaire et cartographie de la végétation en espaces naturels. Eléments pour la rédaction d'un cahier des charges pour la cartographie de la végétation des sites Natura 2000 et des Espaces naturels sensibles de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 25 p. & annexes.
- HARDEGEN M., 2015. Natura 2000 en Bretagne : Habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce. Bilan des connaissances : interprétation, répartition, enjeux de conservation. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 242 p. & annexes.
- Julve, Ph., 1998 ff. baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la Flore de France. Version [26/01/2021]. Programme Catminat. <<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>>
- Lahondère C., Bioret F. & Botineau M., 1991. L'association à *Limonium ovalifolium* O. Kuntze et *Crithmum maritimum* L. (*Crithmo maritimi-Limonietum ovalifolii* Ch. Lahondère, F. Bioret et M. Botineau) sur les côtes atlantiques françaises. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest. 22.
- LOMBARD A., BAJON R., septembre 2001. *Rumex rupestris* Le Gall, 1850. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- NETO Carlos, FONSECA João Paulo, COSTA José Carlos & BIRET Frédéric, 2015. Ecology and phytosociology of endangered psammophytic species of the *Omphalodes* genus in western Europe. Acta Botanica Gallica : Botany Letters, DOI: 10.1080/12538078.2014.981290
- Thomas A., 2002. Redécouverte du Sérapias en cœur, *Serapias cordigera* Linné 1753, en Vendée. Le naturaliste vendéen n°2 2002 : 103.
- TISON J.-M. et De FOUCAULT B., 2014. Flora Gallica : Flore de France. Biotope, Mèze, xx +1195 p.
- UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.
- VANDEN BERGHEN, C., 1963. L'association à *Helichrysum stoechas* dans les dunes du littoral du Sud-Ouest de la France (*Roseto-Ephedretum Kuhnholz-Lordat*). Vegetatio 11, issue 5-6, p. 317-324.
- VREKEN H., 2013. Sortie géologique le long du littoral vendéen entre les Sables d'Olonne et le Veillon. 34 p.

8 ANNEXES 1 – FICHES-HABITATS

Bancs de sable à faible couverture d'eau marine

1110

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

Description et écologie

Bancs de sable sublittoraux submergés de manière permanente. La profondeur d'eau dépasse rarement 20 m sous le niveau correspondant au « Chart Datum ». Bancs de sable sans végétation ou avec végétation paucispécifique, avec notamment la Zostère marine.

Aire de répartition

Ces bancs de sable se rencontrent plus fréquemment sur la côte atlantique mais sont aussi présents en zone méditerranéenne.

Localisation sur site

Cet habitat est présent de façon éparse sur l'estran du site Natura 2000.

Etat de conservation

L'évaluation de l'état de conservation de cet habitat nécessite une étude des flux sédimentaires marins.

Menaces

Dans ces milieux très ouverts et brassés, la qualité de l'eau ne constitue que très rarement une menace potentielle pour le bon fonctionnement de l'écosystème.

Préconisations de gestion

- Surveiller les pollutions et activités nautiques impactantes

Estuaire

1130

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

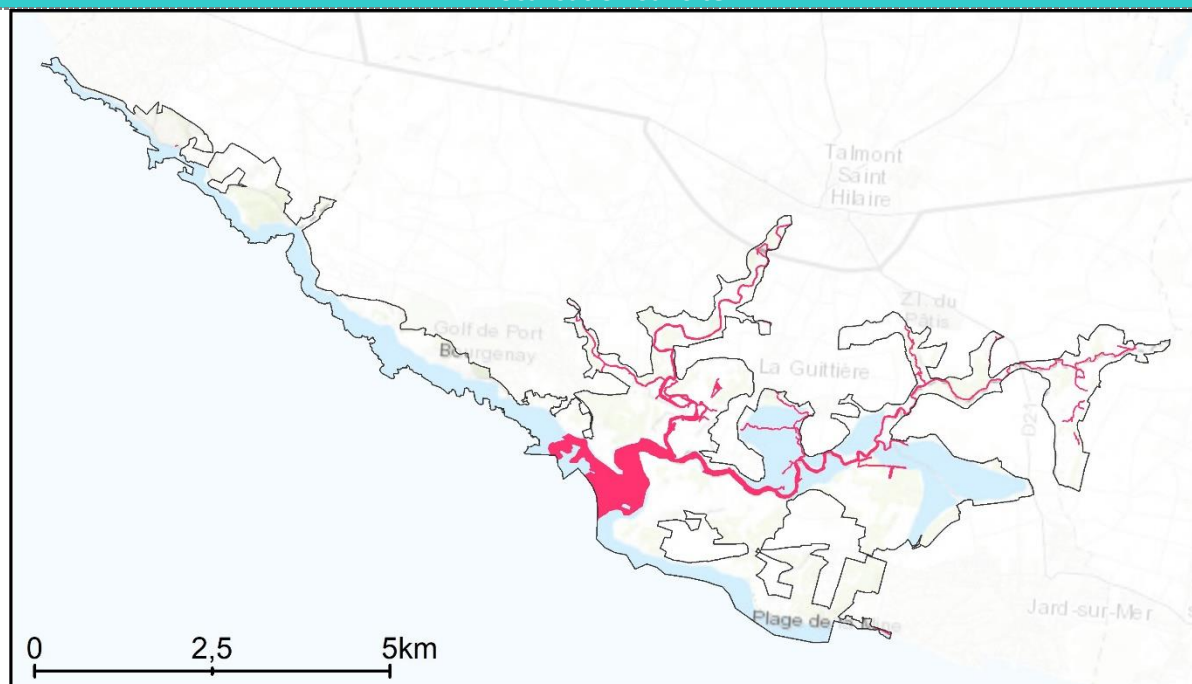
Description et écologie

L'estuaire correspond à la zone où l'eau de mer entre en contact avec l'eau douce pour se mélanger. C'est là que sont répartis les faunes et les flores saumâtres qui le caractérisent. Ces milieux constituent aussi des zones de passage, de transition entre la mer et l'eau douce, et de nombreuses écophases d'espèces marines ou amphihalines s'y déroulent. La qualité des eaux estuariennes repose sur la bonne gestion des bassins-versants.

Aire de répartition

Cet habitat est présent à la fois dans les grands estuaires (Somme, Seine, Loire, Gironde...) et dans les petits estuaires (Aa, Canche, abers...), sur l'ensemble du littoral Manche-Atlantique.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation n'est pas évalué car il ne peut être basé sur des critères floristiques. Il convient toutefois d'être vigilant aux dépôts de matériaux et de déchets dans la zone soumise à la marée en raison du risque de pollution.

Menaces

Préconisations de gestion

Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

1140



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe
1 de la Directive Habitats

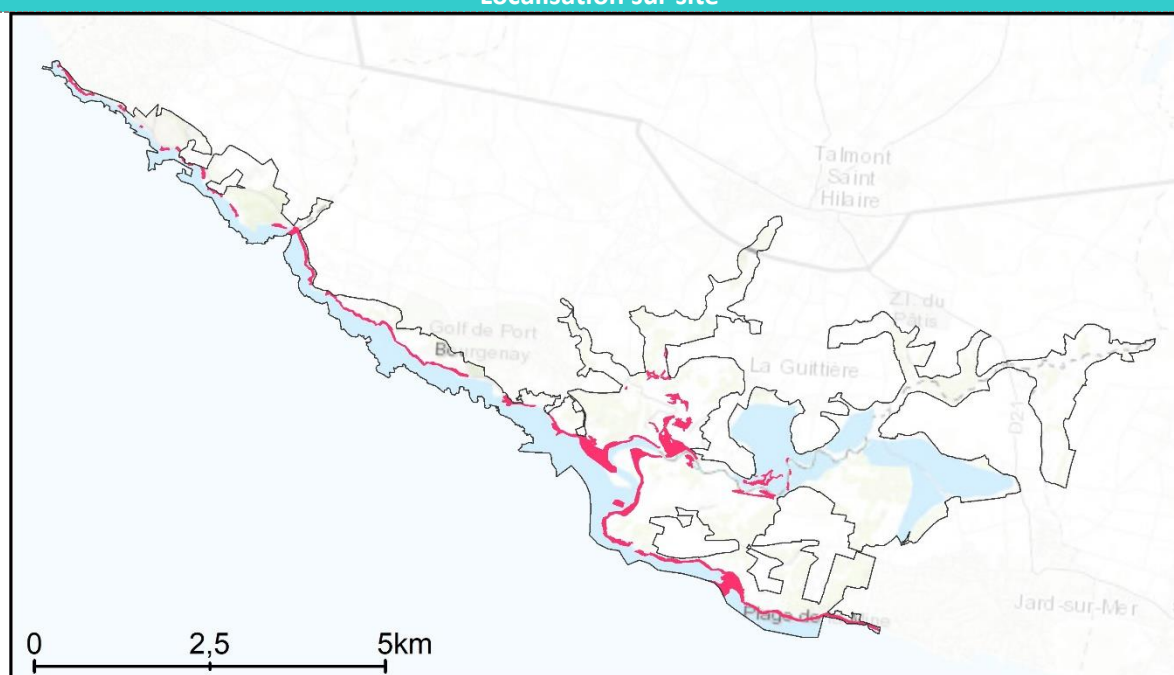
Description et écologie

Sables et vases des côtes océaniques, des chenaux et des lagunes associées, non submergés durant la marée basse, dépourvus de plantes vasculaires, mais habituellement colonisés par des algues bleues et des diatomées. Ils ont une grande importance comme lieux de gagnage d'anatidés et de limicoles.

Aire de répartition

Cet habitat est présent sur la majorité du littoral français.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation n'est pas évalué car il nécessiterait une analyse sédimentaire (flux).

Menaces

Parmi les menaces qui affectent cet habitat, on retiendra que les apports croissants de matière organique sur le littoral (eutrophisation) se traduisent non seulement par des proliférations suivies d'échouages massifs d'algues macrophytes (« marées vertes »), mais aussi par des modifications qualitatives des peuplements. Les effluents, traités ou non, les eaux usées, etc., participent aussi à

ce type de modifications. Cet habitat souffre périodiquement d'échouages massifs d'hydrocarbures ou d'objet flottants de toute sorte (macrodéchets).

Préconisations de gestion

- Limiter le passage d'engins motorisés, même pour le nettoyage des déchets.

Lagunes côtières

1150*



Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire** figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

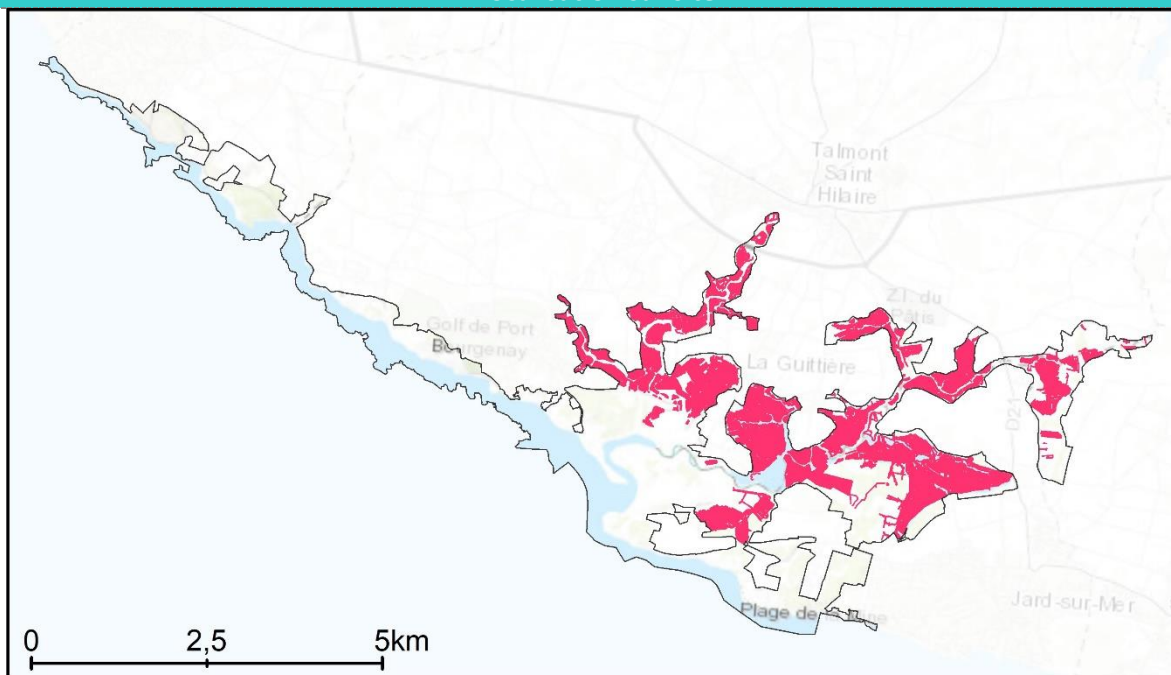
Description et écologie

Étendues d'eau salée côtières, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variables, séparées de la mer par une barrière de terre, sable, de galets ou plus rarement par une barrière rocheuse. Elles peuvent contenir une flore particulière (Ruppie maritime, Zannichelie des marais) ou en être exempt.

Aire de répartition

Sur le littoral atlantique, l'essentiel des lagunes a été aménagé : marais de Séné, de Mesquer, de Guérande, marais Breton Vendéen, Fier d'Ar, marais des Olonnes, de l'île d'Oléron, de la Seudre, parties très amont du bassin d'Arcachon (liste non exhaustive).

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation à l'échelle globale du site a été jugé favorable.

Menaces

Comme toutes les zones humides, les lagunes sont soumises à une forte pression anthropique, agricole, touristique, urbaine... Elles sont gérées en tant que telles, tout en gardant leur fonctionnement lagunaire. Parallèlement, les lagunes autrefois aménagées et entretenues (digues,

écoulements, écluses, dragages...) souffrent d'un abandon progressif des travaux d'entretien avec modification des dessertes hydrauliques.

Préconisations de gestion

- Entretien des voies de pénétration de l'eau salée et une qualité satisfaisante des eaux douces qui y transitent. À ce titre, le maintien ou le développement des activités traditionnelles de production (semi-extensive ou extensive) de sel, de plantes halophiles et d'animaux marins peuvent être très favorables à l'habitat.
- Contrôler le processus d'envasement par curage.

Récifs

1170



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

Description et écologie

Cet habitat correspond aux formations rocheuses marines exposées à marée basse. Cet habitat est favorable à une faune particulière. Les algues sont fréquentes dans cet habitat, elles n'ont pas été étudiées dans le cadre de la présente étude.

Les récifs d'Hermelles en forme de nids d'abeille, sont le résultat de la construction du ver polychète (*Sabellaria alveolata*). Les plus grands récifs sont susceptibles de dépasser un mètre de hauteur et plusieurs mètres de longueur et peuvent être regroupés en bancs de plusieurs hectares. Ces récifs sont construits en dessous du niveau de la mi-marée, en milieu moyennement battu, où les eaux sont très chargées en sable. Les colonies réagissent à l'hydrodynamisme et croissent plus modestement du côté battu par les vagues et les houles dominantes. Cela donne aux récifs des aspects changeants avec le temps.

Aire de répartition

Cet habitat est commun sur le littoral atlantique, il en est de même sur le site. Concernant les récifs d'Hermelles, les sites remarquables correspondent à des zones de forte remise en suspension ou de transit sédimentaire intense : baie du Mont-Saint-Michel (bancs de Cherrueix, de Champeaux), baie de Bourgneuf (La Bernerie-en-Retz), littoral de l'île d'Yeu.

Localisation sur site



Etat de conservation

Non évalué.

Menaces

Les pêcheurs à pied (en utilisant des engins destructeurs), les cultures marines (en modifiant les courants et leurs apports de sable, nécessaires à la construction du récif), les naissains de Moules, d'Huîtres ou de Crépidules (mollusque proliférant) s'installant sur le récif lui-même et la qualité des eaux encourageant le développement d'algues vertes éphémères sont autant de menaces pour les récifs d'Hermelles.

Préconisations de gestion

- Une protection maximale des récifs d'hermelles est souhaitable pour assurer leur pérennité. Certains gisements ont déjà pu être classés en gisement coquillier ou en périmètre Ramsar. La surveillance de la qualité des eaux est indispensable pour la préservation de ces bancs. Le piétinement de cet habitat est à éviter.

Végétation annuelle des laisses de mer

1210

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitat

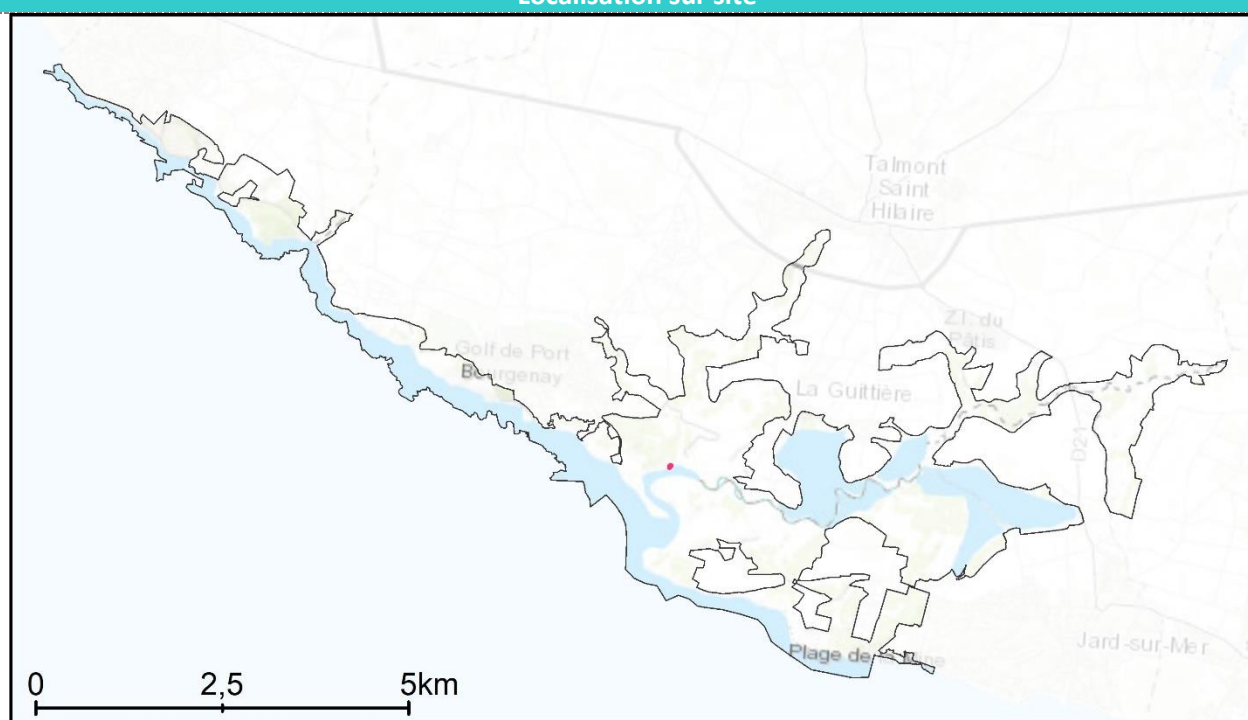
Description et écologie

Végétation herbacée basse, ouverte, très largement dominée par les espèces annuelles à bisannuelles, présentant une seule strate et dont le recouvrement est le plus souvent faible. Parmi les espèces dominantes, il faut citer l'Arroche hastée (*Atriplex prostrata*), l'Arroche de Babington (*Atriplex glabriuscula*), la Bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *maritima*), parfois en compagnie du Pourpier de mer (*Honckenya peploides*), espèce vivace. Cet habitat présente un développement linéaire, et le plus souvent discontinu ; il forme la première ceinture de végétation terrestre des cordons de galets ; sur les cordons coquilliers, il peut présenter un développement en frange.

Aire de répartition

Cet habitat est présent sur les cordons de galets ou de sables grossiers, ainsi que sur les cordons coquilliers du littoral de Manche orientale et du nord et de l'ouest du Massif armoricain.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est moyen car cet habitat est très peu étendu, par ailleurs il est présent dans une zone très fréquentée, ce qui le rend vulnérable, enfin, la typicité floristique n'est pas optimale du fait de la présence de plantes exotiques envahissantes.

Menaces

Les risques de détérioration sont liés à la surfréquentation, au nettoyage mécanique des plages et à l'artificialisation du trait de côte.

Préconisations de gestion

- La gestion est surtout orientée vers la non-intervention. Cependant, dans les secteurs à haute fréquentation touristique, notamment à proximité des stations balnéaires, un nettoyage manuel des macrodéchets est envisageable.

Végétation vivace des rivages de galets

1220

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitat

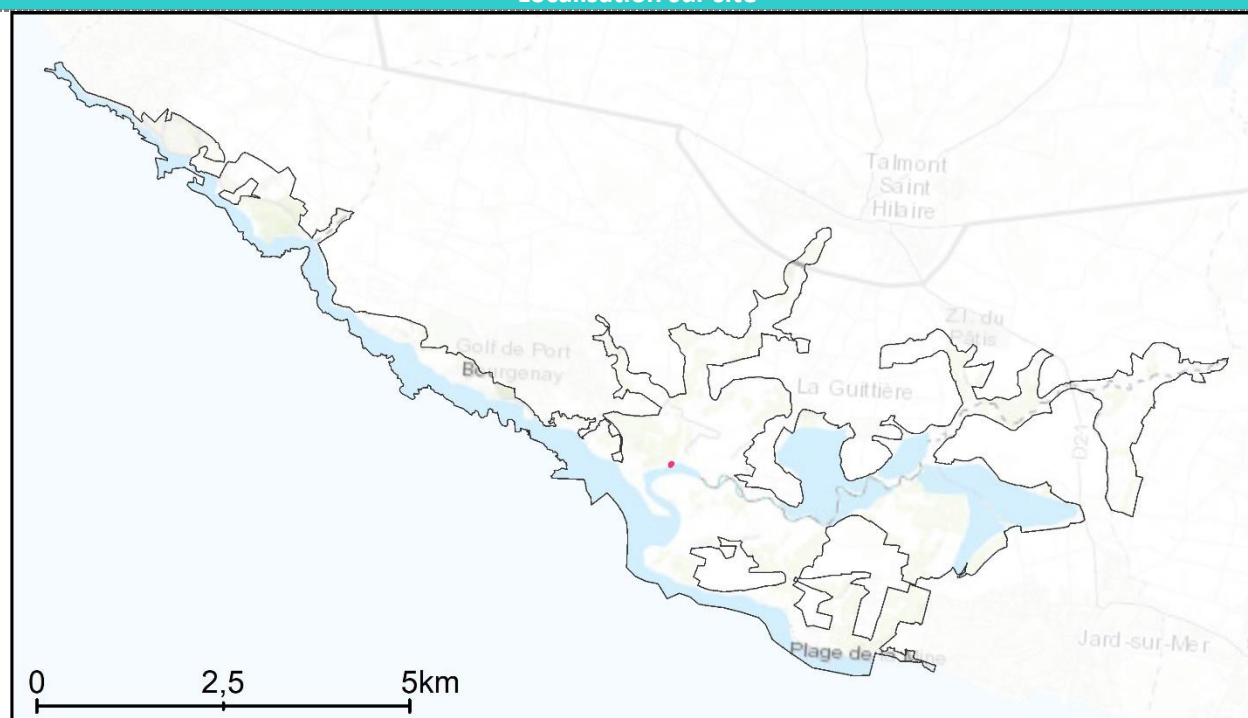
Description et écologie

Végétation herbacée basse à moyenne, ouverte, dominée par les espèces vivaces, présentant une seule strate, et dont le recouvrement est le plus souvent faible. Parmi les espèces dominantes, il faut citer un lot de vivaces : Pourpier de mer, Chou marin, Criste marine, Oseille crépue, accompagnées par quelques annuelles ou bisannuelles : Bette maritime, Pavot cornu, Matricaire maritime. Cet habitat présente un développement linéaire ou en frange.

Aire de répartition

Cet habitat est présent sur les cordons de galets des côtes du nord de la France et du littoral armoricain.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est moyen car cet habitat est très peu étendu, par ailleurs il est présent dans une zone très fréquentée, ce qui le rend vulnérable.

Menaces

Le piétinement, la circulation des véhicules, le dépôt d'ordures (générant des espèces rudérales), l'artificialisation (matériaux exogènes) et la modification de la dynamique sédimentaire des littoraux par constructions d'enrochements ou d'épis, l'exploitation artisanale locale ou industrielle de galets ainsi que la cueillette du Chou marin à des fins alimentaires sont autant de menaces pour cet habitat.

Préconisations de gestion

- D'une manière générale, la non-intervention est souhaitable pour ce type d'habitat. Sur les sites les plus fréquentés, la maîtrise de la fréquentation peut être organisée (mise en défens de certaines zones sensibles).

Falaises avec végétation des côtes atlantiques

1230

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats



Description et écologie

Les falaises avec végétation montrent une variabilité, selon un modèle complexe, qui dénote son degré d'exposition à la mer, sa géologie et sa géomorphologie, sa provenance biogéographique et son mode de gestion par l'homme. Typiquement, sur les falaises plus exposées, il y a une zonation allant des communautés des fissures et des corniches sur les pentes les plus escarpées des niveaux inférieurs, jusqu'aux pelouses maritimes fermées de la partie supérieure des falaises, sommets de falaise et corniches, où le sol est plus profond. Vers l'intérieur et sur les falaises plus abritées, ces communautés montrent une gradation vers des assemblages complexes de landes maritimes et para-maritimes, pelouses calcaires, pelouses acides, thérophytes, hautes herbes, fourrés et végétation arborescente déformée par le vent, chacune enrichie par des éléments floristiques caractéristiques des habitats côtiers. Sur les côtes « tendres », à érosion active, des assemblages complexes de végétation maritime et non maritime peuvent se produire.

Aire de répartition

Les falaises comprenant des végétations se situent principalement sur le littoral breton. Elle se trouvent également dans le bassin aquitain ainsi que dans les Pyrénées-atlantiques.

Localisation sur site



Etat de conservation

Cet habitat présente un état de conservation dégradé du fait d'une régression généralisée alarmante engendrée par des problématiques de surpiétinement.

Menaces

Le cheminement aménagé le long des falaises représente une menace pour cet habitat, d'autant qu'un piétinement sur un substrat très faible a un fort impact.

Préconisations de gestion

- Canaliser la fréquentation sur les parties sommitales des falaises (cheminement, mise en défens).

Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

1310

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitat

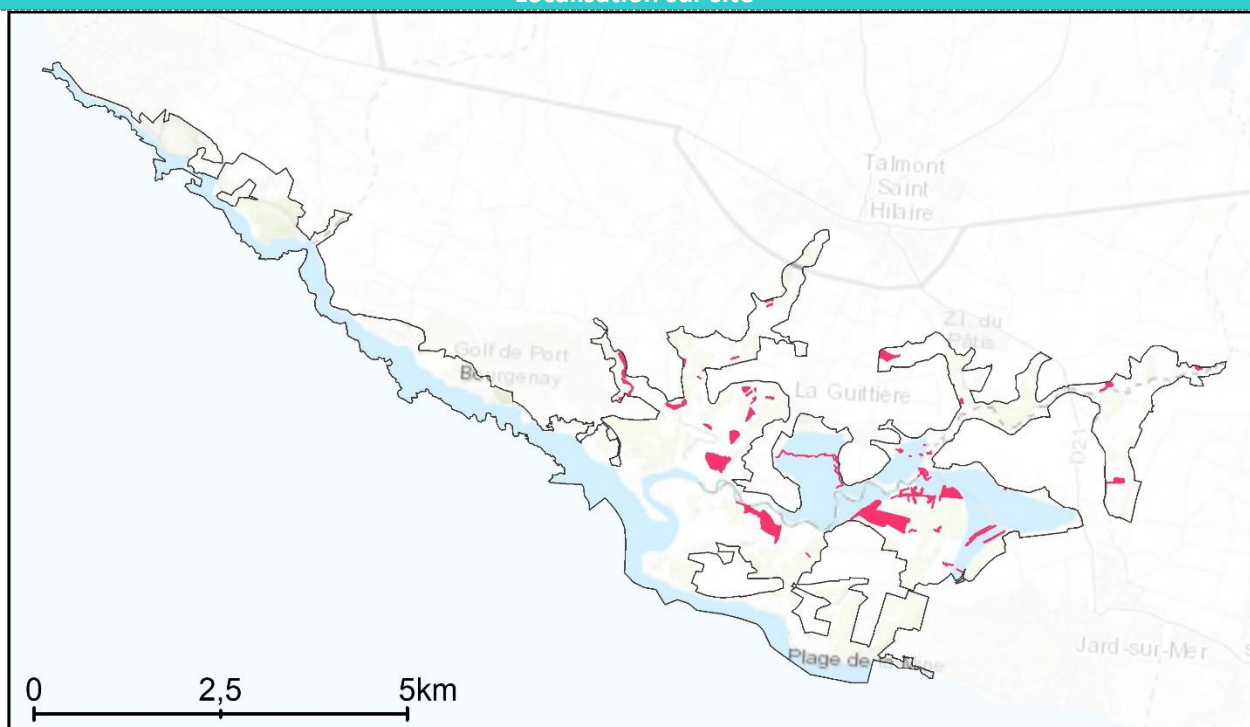
Description et écologie

Formations composées surtout ou en majeure partie de plantes annuelles, en particulier de Chénopodiacées du genre *Salicornia* ou de graminées, colonisant les vases et sables inondés périodiquement des marais salés côtiers ou intérieurs.

Aire de répartition

Ces végétations se rencontrent sur la majorité des côtes bretonne, vendéenne et aquitaine, dans les zones vaseuses.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est considéré comme favorable sur le site.

Menaces

La vulnérabilité du milieu se définit plutôt vis-à-vis de la modification de la dynamique sédimentaire des littoraux par constructions d'enrochements ou d'épis, le piétinement (qui reste localisé pour ce type d'habitat), la destruction de l'habitat par remblaiement des zones humides littorales. Et l'exploitation commerciale des salicornes « passe-pierre » ainsi que les récoltes artisanales.

Préconisations de gestion

- Compte tenu du caractère pionnier et de la grande fragilité de cet habitat, la non-intervention semble le mode de gestion le plus approprié pour le maintenir dans un bon état de conservation.

Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)

1330



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

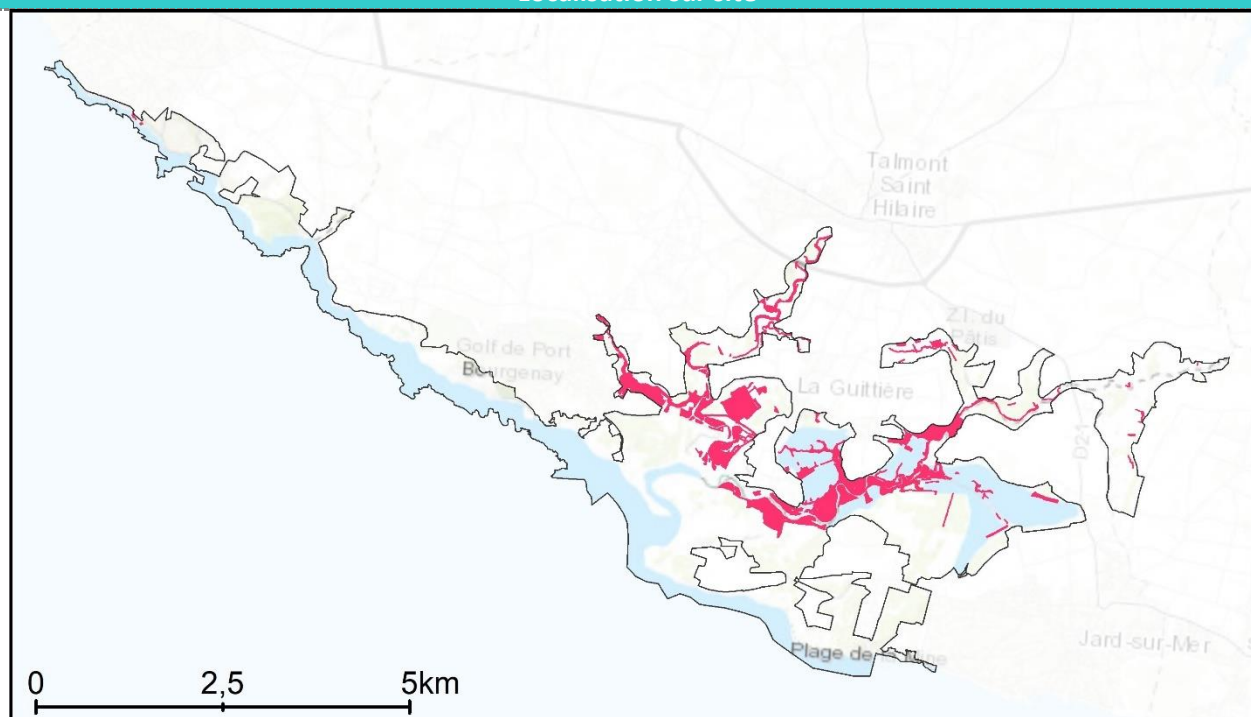
Description et écologie

L'habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des prés salés atlantiques, se développant au niveau du schorre, sur substrat argilo-limoneux à limono-sableux, consolidé, situé dans la partie supérieure de la zone intertidale et pouvant subir une inondation régulière par la marée.

Aire de répartition

Ce type d'habitat est présent sur l'ensemble du linéaire côtier des côtes atlantiques.

Localisation sur site



Etat de conservation

Malgré le constat de dégradations liées aux activités ostréicoles, cet habitat présente un état de conservation globalement favorable.

Menaces

Les risques de détérioration sont liés aux remblaiements, à l'urbanisme, au pâturage s'il est trop intensif et à la fréquentation excessive de certaines marges supérieures (pistes équestres, passages d'engins divers...). D'autre part, le maintien de cet habitat est directement lié au fonctionnement hydrologique du bassin-versant, les arrivées d'effluents agricoles pouvant générer des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau et des milieux récepteurs situés en aval.

Préconisations de gestion

- La gestion est surtout orientée vers la non-intervention.

Prés salés méditerranéens

(*Juncetalia maritimi*)

1410

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

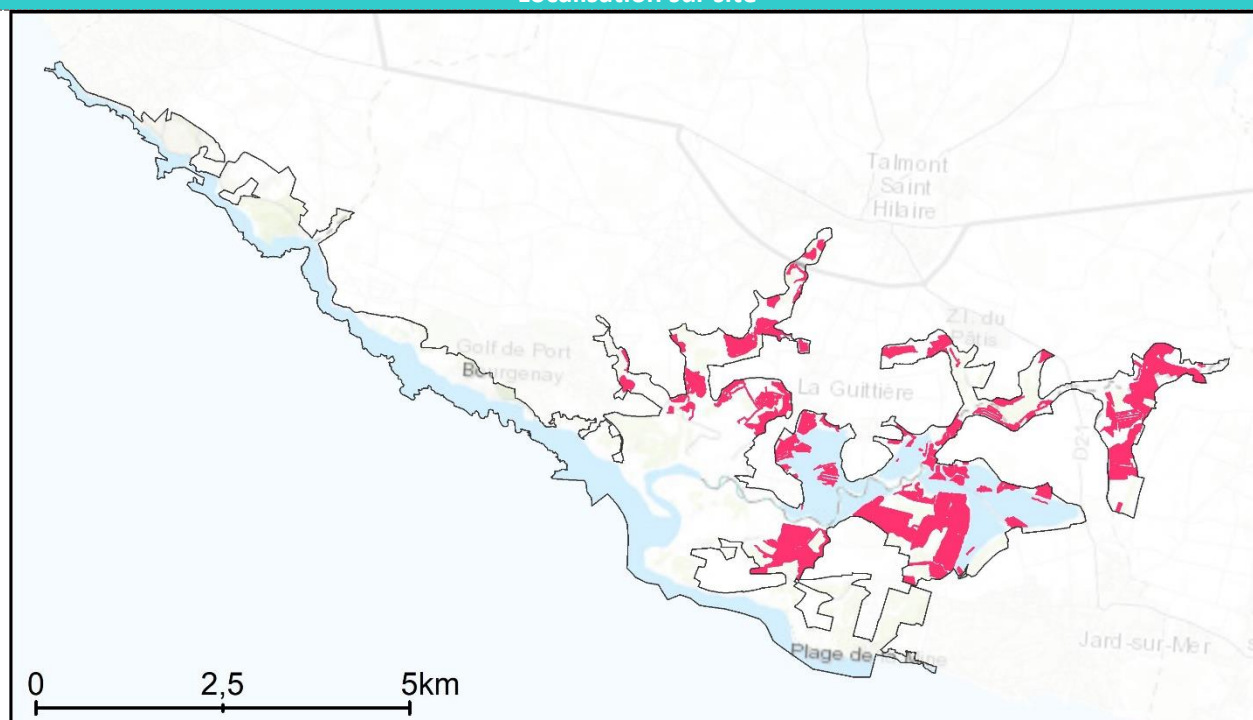
Description et écologie

Ces prairies naturelles inondables sont constituées d'une végétation herbacée moyenne à haute, à fort recouvrement. Cet habitat est dominé floristiquement et physionomiquement par les Graminées, les Joncacées et les Cypéracées de petite taille. Elles se développent sur des sols correspondant à d'anciens schorres colmatés (plus ou moins riche en sel), argileux à argilo-limoneux, plus ou moins enrichis en débris coquilliers marins, gorgés d'eau en hiver et peut présenter des fentes de dessiccation en période estivale. Le climat, de type thermo-atlantique, est caractérisé notamment par une période de déficit hydrique estival.

Aire de répartition

Cet habitat est présent dans les marais maritimes de la façade atlantique française, dans toutes les zones inondables des marais de l'Ouest, c'est-à-dire de la Gironde au Morbihan oriental (marais de la basse vallée de la Vilaine, basse vallée de l'estuaire de la Loire en aval de Nantes, marais breton-vendéen, Marais poitevin, marais charentais, marais de Gironde). Dans le nord de son aire, ce type d'habitat se rencontre de manière très ponctuelle du Morbihan jusqu'au Finistère.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est globalement favorable malgré quelques cas de surpâturage notés sur certaines prairies subhalophiles.

Menaces

Les prairies inondables sont menacées dans le cadre d'aménagements touristiques ou portuaires, de remblaiements, de l'urbanisation littorale... Le drainage des parcelles à des fins agricoles (maïsiculture...), le surpâturage et l'engraissement des prairies sont préjudiciables à cet habitat.

Préconisations de gestion

- Un pâturage extensif, parfois associé à une fauche annuelle.
- Une fauche tardive de ces prairies (première ou deuxième quinzaine de juin) pour éviter de favoriser certaines espèces vivaces et pour permettre aux espèces annuelles de renouveler leurs stocks de graines.

Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)

1420

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

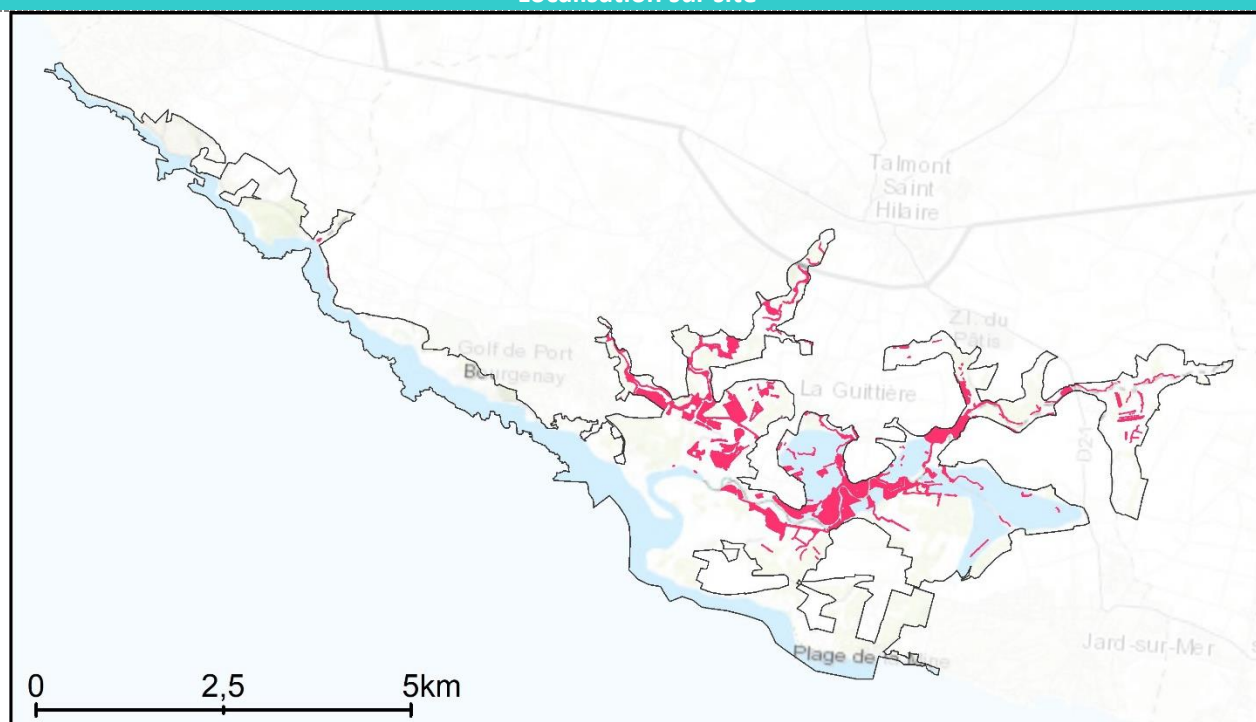
Description et écologie

Cet habitat halo-nitrophile vivace composé de sous-arbrisseaux se développe sur les plateaux du haut schorre, aux niveaux atteints par les plus grandes marées de vives-eaux. Le substrat est généralement vaso-sableux à graveleux, mais correspond parfois à des cordons de galets ou des bancs coquilliers ; il est séchard en été. Les apports réguliers de matière organique correspondent à des amas d'algues d'échouage.

Aire de répartition

Il est présent sur l'ensemble des vases salées du littoral méditerranéen et en région atlantique, du littoral des Landes jusqu'au sud du Massif armoricain.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est globalement favorable.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur cet habitat sont : le piétinement lié à la fréquentation ou au pâturage du schorre, la circulation d'engins motorisés, le creusement et l'aménagement de bassins conchylicoles sur le haut schorre, l'urbanisation littorale, la destruction des marais salés littoraux par remblaiements ou dépôts

d'ordures, la modification des conditions hydriques liées à des aménagements ou des opérations de gestion hydraulique des marais littoraux et la pollution par les hydrocarbures.

Préconisations de gestion

- Le caractère permanent de ce type de végétation du haut schorre, la non-intervention semble être le mode de gestion le plus approprié.

Dunes mobiles embryonnaires

2110

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

Description et écologie

Cette végétation herbacée graminéenne moyenne, ouverte, dominée par les espèces vivaces (Chiendent des sables), et dont le recouvrement n'est jamais très élevé se développe immédiatement au contact supérieur des laisses de haute mer, sur pente faible à nulle. Substrat sableux, de granulométrie fine à grossière, parfois mêlé de laisses organiques et de débris coquilliers, occasionnellement baigné par les vagues au moment des très grandes marées hautes. Végétation halo-subnitrophile, adaptée et favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage.

Aire de répartition

Cet habitat est présent sur les littoraux sableux de la façade atlantique française.

Localisation sur site

Présent de façon éparse sur les secteurs dunaires du site.

Etat de conservation

L'état de conservation est favorable, cependant ces groupements sont très sensibles au piétinement. Les conditions d'observations de 2020 ne reflètent peut-être pas la situation habituelle : le confinement est favorable à ce groupement très exposé à la fréquentation et à l'érosion. Ainsi, il est possible que l'état de conservation observé soit plus favorable que la normale.

Menaces

Ce type d'habitat est en forte régression dans les sites soumis à une forte fréquentation, celle-ci générant un piétinement défavorable au maintien de l'habitat (piétons, chevaux). Les autres menaces sont l'artificialisation et la modification de la dynamique sédimentaire des littoraux par constructions d'énrochements ou d'épis. Le remodelage parfois trop systématique de la dune bordière en un linéaire homogène continu affecte localement les potentialités de développement de ce type d'habitat, en supprimant les anses naturelles ou artificielles générées par l'érosion, qui abritent des fragments de dunes embryonnaires. Destruction des habitats dunaires dans le cadre d'aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale...

Préconisations de gestion

- Proscrire le nettoyage systématique des plages et privilégier le manuel.
- Préconiser auprès des circuits de Grandes Randonnées des tracés empruntant l'estran sableux plutôt que la dune bordière.

Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)

2120



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

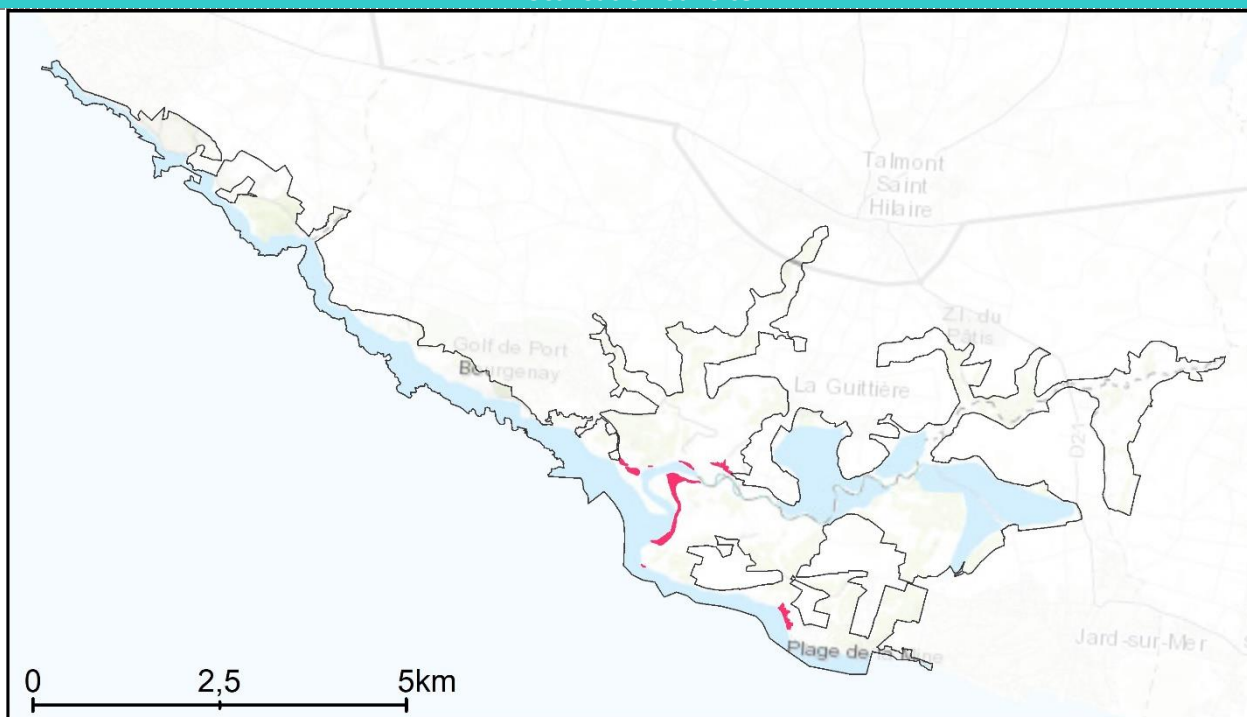
Description et écologie

Au contact supérieur de la dune mobile embryonnaire ou des lasses de haute mer, la végétation psammohalophile est adaptée et favorisée par un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage. Cet habitat dominé floristiquement et physionomiquement par l'Oyat (*Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*), est parsemé de sable à nu et se développe en frange plus ou moins continue.

Aire de répartition

Cet habitat est présent sur la majorité des littoraux sableux de la façade atlantique française.

Localisation sur site



Etat de conservation

Cet habitat présente un état de conservation altéré notamment sur le secteur de la dune du Veillon où la végétation présente un faciès très dégradé par le surpiétinement.

Menaces

C'est surtout la surfréquentation qui menace les dunes mobiles par altération du couvert végétal. Elle gêne l'installation des plantes vivaces caractéristiques, comme l'Oyat, le Panicaut de mer.

Préconisations de gestion

- Mise en défens.
- Canalisation de la fréquentation.

Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)

2130*

Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire** figurant en annexe 1 de la Directive Habitats



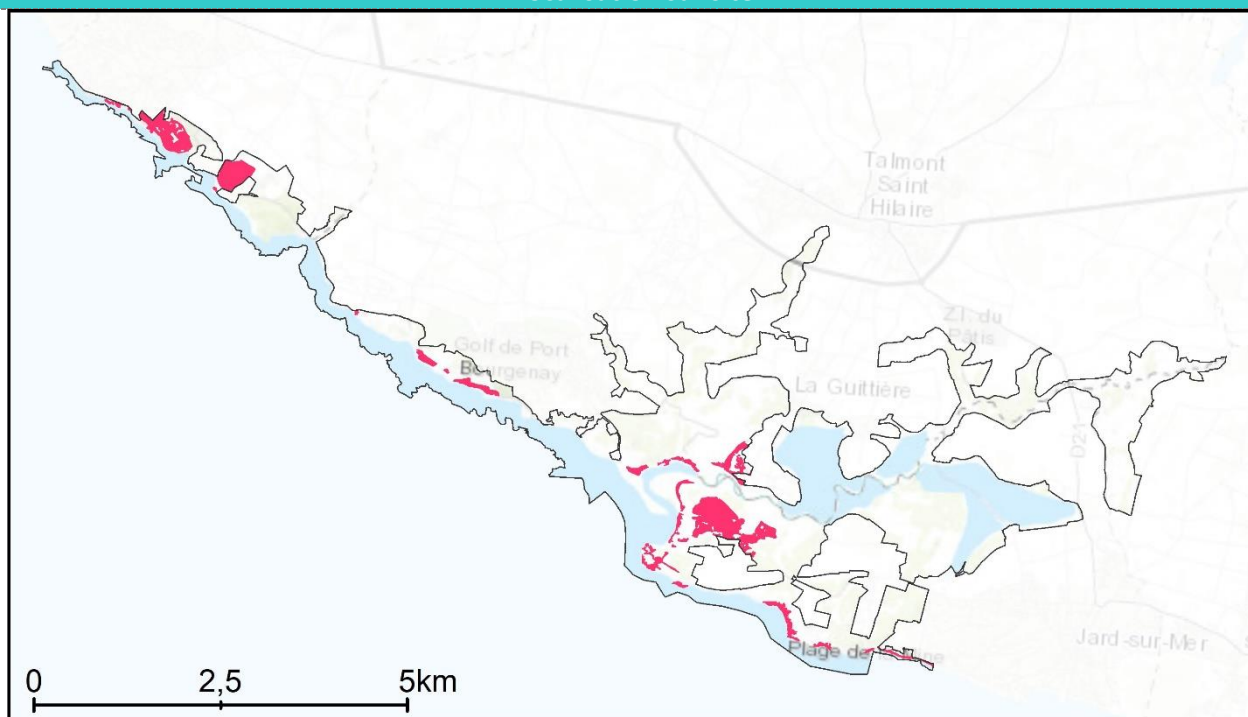
Description et écologie

Dunes fixées, stabilisées et plus ou moins colonisées par des pelouses riches en espèces herbacées et d'abondants tapis de bryophytes et/ou lichens, des rivages de l'Atlantique. Certaines végétations font parties des côtes thermo-atlantiques et sont caractérisées par l'Euphorbio-Helichryson (thermo-atlantique jusqu'en Bretagne). L'habitat générique (2130*) regroupe l'ensemble des végétations pelousaires pérennes ou à dominante de plantes annuelles d'arrière-dune sèche, se développant sur des substrats de granulométrie fine à grossière, parfois mêlés de débris coquilliers ou au contraire décalcifiés.

Aire de répartition

Les dunes grises sont présentes sur une large majorité des côtes sédimentaires sableuses du littoral de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. Il s'agit d'un type d'habitat représentatif du domaine biogéographique atlantique.

Localisation sur site



Etat de conservation

Cet habitat présente un état de conservation altéré notamment sur le secteur de la dune du Maroc où la végétation tend à se refermer du fait d'une colonisation progressive par le Chêne vert, ou sur le port de la Guittière et le Puy d'enfer où des problématiques relatives au surpiétinement ont été notées.

Menaces

La surfréquentation et les aménagements côtiers peuvent réduire la surface des dunes fixées plus ou moins couvertes par la végétation.

Préconisations de gestion

- Mise en défens.
- Maintien d'un pâturage extensif sur la dune du Maroc.

Dunes fixées décalcifiées atlantiques

Calluno-Ulicetea

2150*



Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire** figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

Description et écologie

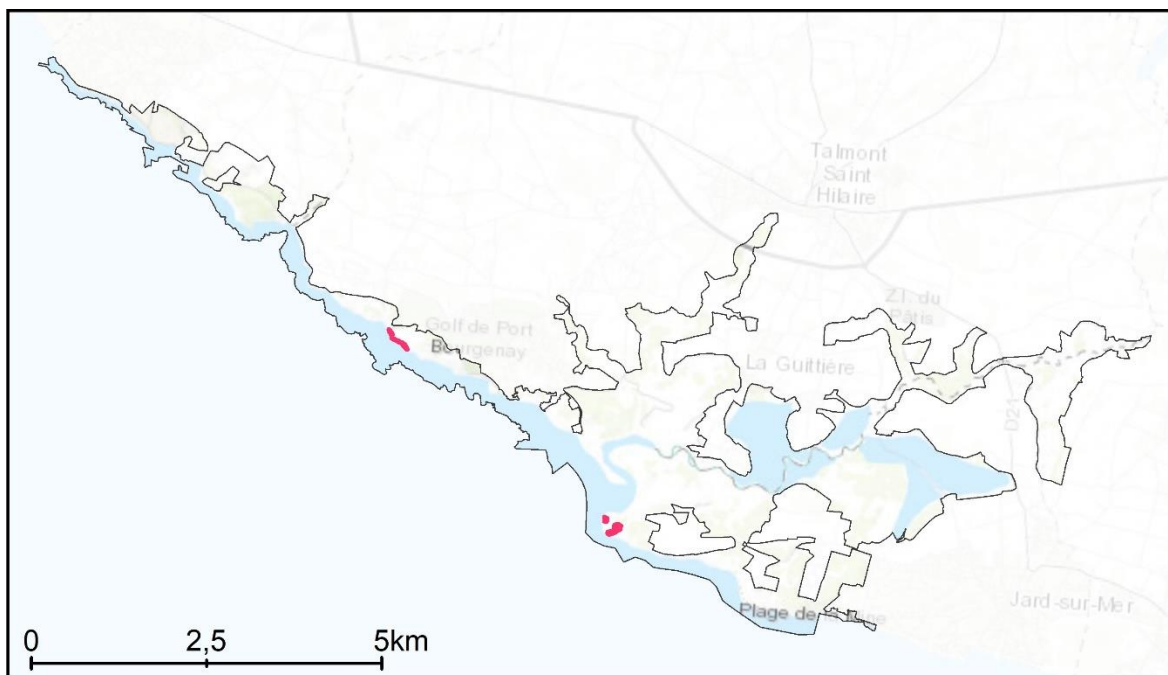
Il s'agit d'un habitat rare et original qui s'implante sur les zones d'interface entre des secteurs de dune fixée et d'anciens massifs dunaires suite à la décalcification du substrat. Le sol sablo-organique et les caractéristiques chimiques particulières du substrat permet l'implantation à la fois d'espèces végétales caractéristiques des milieux dunaires telles que la Laîche des sables, le Plantain corne-de-Cerf ou le Gnaphale nain, ainsi que d'espèces caractéristiques des landes acides telles que la Bruyère cendrée ou la Callune.

Aire de répartition

Cet habitat est très rare et localisé en France où on le rencontre de façon très sporadique principalement sur la façade atlantique. Sa répartition est tout aussi localisée sur le littoral de divers pays européens bordant la mer du Nord, avec toutefois une présence plus marquée au Royaume-Uni.

Localisation sur site

Sur le site d'étude, l'habitat est présent de façon sporadique et relictuelle sur les hauts de falaises de la pointe du Payré et du bois Saint-Jean, en lisière des boisements de Chêne vert.



Etat de conservation

L'état de conservation global des dunes fixées décalcifiées atlantiques sur le site est dégradé. Il ne reste en effet que quelques fragments de cet habitat sur les falaises de la pointe du Payré et du bois de Saint-Jean. Le couvert végétal y est très fortement dégradé et certaines espèces végétales caractéristiques de l'habitat (*Ericacées* ...) ont quasiment disparu. La surface occupée par l'habitat a drastiquement régressé au profit d'une mise à nue des sols.

Menaces

La menace principale qui pèse sur ces milieux fragiles réside dans la fréquentation touristique sur les parties sommitales des falaises. Le piétinement répété des zones non-mises en défens engendre en effet une érosion inéluctable des sols.

Mesures de gestion

- Mise en défens de l'habitat.
- Canalisation de la fréquentation.

Dunes à *Salix repens ssp. argentea* (*Salicion arenariae*)

2170

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

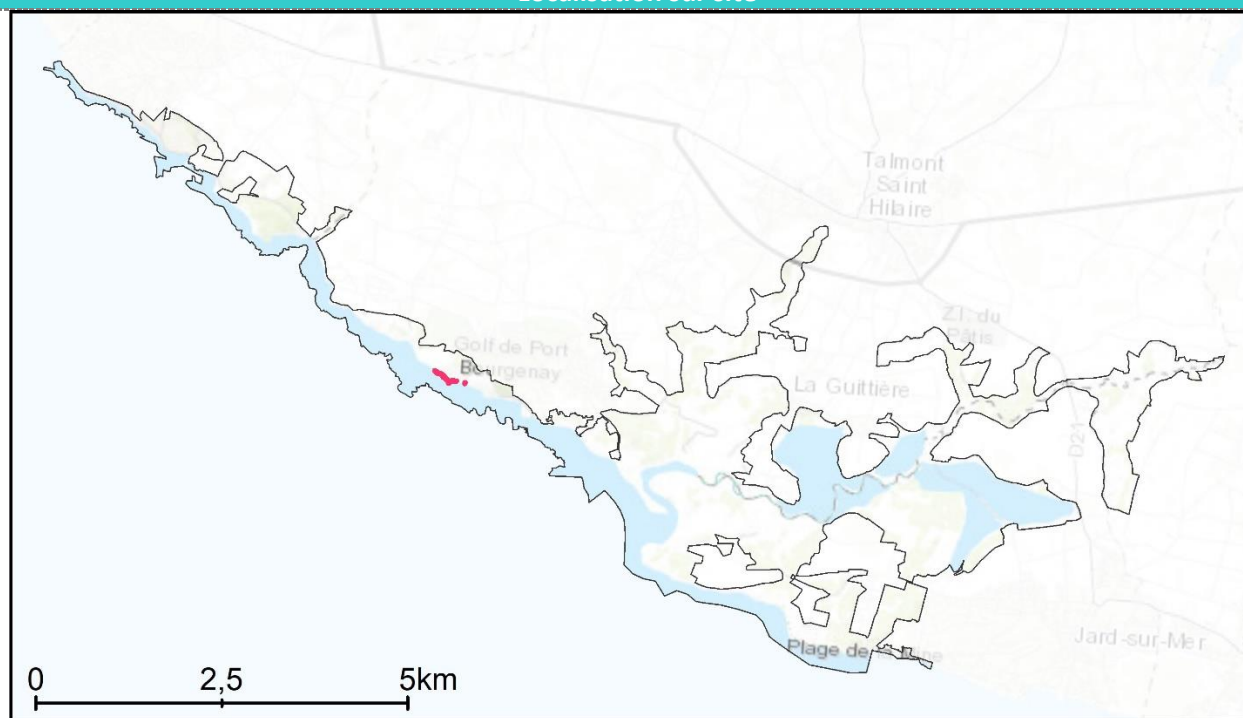
Description et écologie

Végétation arbustive d'une hauteur n'excédant pas un mètre, formant un manteau bas, dominée par le Saule des dunes (*Salix arenaria*). Le recouvrement est le plus souvent maximal et la strate inférieure plus ou moins développée et dominée par des bryophytes. Cet habitat se développe sur secteur dunaire, sur un substrat oligotrophe, de nature sablohumifère, alcalin.

Aire de répartition

Cet habitat est présent sur la majorité des grands massifs dunaires de la façade atlantique française.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est jugé favorable bien que l'habitat se maintienne sur de faibles surfaces.

Menaces

L'habitat est sensible à l'eutrophisation et montre une très grande sensibilité à l'assèchement et aux drainages susceptibles de modifier le régime hydrologique.

Préconisations de gestion

- Proscrire toute opération de drainage ou d'assèchement de l'arrière-dune.

- Porter attention à l'installation d'espèces exotiques envahissantes comme le Sénéçon en arbre, qui pourraient se développer et poser par la suite d'importants problèmes de gestion et de conservation à moyen terme de ce type d'habitat.

Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale

2180

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats



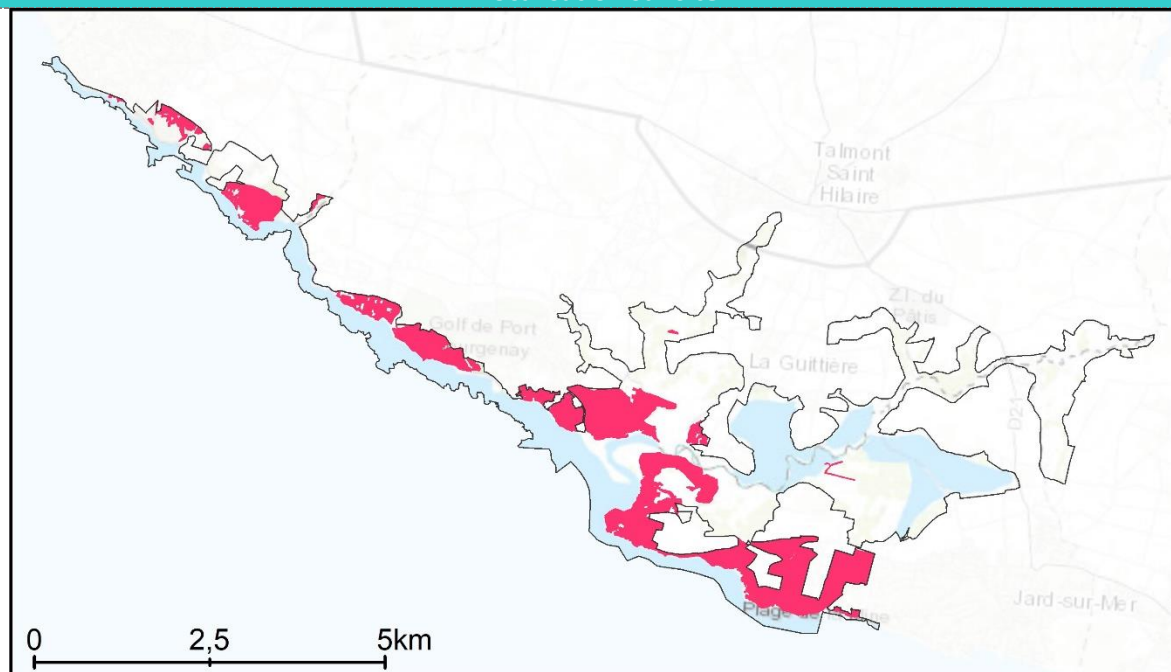
Description et écologie

Forêts naturelles ou semi-naturelles (établies depuis longtemps) des dunes côtières de la région atlantique, continentale et boréale avec une structure arborée bien développée et un assemblage d'espèces forestières caractéristique. Cet habitat se développe sur les arrière-dunes, sur un substrat plus ou moins sec, de nature sablo-organique et généralement calcaire. Il se situe dans la zone littorale du centre-ouest de la France, soumise à un climat thermo-atlantique caractérisé par un net déficit hydrique estival.

Aire de répartition

En France, cet habitat est présent sur les principaux massifs dunaires du littoral du Centre-Ouest, de l'estuaire de la Loire au bassin d'Arcachon. Son optimum se situe sur le littoral de la Charente-Maritime, de l'île d'Oléron à Royan. Vers le nord, l'extrême irradiation de cet habitat dépasse le littoral nord de la Loire (presqu'île guérandaise) et atteint la presqu'île de Rhuys (Morbihan).

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est jugé altéré du fait de la présence fréquente du Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*), espèce exotique envahissante, et de la sélection forestière qui favorise le Pin maritime au détriment du Chêne vert.

Menaces

Destruction des habitats dunaires à la suite de remblaiements, de décharges sauvages, ou dans le cadre d'aménagements touristiques ou portuaires, de l'urbanisation littorale... Sensibilité à la surfréquentation mais aussi plus élevée au saupoudrage éolien en provenance de l'avant-dune déstabilisée par l'érosion ou le passage des touristes. L'aspersion directe par les embruns menace aussi les dunes boisées. Présence du Robinier faux-acacia pouvant coloniser entièrement des parcelles après coupe.

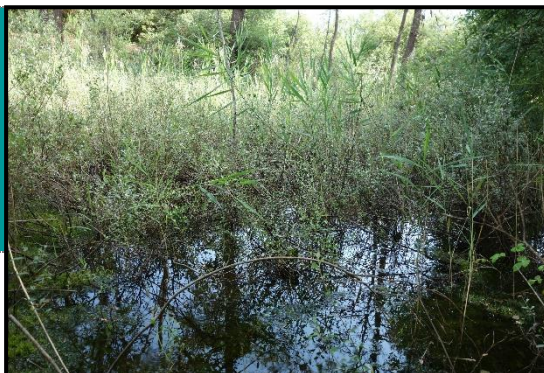
Mesures de gestion

- Favoriser le Chêne vert plutôt que les résineux.
- Canalisation de la fréquentation.

Dépressions humides intradunales

2190

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats



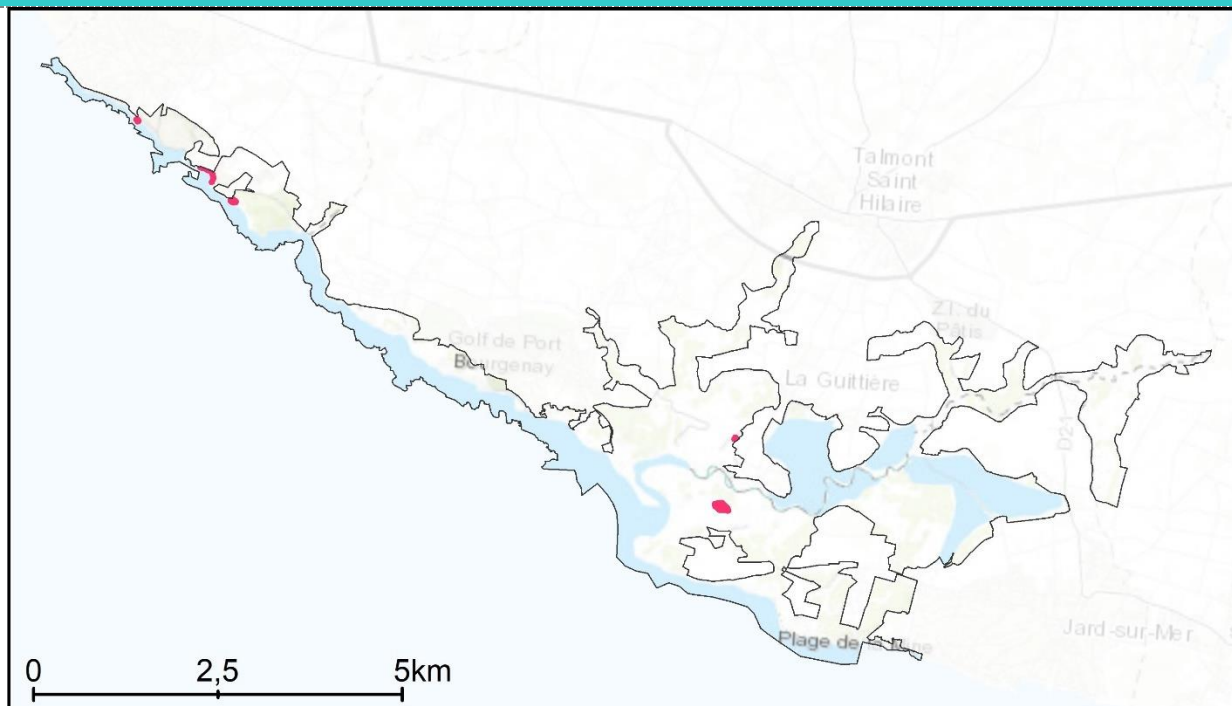
Description et écologie

Cet habitat correspond aux végétations inondables des marais alcalins et des bas-marais des dépressions arrière-dunaires. La nature du substrat est variable : sable essentiellement minéral et peu organique, sol argileux hydromorphe, avec un horizon supérieur tourbeux. La végétation, de type prairie, jonçaie ou jonçaie-cariçaie plus ou moins haute et ouverte, subit des variations saisonnières, parfois importantes, des niveaux d'eau. Des végétations plus hautes à Roseau commun et Saule rampant colonisent les dépressions en déficit hydrique comme c'est le cas sur une dépression intradunale de la dune du Maroc.

Aire de répartition

En France, cet habitat est présent sur la plupart des grands massifs dunaires des littoraux de la mer du Nord, du Massif armoricain et du Centre-Ouest, et en quelques points du littoral méditerranéen. Certaines associations végétales ont une aire de répartition très limitée et sont endémiques du littoral atlantique français.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est jugé altéré notamment sur la dépression de la dune du Maroc qui se comble progressivement du fait d'un déficit hydrique amplifié par la présence du Saule rampant.

Menaces

Les menaces qui pèsent sur les dépressions intradunales sont diverses : remblaiements, décharges, drainage des arrière-dunes, creusement de puits de captage, extension de l'agriculture intensive (bulbiculture), fermeture et colonisation par les ligneux. De manière plus ponctuelle, ce type d'habitat a servi de lieu de stockage de déchets pétroliers lors des opérations de nettoyage des plages souillées par les marées noires.

Mesures de gestion

- Arrachage des Saules rampants sur la dépression intradunale de la dune du Maroc.

Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

3150

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

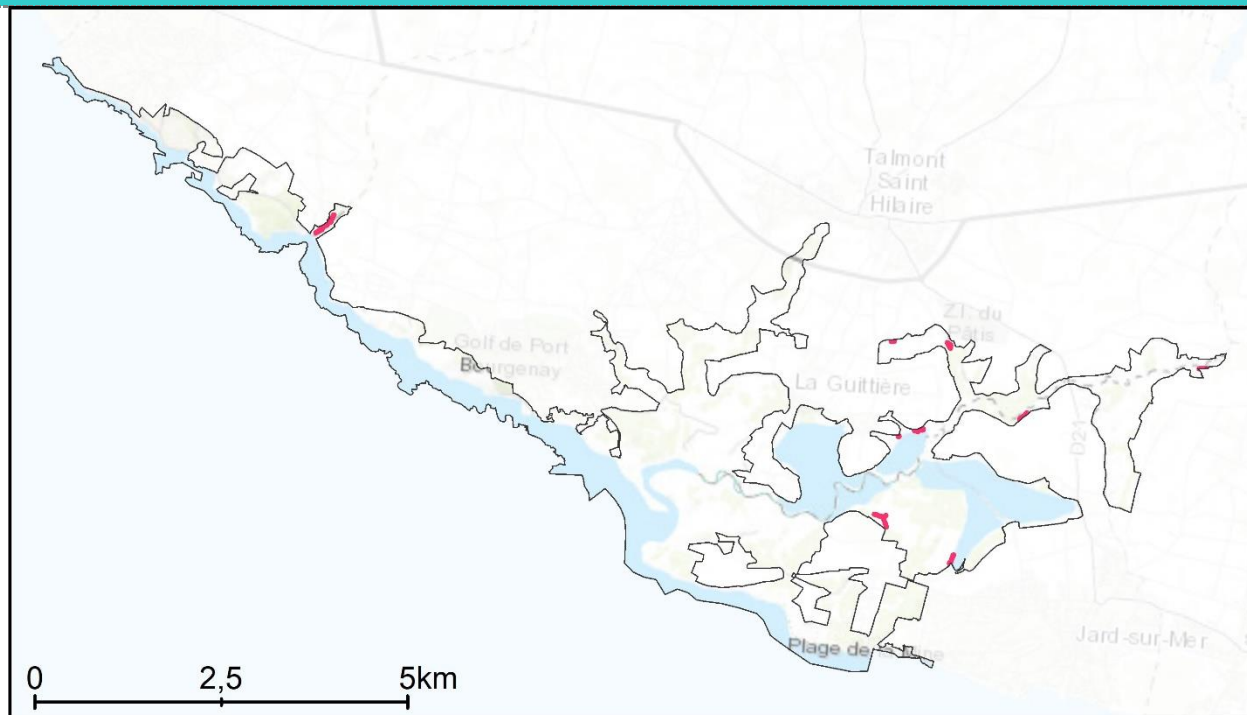
Description et écologie

L'habitat correspond aux lacs, étangs (et mares) eutrophes (parfois seulement mésotrophes, au vu des espèces caractéristiques citées), mais aussi aux canaux des marais colonisés par des macrophytes enracinés et non enracinés éventuellement associés à des Lentilles d'eau ou de grands macrophytes flottants. Au niveau fonctionnel, ces habitats présentent typiquement une certaine autonomie dépendant de la masse d'eau stagnante par rapport au renouvellement (apport fluvial et pluie) et/ou à l'exportation (exutoire, évaporation).

Aire de répartition

Présents sur tout le territoire français aux substrats géologiques pas trop acides, ils sont plus fréquents en zones de plaine, avec une agriculture intensive. Le caractère « naturellement eutrophe » correspond à des contextes géologiques et géomorphologiques alluvionnaires ou à des substrats marneux, argileux, calcaires. Toutefois, à partir du moment où la végétation témoigne de ce caractère eutrophe et correspond à un fonctionnement « naturel », les milieux, même d'origine anthropique, ont été considérés dans cet habitat.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est jugé favorable.

Menaces

L'absence de gestion, comme le curage, peut mener à l'atterrissement et à la fermeture progressive du milieu, allant jusqu'au boisement.

Préconisations de gestion

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)

2190



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

Description et écologie

Cet habitat forme une végétation herbacée. Sur le site, cette pelouse n'a été observée qu'à un endroit, en mauvais état de conservation. Elle est caractérisée par la Sérapias en cœur (*Serapias cordigera*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), la Flouve odorante (*Anthoxantum odoratum*).

Aire de répartition

Ces communautés sont présentes dans la majeure partie de la France.

Localisation sur site

Cet habitat est présent en limite du marais de la Guittière au lieu-dit Cul d'âne.

Etat de conservation

L'état de conservation est altéré du fait de la faible extension de l'habitat sur le site, mais également du niveau de fermeture du milieu. Il est indispensable de maintenir une gestion permettant un bon développement du cortège des pelouses.

Menaces

Le surpiétinement, l'envahissement par des espèces sociales comme les bromes ou les ligneux, représentent des menaces pour ces pelouses.

Mesures de gestion

- Abattage des gros chênes verts.
- Maintien d'un pâturage ovin extensif.

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins

6430

Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

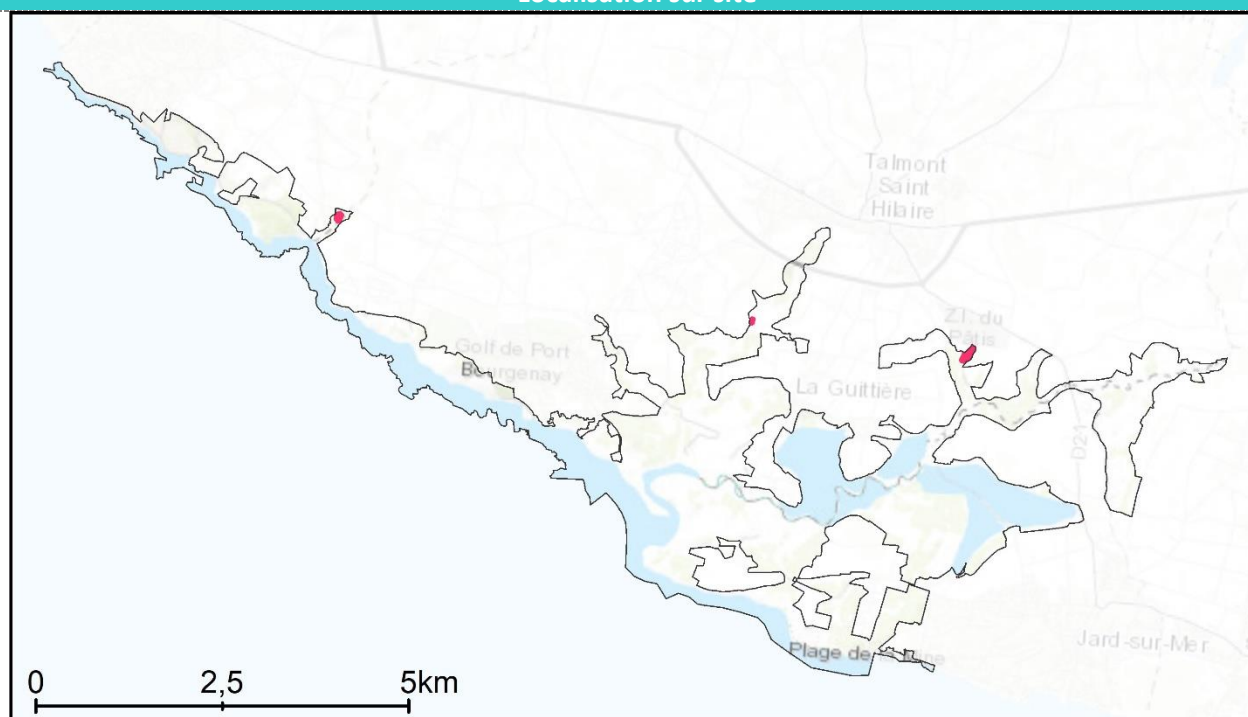
Description et écologie

Ces mégaphorbiaies sont liées aux cours d'eau (rivières, ruisseaux) éclairés drainant des prairies humides et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles. Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance ; leur optimum se situe sur des sols calcaires argileux (sur matériaux alluviaux divers). Ces mégaphorbiaies peuvent aussi être associées à des sols à caractère tourbeux après assèchement. Ces formations ne subissent aucune action anthropique (fauche ou pâturage).

Aire de répartition

Ces végétations sont très largement réparties à l'étage collinéen (elles restent plus localisées à l'étage montagnard) dans les domaines atlantique, continental et localement méditerranéen.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est jugé favorable.

Menaces

Peu de menaces concernent cet habitat qui se développe sur des milieux eutrophes, favorisé par l'enrichissement des eaux et du sols par les activités humaines. Toutefois la mégaphorbiaie disparaît en cas d'empierrement des rives, de fauche...

Préconisations de gestion

Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

6510



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

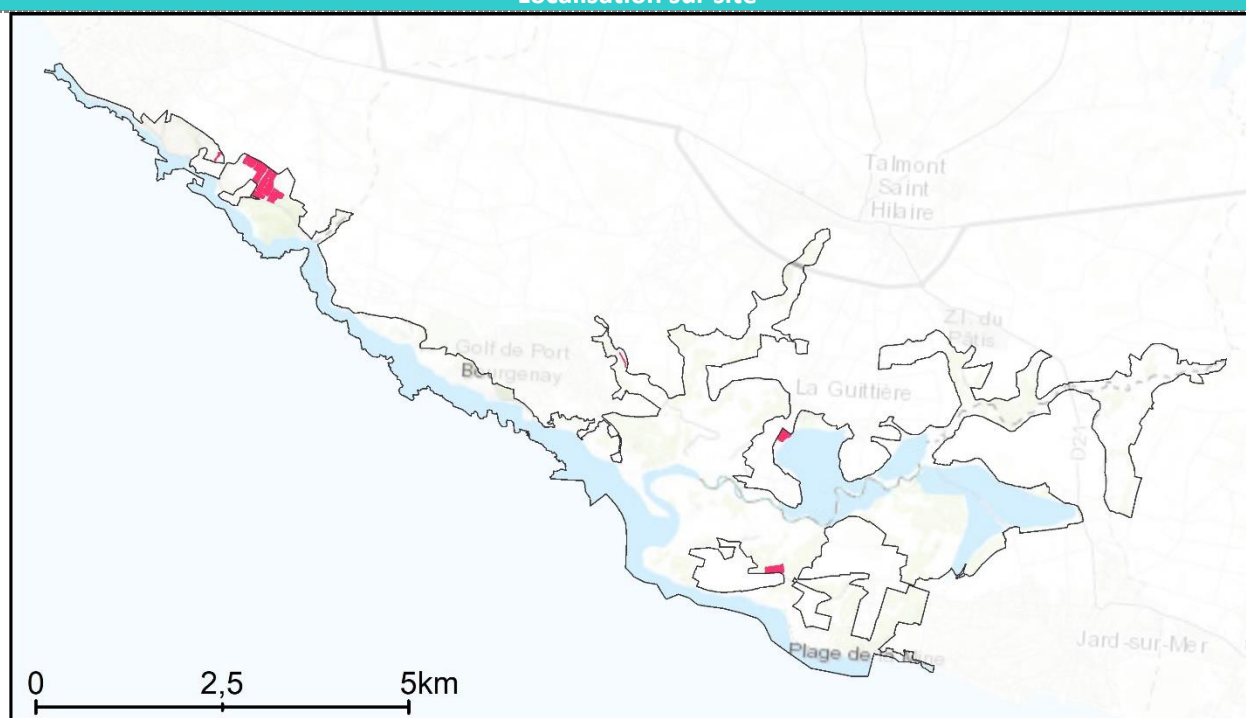
Description et écologie

Ce groupement correspond aux prairies spontanées mésophiles présentant une diversité floristique favorisée par des pratiques de fauche.

Aire de répartition

Ces communautés sont présentes dans la majeure partie de la France.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est favorable bien que l'habitat soit peu représenté sur site.

Menaces

La menace qui pèse sur ce type d'habitat est une éventuelle modification des pratiques de fauche au profit d'une mise en pâturage ou mise en culture.

Mesures de gestion

- Maintien des pratiques de fauche.

Grottes non exploitées par le tourisme

8310



Habitat d'intérêt communautaire figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

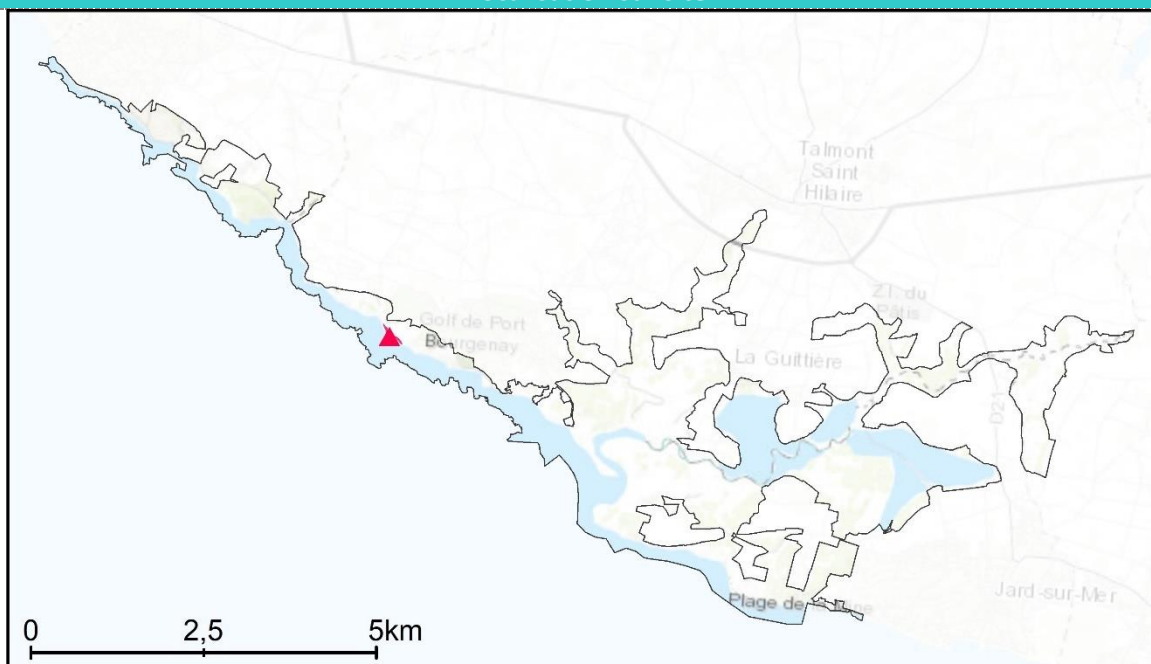
Description et écologie

La grotte identifiée sur site est située en pied de falaise et doit vraisemblablement être en partie submergée lors des marées hautes de forts coefficients. Il s'agit d'une ancienne mine qui se scinde en deux boyaux menant à des cavités.

Aire de répartition

Habitat présent de façon éparse dans la majeure partie de la France.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est favorable bien que son entrée soit progressivement comblée par une accumulation de galets charriés par les marées.

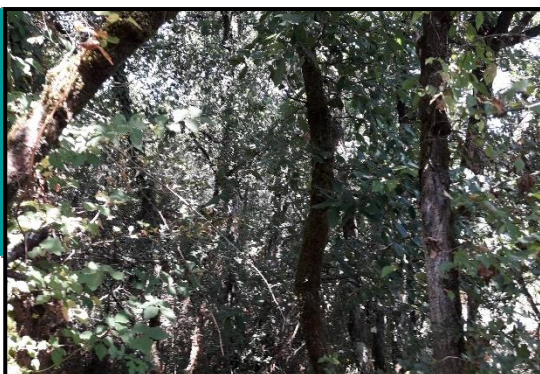
Menaces

Il y a peu de menaces qui pèsent sur cette grotte compte tenu de son accessibilité très difficile.

Mesures de gestion

- Maintien de l'accessibilité à la grotte pour les chauves-souris.

Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* 9180



Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire** figurant en annexe 1 de la Directive Habitats

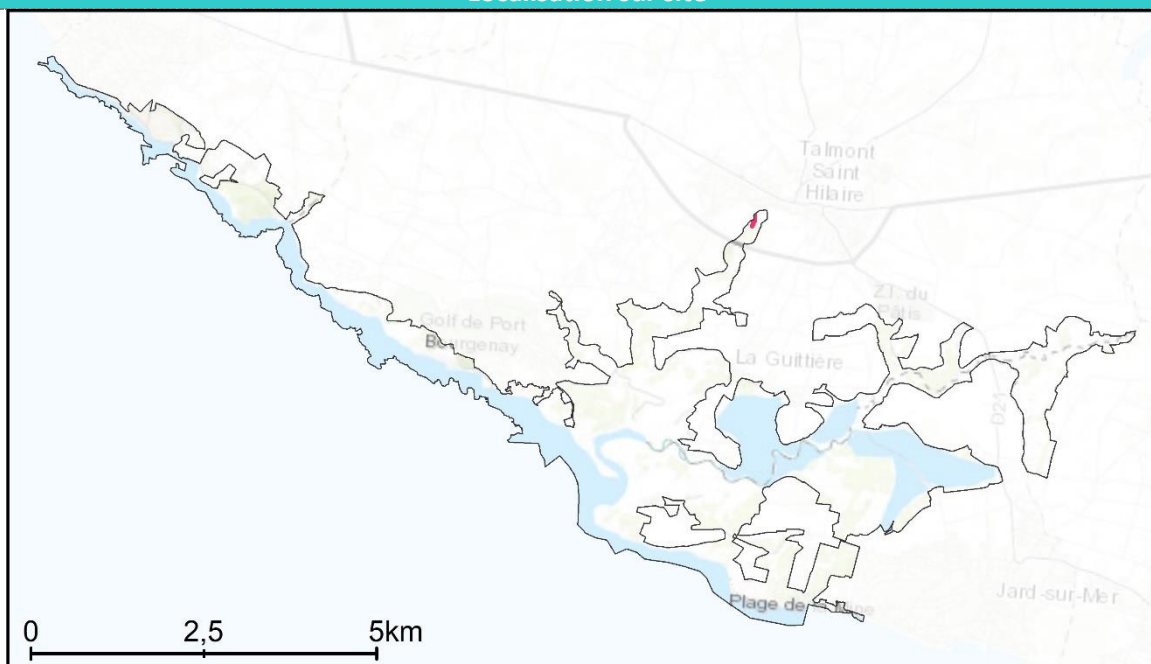
Description et écologie

Cet habitat forme une forêt caractérisée par l'Orme (*Ulmus minor*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), le Fragon (*Ruscus aculeatus*). Ce groupement forestier littoral se développe sur des pentes très fortes/falaises, exposées au Sud.

Aire de répartition

Habitat présent de façon éparse dans la majeure partie du littoral du Massif armoricain.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation est favorable.

Menaces

Il y a peu de menaces qui pèsent sur cet habitat.

Mesures de gestion

9 ANNEXES 2 – FICHES-ESPECES

<p>Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1303</p>	
<p>Espèce animale d'intérêt communautaire figurant en annexe 2 de la Directive Habitats</p>	
<p>Description et écologie</p>	
<p>Ce petit <i>Rhinolophidae</i> affectionne les secteurs alternant milieux bocagers, boisements et milieux aquatiques. Il occupe les vieux bâtiments en période de mise-bas (caves, granges, châteaux...) et principalement des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mine, blockhaus...) en hibernation. Les sites d'hibernation présentent une obscurité totale, une température comprise entre 4°C et 16 °C et une hygrométrie élevée. Il hiberne d'octobre à mars en fonction des conditions climatiques locales.</p>	
<p>Aire de répartition</p>	
<p>L'espèce est présente sur la majeure partie de l'Europe.</p>	
<p>Localisation sur site</p>	
<p>Quelques individus sont contactés chaque hiver dans l'ancienne mine de Bourgenay.</p>	
<p>Etat de conservation</p>	
<p>L'état de conservation de la population qui hiberne sur la grotte est jugé favorable bien que l'entrée de cette dernière tende à se colmater du fait de l'accumulation de galets charriés par les marées.</p>	
<p>Menaces</p>	
<p>Les menaces concernant la population en hibernation sont limitées compte tenu de l'accessibilité à la grotte particulièrement difficile. Le dérangement par des visiteurs en période hivernale est donc très peu probable. L'obstruction potentielle à moyen-long terme de l'entrée de la grotte serait rédhibitoire pour la pérennité de la population présente sur site.</p>	
<p>Préconisations de gestion</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'accessibilité de la grotte par les chauves-souris. • Suivi des populations en hibernation. 	

Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

1304



Espèce animale d'intérêt communautaire figurant en annexe 2 et 4 de la Directive Habitats

Description et écologie

Ce *Rhinolophidae* de plus grande taille que l'espèce précédente fréquente également des secteurs aux habitats variés. Les cavités souterraines présentant une obscurité totale, une température comprise entre 5°C et 12°C, et une hygrométrie élevée sont privilégiées pour l'hibernation.

Aire de répartition

L'espèce est présente sur la majeure partie de l'Europe.

Localisation sur site

Quelques individus sont contactés chaque hiver dans l'ancienne mine de Bourgenay. L'espèce a également été contactée en période d'accouplement sur le site de *swarming* du château de Talmont.

Etat de conservation

L'état de conservation de la population qui hiberne sur la grotte est jugé favorable bien que l'entrée de cette dernière tende à se colmater du fait de l'accumulation de galets charriés par les marées.

Menaces

Les menaces concernant la population en hibernation sont limitées compte tenu de l'accessibilité à la grotte particulièrement difficile. Le dérangement par des visiteurs en période hivernale est donc très peu probable. L'obstruction potentielle à moyen-long terme de l'entrée de la grotte serait rédhibitoire pour la pérennité de la population présente sur site.

Préconisations de gestion

- Maintien de l'accessibilité de la grotte par les chauves-souris.
- Suivi des populations en hibernation.

Loutre d'Europe

Lutra lutra

1355

Espèce animale d'intérêt communautaire figurant en annexe 2 et 4 de la Directive Habitats

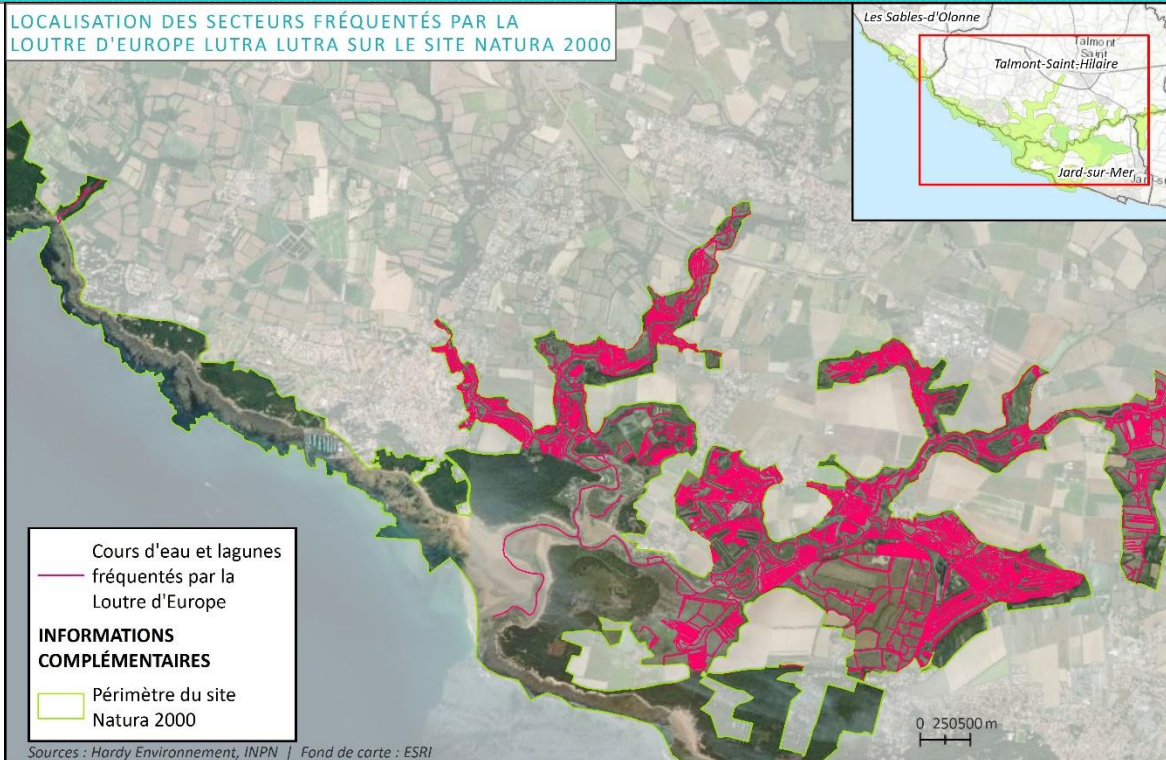
Description et écologie

Ce magnifique *Mustelidae* occupe de vastes ensembles aquatiques (Marais, cours d'eau) sur lesquels se surperposent le territoire d'un mâle avec celui de plusieurs femelles. Très territorial, l'espèce se montre agressive avec ses congénères et défend âprement son territoire dont elle marque les limites. Quasi-exclusivement piscivore, la Loutre prédate principalement des poissons de taille importante tels que l'Anguille ou la Brème.

Aire de répartition

En très forte régression sur l'ensemble du territoire durant les années 70, la Loutre d'Europe a depuis recolonisé la majeure partie du territoire national. Ses effectifs de population sont importants sur les départements de la façade atlantique et dans le centre de la France.

Localisation sur site



Etat de conservation

L'état de conservation global de la population présente sur site est jugée favorable. Au regard des marquages abondants observés notamment sur les secteurs de marais, on peut en déduire que la densité de population y est importante. La présence de l'espèce est vraisemblablement favorisée par une disponibilité en proies conséquente sur les marais à poissons.

Menaces

Peu de menaces pèsent actuellement sur l'espèce si ce n'est le piégeage en zones de marais et la dégradation de la qualité de l'eau entraînant une baisse de la disponibilité en ressources trophiques.

Préconisations de gestion

- Maintien des activités de pisciculture extensive.

Oseille des rochers

Rumex rupestris
1441



Espèce végétale d'intérêt communautaire figurant en annexe 2 de la Directive Habitats

Description et écologie

Cette espèce végétale se retrouve sur un milieu bien particulier puisqu'il est situé sur des zones de suintements rocheux alimentés en eau douce et régulièrement aspergés par les embruns chargés en sel. L'espèce ne peut cependant être catégoriquement distinguée que lors de sa fructification qui intervient durant le mois d'août.

Aire de répartition

Il s'agit d'une espèce exclusivement présente dans l'ouest de l'Europe qui ne se rencontre dans l'hexagone que sur les côtes atlantiques et, de façon plus marginale, de la Manche.

Localisation sur site

L'espèce aurait été historiquement observée sur les falaises situées entre la baie de Cayola et les Sables-d'olonne. Elle n'a malheureusement pas été recontactée depuis plusieurs années malgré des recherches ciblées.

Etat de conservation

L'état de conservation est jugé dégradé compte tenu du fait que l'espèce n'ait pas été revue depuis de nombreuses années.

Menaces

Les principales menaces résident dans l'artificialisation de la côte (urbanisation, enrochements, recul du trait de côte) et la surfréquentation touristique érodant par piétinement les falaises et la végétation associée.

Préconisations de gestion

- Poursuivre les prospections entre la baie de Cayola et les Sables-d'Olonne pour tenter de retrouver l'espèce.

Cynoglosse des dunes

Omphalodes littoralis

1676*



Espèce végétale d'intérêt communautaire **prioritaire** figurant en annexe 2 de la Directive Habitats

Description et écologie

La Cynoglosse des dunes est une petite espèce végétale pionnière qui s'implante sur des milieux sableux, habituellement des secteurs de dune fixée, légèrement nitrophiles et enrichis en matière organique. La dune mobile de la plage de la Mine, au gré du remaniement régulier de son substrat et de sa physionomie par les aléas climatiques et le saupoudrage éolien, ensevelit des franges de forêt dunaire qui favorisent des conditions édaphiques propices à l'implantation de l'espèce sur un substrat pourtant très minéral (apport d'azote et de matière organique dans le sol).

L'espèce est maintenue sur le site soit par saupoudrage éolien, piétinement humain ou activités des lapins qui maintiennent une végétation clairsemée. Espèce héliophile, la Cynoglosse des dunes est en effet vulnérable à la densification du couvert végétal.

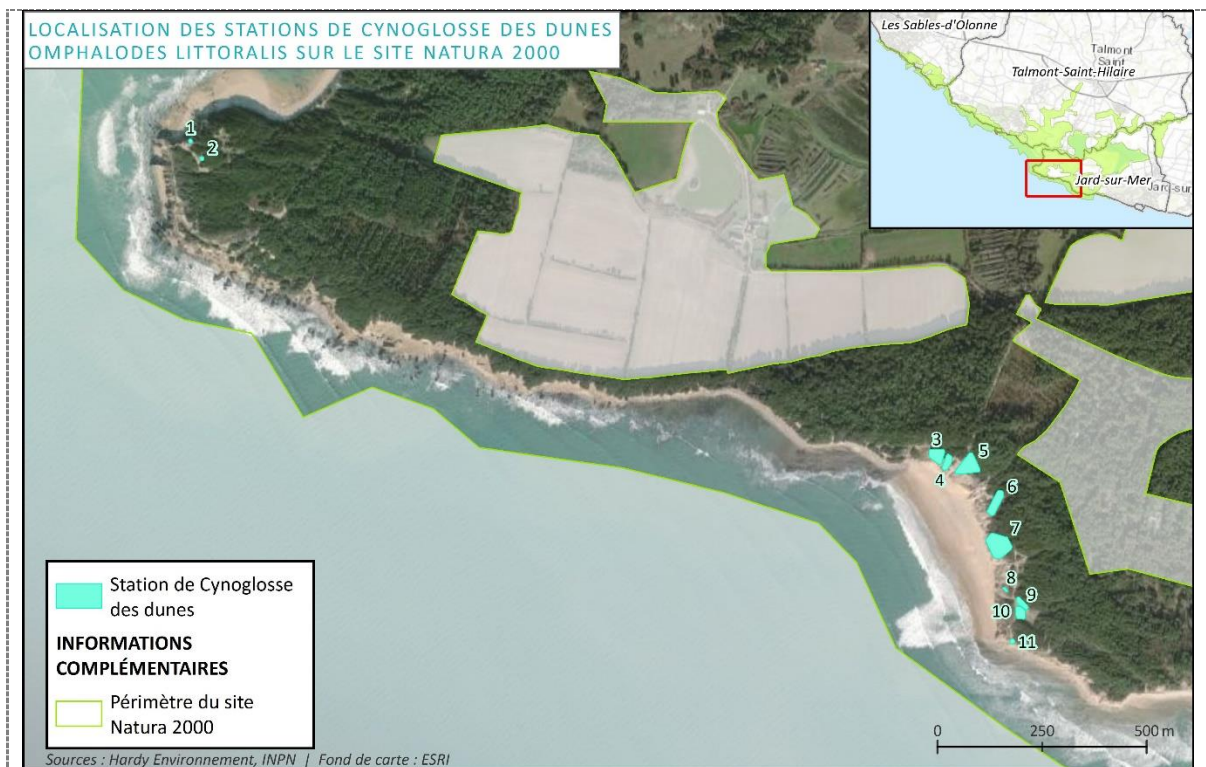
Cette petite espèce annuelle présente également la particularité de subsister sous forme de graines durant la saison estivale. La germination se produit durant l'automne et les plantules se maintiennent si elles sont préservées de conditions hivernales trop drastiques, généralement à l'abri derrière des microreliefs. La floraison a lieu durant les mois d'avril et mai.

Aire de répartition

La Cynoglosse des dunes est une espèce endémique du littoral atlantique français. Elle occupe une aire de répartition très restreinte comprise entre le Finistère et la Charente-Maritime où elle se maintient exclusivement sur des milieux dunaires.

Localisation sur site

L'espèce est bien représentée sur les dunes de la plage de la Mine et ses environs (~1300 pieds estimés en 2020) et deux petites stations de quelques pieds sont présentes sur la pointe du Payré.



Etat de conservation

L'état de conservation global des stations de Cynoglosse des dunes sur le site est favorable. Bien que les petites stations de la pointe du Payré subsistent dans un contexte de fermeture du milieu suite à la mise en défens des milieux dunaires, les stations présentes sur la dune de la plage de la Mine bénéficient de conditions optimales pour leur développement et leur pérennité (saupoudrage éolien régulier maintenant la végétation éparse, milieu mis à l'abri de la fréquentation touristique par la pose de ganivelles et clôtures bifils...). La dynamique sur les quelques stations situées en périphérie de la dune mobile de la plage de la Mine est cependant beaucoup moins favorable.

Menaces

Les menaces avérées et potentielles qui pèsent sur les stations du site sont :

- La fermeture du milieu sur la pointe du Payré ;
- La destruction de pieds en période de floraison par dépôt de tas de sable le long du chemin menant à la plage de la Mine (désensablement par les services techniques de la Mairie de Jard-sur-Mer) ;
- La concurrence avec *Sambucus ebulus* (espèce nitrophile) sur certaines stations de la dune de la plage de la Mine.

Préconisations de gestion

- Gestion des clôtures permettant la mise en défens de la dune de la plage de la Mine ;
- Suivi de l'évolution de la présence de *Sambucus ebulus* sur les stations de la dune de la plage de la Mine. Arrachage éventuel des pieds.
- Prise de contact avec les services techniques de la Mairie de Jard-sur-Mer pour la gestion des tas de sable lors du désensablement du chemin menant à la plage de la Mine ;
- Suivi de l'évolution des stations de l'espèce.



UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DOCUMENT D'OBJECTIF

NATURA 2000

SITE « FR5200657 »

MARAIS DE TALMONT ET ZONES LITTORALES ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET JARD-SUR-



Emetteur HARDY ENVIRONNEMENT
Le Bois Jauni
37 Pierre de Coubertin
44150 ANCENIS
02.40.83.27.28

Dossier N° 20006

Auteur principal Brice LIVOIR
02.40.83.27.28 / 07.66.09.38.49
brice.livoir@hardy-environnement.fr

Nombre total de pages 60

Indice	Date	Objet de l'édition/révision	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
A	18/10/2021	Première diffusion	BL	BV	BV

Il est de la responsabilité du destinataire de ce document de détruire l'édition périmée ou de l'annoter « Edition périmée ».

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
2	MESURES DE GESTION	6

1 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Article R.414-11 du Code de l'environnement : « Les objectifs de développement durables du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Les objectifs de développement durable subsistent dans le temps tant que les enjeux de conservation perdurent sur le site. Ils ont été définis au regard des enjeux de conservation du site tout en tenant compte des enjeux socio-économiques.

Six objectifs ont été définis pour répondre aux enjeux de conservation :

- Favoriser la régénération du couvert végétal des parties sommitales des falaises et préserver les EIC présentes sur les falaises.
- Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées.
- Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières.
- Maintenir l'ouverture des pelouses sèches calcicoles.
- Garantir la conservation dans un état favorable des prés salés de l'estuaire.
- Favoriser le maintien des boisements dunaires climaciques.

Trois objectifs transversaux ont également été définis :

- Lutter contre les espèces invasives.
- Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation.
- Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et assurer un suivi des espèces et habitats à forts enjeux.

Objectif n°1 : Favoriser la régénération du couvert végétal des parties sommitales des falaises et préserver les EIC présentes sur les falaises.

Des habitats d'intérêt communautaire (dunes décalcifiées, pelouses aérohales) sont gravement menacés par la fréquentation sur le haut des falaises du site. Cette déstructuration du couvert végétal contribue également au délitement des falaises du fait du ruissellement accéléré des eaux de pluie. Cet habitat abrite également, au sein d'une grotte marine, deux espèces d'intérêt communautaire en hibernation : le Grand Rhinolophe (espèce inscrite au FSD) et le Petit Rhinolophe. Autrefois était également signalé Rumex rupestris, espèce végétale d'intérêt communautaire figurant au FSD du site, sur les zones de suintement des falaises.

Objectif n°2 : Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées.

Les dunes blanches comme les dunes grises ou les dépressions humides arrières-dunaires sont des habitats d'intérêt communautaire soumis à des facteurs leur permettant d'être maintenus à un stade dynamique particulier (réapprovisionnement éolien en sable, maintien d'une végétation rase...). Des espèces inféodées à ces milieux, et donc également dépendantes de ces dynamiques, présentent une très forte valeur patrimoniale (Cynoglosse des dunes, Pélobate cultripède).

Objectif n°3 : Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières.

Les lagunes côtières constituent des habitats d'intérêt communautaire prioritaires même lorsqu'elles ont été façonnées par l'homme. C'est le cas sur le site où des pratiques séculaires ont façonné une identité locale forte tournée vers la pisciculture familiale. Plusieurs espèces d'intérêt communautaire et à très forte valeur patrimoniale sont présentes sur le marais (Loutre d'Europe, Leste à grands stigmas, Campagnol amphibie, limicoles en nidification). Le maintien de cette biodiversité passe par un approvisionnement en eau de qualité et le maintien de pratiques respectueuses de l'environnement.

Objectif n°4 : Maintenir l'ouverture des pelouses sèches calcicoles.

*Ces habitats d'intérêt communautaire rares dans les Pays-de-la-Loire sont menacés de fermeture et abritent des espèces végétales remarquables comme le très rare Sérapias en cœur *Serapia cordigera*.*

Objectif n°5 : Garantir la conservation dans un état favorable des prés salés de l'estuaire.

Ces habitats d'intérêt communautaire dépendant du battement des marées occupent un vaste ensemble au cœur de l'estuaire du Payré. Des espèces à très forte valeur patrimoniale y sont présentes telles que le Criquet des salines.

Objectif n°6 : Favoriser le maintien des boisements dunaires climaciques.

La fréquentation touristique et certaines pratiques sylvicoles altèrent le couvert forestier littoral originel (Boisement dominé par le Chêne vert) qui joue un rôle écologique important de zone tampon entre les milieux littoraux et arrière-littoraux.

Objectif n°7 : Lutter contre les espèces invasives.

*La présence de certaines espèces invasives (*Jussie*, *Baccharis*...) nécessite une surveillance et d'éventuelles actions de régulation.*

Objectif n°8 : Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation.

La fréquentation touristique est très importante sur le territoire et doit être canalisée. Une adhésion du plus grand nombre à la politique de protection du site Natura 2000 est nécessaire pour aboutir à des résultats et cela passe par un travail de sensibilisation (panneaux informatifs, animation, communication...).

Objectif n°9 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et assurer un suivi des espèces et habitats à forts enjeux.

Les nombreuses espèces rares et patrimoniales du site, ainsi que les habitats, doivent faire l'objet de suivis pour permettre une bonne compréhension de l'évolution des effectifs et de l'état de conservation des habitats.

2 MESURES DE GESTION

23 mesures de gestion sont proposées pour répondre aux objectifs de développement durable du site précédemment définis. Elles ont vocation à permettre le maintien des habitats d'intérêt communautaire, des espèces d'intérêt communautaire ainsi que de leurs habitats, dans un état de conservation favorable. Il s'agit de mesures de différentes natures qui visent soit la gestion et/ou la restauration des habitats (GH), le suivi de populations et l'évaluation de leur état de conservation (SE), l'amélioration des connaissances (AC), fixent des règlements (AF) ou concernent des actions d'animation (AN).

Pour rappel, plusieurs outils sont mobilisables pour le financement des différentes mesures sous contrat. Le Contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de s'engager concrètement dans un programme d'action en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, moyennant aide financière, pour des actions non productives. Le contrat est signé pour 5 ans entre le préfet, la région et toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000.

Il existe 4 types de contrats Natura 2000 :

- les contrats agricoles, ou mesures agroenvironnementales (MAE) : exclusivement destinées aux exploitants agricoles, elles ne concernent que les surfaces agricoles déclarées pour la Politique Agricole Commune (PAC), et permettent en partie de compenser les pertes de revenu liées à la mise en œuvre de pratiques jugées plus favorables pour l'environnement (ou à une espèce) que les pratiques habituelles (retard de fauche, limitation des intrants, ...)
- les contrats forestiers : permettant aux pétitionnaires de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, ils sont financés par l'Etat (Ministère de l'Environnement), ainsi que par l'Union Européenne (fonds FEADER ou FEDER), voire par des collectivités locales, Agences de l'Eau, ...
- les contrats ni agricoles ni forestiers (dits « ni-ni »), reposant sur les mêmes principes que les contrats forestiers ;
- les contrats marins, le cas échéant : concernant les professionnels de la mer (ou leurs représentants), ils sont financés par l'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (fonds FEAMP).

<u>Objectifs de développement durable</u>	<u>Mesures de gestion</u>	<u>N° page</u>
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Favoriser la régénération du couvert végétal des parties sommitales des falaises et préserver les EIC présentes sur les falaises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 1.1. Mise en défens et restauration des secteurs de dunes perchées • GH 1.2. Renaturalisation du secteur du Puits d'Enfer • GH 1.3. Canalisation du public sur les parties sommitales des falaises 	<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">13</p>
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 2.1. Mise en défens et restauration des dunes mobiles et secteurs de dune fixée fréquentés • GH 2.2. Gestion de la dune fixée du Maroc • GH 2.3. Restauration de la dépression humide intradunale de la dune du Maroc • GH 2.4. Création de sites de frai favorables au Pélobate cultripède • SE 2.5. Suivi et gestion des populations de Gravelot à collier interrompu 	<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">23</p>
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 3.1. Entretien et gestion des marais • GH 3.2. Maintenir et favoriser les MAE sur les marais du Payré • GH 3.3. Amélioration de la continuité écologique sur le réseau hydrographique et réduction des facteurs de mortalité de la Loutre d'Europe sur certains ouvrages • AN 3.4. Accompagnement des exploitants agricoles et des collectivités territoriales pour améliorer la qualité de l'eau sur le site Natura 2000 	<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">32</p>
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Maintenir l'ouverture des pelouses sèches calcicoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 4.1. Restauration des pelouses calcicoles 	<p style="text-align: center;">35</p>

<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Garantir la conservation dans un état favorable des prés salés de l'estuaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 5.1. Préservation et restauration des prés salés de l'estuaire du Payré 	37
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Favoriser le maintien des boisements dunaires climaciques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 6.1. Maintien dans un état de conservation favorable des habitats boisés d'intérêt communautaire 	39
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Lutter contre les espèces invasives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • GH 7.1. Gestion et lutte contre les espèces invasives 	41
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • AN 8.1. Animation et sensibilisation à la préservation du site Natura 2000 • AN 8.2. Accompagnement et suivi des politiques publiques • AN 8.3. Mise en place d'outils de communication • AN 8.4. Surveillance du site en période estivale 	44 47 49 51
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et assurer un suivi des espèces et habitats à forts enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SE 9.1. Suivi et recherche des Espèces d'Intérêt Communautaire • SE 9.2. Suivi de l'évolution des Habitats d'Intérêt Communautaire • AC 9.3. Amélioration des connaissances sur des espèces et groupes d'espèces remarquables du site Natura 2000 	53 56 58

GH : Gestion des habitats. SE : Suivi et évaluation. AC : Amélioration des connaissances. AF : Mesures administratives, réglementaires et foncières. AN : Animation.

Fiche-mesure GH 1.1

Mise en défens et restauration des secteurs de dunes perchées

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée ("dunes grises")
2150 Dunes fixées décalcifiées atlantiques (*Calluno-Ulicetea*)

Objectif de développement durable

Favoriser la régénération du couvert végétal des parties sommitales des falaises et préserver les EIC présentes sur les falaises

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les milieux dunaires situés sur les parties sommitales des falaises sont exposés au piétinement répété des promeneurs ce qui induit une forte régression de leur couvert végétal, voir leur disparition. Ce constat est d'autant plus dommageable qu'il met en péril la pérennité sur site de l'habitat prioritaire de dune décalcifiée.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à mettre en défens les milieux dunaires les plus fragiles et menacés des hauts de falaises par la mise en place de clôtures pour empêcher un franchissement aisé des zones mises en défens. La mise en défens de ces milieux devrait permettre à terme une reconstitution du couvert végétal spontanée. Dans le cas des zones fortement dégradées, des restaurations actives du couvert végétal peuvent être mises en œuvre.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec l'Inspecteur des sites de la DREAL pour l'implantation de ces aménagements légers sur les secteurs concernés par une protection au titre du Paysage. • Après localisation des secteurs à mettre en défens, mise en place de clôtures (<i>Bifils</i> trois rangs, mono-fil bas, ganivelle, barrière, ...). Sur les zones très fréquentées privilégier les clôtures hautes d'1m à 1m50 pour empêcher l'enjambement des clôtures. • La priorité d'action sera donnée aux secteurs de dune décalcifiée. • Mise en place de dispositifs antiérosifs si nécessaire. • Possibilité de restauration active sur les secteurs les plus dégradés (pose de filets biodégradables, décompactage, transfert de sol, végétalisation par projection hydraulique...). • Des panneaux informatifs et de sensibilisation à la protection des milieux dunaires, stipulant de ne pas franchir les clôtures pour permettre au couvert végétal de se reconstituer, pourront être intégrés aux aménagements. • Les matériaux (panneaux, clôtures) vétustes, dégradés ou ensablés seront remplacés. • Suivi de l'évolution de la végétation de ces milieux. A plus ou moins long terme, la végétation ligneuse des forêts arrières-dunaires pourrait progresser sur ces milieux auquel cas une gestion de la végétation colonisatrice pourra être mise en œuvre par des actions ponctuelles de débroussaillage/abattage. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du littoral • CD85 • Communes 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
<ul style="list-style-type: none"> • 15 €/ml 					<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Conservatoire du littoral • CD85 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en défens des secteurs de dunes décalcifiées		X								
Mise en défens des secteurs de dunes grises des hauts de falaises				X						
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution du couvert végétal sur les milieux mis en défens. • Recolonisation par les <i>Ericaceae</i> sur les secteurs de dunes décalcifiées. 										

Fiche-mesure GH 1.2

Renaturation du secteur du Puits d'Enfer

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée ("dunes grises")
 2180 Dunes boisées des régions atlantiques, continentales et boréales

Objectif de développement durable

Favoriser la régénération du couvert végétal des parties sommitales des falaises et préserver les EIC présentes sur les falaises

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Le secteur du Puits d'Enfer, propriété du Conservatoire du Littoral depuis 2015, est un site pittoresque très fréquenté. Il est composé de deux entités de part et d'autre de la route littorale. Côté front de mer on observe des falaises où la fréquentation du site a entraîné une dégradation des milieux les plus fragiles situés aux environs de la faille et du parking. Outre le couvert végétal impacté sur les milieux rocheux, les secteurs de dune grise situés entre le parking et la corniche sont extrêmement dégradés. De l'autre côté de la route, côté terre, se trouve l'ancien circuit automobile dont la piste est encore présente. Sur ce secteur de dune grise et de dune boisée, on observe des habitats très dégradés résultant de l'histoire automobile du site.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à renaturer l'entièreté du site du Puits d'Enfer.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

La réalisation de la présente fiche action est conditionnée à la validation d'un projet commun entre la commune des Sables d'Olonne et le Conservatoire du Littoral. Suite à la validation du projet, plusieurs études réglementaires préalables à la réalisation des travaux seront à réaliser, conformément au code de l'environnement (étude d'impact, demande de dérogation espèces protégées, ...).

Le Conservatoire du Littoral et la ville des Sables d'Olonne souhaitent mener un projet de renaturation globale du site du Puits d'Enfer. Ce projet intégrera les objectifs définis dans le Document d'Objectifs.

Si les travaux précis ne sont pas encore programmés, la renaturation du site passera par la suppression du circuit automobile et par des techniques classiques de restauration et / ou de génie écologique pour restaurer les dunes fixes et végétations de haut de falaise.

Une réactualisation de la fiche action après validation du projet sera réalisée permettant ainsi de présenter à l'ensemble des membres du COPIL le projet final.

Opérateur		Partenaires								
<ul style="list-style-type: none"> Conservatoire du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Animateur Natura 2000 Commune des Sables d'Olonne 									
Budget estimatif (H.T.)		Financements envisageables								
<ul style="list-style-type: none"> En attente du projet final 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Natura 2000 Conservatoire du littoral Commune des Sables d'Olonne 									
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en défens du Puits d'Enfer	<i>Après validation du plan de gestion</i>									
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> Validation du projet de renaturation. Reconstitution du couvert végétal sur les milieux restaurés. 										

Fiche-mesure GH 1.3

Canalisation du public sur les parties sommitales des falaises

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée ("dunes grises")
 2150 Dunes fixées décalcifiées atlantiques (*Calluno-Ulicetea*)

Objectif de développement durable

Favoriser la régénération du couvert végétal des parties sommitales des falaises et préserver les EIC présentes sur les falaises

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les pelouses aérohalines et les milieux dunaires situés sur les parties sommitales des falaises sont exposés au piétinement répété des promeneurs ce qui induit une forte régression de leur couvert végétal, voir leur disparition. La disparition du couvert végétal accélère le processus d'érosion des sols induit par les aléas climatiques du fait du ravinement par les eaux pluviales qui ne sont plus absorbées par la végétation. Ce phénomène contribue au délitement des falaises et a provoqué le lessivage des couches superficielles du substrat dans lesquelles se développent les végétaux.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à canaliser la fréquentation en matérialisant des sentiers transversaux par la pose de clôtures permettant l'accès à des points de vue depuis les falaises. Les sentiers ainsi matérialisés permettront la mise en défens de secteurs de hauts de falaises et limiteront l'impact de la fréquentation sur les habitats fragiles.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

- Prise de contact avec l'Inspecteur des sites de la DREAL pour l'implantation de ces aménagements légers sur les secteurs concernés par une protection au titre du Paysage.
- Après localisation des secteurs à mettre en défens, mise en place de clôtures (*Bifils* trois rangs, mono-fil bas, ganivelle, barrière, ...). Sur les zones très fréquentées privilégier les clôtures hautes d'1m à 1m50 pour empêcher l'enjambement des clôtures.
- Mise en place de dispositifs antiérosifs si nécessaire.
- Des panneaux informatifs et de sensibilisation à la protection des groupements végétaux des falaises, stipulant de ne pas franchir les clôtures pour permettre au couvert végétal de se reconstituer, pourront être intégrés aux aménagements.
- Les matériaux (panneaux, clôtures) vétustes, dégradés ou ensablés seront remplacés.
- Suivi de l'évolution de la végétation de ces milieux. A plus ou moins long terme, la végétation ligneuse des forêts arrières-dunaires pourrait progresser sur ces milieux auquel cas une gestion de la végétation colonisatrice pourra être mise en œuvre par des actions ponctuelles de débroussaillage/abattage.

Opérateur	Partenaires
-----------	-------------

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral | <ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du littoral • Communes • CD85 |
|---|---|

Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables
-------------------------	----------------------------

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • 15 €/ml | <ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Conservatoire du littoral • CD85 • Communes |
|---|--|

Planification des opérations

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Secteur 1 : Puy d'Enfer										
Secteur 2 : Pointe du Payré			X							
Secteur 3 : Cayola/Bois Saint-Jean				X						

Après validation du plan de gestion

Indicateurs de suivi

- Reconstitution du couvert végétal sur les milieux mis en défens.
- Limitation des phénomènes de ravinement et de compactage des sols sur les hauts de falaises.

Fiche-mesure GH 2.1

Mise en défens et restauration des dunes mobiles et secteurs de dune fixée fréquentés

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

2120 Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*
 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée ("dunes grises")
 Cynoglosse des dunes

Objectif de développement durable

Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



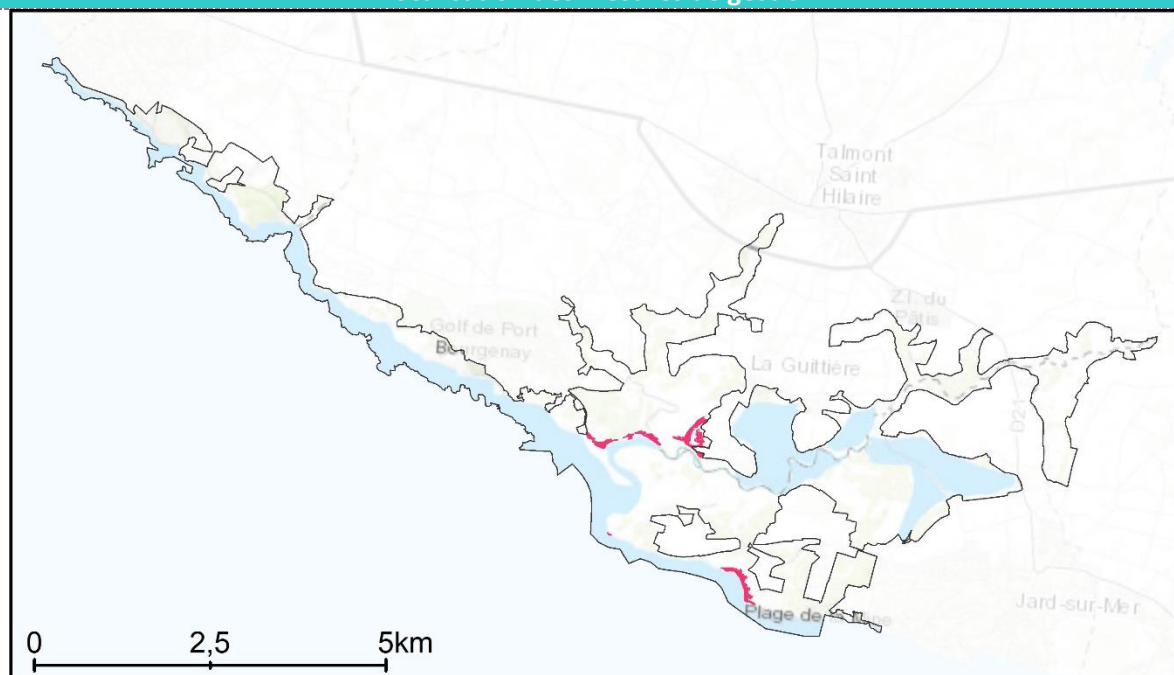
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les milieux dunaires sont constitués de groupements végétaux fragiles et d'intérêt communautaire, prioritaires en ce qui concerne les groupements végétaux des dunes grises. Ces milieux dunaires accueillent de plus la Cynoglosse des dunes sur le site Natura 2000. La fréquentation touristique et le piétinement de ces milieux fragiles modifient non seulement la structure de leurs couverts végétaux, mais également le processus de stabilisation des dunes.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à veiller au maintien des clôtures permettant la mise en défens des milieux dunaires ciblés. En effet, les derniers secteurs qui n'étaient pas mis en défens (port de la Guittière, dune du Veillon) ont été aménagés durant l'été 2020.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

- Veiller, avec les différents partenaires parcourant le terrain, au maintien dans un état favorable des diverses clôtures permettant la mise en défens des milieux dunaires les plus exposés à la dégradation par le piétinement et les aléas météorologiques, notamment les secteurs dunaires de la plage de la Mine, du Veillon et du port de la Guittière.
- Les matériaux (panneaux, clôtures) vétustes, dégradés ou ensablés seront remplacés par le dispositif le plus adapté aux problématiques du site concerné (ganivelles sur les secteurs de dune blanche pour favoriser le maintien des apports sableux, clôtures à trois rangées *bifils* pour empêcher l'accès du public...).
- Restauration des couloirs de déflation (siffles-vents, caoudeyre, ...) par des dispositifs pour lutter contre l'érosion éolienne (brise-vents, couvertures de branchages, plantations, remodelage mécanique, ...).
- Suivi de l'évolution de la végétation de ces milieux. A plus ou moins long terme, la végétation ligneuse des forêts arrières-dunaires pourrait progresser sur ces milieux auquel cas une gestion de la végétation colonisatrice pourra être mise en œuvre par des actions ponctuelles de débroussaillage/abattage.
- Prendre contact avec les services techniques de la Mairie de Jard-sur-Mer pour sensibiliser à la présence d'une station de Cynoglosse des dunes au niveau du chemin menant à la plage de la Mine et empêcher son recouvrement par les dépôts de sable lors du désensablement du chemin.

Opérateur	Partenaires									
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du littoral • CD85 • Communes • ONF 									
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables									
<ul style="list-style-type: none"> • Suivant matériel à remplacer (15 à 20 € m/l) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Conservatoire du littoral • Communes • CD85 									
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Veille et remplacement du matériel le cas échéant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution du couvert végétal sur les milieux mis en défens. • Maintien des stations de Cynoglosse des dunes. 										

Fiche-mesure GH 2.2

Gestion de la dune fixée du Maroc

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée ("dunes grises")
2190 Dépressions humides intradunales
Pélobate cultripède

Objectif de développement durable

Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



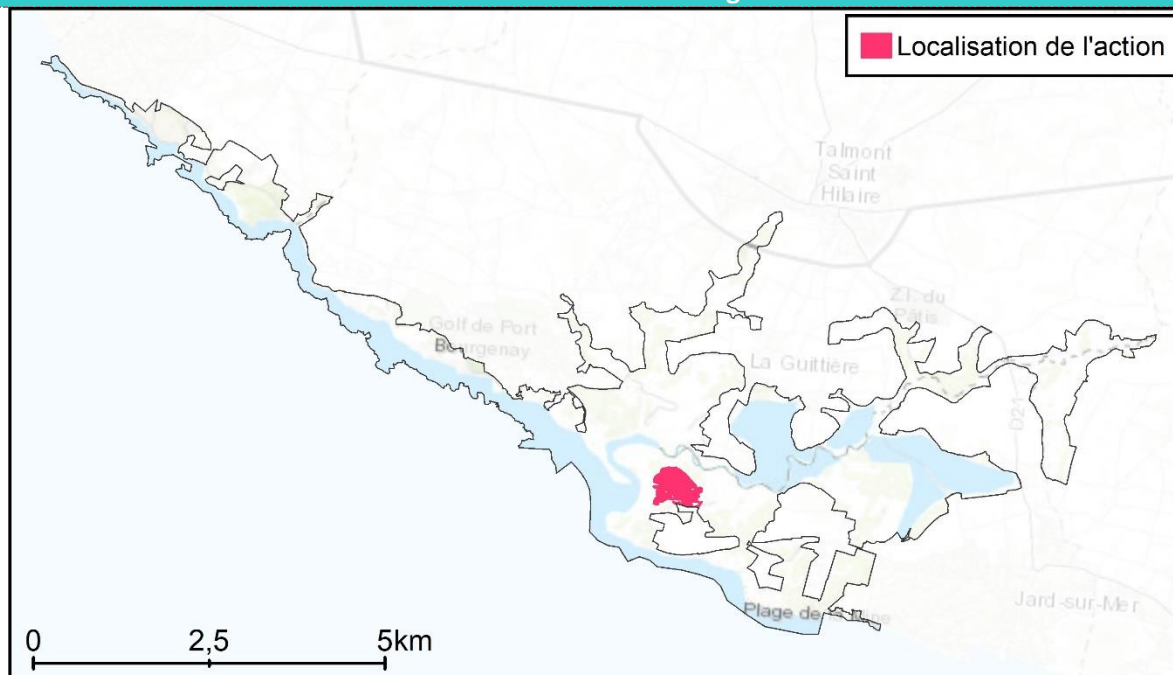
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

L'ensemble de dunes grises du Maroc constitue la surface de cet HIC le plus étendu sur la zone d'étude. Une population relique de Pélobate cultripède y est de plus présente. Situé en recul des falaises et de l'estuaire, ce site n'est vraisemblablement plus suffisamment approvisionné en sable et la dynamique de fermeture du milieu par la forêt dunaire y est relativement importante. Un pâturage extensif bovin permet toutefois le maintien d'un couvert végétal ras. La population de Pélobate cultripède est dorénavant dépendante que d'une seule mare intradunale qui n'est de plus pas gérée de façon optimale.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à conserver l'habitat de dunes grises sur la dune du Maroc et à garantir une disponibilité en habitats favorables à l'accomplissement des différents cycles du Pélobate cultripède. Cela passe par le maintien d'un couvert végétal ras et par la conservation des qualités physico-chimiques de la mare accueillant le Pélobate cultripède en phase de reproduction.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

- Prise de contact et concertation avec l'exploitant agricole, pour le renouvellement du contrat MAE en 2022 et dans le cadre de la nouvelle PAC en 2023 avec une actualisation du plan de gestion associé.
- Maintenir un pâturage extensif sur le site. Les 3 bovins pâturant sur la dune grise semblent présents de façon régulière mais compte-tenu de la surface à pâturer, il n'y a pas de constat de surpâturage. Par endroits, les chênes verts semblent gagner du terrain sur les milieux dunaires, il est donc opportun de procéder à quelques actions d'abattage/débroussaillage en cas de constat de colonisation importante par les chênes verts.
- Concernant la mare à Pélobate cultripède, une mise en défens avec mise en place d'une pompe à museau s'impose car à différents endroits des berges on constate un éboulement de pans sableux, engendré par les va-et-vient des bovins pour aller s'abreuver, qui colmate la cuvette et impacte les herbiers aquatiques susceptibles de constituer des supports de ponte pour le Pélobate cultripède. Dans l'éventualité d'un curage, il doit avoir lieu hors période de reproduction de l'espèce (fin d'automne/hiver) en respectant le profil historique du fond de la cuvette et des berges. En aucun cas les résidus de curage ne doivent être déposés sur le pourtour de la mare afin de ne pas recouvrir les habitats d'enfouissement potentiels du Pélobate. Une étude de restauration de la mare pourra être mise en œuvre pour déterminer les travaux de restauration à effectuer.

Opérateur		Partenaires								
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 		<ul style="list-style-type: none"> • Exploitant agricole • Propriétaire privé 								
Budget estimatif (H.T.)		Financements envisageables								
<ul style="list-style-type: none"> • Pompe à museau : 250 € • Etude restauration de mare : 1 000 € 		<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Convention d'animation Natura 2000 • DREAL • OFB 								
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Renouvellement du contrat MAE	X	X								
Pâturage extensif	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Etude de restauration de la mare	X									
Mise en défens de la mare et mise en place d'une pompe à museau	X									
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un couvert végétal ras sur la dune du Maroc. • Maintien de la population de Pélobate cultripède sur le site. • Développement d'herbiers aquatiques sur le pourtour de la mare à Pélobate cultripède. 										

Fiche-mesure GH 2.3

Restauration de la dépression humide intradunale de la dune du Maroc

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

2190 Dépressions humides intradunales
Pélobate cultripède

Objectif de développement durable

Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



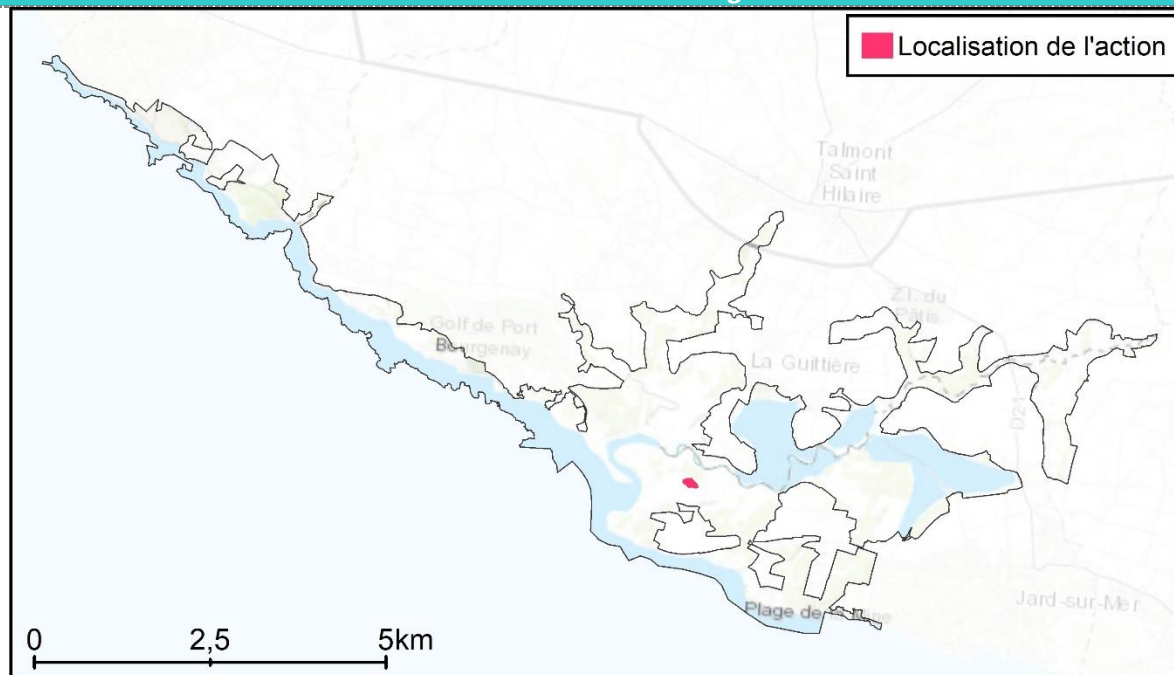
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

La dépression humide intradunale située en bordure de la dune grise du Maroc est en cours d'atterrissement. Outre la dégradation de l'HIC, ce phénomène est particulièrement dommageable puisqu'il entraîne un assèchement précoce de la dépression qui pourrait constituer une zone de frai intéressante pour le Pélobate cultripède.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à restaurer les fonctions hydrauliques de la dépression humide intradunale par enlèvement des végétaux (Saule rampant et résineux) et de la matière organique étant à l'origine de l'assèchement et de l'atterrissement de la dépression.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec le propriétaire pour autorisation avant travaux. • Mise en œuvre d'une étude sur la restauration de la mare. • Abattage et enlèvement des résineux sur le pourtour de la dépression. Arrachage des Saules rampants et ronciers ayant envahis la cuvette de la dépression. • Décapage léger de la couche superficielle du fond de la dépression afin d'extraire la matière organique et de permettre la remontée de la nappe d'eau. Veiller à conserver le profil en pentes douces et à ne pas surcreuser le fond de la dépression. • Mise en défens de la dépression pour éviter le piétinement bovin. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire privé • Bureau d'Etudes 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
<ul style="list-style-type: none"> • Abattage et enlèvement des végétaux : 10 000 à 15 000 € • Décaissement de la dépression : 3000 à 5000 € • Etude restauration mare : 1 000€ 					<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Convention d'animation Natura 2000 • OFB • DREAL 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Prise de contact avec le propriétaire	X									
Etude de restauration de la mare	X									
Restauration de la dépression		X								
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Remise en eau de la dépression sur au moins $\frac{3}{4}$ de sa surface et maintien d'une lame d'eau au moins jusque fin juin. • Colonisation de la dépression humide par le Pélobate cultripède pour sa reproduction. • Non recolonisation à moyen terme par le Saule rampant. 										

Fiche-mesure GH 2.4

Création de sites de frai favorables au Pélobate cultripède

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

2190 Dépressions humides intradunales
Pélobate cultripède

Objectif de développement durable

Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



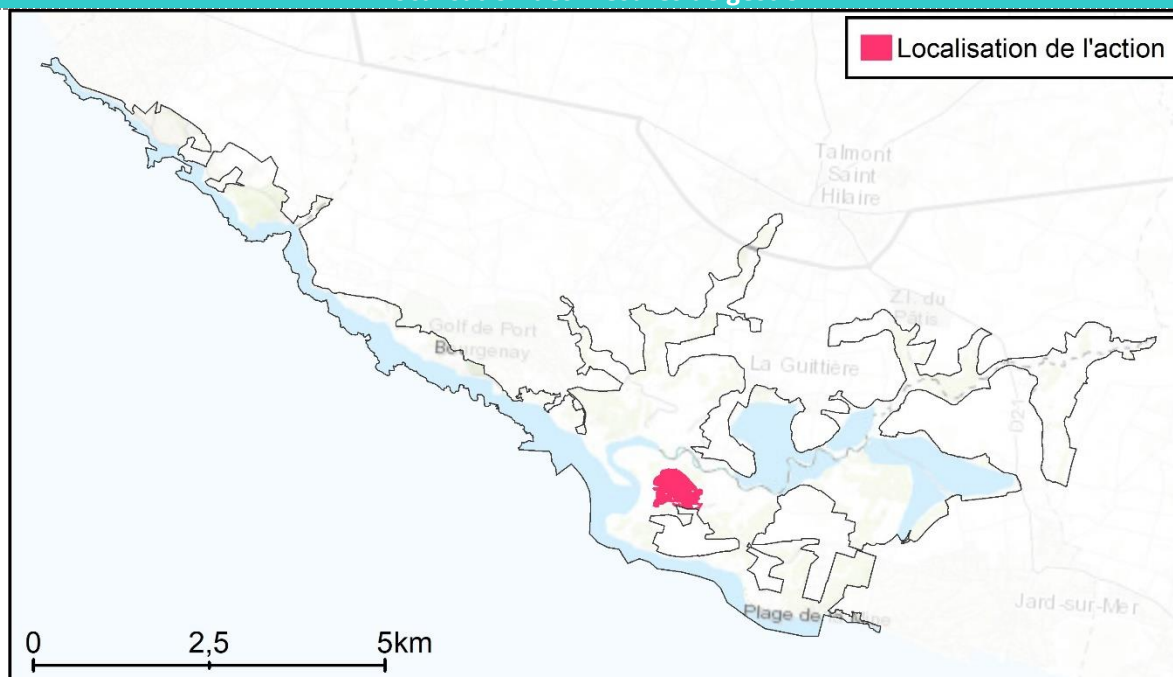
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

La population de Pélobate cultripède de la dune du Maroc présente une très forte valeur patrimoniale au regard de l'effondrement des populations de la façade atlantique française. Cette population isolée se maintient uniquement grâce à une petite mare sur laquelle elle accomplit son cycle de reproduction. La population du site ne fonctionne donc vraisemblablement pas en métapopulation et demeure donc fragile du fait d'un faible nombre d'individus vraisemblable au regard de la disponibilité en zones de frai et de son isolement génétique.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à créer des sites de frai favorables à l'espèce, dans un premier temps sur la dune du Maroc pour permettre un accroissement de la population relique, et dans un deuxième temps en créant des sites de frai favorables à d'autres endroits du site Natura 2000.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec les autorités environnementales pour autorisation au titre des incidences Natura 2000. • Prise de contact avec le propriétaire pour autorisation avant travaux. • Mise en place d'une étude préalable à la création de mare. • Relevés topographiques en vue de sélectionner les sites de création de mares sur les points topographiques les plus bas susceptibles de permettre une remontée de la nappe d'eau après creusement. • Inventaires préalables au creusement des mares pour s'assurer de ne pas impacter des espèces végétales protégées nombreuses sur le site (Œillet des dunes, Linaire des sables...). • Creusement de mares à l'aide d'une mini-pelle jusqu'à la nappe d'eau. Veiller à conserver au moins une partie de la berge en pente douce pour permettre l'accès à l'eau des amphibiens. Le creusement de 2 à 3 mares est préconisé sur la dune du Maroc. Le profilage des mares créées pourra être inspiré de la mare abritant l'espèce, en privilégiant toutefois un profil de berges moins abrupt. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Gestionnaires d'espaces naturels • Propriétaire privé • Bureau d'études 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
<ul style="list-style-type: none"> • Création de mares en milieu dunaire : 5000 à 7000 € • Etude création de mare : 2000 à 3000 € 					<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Convention d'animation Natura 2000 • Gestionnaires d'espaces naturels • DREAL • OFB 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Etude de création de mare	X									
Création de mares intradunales Maroc	X	X								
Création de mares (hors dune Maroc)					X					
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une lame d'eau dans les mares au moins jusque fin juin. • Colonisation des mares par le Pélobate cultripède (effectuer un suivi par recherche ADN). 										

Fiche-mesure SE 2.5

Suivi et gestion des populations de Gravelot à collier interrompu

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Gravelot à collier interrompu

Objectif de développement durable

Préserver la dynamique favorable au maintien des milieux dunaires et aux espèces inféodées

Niveau de priorité

1 – 2 – 3

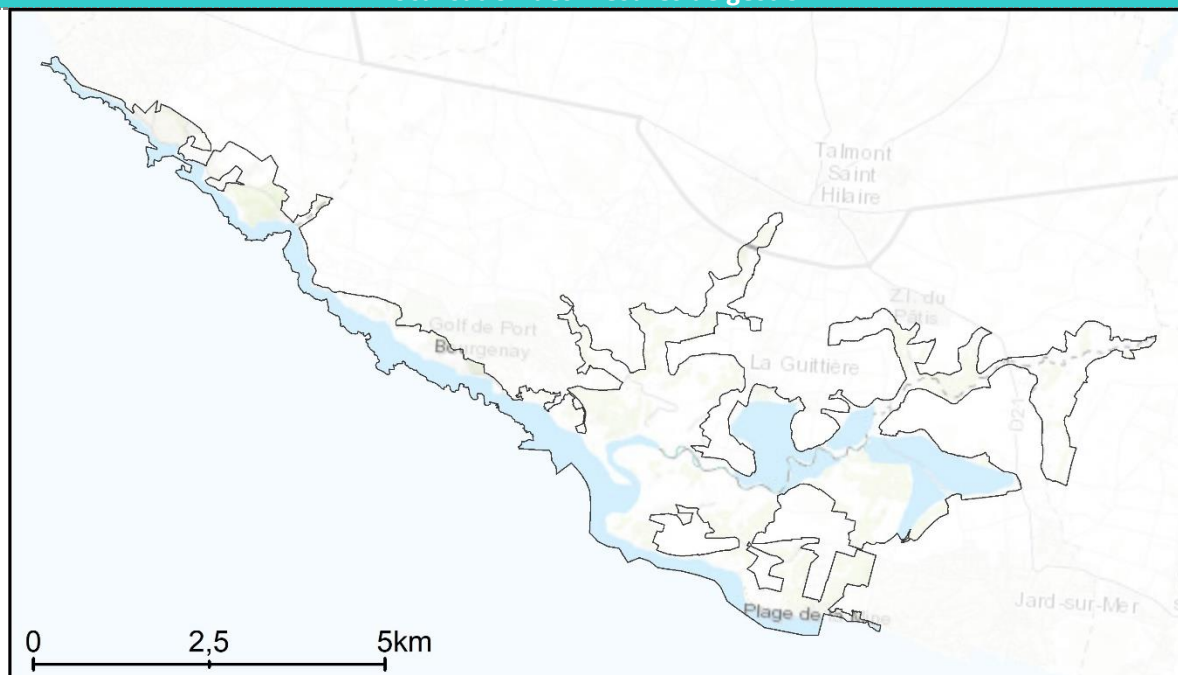
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Le Gravelot à collier interrompu est un limicole d'intérêt communautaire fragile du fait de son comportement en période de nidification l'amenant à nicher à même le sol dans les laisses de mer des hauts de plages. Depuis plusieurs années les communes littorales ont mis en œuvre un nettoyage raisonné des plages. Des nids sont observés uniquement sur la plage de la dune du Veillon, mais d'autres sites peuvent présenter un intérêt pour cette espèce. La fréquentation touristique sur les plages impacte la reproduction de l'espèce. En effet, les œufs et poussins fraîchement éclos sont exposés à une éventuelle destruction par piétinement ou à la prédation par les chiens non tenus en laisse. De plus, l'espèce se nourrit des micro-invertébrés présents sur les laisses de mer et le ramassage systématique de ces dernières sur de nombreuses plages touristiques en France menace les populations.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à mettre en place un suivi de l'espèce durant sa période de reproduction et, en cas de détection de nid, d'assurer sa protection. Une sensibilisation auprès des communes pour ne pas ramasser les laisses de mer est également nécessaire.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

- Prise de contact avec les communes pour pérenniser les pratiques de nettoyage des plages actuelles : non ramassage des laisses de mer. Uniquement ramassage manuel des déchets non organiques.
- Repérage des nids de Gravelot à collier interrompu (mi-avril à mi-août) dans le cadre des diverses missions qui incombent à Vendée Grand Littoral et d'après les informations transmises à l'opérateur Natura 2000 par divers usagers impliqués dans le suivi de l'espèce (ornithologues amateurs, communes...).
- Protection des nids repérés par leur mise en enclos à l'aide de piquets et cordelettes matérialisant un périmètre d'environ 30 m². Mise en place de panneaux d'information à destination du public pour sensibiliser sur la nécessité de tenir son chien en laisse et de respecter les zones mises en enclos.
- Suivi des individus nicheurs environ toutes les deux semaines afin de constater l'évolution de la nidification. Identification des individus porteurs de bagues.

Opérateur		Partenaires								
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 		<ul style="list-style-type: none"> • Communes • LPO • ONF • Conservatoire du littoral • CD85 								
Budget estimatif (H.T.)		Financements envisageables								
		<ul style="list-style-type: none"> • Communes • ONF • CD85 • Conservatoire du littoral 								
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nettoyage raisonné des plages	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Repérage et protection des nids	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Détection de nids de Gravelot à collier interrompu. • Constat du succès de reproduction de l'espèce sur le site. 										

Fiche-mesure GH 3.1

Gestion et entretien des marais

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1150 Lagunes côtières
Loutre d'Europe

Objectif de développement durable

Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



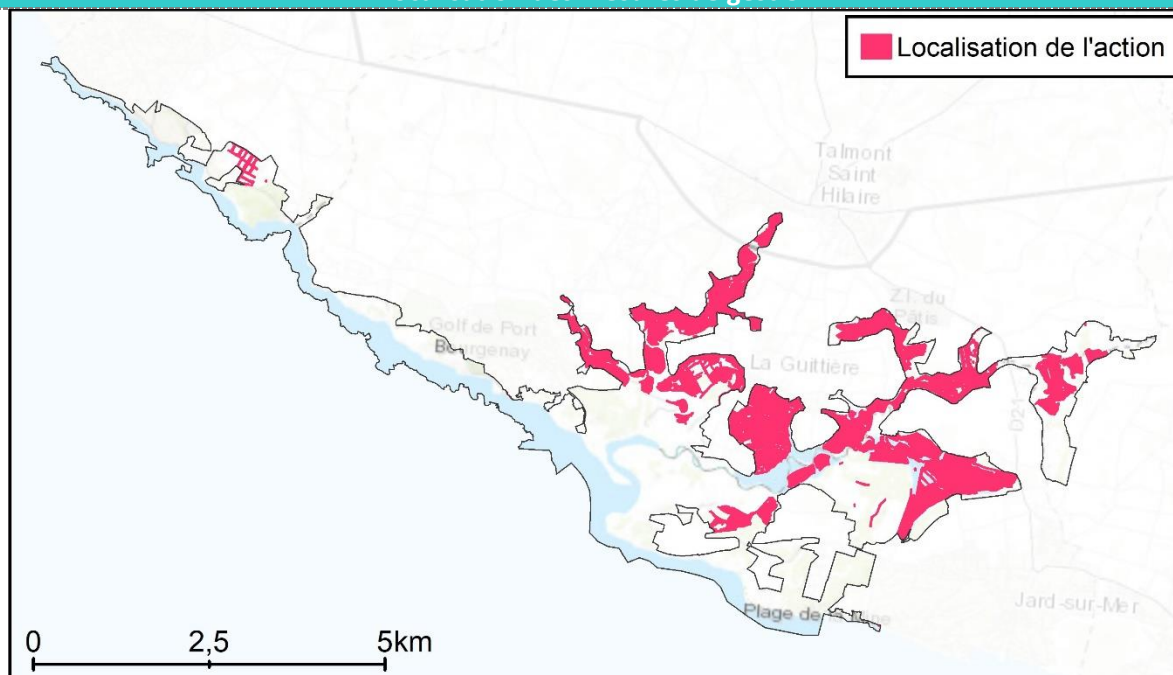
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les lagunes côtières, bien que d'origine artificielle sur le site, constituent des HIC prioritaires. Elles abritent une importante biodiversité, notamment la Loutre d'Europe pour qui elles constituent des zones d'alimentation riches en ressources piscicoles. Les pratiques piscicoles extensives qui y ont cours forgent l'identité du site depuis de nombreux siècles et recouvrent donc également une valeur patrimoniale historique et culturelle. L'évolution naturel de ces milieux entraîne à long terme des problèmes d'envasement et d'atterrissement, nécessitant des travaux d'entretien. De plus, à long terme, on observe une détérioration des ouvrages des marais, essaies et passages busés, essentiels à la circulation de l'eau et au maintien de ces milieux naturels dans un bon état de conservation.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à maintenir des conditions écologiques propices à la préservation de la biodiversité et à l'approvisionnement en eau de qualité.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

Curage des marais

- Priorisation des secteurs à contractualiser.
- Demande d'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau auprès des autorités environnementales.
- Préparation du marais avant travaux (vidange, mise en place de batardeaux...).
- Curage du marais à la pelle mécanique en respectant le profilage des lagunes (vieux fonds/vieux bords). Dépôt des vases sur les bossis et nivellement. La végétation rivulaire doit être au mieux préservée et les surfaces en terre et en eau ne doivent pas être modifiées. Maintien des chouchinias, pas et enpas lors du curage des marais.
- Réouverture des cordes.
- Curage des chenaux secondaires et des courçons d'alimentation du marais.

Entretien des ouvrages

- Création et/ou restauration de passages busés pour améliorer la circulation de l'eau dans les marais.
- Restauration des petits ouvrages hydrauliques en pierre (essaies).
- Restauration des digues.
- Protection des berges par des techniques douces.

Actions en faveur de la biodiversité sur les lagunes

- Création d'îlots de nidification pour les laro-limicoles.
- Maintien de conditions favorables au Leste à grands stigmas.
- Création de mares.
- Création de roselières sur l'interface bossis/lagune.
- Mise en défens de prés salés.
- Toutes autres mesures visant à maintenir et favoriser la biodiversité.

Opérateur	Partenaires									
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires privés • CD85 • Conservatoire du littoral • Fédération des chasseurs 									
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables									
<ul style="list-style-type: none"> • Variable selon les marais et travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Conservatoire du littoral • CD85 									
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Curage des marais	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux conforme au cahier des charges. • Maintien de la qualité d'eau sur les lagunes. • Maintien de la biodiversité sur le marais et notamment présence de la Loutre d'Europe. 										

Fiche-mesure GH 3.2

Maintenir et favoriser les MAE sur les marais du Payré

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1330 Prés salés atlantiques

Objectif de développement durable

Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



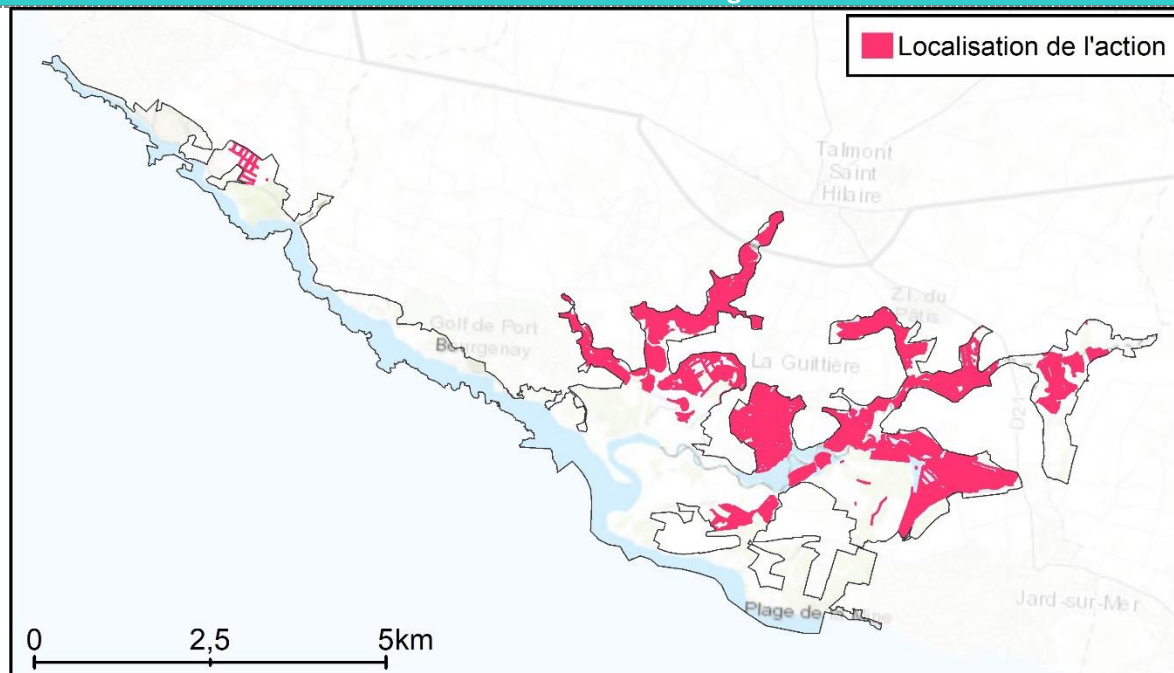
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Le maintien d'une végétation herbacée sur les bossis bordant les lagunes et les prés bas présents sur certaines parties du site est très important pour permettre l'expression de la biodiversité sur le site et contribuer au maintien de la qualité d'eau sur les lagunes. Ces milieux sont maintenus ouverts par pâturage ou fauche notamment dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. De même, les pratiques salicoles nécessitent d'être soutenues pour perdurer.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à maintenir les pratiques pastorales et de fauche sur les bossis et prés bas pour pérenniser l'ouverture des milieux et à maintenir les pratiques salicoles sur le site.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

- Renouvellement de 1 an des MAE sur les marais du Payré en 2022.
- Préparation de la PAC 2023-2027 :
 - Actualisation du périmètre MAEC
 - Choix des MAEC
 - Rédaction des cahiers des charges
 - Réunion de travail avec les agriculteurs
 - Réunion des membres du COPIL pour la validation du Projets Agro-environnementaux (PAEC) 2023.
- Renouvellement et mise en œuvre du PAEC : accompagner, informer et inciter les agriculteurs à s'engager ou se réengager.

Mesures Agro-écologique et Climatique (MAEC) actuelle sur le site Natura 2000 :

1- MAEC Prairie :

PL_MTAL_ZH1A
PL_MTAL_ZH2A
PL_MTAL_ZH3A
PL_MTAL_HE3A
PL_MTAL_ZH2B

Engagements non rémunérés

- Maintenir le caractère naturel des prairies et leurs fonctionnalités : ne pas retourner le sol, ne pas drainer, ne pas niveler.
- Limiter le développement des ligneux et de la végétation résultant des refus par abattage/débroussaillage ou fauche mécanique. Des zones arbustives pourront toutefois être maintenues, en proportion raisonnable, pour permettre l'expression d'une faune inféodée (passereaux notamment) et de conserver des zones à l'abri du dérangement pour la Loutre d'Europe.
- Pour chaque îlot ou parcelle engagés, tenir un cahier de pâturage (dates de début et de fin de mise en pâturage, nombre et âge des animaux en présence) afin de permettre le calcul du chargement moyen.

Engagements rémunérés

- Pas de produit phytosanitaire
- Pas de fertilisation (excepter ZH1A : 50 unités d'azote)
- Fauche tardive à partir du 1er ou du 10 ou du 20 juin
- Pâturage, si pâturage :
 - Chargement moyen entre 1,2 et 1,4 UGB/ha
 - Pâturage hivernal interdit du 1er au 31 janvier ou limité à 0,5 UGB/ha du 15 décembre au 15 mars
- Maintenir les baisses en eau sur 10% des parcelles engagées jusqu'au 1er avril
- Réaliser et respecter le plan de gestion simplifié

2- MAE Sel

PL_MTAL_MS2A

Compte tenu du contexte particulier des marais de la Guittière et de l'intérêt environnemental fort de cette zone, les nouvelles installations potentielles de sauniers seront suivies par les gestionnaires du site, en lien avec les objectifs de gestions des marais de la Guittière.

Engagements rémunérés

- Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion incluant un diagnostic de l'état initial
- Enregistrement de l'ensemble des interventions :
 - type d'intervention,
 - localisation,
 - date d'intervention,
 - outils
- Respect des interventions d'entretiens indiqués dans le plan de gestion individuel sur les différents compartiments du marais salants et de ses abords.

Engagements non rémunérés

- Interdiction de stockage de tout élément étranger à la saline, sauf les bâches strictement nécessaires pour la couverture des tas de sel (évacuation des matériaux usagés inutilisés tels que ferrailles, fibrociment, pneus...).
- Absence de brûlage.
- Respect des modalités d'entretien indiqués dans le plan de gestion individuel relatif au réseau hydraulique interne.

Opérateur		Partenaires								
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 		<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires privés • Exploitants agricoles • Chambre d'agriculture • Conservatoire du littoral • Fédération des chasseurs • CD85 • Sauniers 								
Budget estimatif (H.T.)		Financements envisageables								
		<ul style="list-style-type: none"> • Contrat MAEC 								
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Renouvellement des MAEC	X									
Préparation PAC 2023-2027	X									
Mise en œuvre du PAEC		X	X	X	X	X				
Gestion des bossis	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maintenir les pratiques salicoles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des milieux ouverts sur les surfaces engagées. • Maintien des pratiques salicoles. 										

Fiche-mesure GH 3.3

Amélioration de la continuité écologique sur le réseau hydrographique et réduction des facteurs de mortalité de la Loutre d'Europe sur certains ouvrages

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1130 Estuaires
Loutre d'Europe

Objectif de développement durable

Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



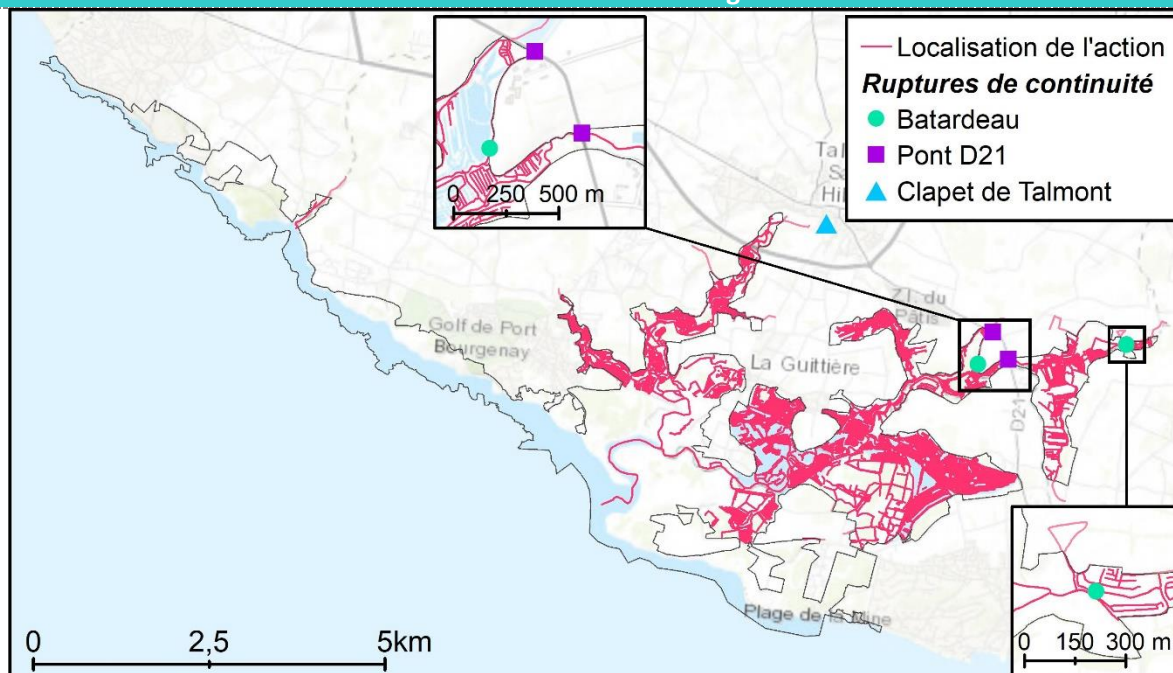
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

La libre circulation des espèces sur le réseau hydrographique très étendu et ramifié sur le site Natura 2000 doit être garantie. De plus, la présence d'ouvrages défectueux peut avoir des conséquences sur le fonctionnement hydraulique et notamment sur la remontée des niveaux d'eau en lien avec le battement des marées qui permet le recouvrement des prés salés sur l'estuaire. A noter que des cas de collision routière avec la Loutre ont été constatés sur certains ouvrages de franchissement du réseau hydrographique.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à résoudre les problèmes de discontinuité écologique sur le réseau hydrographique.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des endroits problématiques quant à la continuité écologique sur le réseau hydrographique. <p>Restaurer la continuité écologique des ouvrages transversaux présents sur les chenaux de l'estuaire et cours d'eau en concertation avec les exploitants agricoles et acteurs locaux. Cette restauration passera par la réalisation d'une expertise complémentaire afin de définir les actions précises pour restaurer la continuité écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les ouvrages de franchissement où se sont produits des collisions routières avec la Loutre, dans la mesure du possible, installer des dispositifs de franchissement sous les ouvrages après demande d'autorisation/déclaration au titre de la loi sur l'eau. Des aménagement type encorbellement sont envisageables, sous les ponts notamment, pour permettre le franchissement par la Loutre sous l'ouvrage. L'aménagement sera installé au-dessus des côtes les plus élevées relevées en période de crues. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte Auzance Vertonne • Département 85 – Service routes • Exploitants agricoles • Vendée Grand Littoral 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif type encorbellement : 10 000 € • Expertise complémentaire : 7200 € / par ouvrage 					<ul style="list-style-type: none"> • Département 85 • Contrat Natura 2000 • Agence de l'Eau Loire Bretagne • Région • Vendée Grand Littoral • Département 85 – Services routes 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Identification des points problématiques	X									
Aménagement des ouvrages de franchissement impactant pour la Loutre		X	X							
Expertises complémentaires	X									
Travaux de restauration de la continuité écologique	X	X	X	X						
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Effacement des discontinuités écologiques. • Baisse des cas de mortalité de la Loutre par collision routière. 										

Fiche-mesure AN 3.4

Accompagnement des exploitants agricoles et des collectivités territoriales pour améliorer la qualité de l'eau sur le site Natura 2000

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1130 Estuaires
1150 Lagunes côtières
Loutre d'Europe

Objectif de développement durable

Améliorer la qualité de l'eau et pérenniser les pratiques séculaires favorables à la biodiversité sur les lagunes côtières

Niveau de priorité

1 – 2 – 3

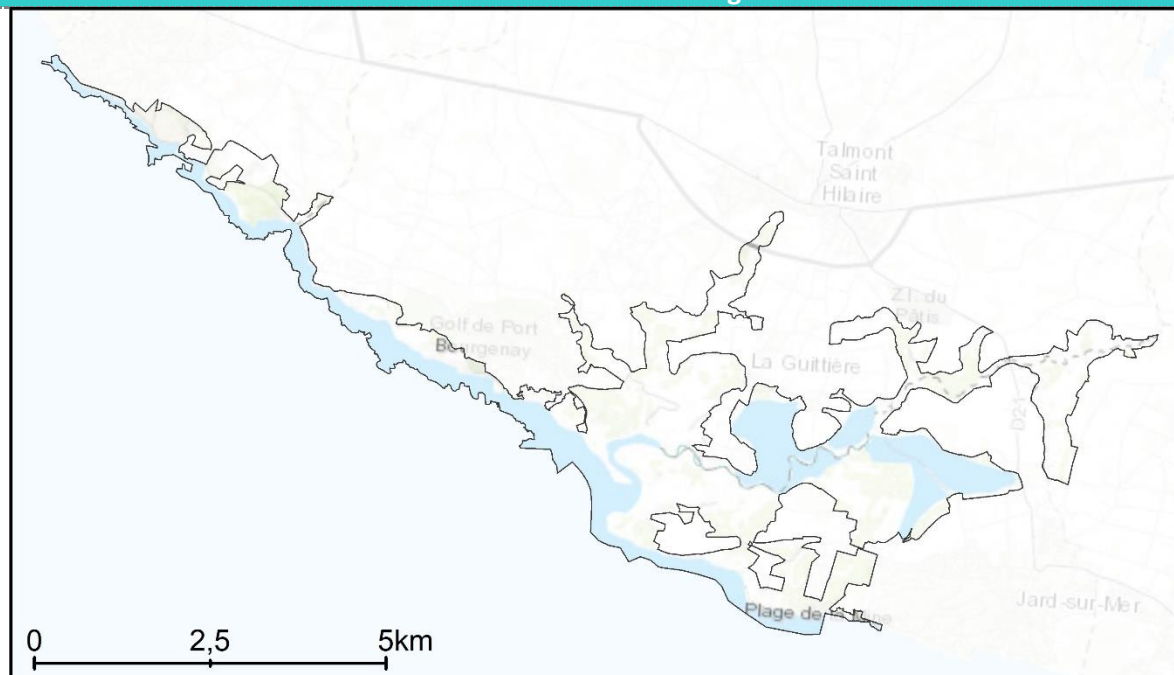
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Le maintien de la qualité de l'eau constitue un enjeu important sur le site Natura 2000, notamment sur les lagunes et l'ensemble du réseau hydrographique qui y est associé. Malheureusement, la dégradation de la qualité de l'eau se fait sentir notamment sur certaines lagunes où les excès de nutriments favorisent le développement d'algues. Ces phénomènes sont difficilement résolubles puisqu'ils sont induits par des pratiques ayant cours sur le bassin versant.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à sensibiliser les communes et les exploitants agricoles sur les facteurs pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau. Une coordination de la mise en œuvre d'actions ciblées pour limiter la pollution des eaux en aval est également envisagée.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

1- Améliorer la qualité des rejets ponctuels :

- Identifier les secteurs et activités susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau des milieux aquatiques du site (Rejets de STEP/SPANC, zones agricoles et viticoles en périphérie du site Natura 2000...).
- Améliorer les dispositifs d'assainissement collectif et individuel en bordure du site Natura 2000 et sur le bassin versant du Gué Chantenay et de l'Île Bernard.
- Améliorer les rejets Eau Pluviale dans l'estuaire et les marais par la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales sur les communes de Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

2- Réduire les pollutions diffuses :

- Sensibiliser les communes et les exploitants agricoles à la limitation de l'utilisation d'intrants sur les surfaces agricoles et espaces publics autour du site Natura 2000.
- Accompagner les agriculteurs collectivement et individuellement aux changements de pratique afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et apports phosphore et nitrate en limite du site Natura 2000.
- Pérenniser et accompagner les installations et les conversions en Agriculture Biologique en limite du site Natura 2000

3- Limitier le transfert et l'érosion des sols par la préservation des zones tampons :

- Inventorier et élaborer des schémas d'implantation de zones tampons en effectuant un diagnostic de terrain sur le bassin versant des marais.
- Soutenir des initiatives de restauration et de création de haies bocagères, de mares ou de boisements en périphérie du site afin de limiter les pollutions diffuses.
- Accompagner les agriculteurs dans la réalisation d'un plan d'action et de gestion durable des haies.

4- Surveillance de la qualité de l'eau :

- Surveiller la prolifération d'algues et les phénomènes d'efflorescences algales pour identifier d'éventuelles pollutions des milieux aquatiques notamment dans les marais. Tenir un registre des phénomènes d'efflorescences algales et des crises de dystrophie sur les marais.
- Mettre en place une surveillance de la qualité de l'eau dans l'estuaire et les marais.

Opérateur	Partenaires										
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte Auzance Vertonne • Communes • Exploitants agricoles • Chambre d'agriculture • Vendée Grand Littoral • Ostréiculteurs • Etat (DDTM, DML) 										
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables										
	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de L'eau Loire Bretagne • Région • Département • Vendée Grand Littoral • Contrat Natura 2000 										
Planification des opérations											
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Identification des secteurs problématiques	X										

Sensibilisation sur le bassin versant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none">• Limitation de la prolifération d'algues et des crises de dystrophie sur les lagunes.• Limitation des rejets dans les marais et l'estuaire.• Amélioration de la qualité de l'eau.										

Fiche-mesure GH 4.1

Restauration des pelouses calcicoles

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)

Objectif de développement durable

Maintenir l'ouverture des pelouses sèches calcicoles

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



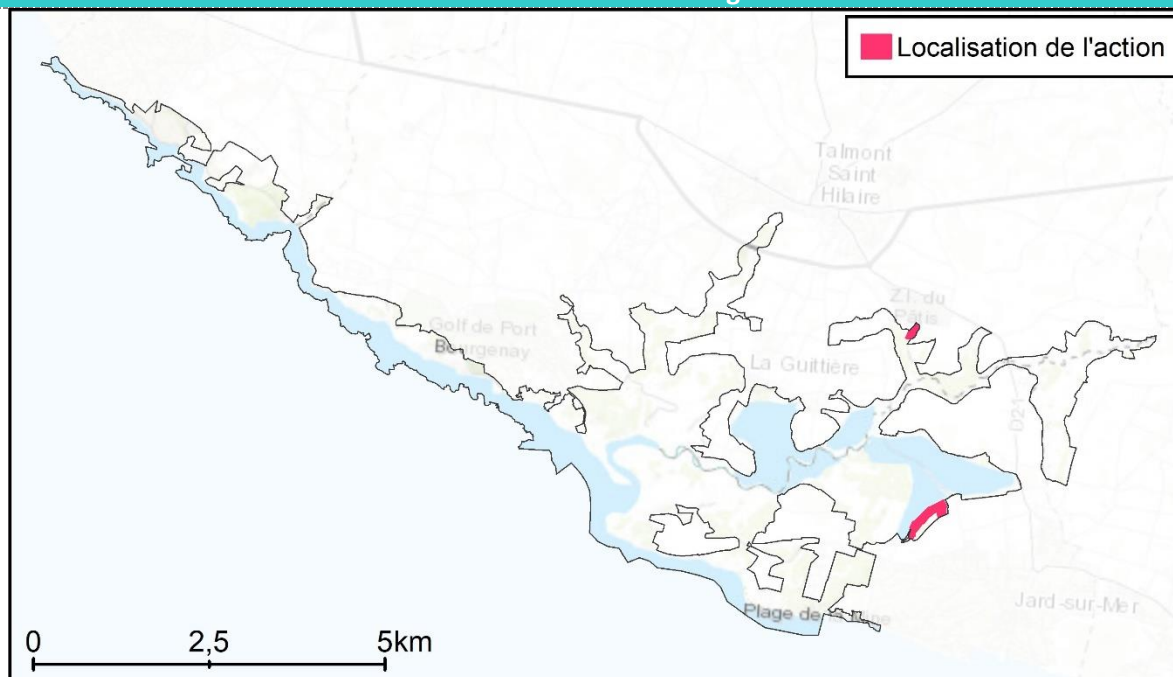
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les pelouses sèches calcicoles sont en régression sur une grande partie de leur aire de répartition du fait de l'abandon des pratiques pastorales ancestrales ayant cours autrefois sur ce type de milieu peu productif en fourrage. La plupart des anciennes pelouses calcicoles du site présentent un état de fermeture avancé hormis une petite parcelle anciennement destinée à la viticulture au lieu-dit cul d'âne. L'intérêt écologique de cette parcelle est d'autant plus grand qu'elle abrite la seule et unique station de Sérapias en cœur du Massif armoricain. Malgré un pâturage ovin extensif mis en place sur la parcelle, elle tend à se refermer du fait de la colonisation de la pelouse par les chênes verts.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à maintenir l'ouverture des pelouses sèches calcicoles et à préserver l'unique station de Sérapias en cœur du Massif armoricain.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

Parcelle de cul d'âne

- Abattage des chênes verts ayant colonisé la pelouse calcicole.
- Mise en pacage d'ovins sur la parcelle après floraison et fructification des Sérapias en cœur, à partir du 01 juillet ou fauche tardive.
- Après enlèvement des ovins à l'automne, débroussaillage manuel des refus éventuels (ronciers...). A renouveler chaque année jusqu'à disparition des végétaux refusés par les moutons.
- Un élargissement de la surface colonisable par les Sérapias en cœur pourra être envisagé en débroussaillant les fourrés en lisière.
- Comptabiliser le nombre de pieds de Sérapias en cœur annuellement.

Coteau calcaire du Plumat

- Expérimentation d'une réouverture de pelouse calcicole au sein des fourrés du coteau coteau du Plumat et en bordure du site de cul d'âne.

Opérateur	Partenaires									
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires privés • Exploitants agricoles • LPO • Communes • CD85 									
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables									
<ul style="list-style-type: none"> • Réouverture de la parcelle de cul d'âne : 5000 € • Fauche / gyrobroyage avec évacuation des déchets : 500 €/ha • Coupe avec export : 2 000€/ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • CD85 • Communes 									
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Restauration de la pelouse calcicole de cul d'âne	x	x								
Mise en pacage de la pelouse calcicole de cul d'âne	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Expérimentation de réouverture de pelouse calcicole au Plumat				x						
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la station de Sérapias en cœur à au moins une centaine de pieds ou expansion de la station. • Retour à un faciès de pelouse homogène sur la parcelle de cul d'âne. • Apparition d'orchidées sur la parcelle réouverte au Plumat. • Expansion de la surface de pelouses sèches calcicoles sur le site. 										

Fiche-mesure GH 5.1

Préservation et restauration des prés salés du Payré

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

1310 Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1330 Prés salés atlantiques

Objectif de développement durable

Garantir la conservation dans un état favorable des prés salés de l'estuaire

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



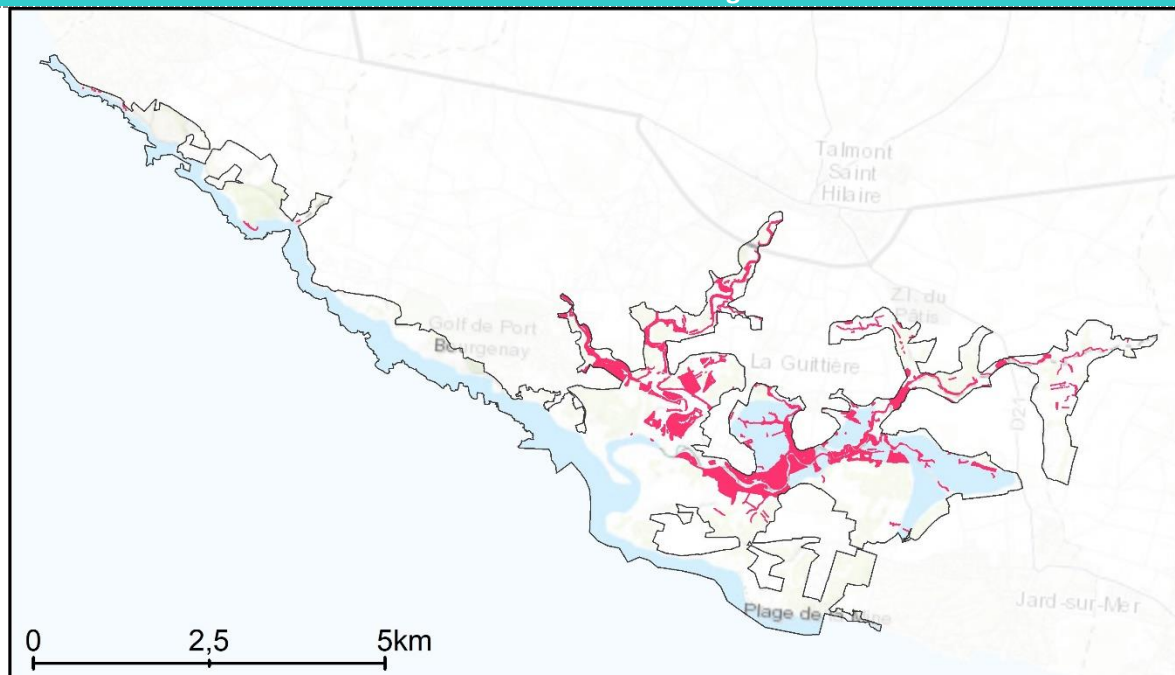
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Le site Natura 2000 est constitué d'un vaste ensemble de prés salés sur l'estuaire du Payré et ses affluents, peu commun à l'échelle départementale. Ces HIC accueillent de plus des populations de Criquet des salines, espèce très rare sur la façade atlantique française. Quelques perturbations ont été constatées sur ces milieux, occasionnées par les activités ostréicoles et agricoles ayant lieu à proximité.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à résoudre les problèmes constatés sur site par un travail de sensibilisation et d'accompagnement des ostréiculteurs et agriculteurs pour favoriser la biodiversité sur les prés salés du site.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> Remise en état des anciennes friches ostréicoles (enlèvement des matériaux d'exploitation abandonnés, restauration des claires, retrait des déchets sauvages, ...). Mise en place d'une filière de valorisation des débris coquilliers (mise à disposition d'une benne collective et structuration de la filière). Les débris coquilliers sont fréquemment utilisés pour l'amendement des sols en agriculture. Mise en défens des prés salés sur les secteurs fréquentés par le public ou par le bétail (Port de la Guittière notamment). Les sols des prés salés engorgés une bonne partie de l'année sont en effet très sensibles au sur-piétinement. Veillée au maintien de la dynamique des marées sur les chenaux de l'estuaire. Notamment, les ouvrages de franchissement agricoles sur les chenaux doivent être aux normes pour ne pas constituer une entrave au battement des marées approvisionnant en eau les prés salés. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> Ostréiculteurs Exploitants agricoles Communes Etat Vendée Grand Littoral CRC 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
					<ul style="list-style-type: none"> Contrat Natura 2000 Communes Vendée Grand Littoral Ostréiculteurs 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en place d'une filière de valorisation des débris coquilliers	x									
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> Restauration des zones de prés salés. Mise en place d'une filière de recyclage des débris coquilliers. Maintien des populations de Criquet des salines. 										

Fiche-mesure GH 6.1

Maintien dans un état de conservation favorable des habitats boisés d'intérêt communautaire

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

2180 Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale

Objectif de développement durable

Favoriser le maintien des boisements dunaires climaciques

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



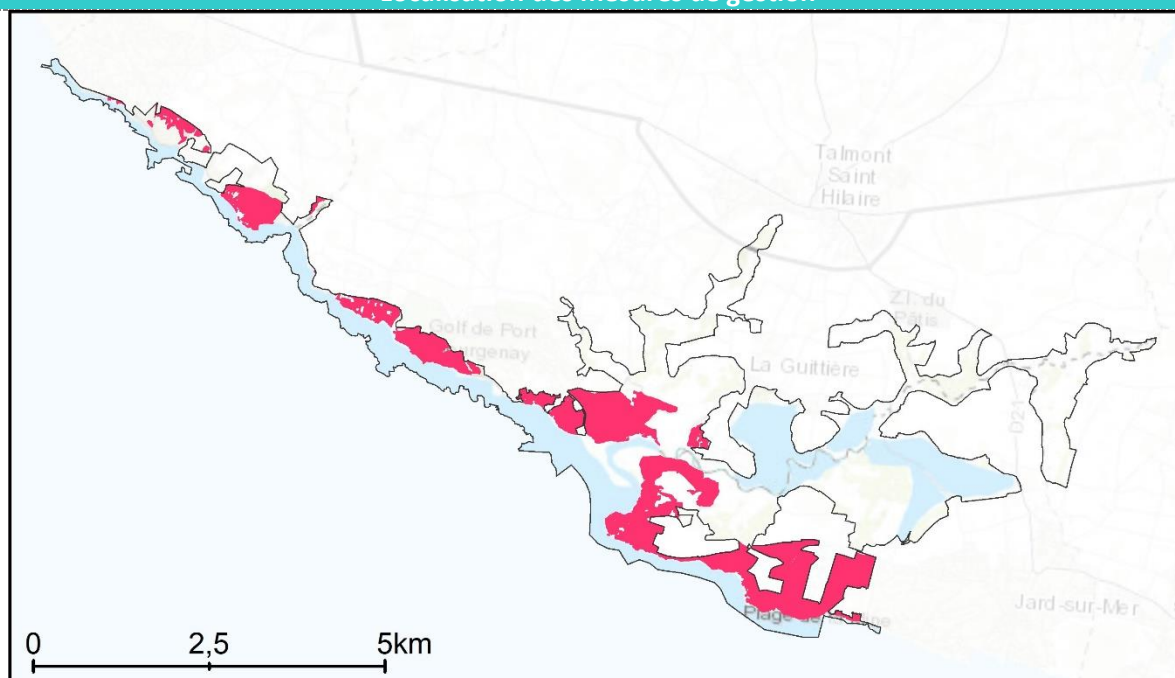
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

L'ensemble boisé à Chêne vert du site constitue un des plus vaste du Massif armoricain. Ces boisements constituent un rempart contre les aléas climatiques induits par les influences océaniques. La fréquentation touristique et certaines pratiques sylvicoles peuvent avoir un impact négatif sur l'état de conservation de ces boisements. Le sur-piétinement engendré par les va-et-vient des promeneurs impacte les sols et dégrade le couvert végétal en place. Les pratiques sylvicoles favorisant les pinèdes pures peuvent être problématiques, elles dénaturent la typicité de l'habitat, modifient les conditions écologiques après coupe, et peuvent favoriser l'expansion du Robinier faux-acacia.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à maintenir les habitats boisés d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

Accueil du public

- Limiter l'impact de la fréquentation du public sur les espaces boisés du site en les canalisant sur des sentiers de promenade bien définis. Sensibiliser le public au fait de ne pas quitter les sentiers de promenade et à la préservation des forêts (feux de forêt, érosion des sols...) par la mise en place de panneaux et par un travail de médiation en période estivale. Veiller à l'entretien et à la mise à disposition de mobiliers d'accueil en périphérie des sites les plus fréquentés (poubelles, aires de pique-nique...).
- Assurer la mise en sécurité du public sur les sentiers (abattage des arbres dangereux).

Gestion sylvicole

- Privilégier le maintien de la dynamique naturelle de l'habitat, à savoir une évolution vers un cortège dominé par le Chêne vert.
- Prise en compte de la présence du Robinier faux-acacia dans la gestion forestière et dans l'exploitation ou non d'une parcelle.

Opérateur	Partenaires									
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • ONF • CD85 • Conservatoire du littoral • Communes 									
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables									
	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 « forestier » • ONF • CD85 • Conservatoire du littoral 									
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre des plans de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une dominance du Chêne vert sur la surface boisée du site. • Non prolifération du Robinier faux-acacia. • Limitation de l'impact de la fréquentation du public sur ces milieux. 										

Fiche-mesure GH 7.1

Gestion et lutte contre les espèces invasives

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous

Objectif de développement durable

Lutter contre les espèces invasives

Niveau de priorité

1 – 2 – 3



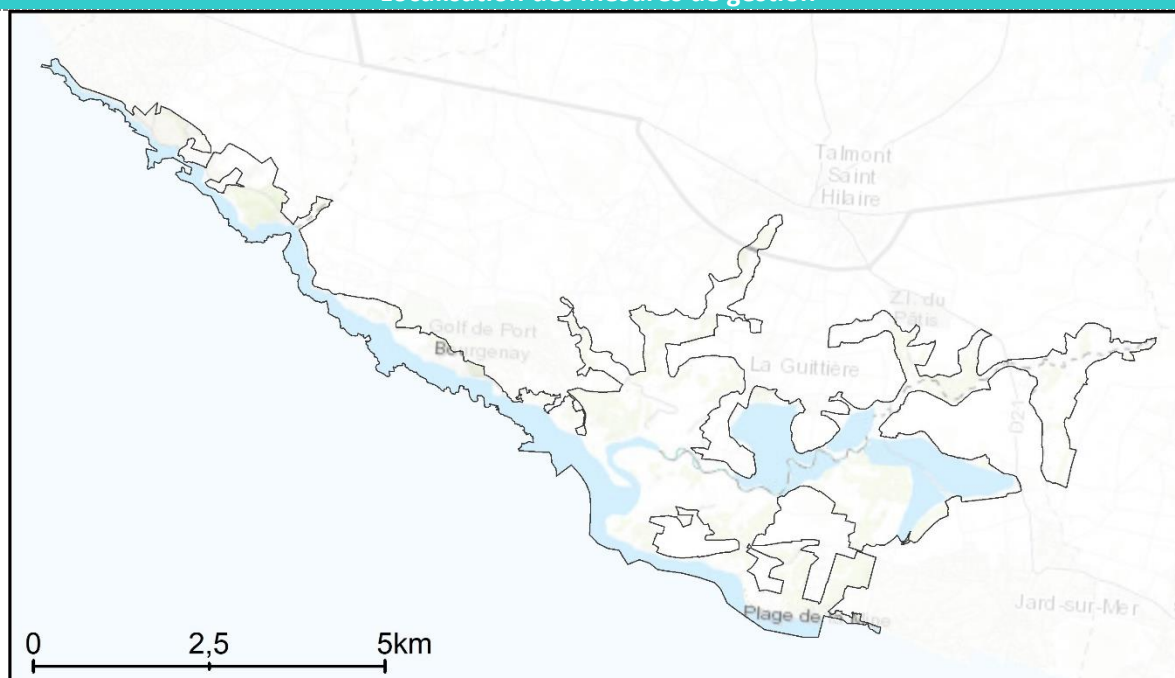
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Quelques espèces invasives sont présentes sur le site d'étude. Sur les zones les plus humides (bossis des marais, dépressions humides intradunales, roselières) la présence du Baccharis reste limitée comparativement à d'autres sites littoraux mais, compte-tenu de son fort pouvoir de dissémination, cette espèce doit être surveillée. Le Robinier faux-acacia est bien présent dans les boisements arrière-dunaires et des problématiques de prolifération après coupe ont été notées. La Jussie est cantonnée à des milieux aquatiques dulçaquicoles mais peut étouffer les milieux qu'elle colonise. A noter la présence d'autres espèces invasives telles que l'Herbe de la Pampa, l'Ecrevisse de Louisiane et le Ragondin.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à veiller à la dynamique de ces différentes espèces invasives, et en cas de constat de prolifération, de mener des actions de régulation ciblées et au cas par cas.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

Pour l'ensemble des EEE :

- Des actions de lutte ciblées peuvent être mises en œuvre au cas par cas suivant l'espèce et ses impacts sur les objectifs de conservation des milieux naturels et des espèces présentes sur le site.
- Prise en compte et actions de lutte contre les EEE dans l'ensemble des contrats Natura 2000, plans de gestion et travaux mis en œuvre sur le site Natura 2000.

Baccharis

- Veiller à la non extension des surfaces colonisées par l'espèce sur les sites identifiés. L'espèce a notamment été relevée sur les bossis de certains marais, au sein des roselières du Ruisseau de la Combe ou dans les fourrés de la dune du Maroc. En cas de prolifération sur certains secteurs, des actions de lutte par coupe/dessouchage/export et mise en place d'un pâturage extensif avec fauche tous les deux ans peuvent être envisagées pour lutter contre l'espèce.

Robinier faux-acacia

- Limiter, voire diminuer si possible, la prolifération du Robinier faux-acacia par la prise en compte de l'espèce dans la gestion forestière et dans l'exploitation ou non d'une parcelle.

Jussie

- Maintenir une veille sur les milieux aquatiques colonisées. L'espèce est notamment présente sur les marais de Lieu-Dieu, Saint-Nicolas et l'Île Bernard. En cas de prolifération sur les pièces d'eau, un arrachage manuel peut être envisagé pour maintenir une pression sur l'espèce.

Ragondin

- Poursuivre les actions de régulation des rongeurs semi-aquatiques invasifs à l'aide de cages-pièges et tir à vue.

Autres espèces

- Collecter des données et maintenir une vigilance relative à la présence d'espèces susceptibles d'impacter les milieux (Ecrevisse de Louisiane, Herbe de la pampa...).

Opérateur	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du littoral • CD85 • ONF • Communes • Fédération des chasseurs • Vendée Grand Littoral • POLLENIZ 85 • CBNB • Associations de protection de la nature
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables
	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • ONF • CD 85 • Conservatoire du Littoral • Communes • Vendée Grand Littoral

Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Veille sur les espèces invasives	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Régulation des rongeurs semi-aquatiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none">• Non colonisation de nouveaux secteurs par les espèces invasives présentes.										

Fiche-mesure AN 8.1

Animation et sensibilisation à la préservation du site Natura 2000

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous

Objectif de développement durable

Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation

Niveau de priorité

1-2-3

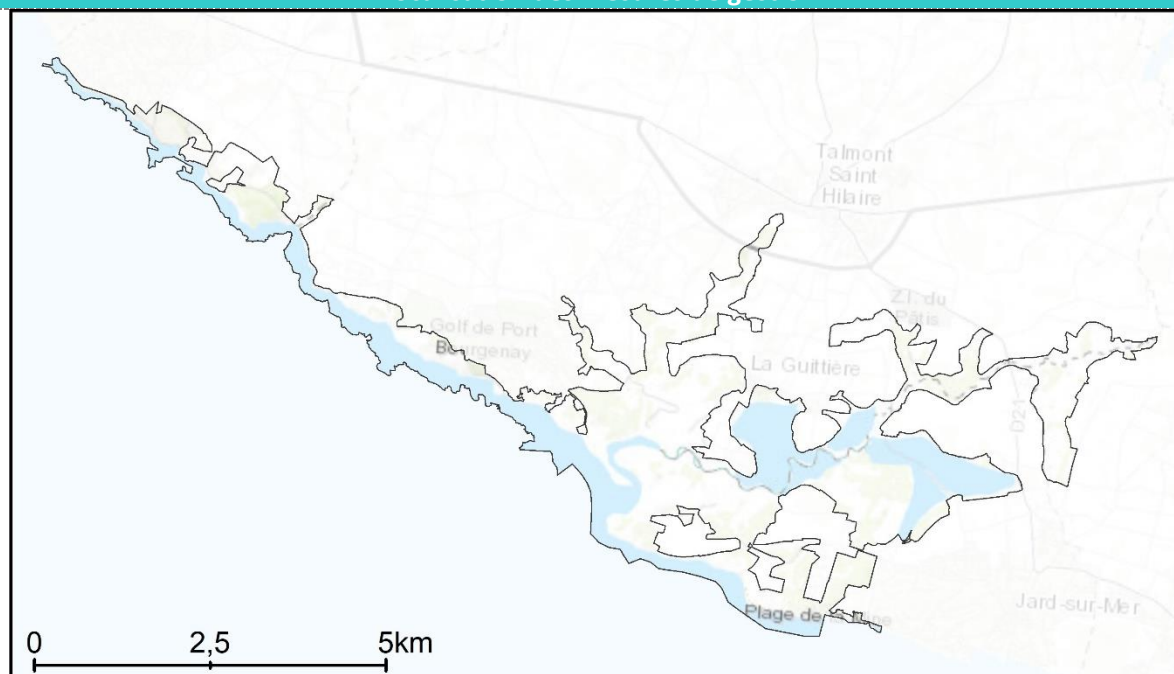
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

La préservation d'un site Natura 2000 nécessite un portage de la politique Natura 2000 sur le site, et notamment un travail de sensibilisation auprès du public et l'animation du DOCOB prédéfini.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à porter la politique Natura 2000 sur le territoire et à mettre en œuvre les actions du DOCOB.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

L'animateur d'un site Natura 2000 anime et coordonne différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le document d'objectif. Il est chargé des différentes dimensions des projets conduits : planification pluriannuelle du projet global, animation de la réflexion et la concertation avec les acteurs concernés, mise en œuvre, évaluation et redéfinition.

Les missions du poste correspondent aux actions d'animation du DOCOB. Elles se décomposent en plusieurs volets :

- Animation générale de la démarche : élaboration et suivi du programme d'actions Natura 2000, montage et suivi des dossiers de demande de subventions, organisation et animation des réunions du COPIL Natura 2000.
- Gestion des programmes et budgets annuels.
- Gestion des habitats et des espèces par la mise en œuvre et le suivi d'actions contractuelles et d'actions complémentaires :
- Choix des contrats Natura 2000 à proposer aux bénéficiaires potentiels au regard des enjeux des sites Natura 2000, promotion de la démarche et assistance aux porteurs de projets pour le dépôt des contrats Natura 2000.
- Suivi et veille à la cohérence avec les objectifs du DOCOB des actions de gestion mises en œuvre dans le cadre d'autres outils financiers (PLUi, SAGE, plans de gestion, OGS, SPPL, ...).
- Elaboration des programmes agri-environnementaux.
- Maîtrise d'œuvre des travaux.
- Organisation, animation et secrétariat du comité de pilotage et des groupes de travail.
- Suivis scientifiques : préparation, commande, et suivi ou réalisation, selon compétences, des études écologiques permettant de suivre l'évolution des habitats et espèces prioritaires pour les sites Natura 2000.
- Information et suivi des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.
- Veille environnementale et suivi des projets de territoire mis en œuvre pour l'intégration des enjeux Natura 2000 dans ces projets (PLUi, SAGE, plans de gestion, OGS, SPPL, ...).
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB : rédaction des rapports annuels d'activités, compléments, conduite de l'évaluation du programme (au minimum tous les 6 ans + évaluations intermédiaires) et mise à jour du DOCOB.

Sensibilisation des usagers

- Communiquer avec les usagers et propriétaires pour connaître leurs attentes et les problématiques qu'ils rencontrent dans leurs usages, et partager les objectifs du DOCOB ainsi que les mesures de gestion envisageables.
- Mettre en place des supports de communication afin de promouvoir le site Natura 2000, d'expliquer la réglementation liée à Natura 2000, au site classé, à l'urbanisme...

Concertation avec les partenaires

- Un Comité de Pilotage est réuni une (minimum) à deux fois par an. Il est composé de représentants de différentes structures que l'on peut décomposer en trois groupes : collectivités, activités professionnelles et de loisirs et les services de l'état. La liste des membres du COPIL doit être remise à jour régulièrement.
- Les décisions majeures seront prises suite à un vote à main levée des membres du COPIL présents ou représentés lors de la réunion. Le président du COPIL aura la charge de la décision si la majorité n'est pas atteinte.

Opérateur		Partenaires									
<ul style="list-style-type: none"> Vendée Grand Littoral 		<ul style="list-style-type: none"> Elus Communes Organismes publics Usagers Associations Autorités environnementales Organismes de protection de la nature partenaires 									
Budget estimatif (H.T.)		Financements envisageables									
		<ul style="list-style-type: none"> Convention d'animation Natura 2000 									
Planification des opérations											
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Animation du DOCOB	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi											
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des actions du DOCOB. 											

Fiche-mesure AN 8.2

Accompagnement et suivi des politiques publiques

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous

Objectif de développement durable

Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation

Niveau de priorité

1-2-3

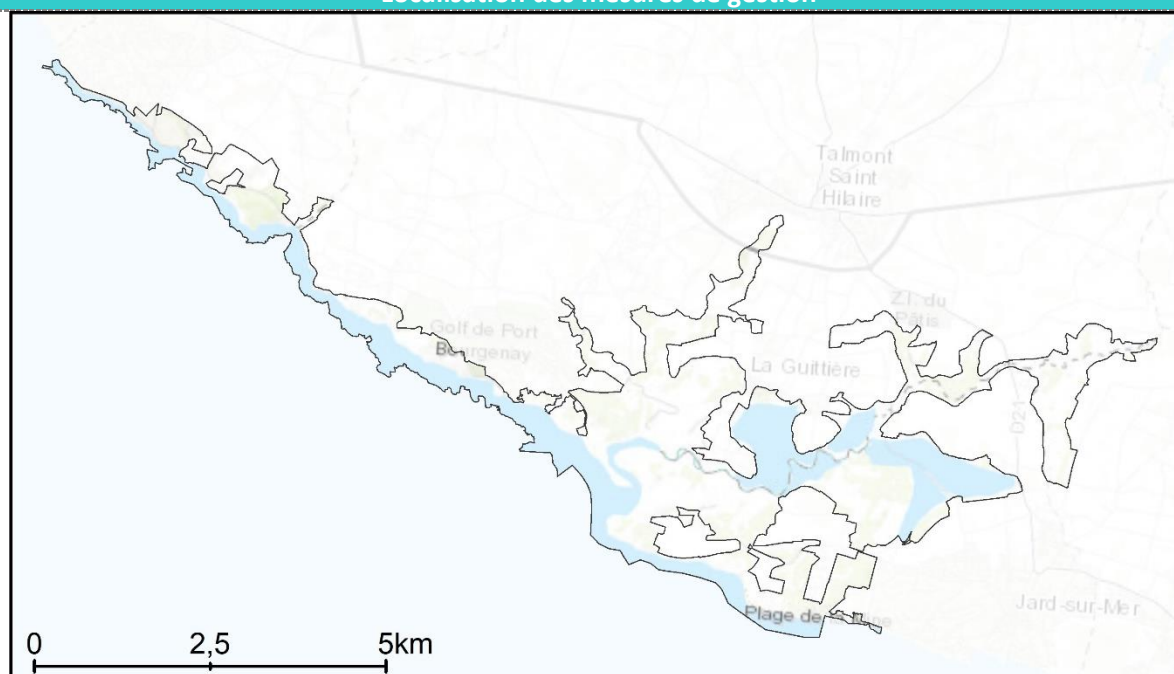
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

La préservation d'un site Natura 2000 nécessite d'avoir un regard sur les différentes politiques publiques mises en œuvre sur le site Natura 2000 pour assurer une concordance et une cohérence dans les diverses démarches entreprises sur le territoire.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à travailler en collaboration avec les collectivités territoriales et les établissements publics dans le but de préserver le patrimoine naturel d'intérêt communautaire.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

- Développer et poursuivre les partenariats avec les divers organismes impliqués dans la gestion des espaces naturels (Communes, Conservatoire du littoral, Département de Vendée, ONF).
- Accompagner les partenaires et suivre la mise en œuvre de leurs projets de gestion (Plans de gestion, CTMA...) pour s'assurer de la conformité de leurs objectifs à ceux du DOCOB. Appui financier et technique dans le cadre des divers programmes et aménagements mis en œuvre sur le site Natura 2000 (OGS, SPPL Talmont, plans de gestion...).
- Collaboration avec les collectivités territoriales ou les autorités environnementales en vue de la mise en œuvre de règlements (Arrêtés municipaux, arrêtés préfectoraux...).
- Accompagner et suivre les projets d'aménagement et les événements soumis à évaluation des incidences Natura 2000.
- Veille environnementale et suivi des projets de territoire mis en œuvre pour l'intégration des enjeux Natura 2000 dans ces projets (PLUi, SAGE, plans de gestion, OGS, SPPL, ...).
- Travailler en collaboration avec le Conservatoire du littoral et le Département de Vendée en vue de coordonner la stratégie d'acquisition foncière sur les sites présentant des enjeux de conservation du patrimoine naturel.

Plans de gestion en cours et validés par les membres du COPIL :

- Marais de la Guittière (Département de la Vendée)
- Marais de Lieu Dieu (Conservatoire du Littoral)
- Forêt départementale des Bouries (Département de la Vendée)
- Aménagement de la forêt département de Bourgenay (Département de la Vendée)
- Forêt départementale des Sables de la Grange (Département de la Vendée)

Opérateur	Partenaires																				
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Département 85 • Conservatoire du littoral • Fédération des chasseurs • ONF • Communes • Vendée Grand Littoral • Autorités environnementales • Associations environnementales 																				
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables																				
	<ul style="list-style-type: none"> • Département 85 • Conservatoire du littoral • ONF • Communes • Vendée Grand Littoral • Contrat Natura 2000 • Convention d'animation Natura 2000 																				
Planification des opérations																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>2031</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031										
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031												

Accompagnement et suivi des politiques environnementales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches. 										

Fiche-mesure AN 8.3

Mise en place d'outils de communication

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous

Objectif de développement durable

Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation

Niveau de priorité

1-2-3

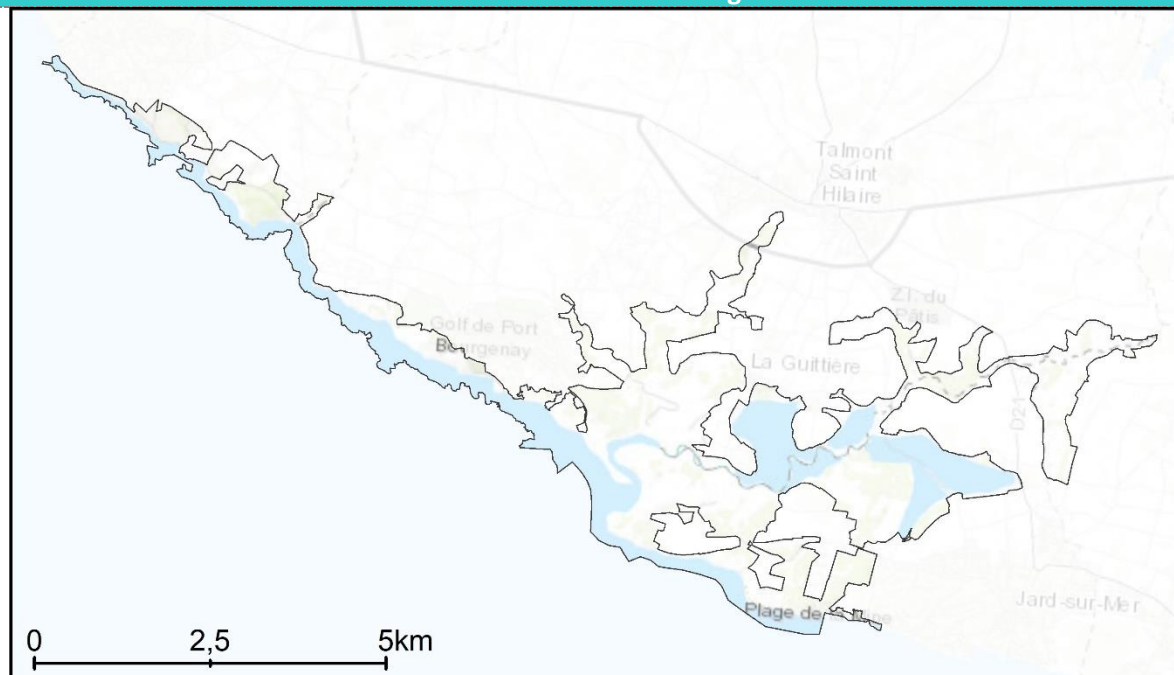
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

La préservation d'un site Natura 2000 passe par une communication adéquate et adaptée aux différents publics visés afin de partager les orientations définies dans le cadre du DOCOB et de transmettre des consignes en vue de la préservation des espaces naturels du site. Informer sur la richesse patrimoniale du site contribue également à une prise en compte efficace des différents enjeux.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à développer des outils de communication à destination des différents usagers du site Natura 2000.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de plaquettes à destination des élus, des habitants et des vacanciers pour présenter le site et ses enjeux ainsi que le dispositif Natura 2000. Rédaction de bulletins d'information et communiqués de presse en local, à destination des habitants et usagers du site, en vue d'informer sur les actualités relatives au site, pour faire passer diverses informations, ou pour communiquer sur des actions entreprises... Diffusion de plaquettes de sensibilisation sur diverses thématiques (espèces invasives, réglementation relative à la pêche à pied...) et de kits de bonnes gestions sur les marais à destination des propriétaires. Accompagnement des collectivités territoriales et des gestionnaires-partenaires sur la conception et la répartition des panneaux informatifs et pédagogiques sur le terrain. Coordonner et réaliser à l'échelle du site Natura un programme unique d'animation et de sensibilisation à destination du grand public en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. Mise à disposition du programme dans les collectivités et offices du tourisme. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> Département 85 Conservatoire du littoral Fédération des chasseurs ONF Communes Associations environnementales 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
					<ul style="list-style-type: none"> Convention d'animation Natura 2000 Département 85 Conservatoire du littoral ONF Communes Vendée Grand Littoral 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en place d'outils de communication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> Information et adhésion du public. 										

Fiche-mesure AN 8.4

Surveillance du site en période estivale

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous

Objectif de développement durable

Gérer la fréquentation du site Natura 2000 et sensibiliser à sa préservation

Niveau de priorité

1-2-3

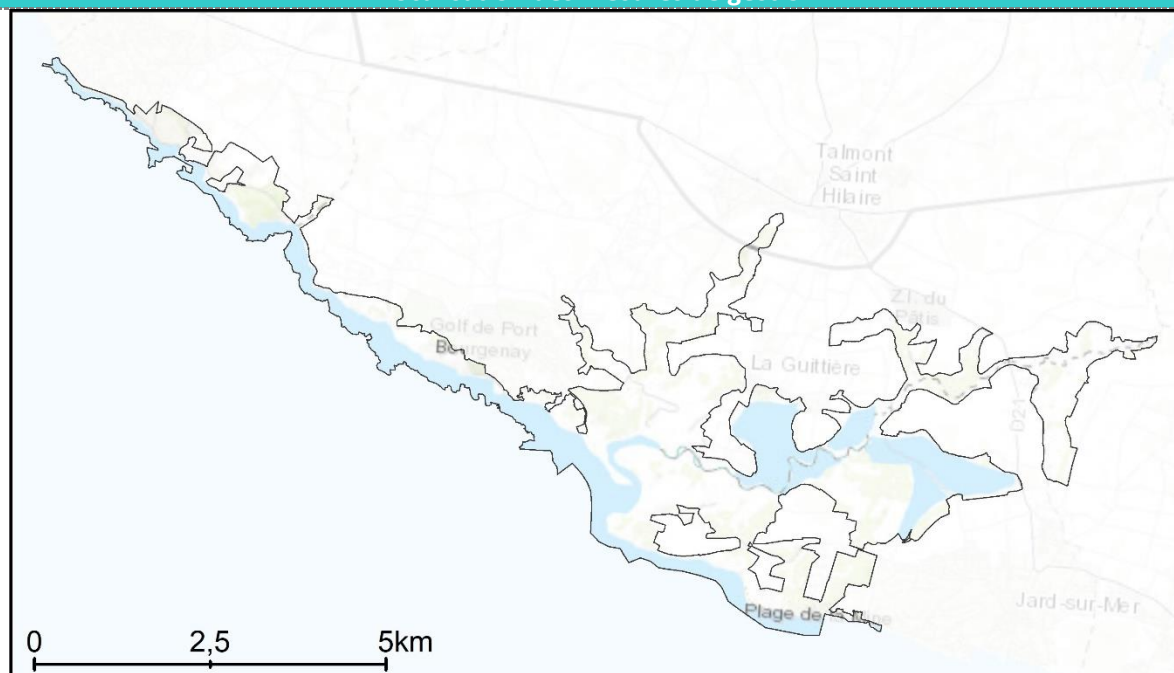
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Le littoral du Talmondais constitue une destination prisée par les touristes en période estivale. Durant l'été, une population importante se concentre sur les principaux sites balnéaires (plage de la Mine, plage du Veillon) et sur les sites pittoresques (Pointe du Payré, Puy d'Enfer, Baie de Cayola, Bois Saint-Jean). Cette concentration est non sans conséquence sur les milieux naturels qui sont exposés à diverses problématiques telles que la divagation sur les sites...

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à recruter des éco-gardes assermentés pour assurer la surveillance des sites fréquentés et opérer un travail de sensibilisation auprès du public.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'éco-gardes pour patrouiller sur les sites les plus fréquentés du secteur (Pointe du Payré, plages de la Mine et du Veillon, Puy d'Enfer...). Patrouiller sur le site et faire remonter à l'animateur Natura 2000, aux communes et aux gestionnaires d'espaces naturels, toutes informations/observations relatives à la gestion des milieux naturels. Coordonner et mettre en œuvre, en période estivale, un programme d'animation et de sensibilisation à destination du grand public en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. Appuyer l'animateur Natura 2000 dans le suivi des travaux, les suivis naturalistes et l'organisation des manifestations/événements publics sur le site. Travail de sensibilisation et de verbalisation auprès du public en cas de constat de comportements pouvant porter atteinte aux espaces naturels (sensibiliser aux feux de forêt, au piétinement des milieux fragiles mis en défens...). 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> Eco-gardes CD 85 ONF Conservatoire du Littoral Fédération des chasseurs Communes Vendée Grand Littoral Associations 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
<ul style="list-style-type: none"> Salaire et charges d'un éco-garde sur 12 mois : 25 000 € 					<ul style="list-style-type: none"> Vendée Grand Littoral Communes CD 85 Conservatoire du Littoral 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Surveillance estivale des sites	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation auprès du public. Relevés d'infraction. 										

Fiche-mesure SE 9.1

Suivi et recherche des espèces d'intérêt communautaire

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Cynoglosse des dunes
Oseille des rochers
Petit et Grands Rhinolophes
Loutre d'Europe



Objectif de développement durable

Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et assurer un suivi des espèces et habitats à forts enjeux

Niveau de priorité

1-2-3

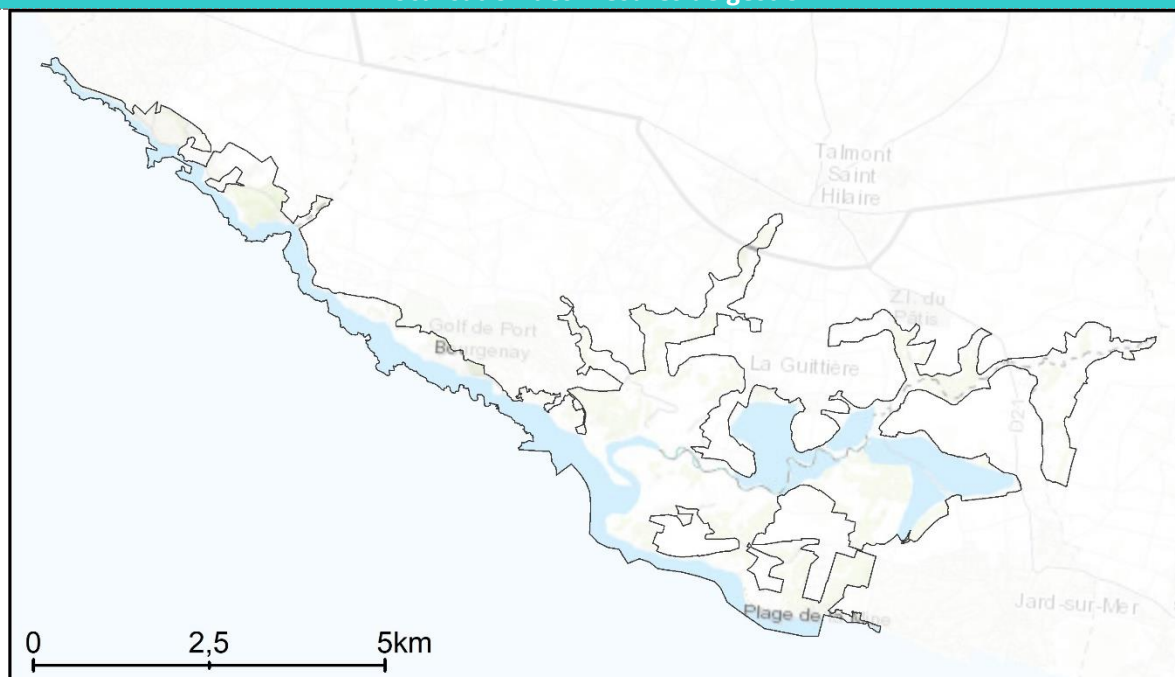
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les espèces d'intérêt communautaire présentes nécessitent d'être suivies afin de s'assurer de leur conservation sur le site dans un état favorable. L'Oseille des rochers n'a plus été retrouvée dans le cadre des investigations récentes. Des stations de ces espèces pourraient de plus ne pas avoir encore été découvertes.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à poursuivre les investigations de terrain ciblées sur les espèces citées et à réaliser des suivis de population.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

Cynoglosse des dunes

- Réaliser un comptage annuel des pieds sur les stations identifiées, au début du mois de mai, qui correspond à la période de floraison. Une veille sera de mise sur les milieux dunaires susceptibles d'accueillir l'espèce afin de potentiellement détecter de nouvelles stations.

Pélobate cultripède

- Le suivi de l'espèce passe par une recherche des têtards d'avril à juin en mettant en place sur les sites de frai avérés ou potentiels des nasses Ortmann ou « Amphicaps ». Le suivi par recherche d'ADN dans les mares pourra être mis en place de nouveau notamment sur les mares nouvellement créées. Les prélèvements seront effectués en se calquant sur la période présentant les conditions météorologiques les plus propices à la reproduction à partir du début de printemps.

Oseille des rochers

- Poursuivre les recherches durant le mois d'août, qui correspond au mois de fructification de l'espèce (la plante ne peut être identifiée avec certitude qu'à partir des caractéristiques de ses valves fructifères), sur les secteurs où l'espèce a été historiquement contactée, entre la baie de Cayola et les Sables d'Olonne.

Petit et Grand Rhinolophe

- Effectuer un comptage dans la grotte de Bourgenay en période d'hibernation, préférentiellement vers mi-janvier pour bénéficier des conditions climatiques les plus propices au maintien en hibernation des individus. Profiter de la visite pour s'assurer du maintien de l'accessibilité à la grotte.
- Mettre en œuvre un suivi des populations de chauve-souris par enregistrement acoustique du 1er juin au 15 Juillet et du 15 aout au 31 septembre afin d'identifier et de suivre les espèces présentes sur le site.

Loutre d'Europe

- Recherche des épreintes sur les marais et le long du réseau hydrographique. Principalement sur les ouvrages, les pierres et les troncs.
- Mise en place de pièges-photographiques notamment sur les ouvrages de franchissement aménagés en vue de la restauration des continuités écologiques.

Opérateur	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations • CD 85 • ONF • Conservatoire du littoral • Fédération des chasseurs • Vendée Grand Littoral • CBNB • OFB • Bureau d'études

Budget estimatif (H.T.)		Financements envisageables									
		<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'animation Natura 2000 • CD 85 • ONF • Conservatoire du Littoral • OFB 									
Planification des opérations											
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Suivi des EIC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi											
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de données quantitatives comparables avec celles des années précédentes. • Découverte de nouvelles stations d'espèces. 											

Fiche-mesure SE 9.2

Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous les habitats

Objectif de développement durable

Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et assurer un suivi des espèces et habitats à forts enjeux

Niveau de priorité

1-2-3



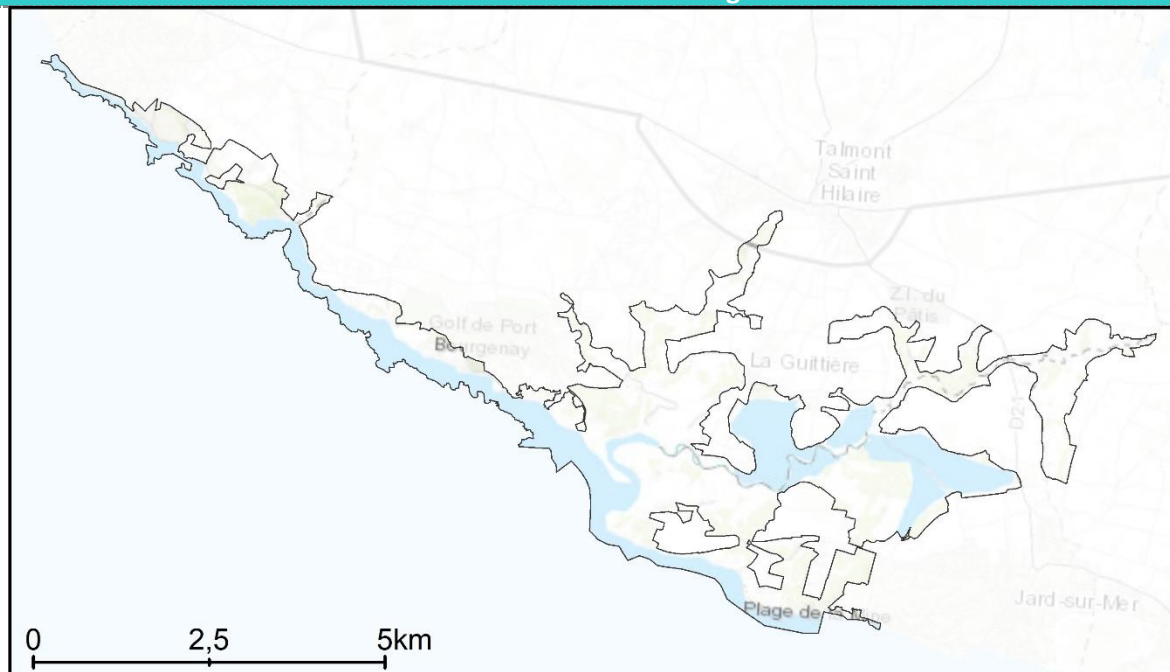
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Les habitats d'intérêt communautaire présentent des dynamiques évolutives plus ou moins importantes. Certains HIC du site sont confrontés à des facteurs favorisant soit la fermeture des milieux (milieux dunaires, pelouses calcicoles...) soit une régression du couvert végétal du fait de diverses perturbations (dunes décalcifiées, pelouses aérohalines...). Un suivi permettant de constater le maintien des habitats y est donc nécessaire, de même que sur les milieux faisant l'objet d'actions de gestion afin de permettre d'obtenir des indicateurs de résultat.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à réaliser un suivi de l'évolution du couvert végétal sur les différents HIC du site.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure										
<ul style="list-style-type: none"> Suivis spatio-temporels sur les HIC mis en défens afin de suivre l'évolution du couvert végétal (recolonisation des végétaux caractéristiques de l'habitat, expansion des habitats adjacents...). Des cartes comparatives des surfaces de l'HIC pourront être produites afin d'avoir des informations sur les dynamiques d'évolution. Des inventaires de la composition floristique des HIC, suivant les techniques de la phytosociologie stigmatiste, pourront également être réalisés en vue de connaître les évolutions en terme qualitatif de ces milieux. Mise en place d'inventaires naturalistes sur les lagunes pour évaluer l'impact du curage sur ces milieux. Des indicateurs de suivi pour évaluer la qualité d'eau sur les lagunes pourront également être définis. 										
Opérateur					Partenaires					
<ul style="list-style-type: none"> Vendée Grand Littoral 					<ul style="list-style-type: none"> CBNB CD 85 ONF Conservatoire du Littoral Fédération des chasseurs Association Bureau d'études OFB 					
Budget estimatif (H.T.)					Financements envisageables					
					<ul style="list-style-type: none"> Convention d'animation Natura 2000 CD 85 ONF Conservatoire du Littoral 					
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Suivi des HIC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de données sur l'évolution des HIC. 										

Fiche-mesure AC 9.3

Amélioration des connaissances sur des espèces et groupes d'espèces remarquables du site Natura 2000

Habitats/espèces d'intérêt communautaire visés

Tous les HIC

Objectif de développement durable

Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et assurer un suivi des espèces et habitats à forts enjeux

Niveau de priorité

1 - 2 - 3



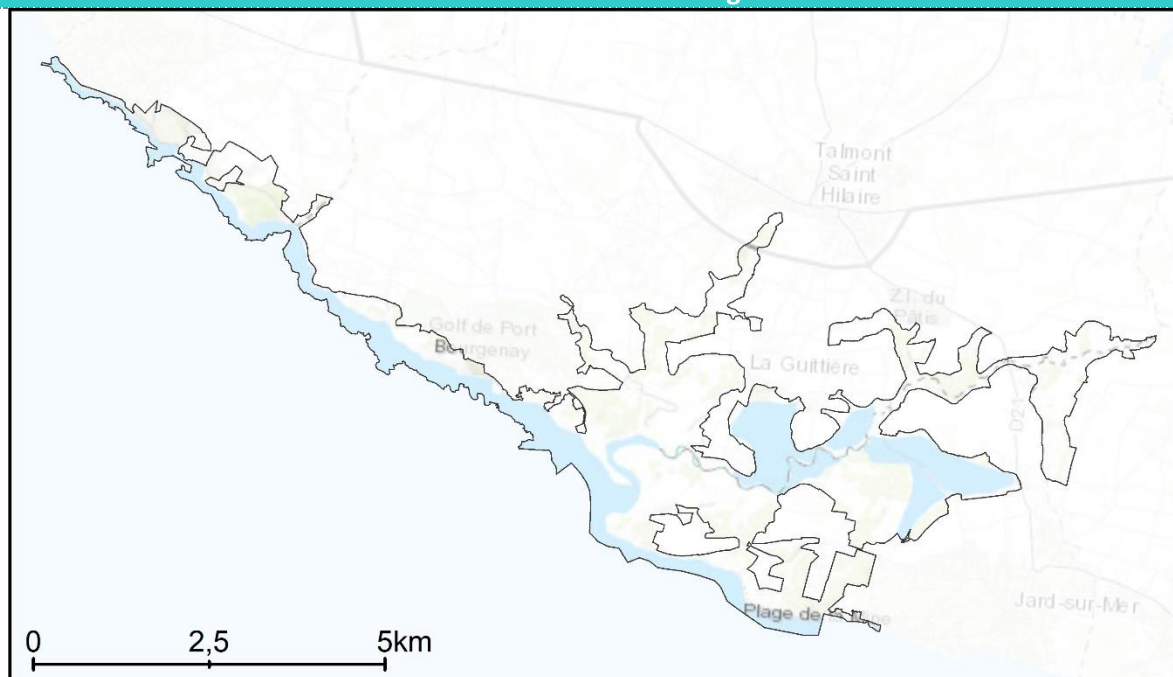
Enjeux et facteurs influençant l'état de conservation

Bien que ne figurant pas dans l'Annexe II de la Directive Habitats, plusieurs espèces présentes sur site sont très rares et cela à une échelle bien plus large que celle du contexte local. En effet, des espèces tels que le Pélobate cultripède ou le Leste à grands stigmas ont une valeur patrimoniale inestimable, au-delà de la plupart des espèces d'intérêt communautaire du site. A ce titre, un approfondissement sur la situation de ces espèces doit être mené. De plus, on constate un manque de connaissances sur certains groupes faunistiques de la zone d'étude.

Objectif de la mesure

L'objectif de la mesure vise à poursuivre les investigations de terrain ciblées sur les espèces citées et à réaliser des suivis de population.

Localisation des mesures de gestion



Descriptif de la mesure

Sérapias en cœur

- Les pieds présents sur la station de cul d'âne doivent être comptabilisés chaque année au mois de juin. Cette station d'orchidée protégée régionalement constitue en effet la seule du Massif armoricain.

Leste à grands stigmas

- Rechercher l'espèce sur les anciens marais colonisés par les Scirpes maritimes, notamment celui sur la Guitière où l'espèce avait été historiquement contactée. Prospector durant le mois de juin, période de pic de présence des imagos.

Ichtyofaune

- Inventaire du cortège piscicole estuarien. Des espèces d'intérêt communautaire pourraient fréquenter la zone (Aloses notamment). Une investigation par prélèvements ADN sur l'estuaire est envisageable.
- Suivi de l'évolution du cortège piscicole sur les marais à poisson avant et après curage.

Flore

- Des inventaires ciblés sur certains taxons rares et en raréfaction sur le site pourraient être menés (Iris maritime...).

Laro-limicoles

- Des suivis pour mieux appréhender la répartition des laro-limicoles en reproduction sur le site Natura 2000 est envisageable.

Entomofaune

- Les données relatives à ce groupe d'espèces sont très peu nombreuses. Pourtant, l'acquisition de données pourrait être intéressante notamment en vue de sélectionner des espèces indicatrices de la qualité des milieux tel que *Calosoma sycophanta*, espèce présente dans le boisement arrière-dunaire de la plage du Veillon, qui constitue un indicateur de forêt mûre.

Autres espèces

- Poursuivre les inventaires et collecte de données sur les autres espèces patrimoniales, même si elles sont moins menacées : Criquet des salines, Campagnol amphibie....

Gestion des données sous SIG

- La création d'une base de données pour référencer et localiser toutes les informations collectées pourrait être une démarche pertinente.

Opérateur	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Vendée Grand Littoral 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations • Bureau d'études • CD 85 • ONF • Fédération des chasseurs

	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire du Littoral • Communes • OFB 									
Budget estimatif (H.T.)	Financements envisageables									
	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'animation Natura 2000 • CD 85 • ONF • Conservatoire du Littoral • OFB 									
Planification des opérations										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Suivi des espèces patrimoniales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs de suivi										
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de données. • Découverte et redécouverte d'espèces. 										